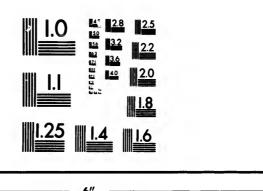


## IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



STAND STANDS OF THE STAND OF TH

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE



CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1985

#### Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The

The post of file

Oribes the sio oth firs sio or

Th sha Till wh

Ma dif ent be rig red me

	Bound with other Relié avec d'autres et/ou interior mar la re liure serrée p distortion le long distortion l	material/ s documents cause shadov gin/ eut causer de de la marge in ed during resto text. Wheneve d from filming taines pages bi ation apparaiss e était possible	vs or distortion l'ombre ou de la térieure vration may er possible, these / lanches ajoutées tent dans le texte,	Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.					
	Coloured ink (i.e. Encre de couleur ( Coloured plates ar Planches et/ou illu	(i.e. autre que nd/or illustration	bleue ou noire)			rence of print v		ssion	
	Cover title missing Le titre de couvert Coloured maps/ Cartes géographiq	ture manque	r		Pages de		s, tacheté	d or foxedes ou pic	
	Covers restored a Couverture restau						nd/or lan		
	Coloured covers/ Couverture de cou Covers damaged/ Couverture endon				Pages d	d pages/ e couleur emaged/ ndomma			
copy which	Institute has attem nal copy available or which may be bib in may after any of oduction, or which usual method of file	for filming. Fed liographically the images in may significal	atures of this unique, the ntly change	qu'il de c poin une mod	image rep	possible laire qui bibliogra produite, dans la n	de se pro sont peu phique, q ou qui p néthode :	ocurer. Le t-être uni ui peuve: euvent e:	

**National Library of Canada** 

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, pletes, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

4

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

. . . . . .

rrata

tails du odifier

une

mage

pelure, 1 à

32X

VI

L

PRINCIPA ET

CHEZ

# VIE PRIVÉE

DE

#### LOUIS XV,

OU

Principaux Événemens, Particularités et Anecdotes de son Regne.

... Video meliora proboque,

Deteriora sequor.

Ho R.

TOME III.



A LONDRES,
CHEZ JOHN PETER LYTON.
1 7 8 8.

DC 134 M9 1788

V. 3

-≪≡

V

S, que qu'elle v fi defirée des milli événeme auxquel toujours des fête prit phi ou du m & afin d & au bi vaine q auxquel des mar ployer c part ren

> tôt ou t Quoi quence

bienfaif public a narque maifon envers

quence célébra



### VIE PRIVÉE

D.B

#### LOUIS X V.



SI quelque chose avoit pu consoler la France de la perte qu'elle venoit de faire [en 1754] c'auroit été la naissance si desirée du duc de Bourgogne; mais la nature produit des milliers de princes avant d'enfanter un héros. Cet événement ne causa pas moins la joie & les transports auxquels se livre avec tant de tendresse le François. toujours avide de voir se multiplier ses maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouissances dans tout le royaume. L'esprit philosophique s'empara des têtes les plus augustes, ou du moins des têtes ministérielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout-à-la-fois à l'avantage de l'état & au bien des particuliers une dépense jusques-là aussi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit confacrée, il fut ordonné au prévôt des marchands & aux échevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. Si M. de sa part remit à ses peuples quatre millions sur les tailles; bienfaisance illusoire, en ce que, ce vuide dans le fisc public n'étant pas rempli par quelque privation du monarque, par quelqu'économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles ou ses prodigalités envers ses courtisans, il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en foit, le bureau de la ville, en conféquence de l'ordre de S. M. maria six cents silles. La gélébration de ces noces sut faire dans les dissérentes

paroisses de Paris avec beaucoup de pompe & de solemnité. Cet exemple sut suivi dans plusieurs provinces par
quelques corps & communautés, & par les particuliers
qui voulurent signaler leur zele. La marquise de Pompadour dora & maria dans ses terres toutes les silles nubiles;
M. de Montmartel, garde du trésor-royal, en sit autant,
ainsi que nombre de grands seigneurs & autres gens
riches, singes du maîtres. Ainsi, en supposant que ce
trait de politique & d'humanité du gouvernement ait
procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (1) calculoit en 1761, c'est-à-dire quatorze ans
après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de
quinze ou seize mille hommes.

Peu de tems après la naissance du jeune prince, on sut très-alarmé fur son compte, Parmi les femmes du second ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une madame Sauvé, autrefois marchande de poisson, devenue maltresse du comte d'Argenson, ambitieuse, intrigante, voulant sortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conféquemment peu délicate sur les moyens. Un jour elle court toute effarée chez la duchesse de Tallard, la gouvernante; elle déclare que dans la foule admise à contempler le duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jerant quelque chose dans son berceau. On rend compre du fait au roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une espece de poudre; on en fait l'analyse & l'on reconnost que ce fachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On se doute de quelque supercherie; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer que son desir de se rendre plus recommandable & plus précieuse, l'a portée à cette supposition. Le ministre, qui la protégeoit, est forcé de l'abandonner : il décerne lui-même une lettre de cachet pour qu'elle soit conduite à la Bastille où , resseriée étroitement , elle est restée pendant plusieurs années.

La dinspire

plus re

vingt.

tombe

dui av

qui ell

fut viv

de zel

que so

bord d

déjà la

commi

veauté

te qu'o

petits :

Vénus

nom d

celui d

l'Impre

la nais

cour à

ne réu

conval

vérole.

đejà tr

elle s'a

compa

de lui d

pour le

de fon

& la na

tion de

le jour

la nuit.

point '

person Ton

[Ta

<sup>(1)</sup> L'auteur du Journal hist. du regne de Louis XV.

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avost inspiré un pareil évenement, fut plongé dans un deull folemplus réel par la mort de madame Henriette, à l'âge de ces par vingt - quatre ans, [ 10 fevr. 1752 ] emportant dans le culiers tombeau l'amour, l'estime & les regrets de tous ceux ompaqui avoient l'honneur d'en approcher. Le roi sur-tout, à ubiles; qui elle ressembloit davantage que ses autres sœurs, en autant, fut vivement affecté. Madame de Pompadour redouble s gens de zele pour distraire S. M. Cette charmante maison, que ce que son auguste amant lui avoit fait construire sur le nt ait bord de la Seine, & dont le nom de Belle-Vue annonçoit n écridéjà la position enchanteresse, fut le lieu qu'elle choisit ze ans comme le plus propre à charmer sa douleur, par sa nouion de veauté, sa fraîcheur & ses détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces on fut petits spectacles où elle jouoit elle - même. On y donna fecond Vénus & Adonis. Le monarque y étoit défigné fous le adam**e** nom du plus tendre des mortels, & son amante sous ie maicelui de la reine de la beauté. Ensuite on représenta gante, l'Impromptu de la cour de marbre, piece allégorique sur e fût .

convalescence du pere.

[1 août 1752.] M. le dauphin sur attaqué de la petite vérolé, à un âge & dans une saison où cette maladie, déjà très-dangereuse, peut devenir plus sunesse. Bientôt elle s'annonça par des symptômes estrayans. Son auguste compagne, sachant combien le prince la redoutoit, asin de lui cacher la nature de son mal, sit composer exprès pour lui une Gazette de France où, en rendant compte de son état tel qu'il l'éprouvoit, on en déguisoit le nom & la nature. Ses soins ne se bornerent pas à cette actention délicate, elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne sortoit de sa chambre que sort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le docteur Pousse, célebre médecin, mais personnage rustre & ne connoissant point la cour, la

la naissance d'un soutien du trône. Elle vouloit faire sa

cour à M. le dauphin & à toute la famille royale; ce qui

ne réussit pas mieux que la sête qu'elle donna pour la

Tome III.

n jour

allard .

admile.

narque

u. On

mit de

ece de

que ce

endres.

roge la

esir de

e, l'a

pro-

même .

e à la

: pen-

prit pour une mercenaire. Voilà, dit - il en la montrant at quelqu'un, une garde - malade impayable! comment Napvellez-vous? Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit madame la dauphine, en témoignant son regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit : Oh bien, ajoura-t-il, que nos petites-maîtresses de ». Paris-refusent à présent de voir leur mari malade ; je » les rembarrerai mieux que jamais; le les renverrai à oi cette école la Comme on représentoit à cette princesse qu'elle s'exposoit trop : Qu'importe que je meure, s'écria-t-elle, pourvu qu'il vive. La France ne manguera jamais de dauphine. M. le dauphin ayant encore senti davantage à fa convalescence tout ce qu'il devoit à sa vertueuse épouse, s'efforça d'éteindre le souvenir de la premiere, dont l'image subsistoit toujours dans son cœur. Il avoit pouffé la foiblesse jusqu'à exiger de la seconde qu'elle portat des brasselets avec le portrait de la défunte en miniature: il supprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chere, se rapprocha de plus en plus de son épouse actuelle, & la reconnoissance lui tint lieu d'amour.

Le rol ne pouvant se dispenser de déroger cette sois à la loi qu'il s'étoit imposée de ne plus se montrer aux Parissens, vint avec la reine, M. le dauphin & toute la samille royale à Notre - Dame, pour y rendre à Dieu de solemnelles actions de graces du rétablissement de la santé de l'héritier présomptis du trône, & ils assistement

au Te Deum qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convalescence de M. le dauphin, le marquis de Paulmy visitoit les places des provinces méridionales de France, ainsi que les troupes, comme adjoint au ministère de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres par son oncle à la paix. Il étoit question d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontieres dont elles étoient susceptibles. Une émulation louable excitoit les ministres, car celui de la marine étoit allé aussi s'instruire à Dieppe & autres ports de la

Mane que le gné le doule édifié les no guerrencon temp de M

Ce dant fon é parut le reg de la voir Tartu fpecta mille Franc gle at carac royau vifs t pouvo politi la fav déteff par u événe comn lieu a caver

laque

Lettr

Manche. M. de Paulmy rendit compte au roi à son retour. que les peuples avoient par-tout où il avoit passé témois gné l'intérêt le plus vif à ce double événement & par sa douleur & par la joie; mais qu'il avoit été sur tout édifié des protestans de ces cantons, qui, tandis qu'on les noircissoir, en supposant qu'ils avoient eu, durant la guerre, le dessein de se révolter & qu'on les croyoit encore mal-intentionnés, étoient assemblés dans leurs temples, où ils imploroient le ciel pour la confervation

de M. le dauphin.

itrant

nment

'étoit

de, ne

itoit:

les de

de ; je

rrai à

prin-

eure .

quera

fenti

t à sa

de la

cœur.

conde

funte

rap-

us en

e lui

e fois

r aux

ute la

eu de

de la

erent

ce de

laces

e les

e. Il

e en

d'or-

fron-

ation arine,

le la

Ce prince étoit alors peu considéré de la nation. Pendant son ensance on ne parloit que de son esprit. Après fon éducation, & sur-tout depuis son second mariage, il parut nul: on estimoit sa conduite & ses mœurs; encore le regardoit-on comme un cagot, qui passoit une partie de la journée à chanter au lutrin, qui se scandalisoit de voir une gorge découverte, (1) &, à l'exemple de Tartuffe, exigeoit un mouchoir pudique lui dérobât ce spectacle scandaleux. On en rapportoit mille petitesses, mille puérilités. Cependant, durant sa maladie, les François uniquement inspirés par cet attachement aveugle au fang de leurs maîtres, rels qu'ils soient, qui les caractérise, ne virent dans le dauphin que l'espoir dir royaume, & firent éclater à son retour à la vie les plus vifs transports. Entre les princes, le duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du dauphin, eut la politique de signaler sa joie par les plus belles sètes : & la favorite qui favoit combien elle en étoit haïe & le détestoit de toute son ame, assecta de marquer son zele par une nouvelle fête allégorique au fujet de cet heureux événement. Elle en fit part au roi avant l'exécution. comme d'un effort de son génie. La scene, qui eut encore lieu au château de Belle-Vue, représentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle se voyoit un dauphin lumineux. Quantité de

<sup>(1)</sup> Voyez la lettre XXVI de la premiere partie des Lettres de la marquise de Pompadour.

monstres, vomissant seu & slamme, venoient pour l'attaquer; mais Apollon descendoit sur un nuage de l'Olympe, dont tous les dieux prenoient part à ce spectacle,
frappoit ces monstres de sa soudre; après quoi ces seux
d'artisse achevoient de les exterminer. Dans ce moment,
à cette décoration succédoit le palais du soleil, tout
resplendissant de lumiere, où le dauphin reparoissoit dans
son premier éclat par le moyen d'une illumination rapide.
Le monarque étoit trop engoué de sa mastresse pour ne
pas lui applaudir: les sades courtisans, admis à la sête,
la trouverent délicieuse, & rendus à Paris, convinrent
qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus platte &

plus ridicule.

Le singulier, c'est que le héros, sujet de la sête, n'en fut pas, ni même personne de la famille royale. Il y avoit une scission établie entre celle-ci & la marquise. Le cadeau, du reste, auroit-il été cent fois meilleur, n'eût pas fait revenir sur son compte M. le dauphin. Ce prince avoit reçu peu ayant sa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le sieur Silvestre, son maître de dessin, ayant brigué la place de garde-dedessins du cabinet du roi, vacante par la mort de Coypel, & le sieur Cochin fils, le complaisant du matquis de Vandieres, ayant eu la préférence, le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour propre piqué, encore plus chatouilleux, s'il est possible, chez les artistes que chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre trèsindécente pour lui reprocher son choix. Celui-ci furieux fut porter cette lettre à sa sœur, qui la montra au roi, & S. M. fit mettre le sieur Silvestre au Fort-l'Évêque. Il eut besoin de toute la protection de son auguste éleve pour se tirer de cette mauvaise affaire.

Louis XV dédommageoit la marquise de Pompadour des mépris de son fils par de nouveaux biensaits. Asin de lui témoigner sa satisfaction de la sête dont nous venons de parler, il lui accorda le tabouret & les honneurs de duchesse. [18 octobre 1752.] On juge combien M. le dauphin sut outré, lui qui, lorsqu'elle lui avoit

l'acc gear marquer qui la pr

plus ils i Con l'ido lui a laiffe lui d com prine mais à Ve féance

d'am qui f Il prince le plu répu affen de n très-l qu'il quali

en P

fance

le fa

été présentée la première sois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie par un geste de dégoût outrageant (1) qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les spectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaisoit; ce qui lui avoit mérité pour quelque tems d'être exilé de

la présence du roi.

at-

cle'.

feux

ent,

tout

dans

bide.

r ne

ête .

rent

te &

n'en

Il y

uife.

eur,

. Ce

rtifi-

, fon

- de-

t de

mar-

nier.

core

que

très-

rieux

roi.

ue. Il

éleve

idour

Afin

nous

honnbien

avoit

ro- 1

Les princes du fang étoient plus dociles, c'est-à-dire plus rampans; ils obtenoient des graces par son canal ; ils se tenoient debout devant elle: le seul prince de Conti n'avoit jamais voulu se prosterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hanteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle lui devoit. Un jour qu'elle le laissoit en posture de suppliant, il s'assied sur son lit & lui dit: Madame, voilà un soucher excellent. On se doute combien elle sut hunissée du propos & de l'action, combien cela déplut au roi. Déjà il n'aimoir pas le prince, qui avoit fait une si bonne leçon à sa maîtresse; mais depuis ce tems il le détesta, & celui-ci ne reparut à Versailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bien-séance.

Le prince de Condé, quoique très-jeune, déjà dévoré d'ambition & avide des graces & de la faveur, fut celui qui fuivit plus servilement les volontés de la marquise. Il prit de ses mains mademoiselle de Soubise, la fille du prince de ce nom, ami de son maître, & conséquemment le plus bas des courtians de la maîtresse. Ce mariage répugnoit aux autres de la maîtresse. Le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de très-haut & très-puissant prince; ils resusferent, parce qu'ils ne pouvoient approuver par leur signature une qualité inhérente à eux seuls par le droit de leur naiffance. Ils demanderent à S. M., si else leur ordonnoit de se faire, qu'elle leur permit de protester avant; ce qui

<sup>(1)</sup> On prétend que M. le dauphin tiroit la langue en l'embrassant.

fut convenu. Ils eurent en même tems trois mois pour

produire les titres de leur prétention exclusive.

La maison de Rohan avoit déjà une querelle de ce genre contre la noblesse, dont voici l'origine curieuse. Un abbé d'Aubenton, auteur des lettres en faveur du clergé, dans son affaire au sujet du vingtieme, ci-devant docteur de M. le cardinal de Soubise, mécontent de cette maison, qui, à son gré, ne l'avoit pas suffitamment appuyé de son crédit pour le maintenir dans une principalité au college de maître Gervais à Paris, dont on l'avoit d'appillé.

l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le prince René faisoir sa supplique en Sorbonne, il s'y transporta pour demander au doyen de lui représenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maison de Rohan la distinction de soutenir ses theres. les mains gantées & le bonnet sur la tête. Le doyen n'ayant pas voulu le fatisfaire fur ce point, il alla trouver M. le marquis de Beaufremont & l'échauffa-assez pour le porter à faire signifier au doyen une opposition, tant en fon nom qu'en celui de la noblesse, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maison de Rohan aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c. L'huissier n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du prince René; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta [ 5 décembre 1752 ] sa requête au parlement, où prenant fait & cause pour la noblesse que son aïeul présidoit aux derniers états, il demanda permission d'assigner le doyen de Sorbonne, à l'esset d'exhiber le titre sur lequel étoit sondé le prétendu privilege de la maison de Rohan, & jusqu'à ce qu'il fûr fait défense à tous les docteurs licencies & autres suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la noblesse.

La cour lui promit d'affigner, & le roi ayant évoqué à lui cette contestation prononça sur le tout. En même tems il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans La possession où estes évoient de prendre,

le titre
la prot
préfent
voulan
le plus
affirma

» Roh

» cho:

» dem

» cont

Dan étrange loin de brouill repos

Mad cette o les aut médiat propre

Depun vol avoir of l'hôtel d'écuye de cha du Cha la croix

Sa v frere, a bien de qui n'a un feig que pa Dur

ce

ife.

du

ant de

ent

ci-

On

en

de

; à

ies.

ren

· le

en

ac-

e,

fa

ais

IU-

ar-

iue er-

-X-

ege.

lé-, de

ite.

au.

ué

me

OII.

lre.

ver

le titre de très-haut & très-excellent prince, & annulla la protestation des princes du sang: mais ceux-ci ayant présenté requête au roi contre sa décision, S. M. ne voulant pas affliger madame de Pompado r qui y prenoit le plus vis intérêt, & n'osant en même tems prononcer affirmativement, prit sa tournure ordinaire & leur écrivit la lettre suivante:

"Ie ne veux ni juger ni faire juger si ces messeurs de Rohan sont princes ou non; mais je veux que toutes ochoses soient remises dans l'état où elles étoient avant le mariage de M. le prince de Condé avec mademosselle de Soubile, sans que les signatures du contrat puissent raire tort aux droits & prétentions d'un chacumni les favoriser.

Dans le fait c'étoit donner gain de cause aux princes étrangers. On conçoit que de pareilles questions, bien loin de s'éclaireir avec le tems, ne peuvent que s'embrouiller davantage; mais Louis XV vouloit vivre en repos & ne fâcher personne.

Madame de Pompadour étoit du même système dans cette occasion; elle aimoit les uns & desiroit ménager les autres. Elle étoit slattée d'avoir été en quelque sorte médiatrice entre ces grands personnages, & son amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de duchesse elle avoit pris un vol plus haut, & pour se loger convenablement elle avoit consacré environ 600,000 liv. à l'acquisition de l'hôtel d'Evreux; un chevalier de Saint-Louis sul servoit d'écuyer; une fille de condition, de premiere semmede chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur du Châtelet, nomme Colin, qu'elle sit aussi décorer de la croix par une charge dans l'ordre.

Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage son frere, à mesure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien desiré le faire dès-lors cordon-bleu: le monarque, qui n'avoit rien à lui resuser, y étoit assez disposé; mais un seigneur qu'il consulta n'ayant répondu à son maître que par un persissage, en disant que le poisson n'étoit par

20

d'i

d'i

far

vil

att

im

éto

&

avo

Lor

Jeur

pref

dam

crai

étoi

refu

C'ef

bene

d'em

plus

tems

& 1i

Guit

coup

conc.

jeune

quab

Norm

dame

fut tr

des ch

Ducin

famill

fupert

Qu

Ci-

assez gros pour être mis au bleu: Louis XV, qui étoit plein de raison, en comprit le sens exquis & n'y songea plus que quelques années après, où le marquis de Vandieres ayant reçu sa seconde métamorphose & devenu marquis de Marigny, sut pourvu de la charge de secretaire de l'ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce marquisat en sa faveur, le roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau joust des honneurs attachés à la plus haute noblesse & aux gens de qualité, & il sut présenté à la cour sous son dernier titre. Le côtobre. 1

Mais l'objet sur lequel la favorite rassembloit toutes ses complaisances, c'étoit sa fille unique, appellée mademoiselle ou madame Alexandrine, & assimulée ainsi aux filles de la plus haute qualité & même des souverains. Elle étoit charmante; elle avoit toutes les graces de sa mere; elle étoit au couvent de l'Assomption, où l'on l'élevoit avec le train d'une princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée, Madame de Pompadour jetta les yeux sur le duc de Fronsac, le sils du maréchal de Richelieu. Elle devoit s'attendre à d'autant moins de résistance, que le pere lui faisoit la cour la plus assidue. étoit comblé des bontés du roi & avoit toujours monfré la plus grande foumission aux goûts, aux caprices, aux fantaisses de son maître. Nagueres il venoit de lutter contre le duc de la Valiere d'affervissement en quelque sorte à la marquise, à l'occasion des petits spectacles qui se donnoient chez elle. C'état le dernier qui y présidoit & comme homme de lettres & comme favori du roi, & comme très-humble serviteur de sa maîtresse. Le duc de Richelieu, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, révendiqua cet honneur que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerots n'étoient pas d'une extraction assez ancienne & assez reconnue pour être fort difficiles. Elle favoit le propos qu'avoit tenu à ce seigneur, succedant au duc de Rochechouarr, un cour-

tifan caustique : je vous félicite, monsteur le duc; enfin yous voilà donc gentilhomme! Propos qui, fous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement sur sa naissance. L'auc de Richelieu n'étant point encore assez vil pour le trouver flatté de la proposition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus absolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-sensible au choix de madame de Pompadour, & le recevoir avec reconnoissance; mais que son file avoit l'honneur d'appartenir aux princes de la maison de Lorraine par sa mere, qu'il ne pouvoit en disposer sans leur agrément ; qu'il alloit loin le demander avec empressement, si elle persistoit dans cette résolution. Madame de Pompadour sentit le fin de cette tournure; elle craignit le ridicule qui réjailliroit fur elle si sa prétention étoit publique & la honte qu'elle recueilleroit d'un refus. Elle aima mieux dissimuler, temporiser, negocier. C'est ce que desiroit le maréchal, dans l'espoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de fortir d'embarras. Il fut assez heureux pour s'en tirer par le plus fûr. Mademoiselle Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une tristesse profonde. & les mariages de mesdemoiselles de Baschy & de Guitry, ses parentes, qui devoient se faire avec beaucoup d'éclat à Belle-Vue, en furent suspendus & se conclurent sans cérémonie. On sit une épitaphe à la jeune personne, commençant de cette façon remarquable:

Ci-gst Jeanne-Alexandrine, fille de messire Joseph le Normand & de Jeanne Poisson, marquise de Pompadour,

dame de Crecy, &c. &e.

toit

igea

enu

cre-

ir le

n de

len-

ieurs lité .

titre.

outes

ma-

ainfi

cains.

de fa

ncoit

adour échal

ns de

idue ,

ontré

, aux

elque

acles

qui y

avori

reffe.

ne de

utres

pré-

l'une

être

à ce

tour-

Quelques mois après le corps de cet enfant précieux fut transféré en grande pompe, de l'Assomption à une des chapelles que messieurs de Créqui avoient aux Capucines, achetée par sa mere pour la sépulture de sa famille, & où elle se proposoit de lui faire élever un superbe mausolée.

A s

Une autre mort arrivée peu après celle ci, qui fuivant les fentimens de la nature, n'auroit dû qu'augmenter la douleur de madame de Pompadour, au contraire l'allègea en la débarrassant du fardeau le plus insupportable : elle perdit le sieur Poisson, son pere. Ce personnage, sans education, sans mours, sans deconce, fans aucun respect humain, étoit pour elle un tourment, une source perpetuelle d'humiliations. Elle n'osoit ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'étoit pas présentable & qu'il n'étoit pas susceptible d'être en rien décrasse ni l'en éloigner , parce qu'il lui répugnoit de faire enfermet l'auteur de ses jours ; qu'il avoit d'ailleurs du nerf: qu'ine simple lettre de cacher ne l'auroit pas concenu, & qu'elle courroit risque, par un plus grand: éclat, de révéler davantage sa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux fur l'opprobre qu'il versoit sur elle, de se rendre insensible à ses écarts & à fes groflièrerés. Elle craignoit de lui resuser aucune grace; elle le caressoit de son mieux. Des qu'il paroissoit il avoit ses entrées libres. Un jour un valet de sa chambre nouveau, qui ne le connoissoit pas, peu prévenu par son exterieur ignoble & fon accourrement burlefque, faifant difficulté de l'introduire : maraud, lui cris-t-il apprends que je suis le pere de la putain du roi! Il ne ménageoit pas divantage fon fils, qu'il regardoit comme un polisson, comme un pauvre sujet, dont il auroit bien de la peine à faire quelque chose ; c'est la maniere dont il s'exprimoit: Un jour étant à table avec grand nombre de matadors de la finance, après un dîner splendide, la tête échauffée de vin il se mit à éclater comme un fol : Savez-vous, dit-il enswite, mellieurs, ce qui me fait » rire? C'est de nous voir rous ici avec le train & la » magnificence qui nous entourent. Un étranger qui » surviendroit nous prendroit pour une assemblée de » princes. Et vous, monsieur de Montmartel, vous êtes » fils d'un cabaretier; vous, monsieur de Savalette, w fils d'un vinaigrier; toi , Bouret, fils d'un laquais.... n Moi, qui l'ignore ! » En s'executant ainsi lui-même

fag tro d'u leu infa

mad enco rem Pinc un a mod fevre pour mêm pas 1 Louis politi lance qu'ell toutes fensat du cri furinte recruit nues p à fon Bouffre gioutir fociété bauche fuireme pareil

Indé abomin Pargent Pourro il crut avoir le droit de dire des choses encore plus désagréables aux autres convives; & sa revue saite, il se trouva que de tous, non-seulement aucun n'étoit même d'une famille bourgeoise, mais que beaucoup devoient leur fortune aux moyens les plus illicites & les plus jusames.

16.

g-

111-

US.

re.

un.

lle

pas:

rien

t de:

eurs.

pas

rand

voit

qu'il

8 a

cune:

iffoit.

mbre

r fon

nifant.

rends

geoit

1 PO-

de la

re de

e , la

n fol:

ne fait

& la

er qui

lée de

us êtes-

lette ;

uais....

même

Quelques courtisans ont prétendu que ce qui rendit à madame de Pompadour la perte de sa fille plus amere encore, ce fut de se voir frustrée de l'espoir que celle-ci remplaceroit sa mere auprès du roj. Elle savoit que l'inceste n'effrayoit point ce monarque, & même sembloit un aiguillon de volupté pour lui. En proie à une incommodité dégoûtante, qui avoit obligé son amant de se fevrer de sa couche, ce n'auroit été qu'un foible malkeur pour son ambition, si elle eut pu se survivre ainsi à ellemême à la cour. Heureusement ce secours ne lui étoit pas nécessaire; elle avoit pris un tel ascendant sur Louis XV, qu'il n'en fut pas moins son esclave. Sa position exigeoit, il est vrai, non-seulement une vigilance soutenue, mais une abjection méprisable. Il salloit qu'elle écartat sans relache des potits soupers du roi toutes les femmes de qualité faisant sur lui une vive fensation. & les sit même quelquesois punir par l'exildu crime de vouloir trop plaire : il falloit que devenue furintendante de fes plaifirs, elle fit continuellement recruter dans le royaume des beautés neuves & inconnues propres à renouveller le ferrail, qu'elle gouvernoit à fon gre. [1753 ] Telle fut l'origine du Parc-au-Cerf. gruffre de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'engioutir la foule des victimes, qui, rendues ensuite à la fociété, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche & tous les vices dont elles s'infectoient nécefsuirement dans le commerce des infames agens d'un pareiblieu, in on our on the same and at

Indépendamment du tort qu'a fair aux mœurs certe abominable institution, il est esfrayant de calculer-l'argent immense qu'elle a coure à l'état. En esset, qui poursoit additionner les frais de cette chasse d'entre-

metteurs de toute espece en chef & en sous-ordre . s'agitant pour découvrir & aller relancer jusqu'aux extremités du royaume les objets de leurs recherches pour les amener à leur destination, les décrasser, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de léduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les fommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveille r los sens engourdis du sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de feur servitude, de feur discrétion & fur-tout de ses mépris; les récompenses dues aux nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques instans le monarque dans leurs bras & fait circuler le feu de l'amour dans ses veines; enfin les engagemens facrés envers les fultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité, & l'on jugera qu'il n'en est aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en aix passé seulement deux par semaines, c'est-à-dire mille en dix ans, par cette étrange piscine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entrerien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandestins. Enfin, tant de dépenses n'étoient prises en rien fur celles de la favorité. On peut donc regarder le Parc-au Cerf comme une des sources principales de la déprédation des finances. C'est ainsi que commencerent à devenir exhorbitans d'année en année les acquits du comptant (1), au point que dans des remontrances le parlement de Paris reprocha au roi que ces acquis, qui, fous Louis XIV, n'avoient jamais monté à plus de dix millions, passoient alors cent millions.

La marquise, car c'est ainsi qu'on la désignoit à la cour par excellence, incapable désormais d'enivrer les

fens redo **fub**j put lible mit fiftoi groff lui-n mora ou m peut affidi les in ter f il for grand fance Telle recev la pr mari mou neur de fo c'étoi feuler maîtr tacite bienf che n dont Elle très-t étoit tion

fes bo

tôt er

de le

<sup>(1)</sup> Par acquits du comptant, on entend des sommes délivrées au trésor-royal sur la simple signature du roi, sans qu'il soit fait mention de l'objet de leur destination. Le garde du sisc public n'a pas besoin d'autre justification à la chambre des comptes pour que ces dépenses lui soient allouées.

fens de son amant par ses charmes, fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver son esprit, pour le subjuguer & se rendre nécessaire au point qu'il ne put plus s'en passer. L'adulation, ce moyen si infaillible auprès de tous les hommes, fut un de ceux qu'elle mit principalement en usage. Cette adulation ne confistoit pas simplement dans l'art commun aux plus groffiers courrisans de rendre le monarque satisfait de lui-même, en l'exaltant sur ses qualités physiques ou morales, fur ses actions, ses volontés, ses discours. ou même dans celui plus rafiné d'imaginer tout ce qui peut lui plaire, mais dans une recherche pénible & assidue pour écarter de Louis XV les soins, les soucis, les inquiétudes du gouvernement, pour lui faire goûter fur le trône cette vie oisive & privée après laquelle il soupiroit. Quel tourment! & qu'elle achetoit cher sa grandeur apparente! Au reste, l'ambitieux a des jouisfances, dont le philosophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que madame de Pompadour éprouva en recevant une lettre de la duchesse de Châtillon, qui la prioit de faire connoître au roi les regrets de son mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans sa disgrace. Voir à ses genoux le gouverneur de l'héritier présomptif du trône, présumant plus de son crédit que de celui de son auguste pupille, c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit, nonfeulement fur la créature du dauphin, mais sur le maître, qui, en la détestant, rendoit, par son aveu tacite, indirectement hommage à son crédit & à sa bienfaisance; car il étoit à présumer que cette démarche ne s'étoit pas faite sans la participation du prince. dont on connoissoit l'attachement constant au duc. Elle répondit, de la part du roi, que S. M. étoit très-touchée de la trifte situation du malade; qu'elle étoit persuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui lui avoit deplu; qu'elle lui rendoit fes bonnes graces, & qu'elle desiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la cour, on elle seroit très-ails de le revoir.

, saextrei pour biller, uction mmes veiller moins

rétion
s aux
tans le
feu de
facrés
fruit
en est

charge en ait mille ouvera

point nus de penfes in peut

ources It aimi nee en ans des

roi que monté

it à la rer les

ommes du roi , nation fication des lui Quand un courtisan austere, comme le duc de Chisrillon, a recours à une protection aussi humiliante, on se doute bien qu'il est sans ressource. Lis sévrier. I Il mourut peu de jours après la réponse; mais sa famille

en recueillit le fruit par plusieurs graces.

Ces consolations passageres étoient bien rares malheureusement & ne pouvoient la dédommager du fardeau du roi, accable d'affaires au-dedans & au-dehors, occupé dans l'intérieur des fonctions importantes de subvenir aux réclamations des états, à celles des protestans pennuyé des tracalleries fastidieuses & toujours renaissantes entre le clergé de son royaume, entre les jurisdictions ecclésiastiques & civiles, & en même tems trompé par des négociations infidieuses: forcé d'étonner ses ennemis par ses préparatifs de guerre, par le rétablissement subit de sa marine; de surprendre l'Europe par les ressources inattendues de sa politique. & de préparer & procurer dans le commencement à les armes de brillans succès dans toutes les parties du monde: puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeste & la plus honteuse.

Il n'est pas possible de détailler dans cette rapide esquisse du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les états de Bretagne en 1782, états les plus longs & les plus désustreux qu'on est encore vus. Les locteurs, avides de cet lissorique curieux, minutieux, mais intéressant, le trouveront dans un journal manuscerit, pris sur les pieces originales (1). Nous nous contenterons d'observer que la continuation du vingtieme, malgré la paix, sut le principe de la sermentation entretenue depuis cette époque, quelquesois assoupie, puis se réveillant avec sureur, & causant rous les malheurs de cette province. Les trois ordres jeterent les plus grands eris, pour obtenir du moins l'abonnement. & ce sur sans succès. La cour intimida

de ic revoir. -

bientôt

teur co

du il

pit ces

bre to

nobleff

fuffrage

& plus

mesure

de Cha

que lui

& piqu

contre'

promot

gentils

[:madar

château

· la Brei

dant. A

fucc éda

duc de

arriver

repas:

il tenoi

Il con

périlleu

fon dél

avoir à

dre tro

ment "

authen

premie

cace [ 1

qu'ils a

sa conv figures

fculpte

romain

bientot le clergé & le tiers, fous prétexte qu'il me feur convenoit point de se roidir contre la volonté. du . i , clairement manifestée, ou plutôt elle corronpit ces corps, de leur nature & par leuf petit nombre toujours plus susceptibles de séduction. Mais la noblesse, trop altiere, trop attachée à cette liberté de fusfrages, qu'elle regarde comme son plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à mesure de la désection des deux autres ordres. Le duc de Chaulnes, qui tenoit les états, prévoyant le tort que lui feroit à Verfailles une tenue aussi scandaleuse, & piqué personnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la division & de la résistance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un simadame de Pyré 1-8 cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner ensuite quelque satissaction à · la Bretagne, on en retira l'intendant & le commandant. M. Bret, avocat-général au parlement de Paris, fuccéda à M. de Viarmes, & le duc d'Aiguillon au duc de Chaulnes On fut surpris, sans doute, de voir arriver là ce seigneur, neveu de la comtesse de Maurepas; mais son ambition l'avoit assoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par son nom au duc de Richeliev. Il commenca dès lors une carrière brillante, mais périlleuse. Nous ne parlerons en ce moment que de son début, qui sut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de persuader au roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit absolument tranquille; & pour lui en donner une preute authentique, le commandant nouveau fit faire par les premiers états qu'il présida, la cérémonie de la dédicace [ 10 novembre ] du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au roi en 1744, en mémoire de sa convalescence & de ses victoires : il confiste en trois figures pédestres de la main du sieur le Moine, fameux sculpreur. La premiere représente le roi habillé à la romaine de bâton de commandement à la main. &

Cha-

rier.]. mille mal-

hors, es de projours re les nême force ierre,

polimenes les inus, use, apide i agi-

Les ieux, anuf-nous ving-

vingmennefoistouserent

imida

porté sur un piédessal; la seconde, la déesse de la santé, sacrifiant sur son autel, & la troisseme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de sa joie.

S. M. fut si comblée, qu'elle chargea l'évêque de Rennes d'en témoigner de sa part sa satisfaction aux états, & en conséquence elle leur accorda la nomination des deux premieres abbayes qui viendroient à vaquer, deux compagnies de cavalerie & des lettres de noblesse pour deux personnes qu'ils choisiroient. Les trois ordres participerent ainsi à ses bienfaits. Le commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les choses que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup : le système de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun suivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du tems. On avoit obtenu que le vingtieme continueroit à se lever, comme par le passé, sur la foi du seul enrégistrement. C'étoit tout ce que defiroit alors M. de Sechelles, contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de son prédécesseur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embarrassa peu, en ne redressant point les abus, dont se plaignoient les états, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges. de laisser subsister un germe de discorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à se développer.

Le maréchal de Richelieu qui tenoit les états de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleusement servi le ministère, & en fai-fant enrégistrer à seux de 1752 un arrêt du conseil qui les consirmoit avec emphase, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait; ensorte qu'ils ne devinrent plus qu'un simple simulacre, & l'on juge aisément qu'ils nont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'assoiblit ordinairement avec le tems, & par les empiétemens de l'autorité, toujours active

à usurpe ficulté , gratuit. provinc inandan protesta fâcheuk marquis de reno que ces mettre ! plaignis qu'ils ne Par bon moliniste gélique, arrangen mencoie phiques des évêq ment de des mari yeux fur les mari qui avoi tout le

Cet ac les mezzo janséniste humilié de l'égliste duc de l'égliste duc de l'égliste de l'égliste duc de l'égl

la propeuples êque de ion aux iominaoient à lertres siroient. aits. Le il avoit marches la cour , de ne ient, & ngtieme fur la defiroit ui ayoit vouloit procéen ne s états , vileges, devoit tardoit

e de la

en faiconfeil nu à les ent plus t qu'ils ien loin le tems, s active

1 -

à usurper, le vingtieme s'y levoit sans la moindre difficulté. & l'on ne se servoit plus, même pour le don gratuit, des paroles facramentales des privileges de la province, accordé sans conséquence. En 1754 le commandant fut assez heureux pour terminer l'affaire des protestans des Cévennes, qui ponvoit avoir des suites fâcheuses. Malgré le compte favorable, rendu par le marquis de Paulmy des religionnaires, il étoit question de renouveller les dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux, dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en France, se plaignisseut qu'on les y privat des droits du citoyen, qu'ils ne pussent être légitimement ni époux ni peres. Par bonheur il se trouva l'évêque de Montpellier, ardent moliniste, mais doué de la douceur du caractere évangélique, qui apporta toutes les facilités possibles aux arrangemens de la cour, où certains ministres commençoient à avoir des vues plus saines & plus philosophiques sur cette matiere. Malgré les avis fougueux des évêques d'Alais & d'Uzès, qui penserent différemment de leur confrere, on accorda la rehabilitation des mariages des protestans; on convint de fermer les yeux fur leurs assemblées, & que les curés attesteroient les mariages comme contrats civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne firent aucun acte d'hostilité, & tout le passa en négociations.

Cet accord ne plut point au clergé, qui n'aime pas les mezzo termino; mais il étoit alors tout occupé des jansénistes; il étoit surieux du retour du parlement, & humilié de son triomphe. La chance avoit absolument tourné; le roi parut pendant quelque tems décidé à maintenir sa déclaration du 2 septembre, exaltée du parti comme un monument de sa sagesse : il frappa plusieurs médailles en l'honneur de ce monarque qui, doublement adultere dans ce moment même, n'en sut pas moins représenté en pacificareur de son royaume, en protecteur de l'église, sen vengeur des saints canons & des loix. Le duc de Berry, régnant aujourd'hui, étoit né à cette

époque, [le 23 août] & par une singularité remarquable n'avoit eu pour témoins à sa naissance que le chancelier, le garde-des-sceaux, le contrôleur - général & M. de Puyfieux : aucun prince n'y avoit affisté, la cour étant à Choify, & le courier dépêché au roi s'étoit casse le col pour aller trop vite. Quoi qu'il en foir, on fit figurer dans les gravures cet auguste embrion; il fut désigné comme le gage de la paix. La joie de ses ennemis ne fit rien perdre à l'archevêque de l'aris de sa fermeté. Il sur encore la premiere victime, & S. M. instruite par le parlement d'un refus de facremens fait par ordre de ce prélat, l'exila enfin à Conflans. [2 décembre.] Bientot l'évêque de Troyes le fut pour le même sujet à Mery-sur- Seine, & l'archeveque d'Aix à Lambesc. [2 janvier 1755.] On ménageoit encore les princes de l'églife; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les foustraire aux pourfuires plus rigoureuses des magistrats : quant aux subalternes, on les abandonna au bras féculier. [ 15 janvier & 3 février. ] Le curé de Sainte - Marguerite, ainsi que quelques prêtres de Saint - Etienne - du - Mont, furent decretes de prise-de-coprs & condamnés à un bannissement perpetuel. Si le cours de la justice avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de facremens auroit bientot diminué. Mais les parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconsequence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le système d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

Un arrêt du parlement de Paris avoit condamné les délibérations du chapitre d'Orléans au sujet d'un resus sait au sieur Cogniou, un des chanoines, & reçu le procureur-général appellant comme d'abus de l'exécution de la bulle Unigenitus; notamment en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractere, ou lui donner les effets de regle de soi. Un arrêt du confeil redressa ces paroles erronées, en caracter ladite de l'éctif décidée regle de l'église & de la par plusieurs déclarations du roi. Cet aveu rendit une nouvelle confiance au ciergé, & sa résistance & ses réclamations

redouble d'un arri fundic i tenu auc royaume mander. fesseurs d mande q loment, fier, & ordre. Ai d'étoient entr'is el क्षेर तेटड भी। rour enr Cavoient r les défens rer, de s orité un ieres que

voit le duger les justes faculté prétendent & de sexercie enta requiement. Le parti de unt les mertain poi les à l'exassif d'ansouveau su

[Le 28 m

Memblée

en. Elle

ucaulr. C

rquable

ncelier.

M. de

r étant

è le col

rer dans

comme

ien per-

encore

rlement

prélat, l'évêque

. Seine,

5. ] On

unitions

ux pour-

x finbal+

s janvier

insi que

, furent

banniffe-

u conti-

cremens

ardiffant.

inconfe-

oir plus

amné les

un refus

l'execu-

u'aucuns

tere, ou

du con-

plusieurs

lle con-

mations

forme.

redoublerent. La Sorbonne ofa refuser l'enrégigrement d'un arrêt de la cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fût foutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royaume & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le doyen, le syndic, le grand-mastre, les professeurs de Sorbonne & de Navarre, & après une réprimande que leur fit le premier président au nom du parloment, le faire enrégistrer en leur présence par le greffier, & leur defendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une inconféquence, les magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte exercée env rs eux en leur Orant la liberté des délibérations des suffrages, qui si souvent avoient déclaré illégal tout enrégistrement fait par violence ou force, qui avoient regardé comme oppressif & destructif des loix les défenses qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'assembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre sur ces majieres que de ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, voit le droit de condainner les parlemens même, & uger les justices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de théologie protesta; elle parodia la cour, k prétendit dans l'état de subversion, de découragenent & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer es exercices; elle se pourvut pardevant le roi & préenta requêre pour obtenir la cassation de l'arrêt du parement. Le ministère, sans prendre trop ouvertement parti de la faculté, la foutint cependant. & Tailent les magistrats exercer leur despotisine jusqu'à un ertain point, empêcha que les choses ne fussent pouses à l'extrême. Les docteurs resterent dans un état, assif d'anxièté & d'incertitude jusqu'au coup frappe de ouveau fur leur tyran.

[Le 28 mai.] Sur ces entrefaites se sit l'ouverture de assemblée du clergé, qui dura cinq mois & ne termina en. Elle étoit présidée par le cardinal de la Roche-ucault. C'étoit pour la seconde sois qu'il remplissois

cette fonction. Quoique l'esprit de corps ent prévasu dans lui lorsqu'il avoit été question d'imposer son ordre, on s'étoit statté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En esset, son génie doux & pacifique contint les factieux dans les séances orageuses où nosseigneurs se livroient quelquesois aux propos les plus viss & les plus indécens, même à des clameurs si grossieres, que le bruit se répandit jusques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus. (1)

[ Le 20 août. ] Un incident plus heureux fournit bientôt au président le moyen de se faire un parti à opposer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien évêque de Mirepoix, le théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme si borné qui avoit succédé aux Bossuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le roi vouloit faire en rendant l'ordre de Saint-Louis susceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par son attachement aux principes de son prédécesseur; il les avoit pousses plus loin par l'entreprise des billets de confession; il s'étoit servi de la distribution des graces, voie puissante & infaillible, pour remplir l'église de constituans & favoriser le schisme. La cour imagina de faire fortir le bien d'où le mal étoit venu; elle sit succèder le cardinal de la Rochesoucault dans la partie importante du ministère que le prélat défunt laissoit vacant. Ce fut une amorce où vinrent se prendre les aspirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui, payés pour se rendre favorables à la constitution, seroient disposés à l'être une seconde fois pour Iui devenir contraires. En jouant fur le mot, on nomma les prosélytes que fit ainsi le cardinal, les Feuillans, comme on désignoit leurs adversaires sous le nom de Théatins, à cause de seur ches. Ce remede sut plus

efficaçe même o rien fair le roi pronone

Le ré
vêques
blée ex
de respe
de droit
facremes
lettre, o
objets-fe

parfaire Le-po pour être nard. Il i tance qui place l'o s'empêch gulier qu pour me parlant d buona ma & fit fa sa piété tant à de de fon b foible en corde & Louis X prêtres q le tourn faisoient bleffes au défenfeur depuis la

mençoied

<sup>(1)</sup> Voyez un fameux écrit intitulé; Examen du précu de ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé.

prévalu on ordre, dans les & pacigeufes où es les plus rs fi grofprovinces

rnit bienà opposer anatiques. er, venoit ccédé aux seuille des t empêché l'ordre de t parvenu son prédéreprise des istribution ur remplir La cour toit venu: cault dans élat défunt se prendre s contracté ets ou plus à la confle fois pour on nomma Feuillans, le nom de

le fut plus

en du précu

rge.

efficace que la grace des jansenistes: il y eut partage : même dix-sept prélats opinerent contre seize pour ne rien faire; ce qui laissoit l'assemblée dans l'équilibre où le roi la vouloit, asin d'être dispensé lui même de prononcer.

Le résultat sut d'écrire une lettre circulaire aux archevêques & évêques du royaume, dans laquelle l'assemblée exposoit la diversité des deux avis sur le degré de respect dû à la bulle Unigenitus, sur la notoriété de droit & de fait & sur la compétence en matiere de sacremens. Elle y joignit aussi la copie d'une autre lettre, qu'elle adressoit au pape pour recevoir sur ces objets-seminstructions paternelles, & pour venir à une

parfaite unanimité.

Le pontife consulté étoit Benoît XIV, trop favant pour être fort crédule, d'un caractere gai & même gogues nard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient desiré, & quoique sa place l'obligeat de garder l'extérieur, il ne ponvoit s'empêcher d'en rire avec ses familiers; il trouvoit singulier qu'un roi de France ne s'ît pas assez puissant pour mettre la paix dans son royaume. Il disoit, en parlant des troubles qui l'agitoient & de son anarchie : buona machina che anda fola! Il repondit ambigument & fit sa cour à Louis XV en paroissant s'en remettre à sa piété & à son zele pour la religion, & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de son bref Il avoit pris ce monarque par son endroit foible en le flattant, en montrant un esprit de concorde & de paix. Le génie craintif & superstitieux dé Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriser les prêtres qui, contens de sa soumission au dogme, ne le tourmentoient pas sur ses passions, qui même lui faisoient entendre que le ciel pardonnoit bien des soiblesses aux princes attachés aux intérêts de l'église & défenseurs de la foi. D'ailleurs beaucoup de prélats, depuis la mort de l'ancien évêque de Mirepoix, commençoient à se rapprocher de la favorite & à lui faire

leur cour. Elle ne disposoit pas encore des bénésices: elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis; mais le cardinal de la Rochefoucault étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ses recommandations, ce dont se seroit bien donné de garde le théatin Boyer, créant & scrupuleux de bonne - foi, parce qu'il étoit simple & ignorant; d'ailleurs forcé à cette réserve pour ne pas déplaire au dauphin, son pupille, quand il ne l'auroit point eue par austérité de principes. C'est donc à regret que Louis XV avoit laisse le parlement agir contre le clergé; que S. M avoit févi elle - même contre quelques prélats, & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'évêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alface [ 12 avril 1756], à l'abbaye de Mourbach, pour en imposer aux autres par cet exemple de févérité. Plus S. M. en accordoit aux magistrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune composition à attendre de ces personnages inslexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaisoit. En 1755 le parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres - patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir son autorité, que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eut perdu l'ame du parti janseniste en la personne de ce fameux procureurgénéral Joly de Fleury, d'une érudition vaste, d'une éloquence adroite & séduisante, qui pendant quarante ans l'avoit soutenu; quoique son fils qui lui succedoit n'eût ni sa tête, ni sa finesse, ni son activité, la compaguie étoit encore remplie de vieillards atrachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de trêve aux molinistes & vouloient faire triompher les appellans. [12 avr.] Ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice une instruction pastorale de l'évêque de Troyes sur le schisme. Le prélat s'étoit échauffé au point de publier un mandement, [6 juin] par lequel if condamnoit l'arrêt du parlement, défendoit de le lire & de

le gard le roi d fon ind

Pour trats, lerent question qué for formula Ils price théologistience sonul effer de paci parti des augment conséque

La noi

religieuse

le parlem pour la 1 fait reven fon de pla fouverain donner l'e en chaire mandeme munié to genitus, le tribunal d les arrêts mément le ainsi que leur église plement: c dans toutes nantes. Da

xalté le pr

le garder à peine d'excommunication; ce qui avoit force le roi de lui témoigner son méconsentement & même fon indignation.

néfices:

elle fit

oit trop

minan-

théatin

rce qu'il

réferve

quand il

es. C'est

arlement

e - même

enoit de

e Troyes

[ 12 avril

ofer aux

en accor-

cherches

t aucune

uflexibles

n 1755 le

avoir de

& ayant

toit plus

juger les

l'ame du

rocureur-

ite, d'une

quarante

fuccédoit

la compa-

és à leurs

aux moli-

. [12 avr.]

cuteur de

lévêque de

é au point

el il con-

lire & de

Pour punir la Sorbonne de sa résistance, les magistrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillerent une contestation pendante depuis 1729. Il étoit question d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué son appel, accepté la constitution & établi un formulaire qui devoit être signé par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de théologie étoit contraire au maintien de la loi du filence & le déclarerent après vingt-fix ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus opposée à ses vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des appellans presque abattu, & à renouveller & augmenter les divisions du clergé. Arrêt du conseil en conféquence, qui casse celui du parlement.

La nomination, d'une, supérieure dans un couvent de religieuses ayant élevé une nouvelle contestation entre le parlement & l'archevêque de Paris, celui-ci, exilè pour la séconde fois, mais que la bonté du roi avoit fait revenir de l'abbaye de Pagny à sa délicieuse maison de plaisance, n'avoit pas cru que la clémence du souverain dut rallentir son zele. Honteux de se voir donner l'exemple par l'evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans [ 19 septembre ], & avoit lu un mandement ou inftruction pastorale, où il avoit extommunié tous les non-acceptans de la constitution Unigenitus, les confesseurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts & arrêtés du parlement délignés, & nommément les hospitalieres du fauxbourg Saint-Marcel, ainsi que tous les prêtres qui diroient la messe dans leur église. Cette excommunication n'étoit pas simplement, comminatoire & verbale : elle fut ful ninée lans toutes les formes, cierges éteints & cloches sonpantes. Dans son discours, le moderne Athanase avoit xalté le prélat son confrere comme un confesseur perseeute, aux sentimens duquel il adheroit & dont il admiroit & desiroit imiter la sermeté & la constance. Plusieurs évêques adhérerent à leur tour à cette démarche vigoureuse, & le nombre en grossissoit chaque jour.

Le roi, plus embarrassé que jamais en voyant le Leu du schisme, bien loin de s'éteindre, augmenter ses ravages, tint plusieurs confeils pour aviser aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoit point cer esprit de douceur & de conciliation que S, M. lui avoit si fouvent recommande, en ce qu'il mettoit plus de passion que de véritable zele dans ses démarches, & venoir tout récemment de supprimer le bref du pape, dont S. M. admiroit la sagesse. Ils firent voir la nécessité de réprimer l'extension qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, sur-tout dans un teins où l'on avoit besoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégistremens si essentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre présente.

Le différend élevé entre cette cour & le grand confeil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digression sur ce différend, le germe suneste de la révolution combinée de loin, & qui a ensin été opérée dans la

constitution de la monarchie françoise.

Les ennemis du parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir; que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuste des coups qu'ils lui avoient porté, sentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal fantastique, composé à la hâte de membres du conseil. Ils jeterent les yeux sur les différentes cours; ils trouverent que la chambre des comptes, composée de membres qui n'étosent pas gens de loix, ignares & non lettrés, comme le roi les appelle dans leurs provisions, ne pourroit jamais métier la consiance de la nation, & ne seroit qu'un ridicule

kâchet yeux c le zele les im failles fes, (1 que l'é des hor la paix leur de ne pou fans ju par les dépens bunaux pour fu exercer **fupérieu** de pour rendue d avec le l'obligat fénéchau nances ment & dée aux Le pa

ridicu

leur a

peuple

herbes

de co

Tome

<sup>(1)</sup> No ignorées tance, m tulé: Mé de la Fra en 1779,

fidicule de plus dans leur projet. La cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracassiere aux yeux du gouvernement, & l'instant même dévançant le zele du parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Verfailles, & sur l'incertitude de leur durée, si vigoureuses, (1) qu'elle avoit forcé le monarque de promettre que l'époque de la cessation courroit du jour de celle des hostilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le grand-conseil fut jugé le seul propre à leur dessein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'état, qui ne pourroit avoir lieu si les loix étoient observées. fans jurisdiction & sans territoire, ne subsistant que par les attributions & les évocations, c'est-à-dire aux dépens des parlemens, sinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour suppôts, tels que les présidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concouremment avec leurs supérieurs immédiats, reçut une nouvelle extension de pouvoir. [ 10 octobre 1755.] Par une déclaration rendue dans une contestation particuliere de cette cour avec le parlement de Paris, S. M. y reconnoissoit l'obligation de tous les sieges inférieurs, bailliages & fénéchaussées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand-conseil, immédiatement & sans aucune présentation ou permission demandée aux cours & autres juges.

Le parlement reconnut l'objet de cette pomme de

Tome III.

dont A nitance.

démar-

ue jour.

yant le

nter fes

moyens

rlement

IX trou-

de dou-

Touvent

lion que

oit tout

nt S. M.

e de ré-

ie S. M.

on avoit

cile aux

s qu'exi-

d-confeil, lle. Nous

digression

évolution

e dans la

plent vai-

orps n'e.

i avoient

pit été de

olacer, au a hâte de

ir les dif-

mbre des

colent pas

le roi les

amais me-

oit qu'un

ridicule

<sup>(1)</sup> Nous nous proposons de publier ces remontrances ignorées jusqu'à présent & de la plus grande importance, mais elles se trouvent dans un in-quarto intitulé: Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matiere d'impôts, qui vient de paroître en 1779,

Milsorde jethe entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêtés vigoureux; il présenta des remontrances; il réclama contre les entreprises des gens du grand-confeil; it les peignit comme tendantes par système à l'anéantissement des formes anciennes & immuables de la législation, à intervertir l'ordre sacré sur lequel la constitution même de l'état repose depuis treize siecles, à dégrador la hiérarchie de la justice souveraine du roi, enfin à ériger un parlement supérieur à tous les autres. parlemens. Le grand-conseil foutenu par la cour, continuant ses actes d'usurpation pour soulever les jurisditzions, troubler & renverser la police essentielle du royaume, ses attentats contre les loix sondamentales de la monarchie & la majesté de la cour des pairs. I 19 février 1750. ] Il fut arrêté que les princes & pairs Leroient invités de venir occuper leur place en la cour pour aviser au parti qu'il conviendroit de prendre. Les magistrats espéroient se renforcer ainsi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les princes & pairs recurent encore une fois défenses de se trouver au-palais & les premiers furent obligés de lutter feuls. Depuis lors il y eut un combat indécent d'arrêts entre les deux cours, fans que le ministere y remédiat : il en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'espoir d'en tirer parti. Si les circonstances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas, & nous verrons dans la suite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réalisa. Cependant les ennemis de la magistrature avoient prévalu ; le monarque s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Nonseulement il laissoit le parlement de Paris sans réponse, mais il sevissoit contre le parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux; enfin après une foule de confeils tenus dans le courant de l'année au sujet des troubles intestins, de religion, & pour faire cesser les combats. des jurifdictions ecclésiastiques, & civiles, il sur décidé de tenir un lit de justice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix.

renous bulle, vêques qu'on la fou fans né le cara prélats ment d felle e u'étoit de proc d'abord pouvoit tribunau & partie d'être m nistrés, les ecclé ner de co

La

La fec fifter. O nombreu quelque réduire la charges q avoit fait infru&ueu contraire. choifi ces jeunes ger

au schish

de troub

<sup>(1)</sup> Dan furent d'a erticles des

des

; il

feil;

iéan-

le la

el la

cles,

roi,

utres.

conti-

ifdit-

lle .du

ntales

pairs.

pairs.

cour

rendre.

donner

ces &

trouver

r feuls.

s entre

diât : il

re dans

firent

& nous

ne plus

lant les

monar-

e. Non-

éponse.

n, con-

confeils

troubles

combats.

orteroit

La premiere étoit une declaration, par laquelle S. M. renouvelloit le silence prescrit sur les matieres de la bulle, & cependant assuroit ne vouloir ôter aux archevêques & évêques le droit d'enseignement, ordonnoit qu'on eut pour la constitution Unigenitus le respect & la foumission prescrits par Louis XIV & par elle. sans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination. le caractere ni les effets de regle de foi, quoique les prélats décidassent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'église univerfelle en matiere de doctrine. (1) Cette déclaration n'étoit pas moins louche & contradictoire sur la facon de procéder en cas de refus de sacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'église, & l'on ne pouvoit resfortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux féculiers; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts long-tems avant de pouvoir être administrés, d'autant que les magistrats, en condamnant les ecclésiastiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les facremens. Enfin le prétendu remede au schisme n'étoit qu'un palliatif capable de jeter plus de trouble, de confusion & de désordre.

La feconde loi étoit assez adroite, si elle est pu subsister. On fait que les compagnies, plus elles sont nombreuses, moins elles sont corruptibles. Depuis quelque tems, le système du gouvernement étoit de réduire le parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des représentations à ce sujet. Elles surent instructueuses, & l'édit dont il s'agit supprimoit, au contraire, deux chambres des enquêtes. On avoit choisi ces chambres, parce qu'elles sont composées de jeunes gens qui sorment & soutiennent ordinairement

<sup>(1)</sup> Dans l'assemblée du clergé de 1755, les évêques furent d'accords sur cette expression, la même dans les atticles des 17, & dans ceux des 16.

es avis les plus violens; d'ailleurs susceptibles d'un enthousiasme que n'éprouvent guere les vieillards; ensint dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux sentimens de crainte ou d'espérance, deux passions si puissantes, lorsque le despotisme sait les mettre en jeu. En outre, comme les chess insluent beaucoup sur les autres membres, les présidens des chambres restantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les présidens à mortier, éligibles & amovibles, à la volonté de la cour.

La derniere loi étoit une déclaration contenant réglement pour la discipline du parlement; c'est-à-dire une réunion de formules & de conditions génantes pour rendre les assemblées de chambres moins fréquentes, pour retarder les dénonciations, pour donner plus d'insluence, de poids & d'autorité dans la compagnie au premier président, créature de la cour, & qu'elle

dirige communément à son gré.

. Il y eut un lit de justice indiqué au 13 décembre, où S. M. fit publier & enrégistrer en sa présence ces édits & déclarations. Dès le soir messieurs des enquêtes se regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus essentielles, furent porter leurs démissions à M. le chancelier. La grand'chambre ne suivit point cet exemple, fauf quelques membres, entre autres M. Tubœuf, ancien militaire, qui, voyant la pusitlanimité du plus grand nombre, lors de la délibérarion sur cet objet, s'écria dans le style énergique de sa premiere profession: " Je savois bien qu'il y avoit o des lâches [des j... f...] parmi nous, mais je ne » croyois pas qu'il y en eût tant. » Le public adopta ce nom de baptême de messieurs restans, & les appella les filleuls de M. Tubæuf. C'étoit pour la seconde fois que le clergé triomphoit. Cependant, pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux prélats qui étoient à Paris de se rendre chacun dans leur diocese & d'y attendre les ordres du roi. Cette nouvelle persécution de la magistrature dura près d'un an encore,

Elle p tôt re cet in dre le fes plu ci eur eux &

Mai

me, il guerre & d'an dans l doit-il patrie en trai fois, il princip glorieu capitale celui d'anité à en fu tunes &

fuspens importa la Francpirer; o A l'égar En moi ajustés a Buen-R jouissan vaisseau accordé moyenn que devonées aux

Par !

Elle partit cesser au mois de septembre 1757; mais bientot recommença le cours de ses disgraces, & si dans cet intervalle elle eut la fatisfaction de voir s'éteindre le schisme, d'opérer la destruction des jésuites, ses plus cruels ennemis, du sem de leur tombeau ceuxci eurent pourtant assez de force pour l'entraîner ; eux & l'écraser sous leurs propres ruines.

s d'un

; enfin

ore aux

Mons si

en jeu.

fur les

estantes

rmi les

volonté

it régle-

dire une

es pour

uentes,

ner plus

mpagnie

gu'elle

cembre,

ence ces

enquêtes

irs fonc-

s démis-

ne fuivit

re autres

la pusit-

délibéragique de

y avoit

ais je ne

c adopta

s appella

onde fois

rélats qui

r diocese

velle per-

a encore

ne pas

Mais avant que cette grande plaie fût faite au royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiser d'hommes & d'argent & de lui enlever ses plus fertiles possessions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en se rappellant l'opprobre dont sa patrie est restée converte? Nous pourrons quelque jour en traiter l'histoire plus en grand. Nous allons cettefois, suivant notre plan, en marquer seulement les principales époques, en retracer le plus d'événemens glorieux, les nombreux malheurs & fur-tout les fautes capitales, dont le récit est toujours plus utile que celui des prospérités, propres seulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, & conséquemment à en suspendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des défastres.

Par les arricles du traité d'Aix-la-Chapelle restés en suspens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs suites, il étoit aisé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient seulement à respirer; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Espagne elle parut agir de meilleur soi. En moins de deux ans ses principaux dissérends furent ajustés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-Retiro. Celle-ci y renonçoit des à présent à la jouissance de l'Assiento ou traite des Negres & du vaisseau de permission à Porto-Bello, [ 5 octobre 1750] accordés pour quatre années suivant le traité, & ce, moyennant une somme de cent mille livres sterling que devoit payer S. M. Cath. & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce, Malheureusements

en n'avoit point affez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes côtes espagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiscation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras, bois de reinture Exprécieux, mais si suneste pour les interminables, querelles qu'il a occasionnées & qui durent encore. Cependant, ce point su discuté, après la disgrace du marquis de l'Encenada & ajusté à l'amiable sous M. Wall, son successeur; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid sit revivre toute la rigueur de ses réclamations concernant ce bois lorsqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendie M. Pitt si surieux contre le ministere Espagnol, qu'il l'accusa de s'être francisé.

Les Anglois se plaignoient aussi de la préférence donnée. an Espagne au commerce françois sur le leur, contraire à la lettre expresse du dernier traité; ils se plaignoient de l'activité avec laquelle cette puissance augmentoit sa marine & de la grande influence que le ministère de Verfailles avoit sur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occasionnoient aucun acte d'hostilité & se portoient dans. des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choses ne se traitoient pas aussi amicalement entre les cours de Verfailles & de Londres. Leurs griefs respectifs ne faisoient que s'aigrir par les. négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas cessé durant la paix : les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouissance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 17:6. A peine l'Isle-Royale & Louisbourg furent - ils évacués par les Anglois & remis aux troupes du roi; [23 juillet 1749] à peine S. M. eût-elle fait déclarer aux lords Sussex & Catchart, donnés pour ôtages jusqu'à cette restitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe & les agressions au delà des mers exercerentla sagacité des politiques dans l'ancien monde & somenterent la discorde dans le nouveau. Malgré les intentions. pacifil éto de co tiplié fe rég cause

L Fran Miche a-vec du m de la à éca le gé explo respe rope ; rien d mille Madra la plu une r pêche clatât

Por en la presenta de fer fer fer ceux or Pondi artille qu'on du fer ne fai quelle idées de co pagni

ritoit.

vexa-

occi-

ois de

inture

inables.

ncore.

ifgrace

e fous.

t dura

igueur.

qu'elle

Pitt fi.

usa de

donnée.

ntraire

noient

itoit fa le Ver-

s.n'oc-

it dans. on ré-

amica-

ondres. par les.

nencé,

euples;

744 &

nt - ils

u roi;

er aux u (qu'à

icanes

cerent -

omenntions. pacifiques des deux souverains & même de leurs maissires; il étoit vraisemblablement très-difficile que des objets de contestation austi anciens, austi éloignés, au multipliés, étendus dans presque toutes leurs possessions, se réglassent à l'amiable & assez tôt pour prévenir d'autres causes de division qui surviendroient.

L'Inde fut le principal théatre où la rivalité des François & des Anglois continua de s'exercer sans refache, qu'au moment précisément où elle se déployoit avec plus d'étendue & de fureur dans les autres parties du monde. Dupleik étoit directeur-général des affaires de la compagnie françoise à Pondichéry; il étoit parvent à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie, ce la Bourdonnais, qui le premier par ses exploits avoit inspiré aux nations voisines le plus grand respect pour la sienne. Il l'avoit force de repasser en Europe; & cetre fois la haine, malgre l'absence, ne perdant rien de son activité, il avoit eu le crédit, éloigné de six mille lieues, de faire mettre à la Bastille le vainqueur de Madrass, & de l'y tenir pendant trois ans & demi dans la plus dure captivité. Il envoyoit sans cesse de l'Indeune recrue de témoins contre lui; & n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illustre accusé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompenses qu'il méritoit. Il ne resta à la Bourdonnais mourant que sa gloire.

Pour réparer le tort que Dupleix faisoit à la compagnie en la privant d'un tel désenseur, il falloit sans doute qu'il se sent de puissantes ressources en lui-même & dans ceux qu'il employeroit. Il les montra en esset au siege de Pondichéry; où il sut à-la-sois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire; ce qui lui valut un honneur qu'on n'avoit accordé jusqu'alors à aucun homme hors du service militaire, le grand cordon de S. Louis. On ne sait si cette distinction, avec celle de marquis, à laquelle il ne devoit pas aspirer par état, lui inspira des idées nouvelles & le sit changer de système. Mais ce ches de commerçans qui, en 1742, avoit proposé à la compagnie Angloise la neutralité pendant la guerre, voulut

B 4

à la paix s'ériger en protecteur des vice-rois de l'Inde, & se mélant dans les querelles de ces princes, devint leur vainqueur & leur tyran. Il rendft ses commettans usurpateurs malgré eux, & confuma pour ses préparatifs belliqueux tous les fonds destinés au commerce. Il se flattoit de les retrouver avec usure dans les trésors des vaincus. Ce goût de conquête alluma la jalousie des Anglois, qui à leur tour prirent le parti- de ceux-ci. Ilsavoient à leur tête Saunders, non moins audacieux, non moins inflexible, non moins fécond en expédiens que son rival. Tous deux se jouant des Nababs, dont les noms servoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour assouvir l'ambition, la cupidité, les passions diverses dont ils étoient dévorés. Le gouverneur de Pondichéry, enslé de ses succès, avoit poussé le délire jusqu'à vouloir se faire souverain luimême. Il avoit acheté à la chancellerie du Grand-Mogol la patente de Nabab de Carnate. C'est alors qu'il déploya le faste assatique pour lequel il avoit un gout naturel. Sa semme se faisoit traiter en reine, & ce rêve auroit pudurer long, tems si son mari n'étoit devenu victime à son tour de cette même jalousie dont il n'avoit pu se désendre contre la Bourdonnais, le principe de sa grandeur & de fa ruine. On profita d'un échec considérable que sa hauteur imprudente lui avoit attiré pour le rappeller. Il fut réduit à discuter à Paris les triftes restes de sa fortune que lui contestoit la direction, & à solliciter des audiences dans l'anti-chambre de ses juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & madame Dupleix eut. peine à obtenir une modique pension de ceux auxquels il avoir acquis par ses victoires & ses négociations trenteneuf millions annuels de revenus. C'est à ceute somme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de sa prospérité, si elle eût pu soutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer son représentant. Mais la foiblesse du ministère en sut effrayée; il ordonna de refuser le Carnate, province de l'empire du Mogol la plus florissante, où est situé.

Pondi youlut avoit d qu'elle sinfi q qu'il a gigant fur-to ordre . nique, en con conditi devoit autres égalité de Cor homme étoit fi de com comma compag julqu'e & de d France en fran qu'il ap ies Ang eût peu fût éter y fût re

avantag

contrée

agens q

D'api

<sup>(1)</sup> en angl qu'ennu quemme

de . &

t leur

ufur-

aratifs

. Il fe

rs des

lie des

ci. Ils

cieux.

édiens,

es, ne

ition.

vores.

, avoit

in lui-

Mogoł éploya

rel. Sa

roit pu

e à fon

fendre

r & de

que la

peller

s de fa. Hiciter

Il en

ix eut.

quels il

trenteiomme

pagnie. si elle

e jouer

en fut

ovince

i fitue

Pondichery, dont elle eut fair l'arrondissement; il nes youlut pas que la compagnie fût autre chofe que ce qu'elle, avoit été jusques-là, un assemblage de marchands, &c. qu'elle eut d'autres possessions que des comptoirs. C'est. ainfi qu'écroula l'édifice de sa grandeur, aussi rapidement, qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination; gigantesque de son fondateur. Le gouvernement vouloit fur-tout éviter de blesser l'orgueil anglois ; il avoit donné. ordre; conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de suspendre les hostilités. Les deux compagnies. en consequence se rapprocherent; elles firent un traité. conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entr'elles uneégalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu. homme aussi modeste & aussi simple que son prédécesseur étoit fier & superbe, qui le releva, & signa en qualité de commissaire pour Sa Majesté Très-Chrétienne, de commandant-général de tous les établissemens de la compagnie françoise, depuis le cap-de Bonne-Espérance. jusqu'en Chine, de président de tous les conseils y établis. & de directeur-général de la compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres; il se conduisit en franc marchand, dit Voltaire, & par la bonne-foi qu'il apporta dans les pour-parlers, se concilia tellement ies Anglois, (1) que l'intelligence entre les deux nations eût peut-être été durable, si la rupture en Europe ne se fûr étendue jusqu'aux Indes, & fur-tout si M. Godeheu y fût resté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées ce sont moins les souverains que leurs agens qui disposent de la guerre ou de la paix.

D'après ce résumé, il est difficile de se resuser à croire

<sup>(1)</sup> Voyez l'Histoire de la dernière guerre, composée en anglois en quatre gros volumes, ouvrage aussi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialiré, & conséquemment très-croyable lorsqu'il parle des François avantageusement.

que les François n'étoient pas agresseurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On fait de quelle importance est le commerce de cette partie du monde pour les colonies à fucre, dont l'exploitation ne peut se faire que par les negres. On fait par quel usage abominable les Européens vont acheter ces malheureuses victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs semblables en autant de bêtes de somme, qu'ils conduisent comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de confumer lentement leur existence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, fans falaire ni récompense, ou de périr dans des tortures affreuses. De pareils traitemens exigent qu'on recrute sans cesse ces troupeaux d'esclaves. De-là la rivalité des . deux nations dans le pays où se fait la traite des noirs. Ce pays, pour comble de maux, produit aussi l'or, métal également funeste à ses propriétaires & à ses conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés. de facrifier le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur restoit plus que le comptoir de Juida & l'isle de Gorée, où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le dessein de se tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des présens & des offres plus avantageuses les naturels, afin d'avoir la faculté de construire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indistinctement à tous les Européens, & où les affaires se traitent avec une liberté entiere. Ils commençoient déjà leur établissement sous la protection d'une escadre, lorsqu'une escadre supérieure Angloise prétendit que c'étoit débaucher ses alliés, enfreindre les traités, & chassa les travailleurs à comps de canon. Ce récit, suivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées. nous paroîtroit suspect de la part de l'historien déjà cité, s'il ne se trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des Etablissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes: quoiqu'en convenant des mêmes faits, il en

fon crial d'un les F tence

E tend les com de S & de l'éta comi décid fe pr gouv d'apr Cayl deux ne p plus form blem fon f entre confé gloife

> Ce pecte & for du ge d'éva

une b

<sup>( 1</sup> losopi des E

Indes

it à la

est le onies à

par les opéens

patrie,

trans-

omme.

n'ayant

ur exif-

ntinus,

ortures

recrute

ilité des . s noirs.

di l'or,

ses con-

cupidité

obligés.

r restoit.

où il

Dans le

imaginé.

us avan-, nstruire

re indif-

faires fe

ent déjà

re . lorf-

e c'étoit

hassa les

r lequel

ondées,

jà cité ,.. l'auteur

dans les

s, il en

tre une conséquence différente. Mais on voir aisement fon but d'amener le propos odieux de ce ministre, s'écriant à l'occasion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence: si nous voulions être justes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'existence. (1)

En passant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jeter les hauts cris contre les envahissemens des François. Les isles Caraïbes. comprenant sous ce nom de leurs auciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de l'abago, étoient restées en contestation & dans l'état de l'uti possidetis suivant le dernier traité. Des commissaires nommés par les deux souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le gouverneur des Barbades pour le roi-son maître, avant d'apprendre la suspension des hostilités, un marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit ignorer, avoit rendu une ordonnance des. plus violentes, [7 déc. 1748] où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartenoient indisputablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aime des savans; mais altier, entreprenant autant que l'autre étoit doux & liant. En consequence il employa la force, chassa une fregate Angloife qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le désaveu de la cour de Versailles & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable

<sup>(1)</sup> Voyez le volume IV, livre II, de l'Histoire philosophique & politique des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes.

nature. L'évacuation n'eut pas ieu; elle sut reculés sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit soible & non pas sourbe, tous les subtersuges dont on se servit pour l'éluder. M. de Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes; ce qui doit saire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministere de continuer à user de délais & de tergiversations.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce tems. de son côté, M. le comte Dubois de la Mothe, gouverneur des isles sous le vent, suivant les erremens de celui des isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques. & isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces. mots: Continuation de la possession de Louis XV, roi de France, 1753. Un capitaine des vaisseaux du roi d'Aneleterre fit arracher, les croix, les inscriptions & les. noteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annoncant que son maître ne souffriroir pas ces marques de possession contestée. Ces isles presqu'inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favorifer la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être affez fort pour donner la loi, ou affez adroir pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile. tandis qu'il se passoit dans le nord des scenes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'essusson de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'AL mérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si long-tems.

Dans la partie de l'Amérique appellée septentrionale, les François ont deux colonies, seules capables de sormer deux royaumes superbes, si leur population répondoit à leur étendue: le Ganada & la Louisiane. Et

premie d'une n lacs im monde falubri & viole la vie; la vieil La nati du luxe fatisfail état de miere r Avec de aliment partie d Ses bêi finesse & ceroien tire de hauteur fes raisi qu'une fache en nous pa ration d la pêche presque on prév degré de an berc

> Nouvell malgré les horr quoique medicés

demi.

premier, situé le long du sleuve Saint-Laurent, traversé d'une multitude de rivieres & baigné dans fon sein de lacs immenses, couvert de forêts aussi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de son sol, pour la salubrité de son air, malgré la rigueur d'un froid long-& violent, est sur-tout propre à donner & à conserverla vie; les meres y sont d'une sécondité merveilleuse & la vieillesse s'y prolonge communément sans infirmités. La nature dans son austérité s'y resusant aux productions du luxe ou de la mollesse, capables d'énerver les habitans, fatisfait à tous leurs besoins d'ailleurs & les mettroit en état de se passer de la métropole pour les choses de premiere nécessité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoialimenter les isles de l'Amérique & approvisionner une partie de l'Europe en bled; en bestiaux, en salaisons Ses bêtes à laine, dont la toison est connue pour la finesse & la bonté, moyennant quelques soins, remplaceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalousie & de la Castille. Ses chênes d'une hauteur prodigieuse, ses pins de toutes les grandeurs, fes raisines, ses chanvres, ses mines de fer ne demandent qu'une administration intelligente qui en tire parti & sache en former une marine entiere. A l'époque dont nous parlons on ne faifoit guere mieux valoir la préparation du castor, branche d'industrie presque exclusive : la pêche de la baleine & celle de la morue: on s'occupoit presque uniquement du commerce des pelleteries; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel degré de prospérité étoit susceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un siecle & demi.

La feconde est au sud de celle-ci. De même que la Nouvelle-France, dénomination glorieuse du Canada; malgré l'âpreté de son climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louisiane, quoique sous un ciel brûlant, est exempte de ses incommodités & de son inclémence.

culés du étoit et on blaça, resta

tinuer tems, gou-

fumer -

riques ;
ir des ;
ec ces ;
roi de ;
d'An=
& les .

, anarques es au-

ur faint de pour

mpro-. , tout lérile ,

fang, a rup-

is l'Amaux

onale, les de on réne. Le

Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'a y séconder celles du midi; les vivres y sont excellens; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille, meilleurs que par-tout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages plus favoureux. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, savec le plus grand succès: le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux si l'on vouloit s'y adonner, comme c'avoit été le premier objet du gouver. nement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence, & les cabinets de nos naturalistes dans les divers genres sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un sleuve non moins superbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les défaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur fans en être incommodés. Enfin de vastes prairies pour l'engrais des bestiaux & d'immenses & prosondes forêts de bois propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine que le Canada,

Malheureusement cette colonie récente, établie seulement par le régent du tems du système & sous les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il sut décu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richesses infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée. pour rendre au centuple. Le Mississipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre défayantage qu'avoit la Louissane, [ car alors on lui sit quitter le nom odieux de Mississipi ] dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans son sein les sources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle - France devoit sa vigueur à ses premiers habitans, composés de militaires. Se du firent reux,

Oud beauci finguli esprit les pa tere fu infinin fantes. des for mille d munic eu lieu d'abor des bel abrége pénible voit se d'eux fes eau ioignoi coloni laches elles fe du Ca dant pl Laurer

Velle velle

& du régiment entier de Carignan, dont les familles firent souche & engendrerent un peuple sain, vigoureux, rempli de sentimens & d'honneur.

ductions:

idi; les

de bou-

ar - tout

es plus

digo, le

seroit la

loit s'y

gouver-

natura-

produc.

fuperbe

ffre aux

euvent.

en sueur ies pour

es forêts s moins

Canada.

blie seules plus

sporter,

t déçu,

cherché

t-pas y

e terre

availlée.

plé que

llées par es. loix.

uisiane,

fliffipi }

lans fon

er qu'à

la per-

voit fa

litaires .

Quoi qu'il en soit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la derniere paix, qui avoit singulièrement fleuri, & dont les progrès sont dus à cet esprit philosophique qui, bien applique, vivisie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrit les yeux au miniftere sur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à fucre plus florifsantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de distance en distance dans un espace de mille ou douze cents lieues, d'établir une chaîne de communication indestructible. Jusqu'alors, elle n'avoit guere, eu lieu que par les régions du nord, où s'étoit porté d'abord l'activité des François à cause de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route du côté du sud abrégeoit considérablement. Elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation sur le sleuve Saint-Laurent pouvoit se continuer avec des barques jusqu'aux lacs & l'un d'eux se trouve à la source de l'Ohio, sleuve qui verse ses eaux dans le Mississipi. A cer avantage naturel s'en joignoit un autre politique; c'est qu'on resserroit les colonies angloifes dans leurs limites au delà des Apalaches, montagnes immenses, entre lesquelles & la mer elles se trouvent enviloppées. Enfin la correspondance du Canada avec la métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puisque le fleuve Saint-Laurent se trouve sermé de glaces, on ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout tems par la mer de l'ouest.

Ce plan superbe, digne d'un gouvernement qui perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges sont présens & embrassant également dans sa vaste intelligence & les contemporains & la postérité la plus reculée, pour acquérir quelque solidité, quelque consistance, ne devoit s'exécuter que lentement & demandoit des siecles pour sa persection. Chacune des deux colonies se seroit avantée dans le silence, & du supersu de sa population auroit est de sa population auroit.

fourni ces diverses pointes qui s'accroissant par degrés, qui toujours plus vigoureuses & se soutenant par leurs derrières, se seroient jointes peut-être avant que nos rivaux s'en sussent apperçus, ou du moins auroient été en état de désense contre les efforts de leur jalousse.

De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur sens, qu'on pouvoit interpréter différemment, par rapport à la ceffion que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, cherchoient à s'étendre sur la rive méridionale du sleuve Saint-Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions exclusivement la jouissance. Ce dessein de leur part avoit l'inconvénient encore de les soustraire aux bornes dans lesquelles on projettoit de les transcrire.

Trois gouverneurs du Canada remplirent successivement les vues de la cour, de repousser les Anglois dans la péninsule où elle prétendoit que les traités même les avoient resserrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'opposer au projet de jonction trop tôt manisesté; ce qui produisit dans ce continent une guerre de postes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la nécessité d'avoir recours à toutes ses forces maritimes.

Des commissaires nommés réciproquement avoient en vain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré plusieurs années; [21 fept 1750] on étoit peu disposé de part & d'autre à se rapprocher; on cherchoit à s'amufer & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eût-elle pas même éclaté si-tôt sans l'accident du lord Albemarle, l'ambassadeur de Londres, qui mourut subit tement dans son carrosse. [26 décembre 1754.] Les petites causes insluent souvent sur les grands événemens: il étoit amoureux d'une fille nommée Lolotte, depuis comtesse d'Hérouville; sa passion étoit si vioulente qu'il ne pouvoit s'en détacher & pailloit de sons

mieux négoci d'être quemm ministe Franço qu'elles ce font défaveu envoyé la démi vent & toit aud la-Char faits , L champ. l'avoir f retour a figues d bouche un des p vre aup s'expliq détourn insidieus si elles de rupti dent qu Canada. interrup jeté les d'astuce l'avoit e d'un cor lucratif. dans to

élevé pa

mainten

leurs
le nos
nt été
ie.
ambiqu'on
la cefNougênant
rofiter
excluit l'ins dans

s dans me les hir les op tôt une aquelle rge II tes fes

voient a duré, lisposé s'amuvitable u lord t subit subilotte doine lotte, si viole son a

mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ses négociations, dans la crainte de recevoir son rappel & d'être obligé de s'arracher à son amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de sa cour au ministere de Versailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada; ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes,.. ce sont les satisfactions apparentes qu'il recevoit par des désaveux, des restitutions de prisonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonspects; c'est la démarche du duc de Mirepoix qui, après avoir souvent & tout récemment protesté que la France ne méditoit aucune hostilité, aucune infraction au traité d'Aixla-Chapelle, étonné & attrifté de la confrontation des faits, bien contraires à sa déclaration, partit sur-lechamp, comme pour aller reprocher au ministere de l'avoir fait l'instrument de sa dissimulation; c'est à son retour avec de nouvelles assurances des intentions pacifiques du roi son maître, qu'il jura tenir de sa propre bouche; c'est enfin à l'envoi de M. de Bussy, [juin 1755] un des premiers commis des affaires étrangeres à Hanovre auprès du roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui se préparoit. Toutes ces avances insidieuses auroient été indignes d'un grand monarque, si elles n'eussent été déterminées par des morifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il est donc évident que les François étoient les agresseurs dans le Canada, par un système d'agrandissement soutenu sans interruption depuis la paix. La Galissoniere en avoit jeté les premiers fondemens avec cet esprit de finesse & d'astuce qui le caractérisoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'espoir des bénéfices d'un commerce sans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duquesne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner son nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir son entreprise. C'est son ambition qui devinte

la cause immédiate du bouleversement des deux mondes. Outre le desir sincere que Louis XV avoit de conserver une paix pour laquelle il avoit fait tant de facrisses, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouissance lui rendoit plus précieuse depuis que le repos l'avoit fait retomber dans son engourdissement naturel, il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, asin de donner à sa marine l'étendue & la consistance dont elle avoit besoin: c'étoit le principe secret de sa modération, qui cependant n'alla pas jusqu'à négliger la désense & la poursuite de ses avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaisseaux dans les deux ports de Brest & de Rochesort, qui étant réunis sortirent ensemble en deux divisions. La premiere (1), de six vaisseaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, lieutenant-général; & la seconde (2) par M. de la Motte,

(1) PREMIERE DIVISION	
Composition de la premiere escadre.	
Capitaines. Vaisseaux.	Can.
MM. de Macnemara, lieut. général. La Fleur-de-lys	. 80
Montlouet, chef-d'escadre. Le Héros.	. 74
Beaufremont, capitaine Le Pulmier.	
Fontais, capitaine L'Eveillé	
Guebriant, idem L'Inflexible.	64
Coulage, idem L'Aigle	-
Frégates.	
Dubois, capitaine, L'Ametiste.	. 30
Mariniere, idem La Fleur-de-lys	• 30
Bony, idem L'Héroine	24
(1) SECONDE DIVISION.	
Composition de la seconde escadre.	
Capitaines. Vaisseaux.	Can.
MM. Bois de la Motte, chef-d'esc. L'Entreprenant.	74
Beaussier, capitaine Le Défenseur.	
Montalais, idem Le Dauph. Roya	1. 70
La Viléon, idem L'Algonquin	70
Bouville, idem L'Espérance.	70

chef de li feule tant noie foit de D qu'il la po miere les or l'avar fentin s'amu falloit que c vigue prit le Il en e plupar & de Macne impos de mo donna

MM. Hoc Salv Le c Cho

Mœs Lorg Sain Gom La F

La J De F k mondes. chef d'escadre, ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne & deux frégates : trois des premiers étoient conferver seulement montés de tous leurs canons ; les autres porsacrifices, tant vingt-deux canons étoient armés en flûte & conteffance lui noient dans leurs flancs les douze batastons qu'on fai-'avoit fait , il auroit soit passer dans le nord de l'Amérique avec M. le baron de Dieskau. Dès ce del vil se commit plusieurs fautes nir encore l'étendue qu'il est utile de relever, toujours pour l'instruction de la postérité, devoir principal d'un historien. La pre-. it le prinmiere fut de la part du ministere, qui sachant bien n'alla pas les ordres donnés en Canada pour la construction & fes avanl'avancement des forts, ne devoit pas douter du resx ports de sentiment de l'Angleterre lorsqu'elle les apprendroit &: fortirent s'amufa à négocier dans l'espoir de l'endormir lorsqu'il i), de fix falloit agir. En effet, ayant su par des avis des colonies. armés en que ces ouvrages étoient poussés avec la plus grande. a, lieutevigueur, même durant l'hiver, le ministere Britannique la Motte, prit le fystème violent que nous verrons bientôt éclore... Il en commit une seconde, de n'armer qu'en sutes la ION. plupart des vailleaux de l'escadre de M. Bois de la Motte re. & de garder en Europe pour la parade celle de M. de

Can.

80

74

74-

64

64

50

30

24

Can.

74 74

70

аих.

ier.

ble.

ATES. te. -de-lys.

e. .

ux. renant.

O N.

eur. . Royal. 70 uin.

ce.

-de-lys.

MM.		Vaisseaux.		Can.	
Hocquart, idem		L'Alcide.	•		64
Salvert, chef-d'escadre.		Le Bizarre.			64
Le chevalier de Caumont,	capit.	L'Actif			64
Choiseul, idem		L'Illustre.	•		64
Mæslien, idem		L'Opiniatre.	•		64
Lorgerie, idem.		Le Lys			64
Saint-Lazare, idem		Le Léopard.			60
Gomain, idem		L'Apollon,			54
La Rigaudiere, idem.		L'Aquilon.		•	44
		FREGAT			
La Jonquiere					
De Ruis.		La Comete.	• ,•	• .	24

Macnemara, qui auroit pu rendre le service réel d'en:

imposer du moins à nos rivaux en Amérique. Il se flatta.

de montrer en cela son desir de conserver la paix en ne.

donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens

trop formidables au milieu de la tranquillité générale de

L'Europe. Contradiction d'ailleurs avec la réponse fiere du duc de Mirepoix qui, sur la modification qu'on lui donna des instructions de Boscawen, répondit, que son mastre regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hostile, pour une déclaration de guerre.

Le général chargé de l'exécution des ordres du roi à Brest, sembla seconder la fausse politique du ministere, en se laissant primer par son émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, sous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la soiblesse de la laisser percer son inquiétude en faissant son testament, en ordonnant qu'on débarquât son argentel rie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine, ensin rentré à Brest, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer.

Ces fausses mesures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duquesne, autoriserent l'Angleterre au coup qu'elle frappa: coup que la France taxa d'injustice, de perfidie, de violation du droit des gens; qui la rendit odieuse aux nations; que blâmerent les plus honnêtes gens de la sienne; mais admirable en politique, & sur-tout dont elle sut justissée par le succès.

Des frégates ennemies, suivant l'usage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des espions mercénaires, avoient constamment observé & suivi lès mouvemens de nos deux escadres depuis leur départ de Brest jusqu'à la rentrée de M. de Macnemara. Ensorte que certain d'une supériorité considérable, il persista dans les ordres hostiles qu'il avoit donnés, & tandis que le duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les ministres, & M. de Bussy à Hanovre auprès du roi d'Angleterre, on apprit que l'amiral Boscawen ayant rencontré les vaisseaux françois l'Alcide & le Lys [ 10 juin 1755] à la hauteur du banc de Terre - Neuve, séparés de leur escadre, les avoit voulu forcer de saluer le pavillon Anglois, &

fur let de pl qu'en étoien étoien que le extrên le Dau

habille Une la prif pas d'i de la n'avoit une in franco mer ( tombe Angloi de ces piece 1 dont estimée prénan fix mil cents au mo

> Que tenoit foible besoin & en di

ficile à

<sup>(1) (</sup> à la fuit la réger

<sup>(2)</sup> N logue c

nse fiera u'on lui que son tiré en ution de

du roi à inistere, lla onze sous les l eut la fant son argentel nine cerne mala-

un gou-

uloit en

oriserent a France roit des lâmerent irable en e fuccès. ouverneuement à t observé s depuis Macheonsiderail avoit négocioit de Buffy prit que ux franuteur du dre, les lois, 85

fur leur resus les avoit attaqués & pris après un combat de plusieurs heures, quoique l'un d'eux ne sût armé qu'en slûte. Les deux braves capitaines de ces vaisseaux étoient MM. Hocquart & de Lorgerie. Au reste, ils étoient d'autant mieux nécessités à une belle désense, que leur mauvaise manœuvre les avoit réduits à cette extrêmité, tandis que M. de Montalais, commandant le Dauphin-Royal, égaré avec eux, l'en étoit tiré plus habillement & avoit échappé.

Une pareille agression peu valeureuse, suivie même de la prise de l'Espérance, autre vaisseau de ligne, n'étoit pas d'un avantage affez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloise l'infamie du procédé, si elle n'avoit été accompagnée d'une plus essentielle; ce fut une invasion générale de tous navires du commerce françois, [novembre 1755] qui se rencontrerent à la mer (1) dans quelque parage que ce fût. Trois cents tomberent ainsi avec étonnement dans les filets des Anglois (2). Nous avons fous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre. piece ministérielle, où il se trouve des détails curieux. dont le réfultat donne une évaluation de la perte, estimée de trente millions, & un total, en y comprénant les équipages des trois vaisseaux du roi, de fix mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cents foldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins; dominage le plus important & le plus difficile à réparer.

Que faisoir cependant la France & quelle conduite tenoit-elle? La seule qui convint à une puissance trop soible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de tems pour rassembler ses forces, les déployer, & en dissérant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que

<sup>(1)</sup> Cet ordre avoir été donné seulement le 28 août à la suite d'un grand conseil tenu à Londres par MM. de la régence, car le roi étoit alors dans son électorat.

<sup>(2)</sup> Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonstancié de toutes ces prises, sous le N°. II.

S. M. eut appris l'infulte faite à son pavillon par l'amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en rappellant son ambassadeur en Angleterre & son ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir sans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, sur les paroles de laquelle on ne pouvoit compter. Elle versa fa douleur dans le sein de S. M. Cath ; & par un mémoire dresse sur-le-champ & envoyé à la cour de Madrid, elle représenta l'entreprise de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une dissolution de toutes les conventions facrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'état de barbarie où la force faisoit la seule loi. Cette confiance adroite avoit pour obiet un motif caché de politique, celui de soulever l'indignation de l'Espagne & de lui faire craindre des hostilités de cette espece. de l'éclairer sur ses véritables intérêts & sur la nécessité de s'unir à la France en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre. effrayer cette puissance & l'obliger de reprendre un esprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par son premier ressentiment, le roi avoit fait donner ordre à son escadre, commandée par le comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit forti, de combattre tous les vaisseaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de faisir aussi les vaisseaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en eussent pris. Mais le général, quoique, par une combinaison qui ne pouvoit se prévoir, sa manœuvre se soit rapportée avec le défaveu & l'inconféquence de fa cours n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoit tenter, le conseil estima plus utile à ses vues de montrer une générolité qui lui coûtoit peu. en restituant la frégate le Blankford, la seule capture qu'air fait le général François à son retour de Cadix à Brest; on fit reconduire jusques dans les ports d'Angleterre M. Littleton, gouverneur de la Caroline, passager sur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, si l'escadre

relâcho & si elle rafrasch

A cet avec l'A pas moi avec la & de tel fameux un icele après av depuis p toutes 1 réglées e par ruse. paylans Savoie, fe flattar étranger qu'il fût d'éluder un artific nement, répandre prile irre On espén la part d celle de

une répa

<sup>(1)</sup> Ce d'être co les crime fecondé l'histoire incroyab N°. III, comte d

l'amiral

dignité.

fon mi-

ns pren-

, fur les

verfa fa

némoire

id , elle

ant une

e toutes

nme un

Europe

ule loi.

if caché

l'Efpa-

espece,

écessité

marines

eterre,

n esprit

ple. En

oi avoit

comte

& étoit

Anglois

aussi les

t qu'ils

e com-

fe foit

a cours:

utile à

t peu,

apture

Cadix à

Angle-

affager

Moadre!

rennemie de huit vaisseaux qui étoit dans la Méditerranée relâchoit aux isles d'Hyeres, de lui laisser faire de l'eau, & si elle venoit dans le port, de lui faire sournir tous les rafraschissemens dont elle auroit besoin.

A cette circonstance critique où se trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étest à la veille de se brouiller avec la cour de Turin pour une violation de droit d'asyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, si sameux & dont le nom passé en proverbe pour désigner un icélérat intrépide est assimilé à celui de Cartouche, après avoir défolé la ferme dont il ranconnoit les suppots depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les poursuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre: lui, n'avoit pu être: furpris que par ruse. Des volontaires de Flandres s'étant déguises en paysans, l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Ost, terre de Savoie, où il se retiroit toujours après ses expéditions, se flattant d'être en sûreté dans les états d'un souverain étranger. On se hâta de le conduire au supplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha ensuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offense. Par un artifice indigne, fans doute, de la majesté du gouvernement, on porta la fausseté jusqu'à faire composer & répandre un Précis de sa vie, (1) où l'on imputoit sa prise irréguliere à la vengeance des commis de la ferme. On espéroit ainsi attenuer l'attentat bien plus grave de, la part des troupes du roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea. une réparation authentique. Le comte de Noailles fut.

<sup>(1)</sup> Ce Précis, quoiqu'imprimé, est fort rare & mérite d'être conservé, ainsi que l'arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin qui, si le succès l'eût toujours secondé comme certains conquérans de la fable & de l'histoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces seront réunies sous le N°. III, auquel nous ajouterons le discours de M. le comte de Noailles.

envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commission expresse de désavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit passé sur son territoire, de lui apprendre que le roi son maître avoit sait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de resserrer les hens de l'amitié avec un souverain auquel l'unissoient déjà les liens du sang.

Ce différend accommodé, l'on ne se contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis & l'on songea à sormer des alliances pour contrebalancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclore une qui étonna l'Europe, & sit prendre à la politique un nouveau

cours.

La France, dont la conduite jusques-là marquoit l'indécission, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le général Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois. comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par sa témétité & son obstination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins qu'à reconquérir en une campagne tout le terrein usurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louisiane, il prit de fausses mesures des l'ouverture : après avoir vaincu les obstacles que lui présentoit le local, il n'apporta pas affez de lenteur, de circonspection & de réserve dans sa marche; il négligea de se désier des embuscades auxquelles le terrein étoit si propre. & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la pusillanimité les sages avis qu'on lui donnoit; il crut que le courage & l'impétuosité suffiroient pour triompher. Ce n'est que fur le champ de bataille qu'il reconnut ses fautes. Abandonné de ses troupes qu'il n'avoit pas assez menagées, il tint ferme presque seul avec ses officiers, persuadé qu'il ne pouvoit se justifier auprès de sa patrie que par une mort glorieuse. Il sut tué, [9 juillet] & l'on trouva sur lui les papiers & instructions, qui découvrirent

Vrirent début plette Shirley terent partie malgré l'attaqu profiter la défer conféques opér leur at

agens el parti de On fe qui les un port fait onab gea le pr on fit tr C'étoit men+ ca plus gran La ma ce fut ce d'anéant la-Chape il y avoit s'exprim

\* Nouse of thousand thousand the Nouse of Nouse

teur, do

<sup>(1)</sup> No des piece

ra pas de n fongea celles de une qui nouveau

expresse

toit passé

n maître

it à cœur

fouverain

marquoit e, depuis Cangua, Anglois, lir leurs fa téméd'un plan it à rien le terrein our leurs ouisiane. rès avoir local, il ection & se défier propre, qu'attenimité les ourage & n'est que s fautes.

ez mena-

ers, per-

atrie que 1 & l'on

i décou-

vrirent

vrirent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La déroute fut si complette, que la nouvelle parvenue au camp du général Shirley intimida ses soldats, dont grand nombre deserterent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que. malgré l'échec éprouvé de son côté par M. Dieskan à l'attaque du camp du général Johnson; où il périt auss. [8 fept.] celui - ci n'osa, en poursuivant l'ennemi. profiter de sa victoire. & se contenta de rester sur la défensive : mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés. agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande-Bretagne.

On se prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les sissent repentir de leur audace. Dunkerque est un port de la Manche, qui par sa position leur a toujours sait ombrage: il suit résolu de le rétablir. Le roi chargea le prince de Soubise de cette opération, à laquelle on sit travailler incontinent les troupes sous ses ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir; autrement en cas de disgrace, on s'exposoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une seconde sois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantissement où elle se trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle sembloit ressuscitée. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire historique un administrateur, dont le style emphatique annonce plutôt l'enthousiasme que l'esprit de dénigrement.

" Nous comptions, il est vrai, soixante-trois vais-» seaux de ligne au commencement de 1755, (1) mais

<sup>(1)</sup> Nous renvoyons cette liste détaillée au nombre des pieces pour servir à l'histoire. Nous y joindrons la Tome III.

( 54 )

trois étoient hors d'étar de servir & furent condam. es nés, trois venoient d'être pris, quatre étoient sur les chantiers à peine commences, huit avoient besoin a) d'une refonte générale & nous manquions également m de bois pour les constructions & pour les radoubs; nous n'avions pas même de quoi équiper les quarantew cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports ni canons, ni mâtures, ni agrêts, ni apparaux, ni ustensiles nécesp faires pour les emménagemens des vaisseaux : l'armement des deux escadres du printems nous avoit épui-ituation mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choisir w un instant plus favorable pour détruire facilement o encore une fois cette marine renaissante. Cependant la D France a tant de ressources quand elle veut & fait si p bien diriger ses efforts pour les faire valoir, qu'elle n'a befoin que d'un ministere actif, intelligent, plein d'énergie. Tel fut celui de M. de Machault : il donne ses ordres; aussi-tôt le ser coule, une artillerie nombreuse » & parfaite se prépare sans relâche; nos forêts reten-» tissent dans tout le royaume; des chênes superbes qui » n'en faisoient que l'ornement, sont travailles pour un » usage plus utile; les marchandises du nord, les brays; b les goudrons, les chanvres, les fapins arrivent en » abondance dans nos ports. Quinze frégates favorisent » le cabotage, c'est-à-dire le commerce des côtes : tout » ceci ne fait que préparer les grands événemens qui se » méditent dans le silence. Cinq escadres s'arment à » Brest, à Toulon, à Rochesort; les troupes marchent » de toutes parts; d'immenses provisions de vivres, de » canons, de munitions navales sont ramassées au Hayre, » & l'Angleterre se voit rout-à-la-fois menacée dans ses possessions du nord, dans ses colonies méridionales,

liste de la marine Angloise, celle de la marine Espagnole, ainsi que de la Portugaise & un précis des sorces des disséreus états maritimes à cette époque, sous le No. IV. Cela peut servir de point de comparaison avec leur position actuelle. dantqueproj

» ainfi

» Que » natio » elle

» aux)

R

voit de opération per fes e çui, en breuses marine de Versi divife fu adopra 1 à l'endre 171 1.06/0810 forces er continar fecond, terre & rement, vaisseaux

d'attendi

mixte, 8

du roi, e

empêche

nacer les d'une bo

<sup>(1)</sup> H vaux déb mille Ha

n dans la Méditerranée, dans l'Océan; elle tremble juit n ques dans le fond de la Manche; elle craint pour fes propres foyers, & fa vaste puissance se trouve, pour » ainsi dire, enchaînée & réduite à sa propre défense. Due disons-nous? Elle ne s'en tient pas à ses troupes » nationales, elle appelle l'étranger dans son sein : (1) » elle va même avant la déclaration de la guerre jusques » aux confins de l'Asie chercher un secours chez un allié » qui par fa position lui est presqu'inutile. . . . . »

ondam-

t fur les besoin

alement

adoubs:

uarantenons, ni

s néces-

l'arme-

oit épui-

de notre

it choisir

cilement

endant'la

& fait fi

u'elle n'a

olein d'é-

donne ses

ombreuse

ts reten-

erbes qui

s pour un

les brays;

rivent en

avorisent

tes: tout

ens qui se

arment à

marchent

ivres . de

u Havre,

dans fes

lionales,

ne Espaes forces , fous le

La Russie, dont il est sans doute question ici, ne pouvoit écritablement lui être d'un grand secours pour ses opérations: mais l'Angleterre songeoit dès lors à occuper ses ennemis sur terre & à faire une diversion puissante qui, en les obligeant à tenir fur pied des armées nombreuses, les empêchât de continuer à verser pour la marine tous les fonds dont elle auroit besoin. Le cabinet de Verfailles, qui n'avoit point juiques-là de plan fixe, divisé sur la maniere de s'y prendre, entre trois opinions adopta la plus mauvaise, & croyant frapper S. M. Brit. à l'endroit fensible, entra dans les vues du conseil de ce m dine. Le premier parti étoit de s'en tenir à des tentations de mer uniquement, de porter toutes ses forces en Amérique, & en concentrant ce îléau dans son continant, de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le second, au contraire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'électorat d'Hanovre provisoirement, pour tenir lieu de garantie de la restitution des vaisseaux du roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin, le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour-propre national & la gloire du roi, en prétendant qu'on pouvoit faire face par-tout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe; qu'il ne s'agissoit que d'une bonne administration, d'une distribution sage des

<sup>(1)</sup> Huit mille Hessois d'infanterie & neuf cents chevaux débarquerent à Southampton le 15 mai 1756; dix mille Hanoyriens arriverent le 10 mai à Chatam.

Sorces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on suivit, en ce qu'on sit entendre à S. M. & aux partifans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement si l'on déployoit à la fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaisseaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatrevingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de passer de l'intérieur du royaume sur les rives des deux mers, & pour donner plus à penser aux ennemis, on met à leur tête deux généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le maréchal de Belle - Isle est nommé commandant-général des côtes maritimes de l'Océan depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, & le maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de transport en assez grand nombre, pour porter une armée sur chacune des deux mers par-tout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes sur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre, & l'on établit plusieurs vastes magasins en Westphalie, avec la permission de l'électeur de Cologne, auprès duquel on envoie le marquis de Monteil en qualité de ministre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les ministres, dont chacun alloit voir s'illustrer & s'accrostre son département, & sur-vout alloit y distribuer une foule d'emplois & de graces, si propres à se faire des créatures. La marine, quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de possessions à garder & à soutenir, réunie d'ailleurs à celle de la compagnie des Indes, florissante alors, pouvoit ramener les beaux jours du fiecle de Louis XIV, & dans le cas où l'Espagne qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le comte d'Argenson qui avoit toujours ce département, affuroit le roi que ses troupes soutenues en activité par les divers

cam état : qu'el de S. le plu de Sa du d Dom dont étant armée dans: miniA ment' Grand Marie. fors & tendit droit c lier à l cours ( après d nouit! pour fa dour qu avoit r l'impér alliance graver artiste e deffus d la plaça

Le m étoit la gloire e pour fu

fance. a

iugeoie

(57)

s & avec qu'on fit ie c'étoit l'on détonner & différens augmente Quatreordre de des deux s, on met ie actif & t nommé l'Ocean réchal de On afrete ore, pour par - tout es troupes navre, & nalie , avec duquel on nistre pleir tous les s'accroîribuer une faire des s forte que offessions à le la comamener les le cas où y joindre, rendre au i en avoit omte d'Ar-

affuroit le

les divers

camps qui avoient eu lieu durant la paix, étoient en bors état; que la discipline militaire y étoit bien exercée, & qu'elles pétilloient d'ardeur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarrassé de l'homme qu'il redoutoit le plus, parce qu'il offusquoit son ambition, le maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre sa puissance par la réunion du détail des carabiniers, que la mott du prince de Dombes avoit laissé vacant, & par celui de l'artillerie, dont s'étoit démis le comte d'Eu. Enfin, le monarque étant déformais dégoûté de se mettre à la tête de ses armées, il se stattoit de devenir plus maître & plus absoludans sa partie. M. Rouillé avoit à se séliciter de voir son ministere des affaires étrangeres marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande - Bretague. Déque de l'espoir qu'elle sondoit sur Marie-Thérese, pour qui elle avoit dépensé tant de tréfors & prodigue tant de fang, non-feulement elle l'entendit lui refuser les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger [ mai ] par les traités, mais elle la vit s'allier à la France par celui de Versailles: elle vit ces deux cours éteindre en un instant leur animosité réciproque après deux cents ans de guerre & de rivalité. Ainsi s'évanouit le système de politique du cardinal de Richelieu, pour faire place à un nouveau. La marquise de Pompadour qui n'y avoir pas peu contribué. & en conséquence avoit reçu une lettre de remerciement très - slatteufe de l'impératrice - reine, voulut éterniser l'idée de cette alliance dans un chef- d'œuvre numismatique. Elle la fit graver fous fes yeux par le sieur le Guay, le plus fameux artiste en ce genre, sur une médaille d'agathe-onyx, audessus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans son cabinet, & la montroit avec complaisance aux étrangers, qui à la sutilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné.

Le ministre des sinances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y envisager une sorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Dans ses conférences avec le roi, après lui avoir présenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypotheques considérables dont étoient grevés les revenus de la couronne, sait envisager le décret qu'éprouveroient néces sairement le commerce & l'industrie poussés à un point incroyable de prospérité en quelques années de paix, rassura S. M. & ajoura : « il faudra faire agir de grands » ressorts pour soutenir le poids de la guerre. J'ai com-

» biné l'état de vos finances, elles me procureront des » ressources pour quatre ans. Si à la fin de ce terme-la

» la paix n'est pas faite, les campagnes ne pourront » continuer que par des impôts accablans pour vos

p peuples. »; alle in a series

Louis XV enchanté de pouvoir respirer pendant quatre ans, il vint chez madame de Pompadour & lui dit, qu'il venoit de s'entretenir avec le ministre le plus honnéte homme de la France; car je dois appeller de ce nom, ajouta-t-il, celui qui a assez de probité pour parler avec

franchise à son roi.

La lenteur des préparatifs que nécessitoient les circonstances, détermina le gouvernement à persister dans son système de modération & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de pusillanimité & de soiblesse. [21 déc. 1755 ] Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit essetuer les menaces sur-le-champ, M. Rouillé adressa à M. Fox, ministre des affaires étrangeres à Londres, un mémoire, par lequel S. M., avant de se livrer aux essets de son ressentiment, demandoit au roi d'Angleterre satisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce monarque, & la resitution des divers vaisseaux, tant de guerre que marchands, pris sur les François, protestant qu'elle regarderoit son resus comme une déclaration hostile.

Sur la réponse négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ses compatriotes, (1) il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en sortir.

[13 jan de cette course c à la fûr des troi conquér George royaume que les e avoit, nation p nistere, paroiffan un air de que plus le cœur. trafiquan l'acheter pourvu q contempo genre le vrage pér feulemen des gens affassins, nergie, a chez le gi difcuffion bientôt re contre ce qu'on desi: les horreu Bientôt le bourse & querelle é

terreins fa

(1).L'

<sup>(1)</sup> Voyez l'Histoire de la guerre de 1756.

l'état

reques

COU-

nécef-.

point

paix,

grands

i com-

nt des

rme-la

urront

ur yos.

quatre.

ui dit,

ionnéte

nom ,

er avec

es cir-

er dans

e qu'il

le. [21

guerre,

hamp,

étran-

avant

handoit

ndages

a resti-

e mar-

regar-

ançois,

il y eut

fortir.

Las janvier. F'On fit faisir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent, & en autorisant la course on l'encouragea par des récompenses. On pourvut à la fûreté des colonies en y envoyant des escadres & des troupes, & l'on forma le projet plus sérieux de conquérir l'isle de Minorque, tandis qu'on occuperoit George II par des menaces, de déscendre dans ses royaumes & de furprendre fon electorat. En attendant que les effets pussent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allumer l'enthousiaime de la nation par ces écrits produits sous les auspices du ministere, dont l'impulsion secrete reste cachée, qui, ne paroissant être que l'essusion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zele désintéresse, n'en sont que plus propres à faire illusion à l'esprit & à échausser le cœur. Il se trouva un de ces auteurs mercenaires, trafiquant de leur talent, vendant leur plume à qui veur l'acheter, peu jaloux de la confiance de la postérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiste du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique, (1) où il peignit les Anglois nonseulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des assassins, des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie, animés d'un style noble & chaud, exciterent chez le grand nombre des lecteurs mal instruits de ces discussions politiques une forte indignation: on viz bientôt renaître la haine invétérée qui n'étoit qu'assoupie contre ces éternels rivaux, & la fureur devint telle qu'on desiroit porter chez eux toutes les cruautes, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourse & s'empresserent de sacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terreins sauvages & des rochers, qui autrement les eût

<sup>(1)</sup> L'Observateur Hollandois de M. Moreau.

Fra

An

cor

par

qui

ten

l'at

Shu

pas

vail

tell

dan

très

vale

aus

qui

tate

de l

exe

vell

être

& e

un e

74 C

vail

chaf

la T

infid

VOIC

com

cano la fr

man

fréga d'équ

L

(feru

P

intéressés peu; ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la nécessité.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, causa plus d'effet encore. C'étoit le capitaine du vaisseau l'Espérance, pris en novembre dernier, percé pour 64 canons, mais armé en flûte, n'ayant que 400 hommes à son bord, 20 pieces de canon de tout calibre, dont deux seules de 24. Attaqué par l'Oxford, de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du pistolet, ce vaillant officier s'étoit défendu comme un lion pendant plus de quatre heures, avoit fait arriver deux fois l'asfaillant, ne pouvant qu'avec peine soutenir son travers & n'avoit amené son pavillon qu'au milieu de quatre vaisseaux ennemis survenus durant le combat. L'imposfibilité où les Anglois se trouverent de conduire leur prise dans leurs ports, la nécessité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'Oxford à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le bassin à son arrivée, étoient autant de faits glorieux déposant en faveur de la nation & du capitaine; ils effaçoient merveilleusement la réputation d'ignorance & de mauvais manœuvrier que s'étoit acquise celui-ci dans l'escadre de M. Bois de la Mothe, & l'histoire de la marine ne fournissoit point d'exemple d'une défense plus vigoureuse. Rendu en Angleterre, M. de Bouville foutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laissoit de se retirer; il prétendit avoir été la proie des pirates & offrit avec hauteur sa rançon. Il distribua aux prisonniers François les 6000 liv. que M. le garde-des sceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débuterent quelques officiers de la marine du roi, publiées avec ostentation, en donnerent la plus haute idée & soutinrent la consiance. A la Martinique, où arrivoit une petite escadre (1)

<sup>(1)</sup> Elle étoit composée du vaisseau le Prudent, de

avantage, & dont les lus d'effet Espérance, ons, mais fon bord, x feules de de près de stolet, ce on pendant x fois l'afion travers de quatre . L'impofduire leur r en pleine , le retour , que l'on ée, étoient e la nation nt la répuque s'étoit la Mothe, d'exemple Ingleterre, agnanimité voulut pas retirer; il offrit avec rs François t fait tenir. t quelques stentation,

confiance.

cadre (1)

frudent, de

Françoise, sous les ordres de M. d'Aubigny, le vaisseau Anglois le Warwick, de 56 canons, fut amarriné & conduit en priomphe. Il avoit été surpris à l'atterrage par la frégate l'Athalante, de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit, jeune capitaine, fachant parfaitement son métier, ardent, avide de se signaler, osa l'attaquer. L'étonnement où se trouva le capitaine Shudham, [ c'est le nom de l'Anglois ] qui ne s'attendoir pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaisseau de 74 & une seconde frégate de 30, jeta une telle confusion dans son bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occasions de la bravoure, il se défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-seulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault, mais aussi la générosité & le sang-froid de son commandant. qui, ne jugeant pas son secours nécessaire, resta spectateur tranquille de l'action, pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire si singuliere, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ses camarades.

Presqu'au même tems où l'on apprenoit cette nouvelle, qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être suspectée d'exagération, à la hauteur de Rochesort & en quelque sorte à vue de terre, [17 mai] il se passa un combat plus égal, (1) mais non moins brillant.

74 canons, commandée par M. d'Aubigny, capitaine de vaisseau, & des frégates l'Athalante, de 34, par M. Du-chaffault, aussi capitaine. & le Zéphire de 30, par M. de la Touche Tréville, lieutenant.

(1) Comme notre impartialité nous engage à discuter scrupuleusement ces saits, que rend presque toujours infidellement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au juste les forces respectives, d'après l'aveu des combattans.

Les vaisseaux Anglois étoient le Colchester de 50 canons, capitaine Obrien, 300 hommes d'équipage, & la frégate le Lynx, de 20 canons & 140 hommes, commandée par le capitaine Vernon. La première de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6, & 332 hommes d'équipage. La seconde avoit 26 canons de 8 & 244

L'Aquilon, commandé par M. de Maureville; captraine, & la Fidelle, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrerent un vaisseau. Anglois & une frégate; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit; on ne se quitta que lorsque la fatigue, l'épuisement & l'obscurité obligerent de se séparer. M. de Maureville, dès la premiere volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le gaillard; il ne put, mais crioit: courage, grand feu; je défends d'amener. L'Aquilon avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins; on ne lui connoissoit plus de sabords, à ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le Colchester n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ses cuillieres & sourchettes; qu'on n'a jamais vu un vaisseau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine fous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres. plus importans. Après avoir donné le change aux Anglois pendant long tems par différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus & repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du marquis de la Galissonniere, lieutenant-général, composée de douze vaisseaux de guerre, cinq frégates, six chaloupes canonnières & cent soixante-dix-huit bâtimens de transport portant 12000 hommes, commandés par le maréchal de Richelien, ayant pour second le comte de Maillebois & le marquis du Mesnil, lieutenans-généraux, met à la voile le 12 avril des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée y débarque fans obstacle, entre le 10 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ses ennemis.

hommes. Le vaisseau Anglois portoit du 22 & demi, du 11 & du 7 & demi, & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-dessus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

Ils a Saint millio pugna appro mai; tereff

Un glorie Britan Malgi projet prefqu chamil fe pré fans p s'effe&

De voyer le déb de tro battre opéré. des fee en lisa n'étoit politif regard condit variati celui d fuivan contin des que un che fe déci

fur do

Ils avoient rassemblé toutes leurs sorces dans le sort Sàint-Philippe, que sa situation, la nature, l'art & des millions consacrés à cette dépense avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon est tiré le 8 mai; & le 28 juin, en six semaines de tems, cette sorteresse capitule.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministere Britannique où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réitérés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque, l'illusion dutoit encore presqu'au moment où M. de la Galissonniere faisoit voile, puisque le roi d'Angleterre, le 23 mars, sit part à la chambre des communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

De cette persuasion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une escadre suffisante, soit pour empêcher le débarquement dans cette isle & la fecourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, soit pour combattre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit : opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée; on juge, en lisant les instructions délivrées à l'amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon, qui, supposoit-on, regardoit peut être le nord de l'Amérique. Vagues & . conditionnelles elles portoient sur des méprises, des variations: elles ne contenoient qu'un feul ordre positif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoien. suivant une infinité de cas, de maniere à embarrasser continuellement, à jeter dans des perplexités, à élever des questions de toute espece & à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie & capable de se décider avec autant de prestesse que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la mission un

C 6

vaisseau. udement la nuit; ment & areville, orie, & gaillard: e défends le 12 au ce qu'atillustres exaltent tent que charger ais vu un . · là. urs de la d'autres. Anglois. r des ar-Toulon, la Galifuze vaifonnieres portant de Riebois & met à la inorque. bstacle,

de-là à

ennemis.

lemi, du

e étoient

s avions

pfraine.

escorter

feune amiral, bon écolier, dit un historien de sa nation, son désenseur, (1) mais jamais éprouvé par aucun service sérieux où il ait eu le commandement en ches. Nous nous rappellons qu'à Paris, lorsqu'on apprit sa nomination, on en avoit la même idée & même encore plus mauvaise, puisqu'on suspectoit jusqu'à son courage: on se servoit à son égard des termes les plus méprisans & les plus grossiers (2); on se sélicitoit d'un pareil choix.

Des demandes ambigues adressées à M. Fowke, gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le désordre d'esprit où étoit le ministere, & consirment que c'est à cette cause, plus qu'à toute autre, qu'il faut imputer la prise de Mahon. La négligence pour la désensée la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le commandement après sui, en cas d'accident, sans qu'il y eût un seul officier supérieur, un seul officier entre lui & un lieutenant-colonel, & qu'ensin les capitaines & officiers subalternes se trouverent absens lors de l'investissement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'assoupissement, il fallut encore que les mesures, prises après la connoissance certaine du dessein des Francois eussent été aussi mal remplies qu'elles le furent; il fallut que les exécuteurs de ses ordres commissent de leur côté des sautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en simes aussi; il fallut sur-tout que le bonheur du maréchal de Richelieu lui applanst tous les obstacles, pour réussir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à désespérer du succès.

L'amiral Byng, parti d'Angleterre le 6 avril, sut

reten & n' put a fe tro là, nu des te mence ce jou profite jufqu' en vue attend battre être ba confer rempli filer au Philipp détach vées qu équital

Le tous le prendro pêcha den le prendro la facil tiel éro le bel o durant

Com respecti à peu p & 210 fort de & la sac

<sup>(1)</sup> Voyez l'Histoire de la guerre de 1756, déjà citée plusieurs sois.

<sup>(2)</sup> On disoit que c'étoit un j ... f ....

retenu à la mer par des calmes & des vents contraires. & n'arriva que le 2 mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, &, contrarié encore, il ne se tronva que le 19 à la hauteur de Minorque. Jusqueslà, nul grief contre lui: mais d'après les dépositions des témoins, entendus lors de son procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il réfulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jeter du fecours dans la place. iufqu'à l'arrivée de l'escadre ennemie ; que le lendemain, en vue de cette escadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé & expérimenté pour la combattre. & qu'en dernier lieu ayant été maltraité fans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant se regréer, conserver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de sa mission, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impossible de débarquer de gros détachemens de troupes. C'est sur ces accusations prouvées qu'il fut condamné & subit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonniere sut celui de presque tous les commandans François à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de la déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'amiral Byng la facilité de passer peut-être, & que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admirale bel ordre de bataille qu'il tint, quolique sous le vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des sorces respectives, nous croyons dévoir observer qu'elles étoient à peu près égales, parce que si l'ennemi avoir 52 canons & 210 hommes de plus que nous, l'échantillon plus sort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rassachir les équipages & de les renou-

ucun seref. Nous la nomicore plus rage: on rifans & eil choix. ke goude trouavantage nfirment qu'il faut a défense 1 l'avoit ains d'un colonel

i, en cas ieur, un

qu'enfin nt absens

nation.

gouver'inaction
me fures ;
es Franfurent;
mmissent
s nôtres;
le bontous les
endoit le

vril, fût

éjà citée

veller, compensoient, & au - delà, cet excédent.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'histoire. sile tort de l'amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté; quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere , l'importance du service qu'il rendoit; a du la grossir aux yeux de la narion, & fans doute il auroit participé au triomphe du maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer : il avoit beaucoup de connoissances, mérite. très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jeté les premieres femences de jalousse de nos voisins en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réaliserent ses successeurs. Il fut depuis nommé avec M. de Silhouette, commissaires Anglois, dont il déconcerta tous les argumens par la subtilisé de sa logique. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique; & il faut ajouter que malheureusement il fut aussi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent guere sur mer que des pertes, &, ce qui est encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Mulgré la consternation où l'échec de leur amiral devoit jeter les assiégés, réduits à une soible garnison pour toute désense, ils n'avoient pas perdu l'espoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conserver. La légéreté avec laquelle le maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fair des omissions essentielles, étoit cause que le siege par terre étoit peu avancé. Il en étoit résulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit falluréparer avec heaucoup de peine, de soins & de perte de ten
ce qui
arbres
dier à
avoit p
ceffe en
homme
canons
tant les
avançon
ner à M
rendre

lorfqu'i

Dura fuggéra duite p caracter réuffir. diques livrer à rieures heureux mandan polition fe fût pr envoyois les affiés Ouvrages attentifs rieux. Il pris lui-r

> Bienté dans les les échell n'intimid les uns d Cette au

ent.

istoire ... es con-

édiocre

Air aux articipé

accla-

on front

a mort;

r officier

mérite.

faifoient

jue plus

ent pro-

t jeté les

en inspi-

ation que

concerta

Enfin il

pavillon

eusement'

inorque, es pertes,

probre.

miral de-

fon pour

Sx nous

La légé-

roit com-

ui repro-

toit cause

ir refulte

voit fallu

de perte

de tems. Les maladies s'étoient mises dans l'armétice qui avoit obligé le général de saire arracher tous les arbres fruitiers des environs ; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit excessive, parce qu'on avoit fait la descente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient ; il falloit sans cesse expédier de Toulon & de Marseille des rensorts en hommes & des convois de poudre, boulets; bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal prises! Ensin, l'on avançoit si peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Valliere, sameux officier d'artillerie, de se rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route seulement lorsqu'il apprit l'inutilité de sa mission.

Durant ces entrefaites la témérité du maréchal lui fuggéra une réfolution non moins étourdie que sa conduite précédente, mais qui cependant, fondée sur le caractere connu de la nation, étoit le feul moyen de réussir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées, de déboucher à découvert & de livrer à-la-fois. l'assaur à toutes les fortisications extérieures qui défendaient le corps de la place. Un hasard heureux voulut que ce soir-là même, le second commandant, nommé Jeffrys, qui prélidoit à toutes les dispositions de la défense [ yu le grand âge du gouverneur ] fe fût proposé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours-faire le coup de fusil avec les assiégés, pour les exercer, les mettre au fait des ouvrages avancés, & fur-tout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens, lorfqu'ils seroient plus sérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piege qu'il leur avoit tendu

Bientôt bravant le feu terrible des assiégés l'on sauta dans les sossées, prosonds de dix-sept pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que dix. Ce désavantage n'intimida pas les grenadiers; en montant sur les épaules les uns des autres ils escaladerent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garnison

avoient faite (1) & le bon état de ses troupes dans toute leur vigueur & ne manquant de rien; malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore long-tems, sur-tout les assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque; malgré le secours qui pouvoit survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, la conseil de guerre opina

pour capituler. [20 juillet.]

Le maréchal de Richelieu s'estima très heureux de la proposition, & accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe, en voyant les vivres & les munitions immenses dont il étoit garni: une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casmates avec autant de fécurité que s'il n'y eut point eu de siege; une forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon; des fosses d'une profondeur énorme; des mines nombreuses & vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers, les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus : malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les estimerent bien peu proportionnées à leur triomphe; ils n'ofoient le croire. Ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au-dessus de lui-même ; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'est que le général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réussir de sang froid ; elles surent étonnées, confondues elles - mêmes des prodiges qu'elles evoient enfantés dans la dernière action du siège, une des plus belles qu'il y ait jamais eues un ait à

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le maréchal, qui en a eu la conception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer Pivrogune o chée vin. Cles per conve favori

Ce roi d' de gue puissan violen instruct Blacke mence au mar venoit ture en débarquions d

n'être i déclara Cette c Holland mens de blique i qu'elle i d'Affry des Eta obligé à contrair pourroit tion des préfent parfaite.

S. M.

Lac

<sup>(1)</sup> La perte des Anglois ne monta pas plus de 3 officiers tués & 5 blesses, & à 71 soldats tués & 526 blesses.

rte qu'ils ans toute l'état non de réfister nt encore malgré le le retout erre opina

ureux de onditions. ort Sainttions imraiche, se autant de une forteau canon; ines nom. bataillons gers qu'ils ars pertes, eur triomombien le de quels la vue du re recom-, elles ne rent étones qu'elles siège, une

ussi honoconception c'est que , réprimu

de 3 offi-

Pivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une ordonnance, défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, & jamais prédicateur ne fit tant de conversions & de si rapides; la sobriété devint leur vertu favorite.

Ce siège étoit déià commencé & avancé, lorsque le roi d'Angleterre jugea à propos de faire sa déclaration de guerre. [en mai.] Il sembloit vouloir persuader aux puissances qu'elle sût nécessitée par une agression aussi violente de la part de la France. En esset, suivant les instructions qu'il avoit reçues sans doute, le général Blackeney, gouverneur du fort Saint-Philippe, au commencement du débarquement dans l'isle, avoit écrit au maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter, ignorant, disoit-il, qu'il y est une rupture entre son mastre & celui de son excellence. A quoi le maréchal, entendant raillerie, répondit qu'il avoit débarqué avec son armée pour agir envers les possessions des Angsois de la maniere que les vaisseaux de S. M. Brit. en avoient agi avec les vaisseaux François.

La cour de Versailles persistant jusques-là à prétendre n'être point en guerre non plus alors, ne proclama sa déclaration qu'après celle de la cour de Londres. [16 juin] Cette conduite étoit sur tout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aife. Dès les premiers mouvemens de la France, l'Angleterre avoit requis de la république les secours stipulés par les traités toutes les sois qu'elle seroit menacée de quelqu'invasion. Mais le comte d'Affry, qui négocioit en faveur de la premiere auprès des Etats - Generaux, leur représentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces secours que pour la désensive; qu'au contraire, les Anglois étant agresseurs, le roi son maître pourroit être dans le cas de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la république; que, quant à present cependant, il s'en tenoir à exiger une neutralité parsite. [25 mai.] Il mania les esprits avec tant de dexterité qu'elle fut arrêtée. Il leur déclara peu après en conféquence que le territoire de la république seroit à l'abride toute insulte de la part des troupes Françoises, & illeur renouvella la promesse de neutralité faite quelques jours avant avec la reine d'Hongris pour les Pays - Bas-Autrichiens.

La prise de Mahon sut un coup de soudre pour l'Angleterre. An contraire, elle répandit la plus vive allégresse dans Paris. On y sêta le héros de cette conquête de toutes les manieres; on se livra même à une joie indécente & essessement et au le gouvernement avoit autorisé une chanson, qui, devant être chantée à la comédie françoise, c'est-à-dire sur le théatre national, ce qui ne convenoit ni à sa modération, ni à sa gravité, ni à sa sage prévoyance, pouvoit porter coup & instur sur l'avenir. On sit des ressexions; le vaude-ville n'eut pas lieu, & resta dans le porte-seuille des amateurs.

Les efforts faits à Toulon pour l'armement de l'escadre de Mode la Galissonniere, n'avoient pas rallenticeux des autres ports. Outre l'escadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, & malgré sa foiblesse inspiroit la consiance aux isles du vent; celle de M. Perrier, plus considérable (1), en imposoit à Saint - Domingue, & garantissoit les isles sous le vent. Une quatrieme-sous les ordres de M. Beaussier, (2) étoit partie pour le Canada,

(1) Elle étoit partie à la fin de février, & étoit ainsi composée:

Capitaines, MM.

Le Courageux. 74 canons Perrier, chef d'escatre.
Le Prothée. 64 Roqueseuil, capitaine de vaisseau.
L'Amphion. 50 de Vienne, idem.
L'Aigle. 50 Saint - Allouarn, idem.
La Fleur-de-lys. 30 Marniere, lieut. de vaiss.
L'Emeraude. 28 Treoudal, idem.

(2) Elle étoit partie au commencement d'avril, & étoit composée de trois vaisseaux armés en slûte & trois

M. Dies marquis avec la l menaçoi ment les crainte fer à la comme c qu'il por férieuse.

La Fr

frégates, feulemen L'Illustre Le Léopa de po

La Licorn La Sauva La Syrene

(1) Ell Le Soleilgénés Le Tonna Le Défens

Le Superi Le Sphin Le Bienfa L'Apollon

D I V Le Dauphi Le Juste, : Le Caprici L'Eveillé, L'Inflexibi

La Brune, La Blonde L'Améthif La Comete en con-

à l'abri

s . & il

uelques.

rs - Bas

r l'An-

e allé-

nquête"

ne joie

gouver-

int être. théatre

ı, ni à

er coup

vaude-

es ama-

e l'esca-

nti ceux

y qui

piroit la

r, plus

gue. &

sous les

Canada ...

it ainsi

fcadre.

aine de

idem.

ril, &

Be trois-

Μ.

férieufe.

M. Dieskau, qui étoit le marquis de Montcalm. Enfin le marquis de Conflans, toujours dans la rade de Brest avec la sienne de douze vaisseaux de ligne (11), & qu'on menaçoit de porter jusqu'à vingt, inquiétoit singulièrement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente; épouyantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une désense.

La France, par cette sage distribution de ses forces,

frégates, favoir: le Héros, de 74 canons, monté de 46 feulement. M. Beaussier, capitaine de port. L'Illustre, de 64, monté de 36. M. Montalais, capit. Le Léopard, de 60, monté de 26. M. Germain, lieuten.

de port.

La Licorne, de 30 M. de la Rigaudière, lieutenant.

La Sauvage, de 30 M. de Tourville, idem.

La Syrene, de 30 M. Breugnon, idem.

(1) Elle étoit composée ainsi: Le Soleil-Royal, 80 canons. M. de Constans, lieutenantgénéral.

Le Tonnant, 80. Le cheval. de Beaufremont, chef d'esc... Le Défenseur, 74. M. de Blena, capitaine

Le Superbe, 70. M. d'Aché; idem.

Le Sphinx, 64. M. de Cousage, idem.

Le Bienfaisant, 64. M. de Chateloyer, idem. L'Apollon, 50. Le chevalier de Rohan, idem.

DIVISION DE ROGHEFORT. Le Dauphin-Royal, 70 canons. M. du Verger, capitaine. Le Juste, 70. Le chevalier de Macnemara, idem. Le Capricieux, 64. M. Desgouttes, idem. L'Eveillé, 64. M. de Merville, idem. L'Instexible, 64. M. Tilly, idem.

For E. G. A. To E. S.

La Brune, de 30 canons. M. de Saint-Lazare, capita.

La Blonde, 30. M. de Trederne, idem.

La Améthiste, 30. M. d'Herly, lieutenant.

La Comete, 30. M. de Saint-Victoret, ideas.

quoique bien inférieures, & les adroites combinations du ministere, reussit cette année, non-seulement en Europa, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de fes ennnemis, foit à remporter des avantages considérables fur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe dans l'Inde les habitans du pays toulevés & conduits par l'heureux Buffy, chaffoient les Anglois de Calcutta, du fort Guilfaume & de tous les établissement qu'ils avoient sur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occasion plus de 50 millions effectifs, outre les avancages confidéras bles qu'ils retiroient du commerce immense qu'ils faifoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Buli, où ils avoient formé de grands approvisionnemens & préparatifs pour les sieges de Niagara & de Frontenac.

Ce premier succès, qui ne tendoit qu'à la désensive, sut bientôt suivi d'attaques vigoureuses à l'arrivée du marquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prix Chouaguen ou Ofwego, Ontario & Georges: la manœuvre périlleuse de M. Rigault de Vaudreuil; qui à la tête d'un corps de Canadiens, passa une riviere à la nage pour souper la communication des forts, décids la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les enne. mis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amafsées à grands frais : ce qui acheva de déconcerter leur

plan d'opérations pour le reste de la campagne.

Les François ne requrent qu'un seul échec; ce fut la prise du vaisseau l'Arc-en-ciel de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une escadre ennemie qui croisoit à la haureur de cette isle avant d'avoir rempli sa mission & fut obligé de se rendre à des forces supérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui suivirent, dans l'esprit de corps de la marine du roi, prêt à éclater & à causer les désordres ordinaires dès qu'il ne seroit pas contenu par un ministre ferme & accrédité. Ce fut cet infernal esprit de corps

qui pri gloire, Franco entre le fe batti feau de calme p en pare avoit p parlé h constan pable, mit für me lâch que d'u fiecle , de néar lui-mên détail, meslieur Ses tale procura ils le re dans la La cam Défense nance fi

> l'éclat d Tel fi Montala

nant ch

<sup>(1)</sup> I roulant. ci comn iont pas ne forrer & 17 18 wante.

mil priva devant l'Isle-Royale M. Beaussier, non de sa gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon François s'il eut été secondé. [ 27 juillet. ] Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de fe battre pendant sept heures à la vue de l'Illustre, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui, étant tombé en calme par sa faute, ne sit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son commandant. Il avoit pour capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'aurant plus coupable, que, reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beaussier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siecle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée. (1) Capitaine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tache auprès de ces messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie; dans la crainte qu'il ne devint bientôt officier-général. La campagne de 1755 l'avoir illustré; il commandoit le Défenseur dans l'escadre de M. de Salvert, & sa contenance fiere en avoit imposé aux vaisseaux Anglois donnant chasse aux François à leur départ de Louisbourg; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la cornette.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate

binations ement en de, foit à it à remar tandis ans l'Inde l'heureux

ent für la

tion plus

confideras

qu'ils fai-

étoit emde grands es de Niadéfensive, grivée du

enoit. On

reuil; qui viere à la s, décids lés enneent amaf-

erter leur

ce fut la ommandé upes & de le cadre isle avant ndre à des le germe pros de la défordres un minif-

de corps

<sup>(1)</sup> Il faut favoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne font point regardés par ceux-ci comme faifant partie du grand corps, en ce qu'ils ne font pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne fortent par de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mente.

( 74 )

la Licorne, ne pouvant resister à cette basse jalousie, le conduisit aussi indignement, & ne répondit point au signal de chasse sous prétexte du même calme perfide, Ce qui prouvoit la futilité de cette excuse, c'est que Ma de Breugnon, capitaine de la Syrene, s'élevant au-dessus de pareils sentimens, trouva assez de vent pour obéir. & avec une intelligence supérieure. L'crissant son amour-propre à son devoir, ne s'attacha point à prendre un senault dont sa frégate auroit pu s'emparer facidement, mais ofa s'approcher des deux gros vaisseaux; les inquierer, les retarder dans leur marche, & donna ainsi le loisir au Héros de survenir. Ce vaisseau, quoiqu'il eût 80 hommes à son bord, tant tués que blessés; que ses manœuvres sussent hachées, conserva toujours un feu supérieur à celui des deux vaisseaux ennemis, & le vent fraîchissant, les assaillans le laisserent & prirent chaffe.

Ce qui prouve mieux que tous les raisonnemens le tort de l'Illustre & de la Licorne, c'est que lorsque les matelots de ces deux bâtimens se présenterent à bord du Héros pour lui donner du secours, l'indignation de l'équipage de ce dernier se manisesta par les injures, les invectives & même les nasardes les plus humiliantes; c'est qu'en rentrant dans Louisbourg, les habitans comblerent d'éloges les gens du Hêros tout délabré, & se moquerent de l'état brillant de l'Illustre & de la Licorne; c'est que M. de la Rigaudiere, pour se soustraire à cette comparaison honteuse, à la faveur d'une brume se sépara, & aima mieux se rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'essence de la marine du roi, lui a toujours fait dédaigner une de ses sonctions la plus utile & la plus respectable; celle de protéger le commerce & de convoyer les slottes. Dès le commencement de la guerre on s'apperçut de sa répugnance. Cette partie du service la moins glorieuse est infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes; elle exige une grande connoissance de son métier, une vigilance continué,

une fé pour le guere i les aur fût reft volont vaissear Meschi convoy auroien truits à frégate qu'il les ciers ne quer, in ler la nu mis en que l'en ce qui e du comi intéressé moins de la flotte laissée d Anglois

> Enfin campag imputoi pas prof Anglois rages de dans la e puleufes marchan & fur-t donner voiles,

été oblig

une severite inflexible, un zele capable de se facrifier pour le succès de sa mission; toutes qualités qui n'étoient guere celles de messieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquifes si M. le garde-des-sceaux fût resté en place, & eût eu le loisir de punir la mauvaise volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, capitaine de vaisseau, commandant l'Hermione de 26 canons, & M. Meschin, lieutenant, commandant la Friponne de 24, convoyant une flortille de barques venant de Bordeaux auroient bien mérité qu'on fît un exemple fur eux. Inftruits à quelque distance du port qu'on voyoit une petite frégate & deux corfaires en embuscade, [ septembre-] qu'il leur feroit aifé de prendre, non-seulement ces officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débusquer, mais laissant en-dehors leur flottille, vinrent mouiller la nuit sous le canon de l'isle d'Aix, & après s'être mis en fûreté, s'embarrasserent peu du reste, ensorte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques: ce qui excita des plaintes vives de la part des chambres du commerce de Nantes, de Bordeaux & de la Rochelle, intéressées dans l'expédition. Elles ne se plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui, par son peu d'attention à la flotte de la Martinique sous sa protection, l'avoit laissée disperser. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & une autre avoit été obligée de se réfugier dans des ports neutres.

Enfin, au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuse; on lui imputoit plusieurs chess capitaux, comme de n'avoir pas profité de la supériorité des sorces qu'il avoit sur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de Saint-Domingue; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorsions & des vexations crazuleuses; de n'avoir pas ramené le convoi des vaisseaux marchands auxquels son escadre devoit servir d'escorte, & sur-tout à l'atterrage de France; d'avoir négligé de donner dans une slotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela

ousie, se point au perside. It que M. t au-desent pour siant son t a pren-

arer faciaisseaux, donna u, quoiblessés; toujours nemis, &

emens le reque les à bord du on de l'éjures, les nifiantes; ans comré, & fe Licorne; re à cette fe fépara,

oi, lui a clus utile merce & nt de la partie du ficile que grande ontinué,

au crime

des sermes pendant le désarmement de l'escadre, dont les directeurs avoient porté au ministre les plaintes les plus grieves. Toutes ces sautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité sordide dont est dévoré un officier de la marine, trop habitué à l'assouvir impunément par une pacotille lucrative & à subordonner les intérêts de l'état au sien.

Tool as coupables resterent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à desirer que leur corps en sût purgé. On avoit hien donné ordre à M. Dugué, commandant la marine à Brest, de prendre les informations nécessaires pour éclaireir la conduite de MM. de Montalais & de la Rigaudiere: « mais, dit un journal du département de » Brest, ces dépositions n'avoient pas de quoi donner » de l'inquiétude aux accusés. Le commandant disoit à » ceux qu'il faisoit appeller: parlez sus rien craindre; » il faut témoigner la vérité. Mais ils avoient trouvé le » major Rozilly dans l'anti-chambre, qui les avoit » avertis de peser leurs paroles, parce qu'il y alloit de » la pendaison. . . . Et voilà comme le roi est servi! » ajoute l'historien. »

M. de la Rigaudiere cependant ne put soutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme son camarade, il crut devoir se faire justice lui-même: on le trouva pendu dans le grenier de sa maison; sorte d'hérorline qui lava sa lâcheté aux yeux de bien des gens & le sit plaindre. Il étoit srere de M. de l'Eguille, officier de distinction, servant dans le même corps, & dont les reproches sanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de désespoir.

Quant à MM. de Chauvreau & Meschin, ils en furent guittes pour n'être plus employés: M. d'Aubigny n'en sut pas moins ches-d'escadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du garde-des-sceaux pour ne pas se justifier.

C'est ains de , tandis qu'à Londres on sussilioit Byng, infracteur à ... settre de la loi, mais qui s'étoit défendu avec

fonner juges France des cri ter, & litions entiers traître contre chistan forte r font eu inflexit de cett tet unu flétrir ( cette o étoit a de Lon En effei de Vien poliriqu mais au acquéri nous fif que cel lier ave par-là t reste, il troubles de terre fentant que & d

avec b

fuites fu La co

lory à B

& l'anné

l'allouvir ordonner la connietre len On avoit la marine ires pour de la Ritement de oi donner nt disoit à craindre; trouvé le les avoit y alloit de est fervi!

a commis

dre, dont

aintes les

'un autre

e dont est

robabilitate devoir le le grenier icheté aux it frere de nr dans le ne contridéfespoires en furent bigny n'en avoit tropstifier.

oit Byng, it défendu avec avec beaucoup de présence d'esprit, par d'excellens rais sonnemens, & d'une maniere seduisante même pour ses juges qui solliciterent sa grace, on laissoit impunis en France des officiers évid ment coupables, prévenus des crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite desquels s'élevoient les dépositions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'amiral Anglois, parce qu'en résléchissant sur eux-mêmes, ils sentoient combien, à plus forte raison, ils auroient été dans le cas du supplice. Ce sont eux qui, à force d'accuser de cruauté le monarque inflexible, convaincu de la nécessité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juste en politique, oportet unum mori pro populo, sont presque parvenus à le Hétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en soit de cette opposition de conduite des deux gouvernemens, il étoit aisé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la supériorité des négociations. En esset, tandis que celle de France se félicitoit du traité de Vienne, la premiere le regarda comme un événement politique, brillant par le spectacle nouveau qu'il offroit; inais au fond défavantageux, en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maison d'Autriche, que nous ne nous fissions un ennemi du roi de Prusse, & elle trouva que celui-là en valoit bien un autre : elle se hâta de se lier avec lui. [ 16 janvier. ] Le roi d'Angleterre acquit par-la un protecteur de son électorat d'Hanovre : du reste, il se reposa sur l'ambition de son nouvel allie pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin, sentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce monarque & de lui donner de l'ombrage, on envoya M. de Valory à Berlin; il étoit trop tard, le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'écouler fans en éprouver les suites funestes.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne Tome III.

n'étoit pas moins adroite. Cette puissance étoit celle qui nous devenoit la plus nécessaire dans la circonstance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête fur mer à la premiere i que par la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'instant qu'il falloit l'opèrer, lorsque notre marine, encore entiere & frasche, pouvoit se combiner avec celle de S. M. Cath. & lui donner l'exemple de l'énergie dont elle avoit besoin. Il ne falloit point différer à la presser, à aiguillonner fon indolence, à l'éclairer sur ses vrais intérêts, ou plutôt il auroit fallu ne pas se mettre dans le eas d'une rupture sans s'être assurée d'un allié aussi essentiel. Que faisoit au contre notre rivale, qui connoisfoit mieux que nous l'importance de l'Espagne? Elle l'endormoit pour traîner en longueur; elle affectoit d'accepter sa médiation; elle renonçoit à quelques parties de son commerce susceptibles de devenir objets de querelle: elle dissimuloit même les injustices commises envers ses finjets, les injures faites à son pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainsi dans l'inaction cette narion redoutable, elle jouissoit de l'asservissement du Portugal & recueilloit pour sa défense l'or & les diamans des mines du Biésil, que ce royaume alloit exploiter en sa faveur.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le roi de Prusse à ne pas perdre de tems & à opérer une diversion puissante. En effet, tandis que la France hésiroit sur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le scrupule de troubler la paix de Westphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément, puisqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce monarque, moins délicat & plus décide, fait entrer le prince Ferdinand de Brunfwick en Saxe, [29 août] à la tête de 60000 Prussiens qui s'emparerent de Leipsick. Son invasion est accompagnée d'un manifeste, dans lequel il déclare qu'il est forcé à cette entreprise pour prévenir les projets hostiles de ses ennemis. Il prétend que c'est l'impératrice-reine qui a commence à faire des armemens; que la paix & la guerre sont entre ses mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration sans ambuiguité, metre res, teste un de qu'il

Le avoir tralite avoir propo, à fair étoien

01] Drefd toire d fe fert des lev muniti Pologn fur le pide qu cer les leur fer & fon les papi d'avoir vent qu le cami comma reur le f les pein dont le libertés bataille velle à

<sup>»</sup> matin» grand» destin

mette & précife, sur les motifs de ses appareils militalres, & que la tranquillité publique se rétablira. Il proteste, au surplus, qu'il regarde les états de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au roi de Pologne, aussi - tôt qu'il le pourra sans s'exposer,

Le monarque pris au dépourvu, sort de Dresde, après avoir sait porter à son ennemi voutes les paroles de neutralité que pouvoit lui suggérer la circonstance, & après avoir reçu cette réponse accablante: tout ce que vous me proposez, ne me convient pas; je n'ai aucune convention à faire. Il se rend à Pirna, où dix-sept mille Saxons évoient campés, commandés par le comte Rutowski.

[ 10 sept. ] S. M. Prussienne arrive le même jour & Drefde, y met une garnison, établit à Torgaw un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays. fe fert des armes qu'elle trouve dans les arfenaux. fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui sont nécessaires, exige de la reine de Pologne la clef des archives de la maiton de Saxe, &. fur le refus de cette princesse splus ferme, plus intrépide que son foible époux, on le mer en dévoir d'ensoncer les portes. En vain elle se place dévant, comme pour leur fervir de rempart; son ne respecte point sa personne & fon courage, on viole ce dépôt facré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en sa possession Muni de ces pieces, qui ne servent qu'à le confirmer dans sa résolution, il fait invessir le camp de Pirna, Se de celui qu'il occupe à Zedlitz, commande dans la Saxe en con juérant. En vain l'empereur le somme de retiter ses troupes de l'électorat, sous les peines prescrites par les loix du corps Germanlque, dont le monarque Prussien disoit être venu conserver les libertés; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lowositz. [ 1 octobre.] Il annonça la nouvelle à la reine sa mere dans ce billet de sa main : « Ce » matin j'ai gagné la bataille contre les Autrichiens. De » grands talens ont été déployés de part & d'autre; le n destin a été douteux pendant quelques heures, mais

D 2

celle qui ance, & mer à la c'étoit à marine, vec celle

rgie dont
i presser,
fes vrais
itre dans
illié aussi
connoisne? Elle
toit d'acparties de
querelle;
envers ses

du Biésil,

ita le roi
ine diverce hésiroit
, arrêtée
lalie dont

lis qu'elle

ible, elle recueriloit

ire impul'Empire,
ait entrer
[29 août]
Leipfick,
ans lequel
c prévenir
que c'est
les arme-

es mains;

buiguité,

n enfin il a plu à Dieu de nous donner la victoire, p Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une, sans doute, puisque le comte de Brown ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons; puisque le roi Auguste sut obligé de fe retirer au château de Kœnigstein avec le prince royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, sut réduite à la dure extrêmité de se rendre prisonniere de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son général, pour l'autoriser à disposer comme il voudra, ou comme il pourra, du fort de l'armée, résout ce problème mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce prince on la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent de espoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux fentimens, Il faut, dit-il, se confor ner aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions. Ce qui caractérise d'abord une ame affaissée sous le poids de la douleur. Elle se releve; il ajoute plus loin: " on youdroit m'imposer les condi-» tions les plus humiliantes, proportionnées à l'excès déplorable de ma situation... Je ne puis en entendre » parler; je fuis un monarque libre; tel je veux vivre, » tel je veux mourir: mon dernier soupir s'exhalera dans le sein de l'honneur. » Enfin il retombe de nouveau: « je laisse tout entier à votre discrétion le destin de mon » armée: que le conseil de guerre détermine si vous » devez vous rendre prisonnier, périr les armes à la » main, ou périr par la famine.... Je vous déclare que » vous ne répondrez de rien, & que je n'exige qu'une chose, que vous ne serviez pas contre moi ou mes malliés. m

La capitulation suivit bientôt. Elle est singuliere par la gaieté du roi de Prusse. I Art. I. I Il déclare au monarque son frere, que s'il veut lui donner cette armée, il n'est pas besoin de la faire prisonniere. I Art. III. I Sur la demande des subsistances, il répond: Accordé, & plusos aujourd'hui que demain. I Art. V. I A l'égard de ses

Gard renv » fo » le » le on d aux t plus

Polo armé perm fi mé couri la fce du fa voult pouv

y mo

Ce politi d'acti yeux. s'il av pouill fonde tere d ne po fecret bien e & que que c là cor fucco fes rei narque

de cet

incorr

( 81 )

Gardes-du-corps, que S. M. Polonoise desiroit qu'on' renvoyat libres, il refuse & il ajoute : « un homme est » fol de laisser aller des troupes dont il est mastre, pour y les trouver en tête une seconde fois & être obligé de » le faire prisonniers de nouveau. » [Art. X.] Prendon des précautions pour affirrer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle sera payée

plus régulièrement que ci-devant.

Tel fut le réfultat de l'alliance contractée par le roi de Pologne avec l'impératrice & la czarine. Il perdit fon armée, son électorat, & recut, comme une grace, la permission de se rendre dans ses autres états, où il étoit si méprisé qu'aucun sujet n'osa même proposer de le secourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus sur la scene. La reine, soutenant mieux sa dignité, animée du fang Autrichien qui couloit dans ses veines, ne voulut point quitter Dresde; [17 nov. 1757] mais ne pouvant rélister au chagrin dont elle étoit consumée, elle

y mourut un an après.

Cette agression du roi de Prusse est sans doute en politique un chef-d'œuvre de fagesse, de prévoyance. d'activité & d'audace; mais l'est-elle également aux yeux de l'équité stricte & rigoureuse! Qui, non seulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des soupçons sustisans pour fonder ses alarmes & le déterminer à découvrir un mystere d'un intérêt si presiant à dévoiler, mystere dont il ne pouvoit fonder la profondeur que par une invasion fecrete & subire. La suite sit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un instant à perdre, & que, s'il n'avoit écrafé l'électeur son rival pendant que cel.i.ci , retenu moins par esprit de justice que par la conviction de fa foiblesse, hésitoit à le prévenir, il succomboit lui-même sous le nombre & les efforts de ses redoutables ennemis. La position critique où ce monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puissance, puisque toutes les troupes en furent incorporées dans les siennes & grossirent son armée, se

ctoire. v eur relaointe de nission de obligé de ce royal, per, fut niere de La lettre disposer rt de l'arraisonneté la plus pourroit aux deux dres de la nos fentibord une fe releve; les condià l'excès 1 entendre ux vivre, alera dans nouveau: in de mon ne si vous armes à la éclare que

uliere par au monararmée, il III.] Sur de, & plurd de ses

ge qu'une

oi ou mes

trouva depuis plusieurs fois, justifia sa conduite & la justesse de ses démarches. Le roi de Prusse, qu'on comparoit à Mandrin dans Paris, (1) qualissé si souvent d'illustre brigand, ne passera chez la postérité mieux instruite, entre les souverains ses contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus

expéditif.

Une confidération qui auroit pu arrêter ce monarque moins profond politique, c'auroit été la crainte de soulever contre lui la France, dont il connoissoit la sensibilité. L'affront fait au beau-pere du dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguste bru, les sollicitations du prince fon époux, l'exemple du passé, tout lui devoit faire appréhender une rupture. Mais cette rupture inévitable. il ne faisoit également que la prévenir : il avoit vu de tout tems le zele généreux & aveugle de cette puissance pour les, intérêts de ses allies : il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendroit pas aux secours stipulés dans le traité de Versailles; il savoit que c'étoit elle qui, par le chevalier Douglas & par un émissaire plus adroit encore, Lanecdote que nous aurons occasion de développer dans la suite, 1 (2) avoit rendu inutile le traité de la Russie en Angleterre, & déterminé la czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes destinés dans le principe pour cette puissance. Il préféra, en accélérant la diversion, de fournir à l'Angleterre, qui l'en pressoit, plus de facilité de foutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'opposant à ce que le comte de Broglio, ambassadeur de S. M. auprès du roi de Pologne, se rendît à Varsovie auprès de ce prince, où son caractere l'appelloit. Comme Fréderic ne pouvoit

(1) Les chansons curieuses qui furent chantées dans le tems à ce sujet, méritent d'être consignées comme pieces historiques. Voy, No. V.

vouloi rien fa par-là gêner

Quo bientô de reve terre f aller co pourro magnif vingt-c & récla marche fur pie homino d'obére fat peu Rhia, l'autre marqui Le pren

> La concert de fon cabale I la foupl rite, il

pas à f

fur fon des fens même to de l'auto fur qui

En ei

<sup>(2)</sup> Il est question de mademoiselle d'Eon, envoyée d'abord seule, en fille, en Russie, & ensuire en homme avec le chevalier Douglas.

<sup>(1)</sup> marécha

vouloir commettre une insulte gratuite, qu'il-ne fait rien sans raison, il est à présumer qu'il espéroit retarder par la d'aurant le cours des négociations entamées &

gêner une communication dangereuse.

& la

- COM-

ouvent

ux inf-

, que

& plus.

narque

de sou-

a fensi-

ouvoit

e; les

prince

it faire

itable.

vu de

vissance

'elle ne

raité de

hevalier

[ anec-

dans la

luffie en

contre

pe pour

version.

s de fa-

da done

à ce que

près du

prince.

pouvoit

es dans

comme

envoyée

homme

Quoi qu'il en soit, son ministre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France sans prendre congé. La guerre par terre fut résolue, & le comte d'Estrées nommé pour aller concerter avec la cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le résultat sut, avec la magnificence ordinaire de la France, de substituer aux yingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre sur pied au printems suivant une armée de cent mille hommes, fous les ordres du maréchal d'Estrées, afind'opérer en Westphalie d'une manière éclatante. Elle fat peu après fuivie de leux nutres; une far le Haut-Rhin, commandée par le maréchat de Richelieu, & l'autre sur le Mein, par le prince de Soubise. C'est la marquife qui avoit nommé ces deux derniers généraux. Le premier l'avoit emporté par son mérite, mais ne tarda pas à fuccomber.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne, (1) l'avoit appuyé de fon crédit pour qu'on lui en confiat l'exécution. La cabale le traversa, & son caractere altier répugnant à la souplesse, au dévouement absolu qu'exigeoit la favo-

rite, il fut difgracié.

En effet, quoique madame de Pompadour n'eût plus sur son auguste amant l'empire que donne la séduction des sens, son crédit n'en avoit pas souffert; il croissoit même tous les jours, & c'étoit eile qui régnoit à l'ombre de l'autorité du monarque. Il étoit enchanté de trouver sur qui se décharger du poids de sa couronne, & la

<sup>(1)</sup> Voyez les Eclaircissemens présentés au roi par le maréchal d'Estrées, imprimés en 1758.

marquise, pour le mieux supporter, s'étoit depuis quelque tems livrée absolument à la politique. C'étoit l'abbé, comte de Bérnis, qui l'avoit initiée aux mysteres de cette science. Cet abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à son goût pour le bel-esprit & le plaisir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'académie françoise, mais n'avoit pu obtenir de bénésice. Un jour qu'il sollicitoit l'ancien évêque de Mirepoix: Monsieur l'abbé, lui répondit ce prélat, vous m'importunez en vain; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien. -- Eh bien, monseigneur, j'attendrai, lui repliqua-t-il avec un sourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, insinuant auprès des semmes; il étoit très-bien avec madame d'Etioles, même du dernier bien; à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'arinée, & charmoit son ennui durant cette absence, car elle ne le suivoit point réguliérement: l'exemple de madame de Château-Roux l'essrayoit, & si la curiosité ou la nécessité de satisfaire à l'empressement des desirs du roi l'obligeoit quelquesois de se déplacer avec le plus grand mystere, elle revenoit bientôt dans sa solitude.

Les circonstances où se trouva l'abbé de Bernis éveillerent son ambition. Les ambassades étant le genre de distinction dont son état sut le plus susceptible, il se mit au fait des intérêts des princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils se sormerent ainsi tous deux. Après l'avoir fait passer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette dame & de lui en concilier les souverains, elle le sit rappeller à Versailles, le sit entrer au conseil & nommer ministre des affaires étrangeres.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée madame de Pompadour, où, jouant le rôle de madame de Maintenon, elle nommoit les ministres, les généraux, elle recevoit les ambassadeurs, elle étoit en correspondance avec les puissances ét angeres, le roi lui-même

comming ferund appart furent reine, duchef

Afin padou guerre Pexem forma j de che réglem dispend de ipe Malher dité da d'une t épargne peine p guerre : & les c toujour

autorifé
une gue
l'Europ
n'avoier
nouvelle
de quele
dinaire
campagi
place; i
M. Viac
unanime

content

Cepe

jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les sens n'étoient plus pour rien. En consequence, toutes les communications secretes de son appartement à Versailles & dans les aurres châteaux surent murées; elle sut nommée dame du palais de la reine, 17 février J & présentée en cette qualité par la duchesse de Luynes, la semme la plus austere de la cour & la favorite de sa maîtresse.

Afin de foutenir ce ton de pruderie, madame de Pompadour détermina le roi, ne pouvant commencer la guerre sans fouler ses peuples, d'être le premier à donner l'exemple & à diminuer une partie de sa maison. Il réforma plusieurs équipages de chasse & un grand nombre de chevaux de course des deux écuries. Il y eut aussi des réglemens fur les petits voyages, pour les rendre moins dispendieux: il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de spectacles, & l'on: suspendit les travaux du Louvre, Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de solidité dans tout cela; les ministres même plaisantoient d'une telle hypocrisse; le comte d'Argenson dit que ces épargnes étoient un si petit objet qu'elles suffiroient à peine pour enrichir un directeur des vivres pendant la guerre; & puis on ne tarda pas à reprendre l'ancien train, & les choses allerent de mal en pire, car le désordre est toujours plus grand après la réforme; c'est un torrent contenu qui se déborde avec plus de violence.

Cependant, an moyen de ces facrifices, on crut le roi autorifé à demander les nouveaux subsides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraser l'Europe. Les seize millions du don gratuit du clergé n'avoient été qu'une goutte d'éau; la ressource du renouvellement du bail des sermes, qui en l'augmentant de quelques millions en avoit procuré soixante d'extraordinaire, étoit épussée; il falloit saire des sonds pour la campagne prochaine: M. de Sechelle n'étoit plus en place; nommé contrôleur général sur la démission de: M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne soutint pas sa réputation. D'un des

Dis.

uelque
'abbé,
le cette
bauvre,
rit & le
cadémie
Un jour
Ionfieur
unez en

e chan-

the bien,

1 fourire

e auprès Etioles, cu. Il lui l'arinée, er elle ne dame de nécessité obligeoit mystere,

is éveilgenre de le, il fé es leçons x. Après it chargé te lui en erfailles, s'affaires

montée madame enéraux, prresponlui-même plus grands intendans d'armée qu'on eut vu il devint un ministre médiocre des sinances. Sa seule opération sut. d'avoir supprimé les sons fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers-généraux de quarante à foixante; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appellés pardérisson, les colonnes de l'état, & qui en sont trop réel-Tement les destructeurs & les tyrans. Il étoit use de travail, infirme; sa tête foiblissoit, & il en donna une preuve en défignant au roi pour son successeur M. de Moras son gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis long-tems à la tête des finances. [13 avril.] C'est à certe époque que le maréchel de Noailles, mauvais guerrier, mais grand politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de sa patrie, prétexta son âge très-avancé & obtint de S. M. la permission de se retirer du confeil, où il fut remplacé par le maréchal de Belle-Isle. On se flatta que ce seigneur, qui avoit passé sa vie dans l'étude la plus assidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambassades & des plus importantes affaires, qui connoissoit personnellement tous les princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, suppléeroit dignement au vuide que laissoit son prédécesseur.

C'est à l'administration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette soule d'impôts dont la France a été surchargée sans interruption depuis jusqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta sous les plus sinsstres auspices, en faisant tenir à Versailles un lit de justice pour l'enrégistrement de trois déclarations bursales. [21 août.] On n'avoit point tiré de la dernière guerre, si glorieuse, un avantage qu'elle auroit au moins d'i procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On à beaucoup exalté la générosité du roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes saites sur eux; mais s'il n'y avoit pas été-nécessité par les causes secretes dont nous ayons sait mention, causes que l'intrigue & là ja-

fousie : rosité : intérêt

L'iv. lorfqu' préfent à la lib une op S. M. 1 fournir de néce alliés a moyens rendu 1 premie y appre éloigné fement du pre mettre. l'ouver voulu é cheuses de droi comme dont l'o riser leu cette ci pour ch brûloit honte q organe peut vo de son r pardeffu l'incerti

que la fi

hostilité

sousie rendoient plus pressantes à ses yeux, cette générosité auroit été sort malentendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de son peuple.

devint:

ion fut.

-criti-

ers-ge-

na pas

le le-

les par

p reel-

use de

ina une

M. de

eût vu

. ] C'est

nauvais

toyen,

fon âge

retirer

e Belle-

le sa vie

iées, ou

impor-

tous les

calculé

roit di-

aut rap-

s dont la

jusqu'à

les plus

ın lit de

ons bur-

derniere

u moins

ennemis.

ur avoir

ix; mais

tes dont

& là ja

L'ivresse des prospérités avoit empêché cette réslexion. lorsqu'en 1749 la prolongation du premier vingtieme fut préfentée, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de l'état, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. se proposoit d'établir dans ses finances, devoit lui fournir des ressources capables d'assurer, dans des tems de nécessité, la gloire de son état & la tranquillité des alliés de sa couronne, sans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires. Une espérance si flattense avoit rendu le poids de la nouvelle imposition plus léger. La premiere déclaration enrégistrée détruisoit l'illusion; on y apprenoit qu'après sept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoir proposé, & que l'amortisfement des dettes étoit si peu avancé, malgré le paiement du premier vingtieme, qu'on étoit déjà obligé d'en mettre un second, c'est-à-dire, d'employer, presque à l'ouverture de la guerre, ces ressources que S. M. avoit voulu éviter & réserver pour les extrêmités les plus sacheuses. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La consternation fut universelle: les cours commencerent aussi cette longue suite de remontrances. dont l'opiniatreté concourut merveilleusement à favorifer leur destruction; mais aucune ne se signala plus en cette circonstance que la cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du chancelier, qui brûloit de manisester son patriotisme & d'essacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, son pere, organe des volontés accablantes du monarque. On ne peut voir rien de mieux composé que les remontrances de son tribunal à ce sujet. Elles produissrent au moins, pardessus les autres, l'effet de déterminer le roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la suppression auroit lieu du jour de la cessation des hostilités, au lieu de celui de la conclusion de la paix-

D 6

C'est le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le ministere s'essorce de tenir ces écrits, monumens précieux de zele qui ne sauroient acquérir trop de publicité. (1) On y verra l'origine & les progrès du mal de la France dans la mauvaise assiette des impôts, dans les odieux instrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des sormes, sur tout dans l'arbitraire qui a par-tout été substitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'est pas de médecin assez habile pour sauver le royaume, si, comme dans les maladies physiques déserpérées, où l'on emploie le ser & le seu pour la destruction des parties gangrenées, il n'use des moyens violéns de le regénérer, s'il ne retrempe nos ames, suivant l'expression d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (2) & de patriotisme.

Dans le concours des calamités générales & particulieres dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, étoient opprimés, de nouveaux impôts, & au moindre revers, menacés d'autres plus considérables, où le parlement, séparé, dispersé, se trouvoit dans l'impuissance de s'y opposer, où le clergé mécontent gémissoit sur les maux de l'église, sur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier présomptif du royaume languissoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une semme remplir les importantes sonctions dont le monarque indolent auroit dû le charger seul: il arriva une catastrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, sut d'abord rapportée à quelqu'un de ces satals événemens.

[5 janvier 1757.] La veille des rois, Louis XV fut affassiné dans son propre palais, au milieu de ses gardes, entouré des grands officiers de sa couronne, en présence de son sils. Il montoit en carrosse pour aller souper & coucher à Trianon, lorsqu'il se sentit atteint d'un coup-

rapide
heures
une m
jours a
obliged
gotes:
fon crit
rejeté d'avoir
perçoit
tourne
égarés
homme

Cepe

qui l'er

mortell est emp chirur ne voit qu'on l dernier fes aum chapela il préte: foudre ! le force fusion, le châte les gens large fai ticulier

Durl'affaffin énorme espece. Lais de l

<sup>(1)</sup> Ces remontrances, trop longues, seront renvoyées, dans les pieces pour servir à l'histoire, sous le No. VI.

<sup>(2)</sup> Voyez la préface de la Tactique de M. de Guibert.

rapide au côté droit entre les côtes; il étoit environ six heures; il saisoit nuit; sous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtisans & d'oisis, toujours avides de voir le monarque; un froid rigoureux obligeoit les spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes: le régicide en avoit une, & après avoir commis son crime, ayant remis son couteau dans sa poche s'étoit rejeté dans la sous , & sous ce déguisement général il auroit peut - être échappé s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'apperçoit au sang qui coule qu'elle est blessée; elle se retourne: à l'aspect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, elle dit avec le plus grand sang-froid: c'est cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête & qu'on ne lui sasse point de mal.

Cependant l'effroi faisit bientôt le monarque; ceux qui l'entourent l'augmentent : la blessure peut être mortelle, &, quoique légere, elle le devient si l'arme. est empoisonnée. On met au lit S. M.; on cherche les chirur, ens; la reine, la famille royale l'entourent; il ne voit point sa tendre amante; il juge qu'on l'a écartée; qu'on lui dissimule le danger où il est; que c'est son dernier jour; il demande à se confesser. Son confesseur, fes aumôniers n'y étoient point : on arrête un simple chapelain pour ce délicat ministere. En vain il s'excuse, il prétexte son ignorance, il dit qu'il ne sait point abfoudre les rois; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à fes pieds ce pénirent auguste. La confusion, les inquiétudes & la terreur régnerent ainsi dans le château jusqu'au lendemain, qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large faignée, qui n'auroit pas empêché un fimple particulier de vaquer à ses affaires.

Durent cet intervalle, on avoit cherché à découvrir de l'affaffin toutes les notions nécessaires sur un crime si énorme: l'imagination se perdoit en conjectures de toute-espece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit sais de lui, n'avoit sait que redoubler les alarmes & less

gardes, réfence uper & n coup

x où le récieux

té. (1)

France

odieux

ence &

e qui a

nvaincu

uver le

s défef-

ruction

ns de le

pression.

) & de

particu-

euples,

pprimės,

nenacés féparé

pposer,

l'église,

héritier

tion in-

plir les

t auroit

byable,

à quel-

XV fut

voyées. VI. uibert foupçons d'une confpiration profonde & combinée contre la famille royale entiere; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choses à révéler: qu'on prenne garde à monseigneur le

dauphin; qu'il ne sorte de la journée.

La garniture des Gardes-du-corps & des Cent-Suisses. à travers laquelle le parricide s'étoir fait jour en portant ses mains sur le roi, étoit surieuse. M. le duc d'Ayen. capitaine de service auprès de sa personne sacrée, désespéré que cet attentat eût été commis sous ses yeux, avoir donné des ordres séveres pour qu'on interrogeat sur-lechamp le coupable & qu'on lui arrachât son horrible fecrer. Le zele aveugle & funeste de ces militaires les porta à user des plus cruels traitemens, afin de le faire parler; ils lui tenailloient les jambes avec des pincettes. rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clement, par une mort trop prompte, au supplice &... aux recherches de la justice, si le grand-prévôt de l'hôtel. à qui appartenoit la connoissance du forfait, commis dans le palais du fouverain, ne se fût emparé du régicide. Par sa procédure plus réguliere, on eut bientôt lieu de fe tranquillifer fur le principe & les suites qu'on redoutoit de cet assassinat. On reconnut que le parricide, nomme Robert François Damiens, né en Artois de la lie. du peuple & laquais de profession, ne s'y étoit porté par avenne récompense, instigation ou conseil; que ce n'éton pas même un fanatique religieux de la c'asse des Clément & des Ravaillac, mais un fanatique de patriotifme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un folfurieux qui, entraîné malgré lui vers son crime, avoir voulu s'y foustraire en calmant, par les secours usités. l'effervescence de son sang; il protesta que s'il avoit été faigné comme il le demandoit, il ne l'eût pas commis.

A la premiere nouvelle de l'assassinat du roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout sur en rumeur: les princes du sang, les grands du royaume, les principaux magistrats se rendirent à Versailles; l'arche-vêque ordonna des prieres de quarante heures; les spec-

tacles f que à c toir, ta porter des not détails la curio qu'afflig les larm Quelle l'adulat fon peul Il eut l' à traver phe qui en démi truction

> Dami maifons niftes , reil & la que che plier , s autant c fupprim voyer at provoqu confianc d'une ar foit aux car dans contre les lieux térieur d blicains cas d'en

> > parti &

fon abou

tacles se sermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce prince à Metz! On déreftoir, tans doure, on exécroit le monfire, qui avoit oféporter ses mains sur l'oint du Seigneur; on demandoit des nouvelles du monarque; on vouloit favoir tous les détails de cette incrovable catastrophe; mais c'étoit de la curiofité, & non de l'intérêt; on étoit consterné plus qu'affligé: le cœur prenoit peu de part à l'événement; les larmes ne couloient point : les églifes étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eut pu la recevoir, si l'adulation ne lui eut déguifé les véritables tentimens de son peuple! Au-reste, Damiens: 'es lui dissimula pas. Il eut l'audice de dicter une lettre M. dans laquelle. à travers fon galimathias & reté, un philosophe qui réslechit, demêle la fil. idees de l'auteur en démence, & affigneroit facilei, fans autre inftruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir fon abominable projet.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons; il avoit servi chez les jésuites, chez des jansénistes, chez des magistrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets. que chez nos peres ; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas: aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres : notre mollesse a même supprime depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, foit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'état. foit aux faillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberré, oblige à la plus grande réferve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maisons, souvent par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat.

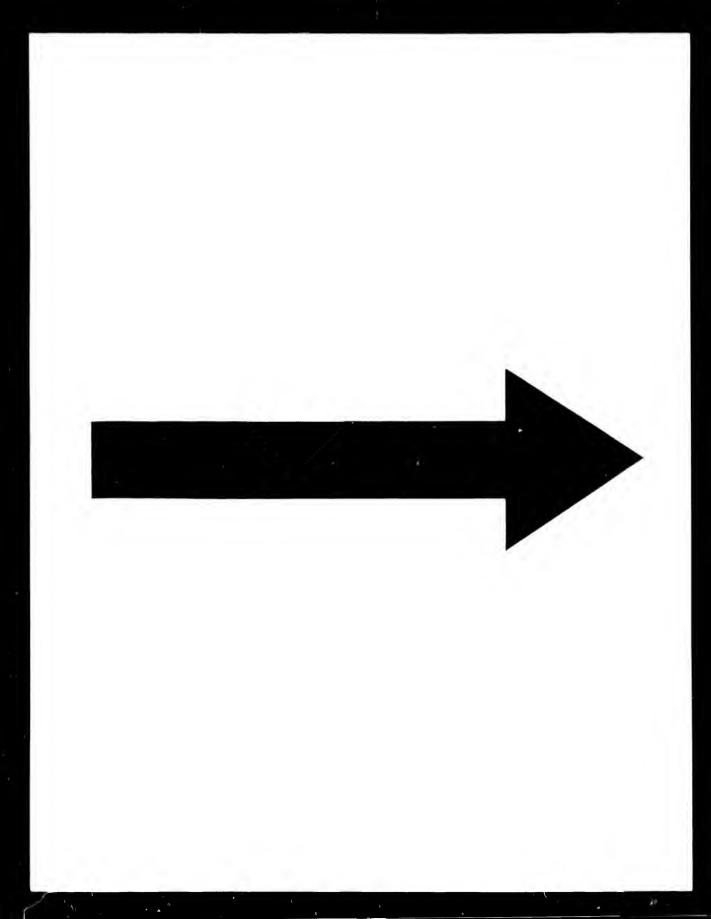
mbinée du ton grandes neur le

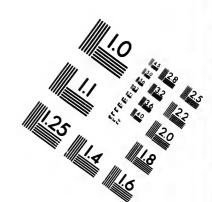
Suiffes, portant l'Ayen, défefx, avoit fur-lenorrible aires les le faire neettes comme blice & l'hôtel,

commis égicide. lieu de redouricide, le la lieprté par ce n'éaffe des patrio-, un fol-, avoit usirés, roit été-

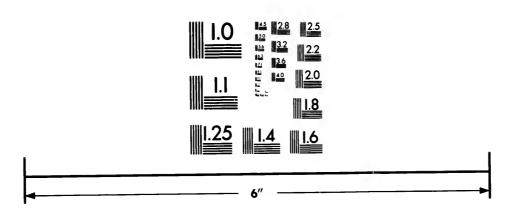
nmis. rvenue en rune, les 'arche-

s fpec-



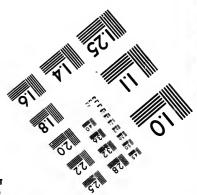


## IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503





d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces hommes susceptibles d'un enthousiasme religieux ou politique qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme , qui produir également & les vertus héroïques & les forfaits atroces: mais d'une humeur sombre & ardente, le levain de la fermentation des esprits avoit passé dans le sien & son fang vivement agité lui avoit exalté le cerveau jusqu'à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit sans cesse. soit des gens d'église, soit des gens de robe, soit des bons citoyens gémissant de ces querelles, portoient toujours contre une administration vicieuse; qu'il étoit tropignorant pour savoir qu'un fouverain n'étant que le représentant de l'état, ne peut avoir d'intérêt distinct bien entendu, & que si dans son imbécillité, dans son extravagance, ou dans sa sérocité, il se rendoit coupable envers sa nation de ces délits, rares heureusement, des Caligula; des Néron, des Tibere, elle feule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu facrilege qui préviendroit sa condamnation. Comme il étoit trop groffier pour fentir que ces murmures ne regardoient jamais que les ministres, & qu'en réprouvant un régicide on exalteroit, sans doute, un patriote assez courageux pour faire exemple aux dépens de fa propre vie fur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis. il ne vit dans son délire que le roi à qui s'adresser. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices suivant ses déclarations constantes; mais que prêtres, magistrats & autres lui inspirerent involontairement, par leurs déclamations furientes, son horrible projet: qu'enfin si Louis le Bien-aime, sentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, son regne. plus fortuné que celui de Henri IV, n'eût jamais été marqué de cette effrayante catastrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de son parricide que le mécontentement général, paroît cependant, soit dans sa lettre au roi, soit dans ses divers interrogatoires, tout à fait parlementaire ? C'est qu'il ayoit demeuré depuis quelques années

chez d à cett contr à fes d fon ce plus r

le diffinavo. foutin procé de le la porto fur ce préfer gnard viron Dami

quête fident offrir Ils s' mais le pre foin o prend préte S. M parei plus conv fon a de le

les p

eût et

.. DĢ

hommes

produir .

atroces;

ain de la

& fon

jufqu'à la

ins ceffe .

foit des

pient tou-

toit trop

in& bien

on extra-

coupable sent, des

ayant le

eur l'indi-

. Comme

nures ne

prouvant

ote affez

a propre

impunis,

er. Tout

lices fui-

res , ma-

ent, par

t: qu'en-

r, toutes

regne,

mais été

, n'ayant

ment gé-

roi, foit

arlemen-

s années

chez des conseillers au parlement, ou des gens attachés à cette compagnie; c'est que le nom de l'archevêque, contre lequel il s'éleve si fouvent, à force d'être répété à ses oreilles avec mépris & indignation, avoit laissé dans son cerveau blessé les traces les plus prosondes & les plus récentes.

Une circonstance singuliere de cet attentat, & qui le distingue encore des précèdens, c'est que son auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le roi, qu'il soutint dès le premier moment, & dans le reste de la procédure, n'avoir jamais eu intention de le tuer, mais de le blesser seulement, asin de le toucher & de le ramener à Dieu & à sa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la maniere dont il s'en servit, semble le justifier sur ce point. C'étoit un coûteau à ressort, qui d'un côté présentoit une lame longue & pointue en sorme de poignard, & de l'autre un canis à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il est certain que si Damiens est voulu frapper un coup sûr & meurtrier, il est employé le premier ser.

Dès le soir même de l'assassinat du roi, MM. des enquêtes & requêtes démis s'étoient assemblés chez le préfident Dubois, le plus ancien de leurs confreres, pour offrir leurs services & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient servis de l'entremise du premier président, mais sans succès. M. le dauphin, envers qui le roi, dans le premier moment de sa terreur, s'étoit déchargé du soin des affaires, n'aimoit pas assez ces messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'elle n'étoit point en état qu'on l'entretînt de pareilles choses. Le monarque revenu à lui ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même ten s convaincu que, malgré les indications de Damiens, & son audace de lui prescrire de remettre son parlement. dele soutenir. & de le respecter, sur-tout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la lifte (1). aucun de

<sup>(1)</sup> On trouve dans le procès de ce misérable, après fa

cette auguste compagnie n'avoit directement on indirectement contribué à l'attentat contre sa personne, il ne sit pas difficulté de renvoyer le jugement du scelérat à ceux de la grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démissions. Les lettres-patentes surent expédiées en ces

termes remarquables :

a Vous êtes instruits de l'attentat commis contre ma » personne le s du présent mois entre cinq & six heures » du foir, & vous m'avez donné dans cette occasion des » preuves de votre fidélité & de votre amour. Les fenti-» mens de notre religion & les mouvemens de notre p cœur nous portoient à la clémence, mais considérant B que notre vie ne nous appartient pas plus qu'à nos » sujets, & qu'ils réclament de notre justice une ven-» geance éclatante pour assurer des jours que nous ne » voulons employer qu'à leur bonheur : Par ces présen-» tes nous vous abandonnons l'instruction & le jugement » du procès commencé par le prevôt de l'hôtel, validons » en tant que de besoin, les procedures faites en ladite » prevôté, vous autorisant à saire exécuter vos jugemens hors de votre ressort, & en interdisant la con-» noissance à toutes autres cours & jurisdictions. »

En conséquence, Damiens sur transféré la nuit de 17 au 18 janvier, de la geole des Gardes-du-corps, à la prison du Palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgommeri. On mit à son transport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouies. Les formes étoient de tout tems prescrites à cet égard, & la grandeur du sorsait, l'importance de faire un exemple éclatant sur le régicide, de le conserver pour qu'il n'échappât pas au supplice, & qu'on pût à

lettre au roi, un billet à S.M., où il nomme MM. de Charlerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le président de Boulainvilliers & le président Du Mazi, & où il ajoute ces propres termes:

"Il faut qu'il remette son parlement & qu'il le sou-» tienne, avec promesse de ne rien saire aux ci-dessus &

w compagnie. w

loilir foins fiens. furvei fa gar

1757...
u foin
u à qu
u pag
u pre
u la p

n ren n d'u n ine n du n Gai

p roi p arm » cet » de i » aus

D. Ree

» rue » Poi » A.S » bor » gre

» de! » en, » Fra » hee » Ma » ci-

n def n l'a n coi n de

n fer

n indirecnne, il ne fcélérar à nné leurs es en ces

contre ma fix heures cafion des Les fentide notre midérant qu'à nos une venen nous ne es préfenjugement validons en ladite vos juget la con-

ns.»

uit de 17

rps, à la logement transport écautions de tance de conferver on pût à

MM. de Clément, président

l le foudessus & loisir en suivre les moindres traces, nécessitoient ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne se ssit sait un devoir de surveiller ce scélérat. On avoir dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (1), qu'on avoir

. (1) Extrait d'une relation manuscrite ; 18 janvier 1757..... « L'infame assassin est parti de Versailles hier au n foir à dix heures trois quarts. Il y avoit trois carroffes n à quatre chevaux; ce misérable étoit dans un, accom-» pagné d'un chirurgien du roi & de deux gardes de la » prevôté. Dans les deux autres, étoient des gardes de » la prevôré & un homme arrêté au fujet de ce malheun reux. Casicarrolles se sont mis en marche, précédés. u d'un détachement de la maréchaussée, portant les arp mes hautes. & des dérache nons hattant les avenues à du chemin qu'on devoit tenir. Soixante grenadiers des » Gardes-Françoites, commandés par quatre lieut nans » & huir fons-lieutenans à cheval fur des chevaux dup roi, accompagnoient ces carroffes. & fix fergens p annés de fusils marchoient à chaque portiere. Dans » cet ordre il est arrivé à Seve, où une autre compagnie » de granadiers s'est emparée des carrosses, & les soixante » aurres ont fair l'arriere-garde. La marche a été diriw gee par les villages d'Iss & de Vaugirard. Il oft entré n à Paris par la barriere de Seve , la Croix Rouge , la » rue du Four, la rue de Bussy, la rue Dauphine, le v. Pont-Neuf, le quai des Orfevres & la rue Saint-Louis. » A Seve & à Issi une compagnie des Gardes-Suisses en » bordoit les avenues ; à Vaugirard une compagnie de » grenadiers s'est réunie à l'escorte. Depuis la barriere » de Seve & le long de la route jusqu'au Palais, on avoit » en outre disposé beaucoup d'escouades de Gardes-» Françoises pour assurer la marche. Ce matin à trois » heures:, les trois carrosses sont entrés dans la cour du » Mai du Palais, accompagnés de tous les détachemens » ci-dellus, qui fe font joints les uns aux autres. On a » descendu le criminel à la porte de la conciergerie; on » l'a mis dans une espece de hamac fermé avec une grosse » couverture de laine & on l'a monté ainsi dans la tour » de Montgommeri, où il est gardé par quatre sergens » qui restent jour & nuit dans sa chambre. Huit autres u lergens occupent le dessus. Dessous est un corps-dechoisi l'obscurité de la nuit, comme plus propre à empecher le tumulte; qu'il y avoit désense à qui que ce sût de se mettre aux sens res pour le voir passer, & ordre de tirer sur quiconque y contreviendroit. On ne connoissoit point encore le sond du complor, s'il en existoit un, & un coup de susit dirigé adroitement sur Damiens, auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravaillac.

Ce dépôt une fois rendu à la conclergerie, les mesures ne surent pas moins excessives pour le conserver. Un détachement de quatre-vingt dix hommes des Gardes-Françoises, c'est-à-dire de la garde du roi même, sur chargé de cette sonction. Douze sergens & trois officiers se relevoient sans cesse à son service. Ensin, les frais que coûtoit au domaine ce misérable, montoient à plus de six cents-livres par jour.

Tout Paris se slatta, quand il vit le coupable aux mains du parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les princes & pairs eurent ordre de le suivre,

» garde de dix Gardes Françoifes, & sur la place de la » cour du Mai, à la porte de la conciergerie, un corps » de Gardes-Françoises de soixante-dix hommes, com-» mandes par un lieutenant, un fous-lieutenant & deux » enfeignes, que l'on relevera toutes, les vingt-quatre » heures. Les officiers qui garderont ce miferable ne le » verront pas, & l'on ne pourra entrer dans sa prison y qu'avec un billet de M. le premier président. On a pris » tant de précautions pour amener ce scélérat, que les » ordres étoient donnés pour que personne ne se trouvât » fur la route, & défenses de se mettre aux fenêtres & waux portes par-tout où l'on pouvoit le voir, avec ordre » de tirer fur ceux qui y contreviendroient. On a pris » le tems de la nuit comme plus propre à cette transw lation. "> Les gens du roi ne sont allés à Versailles que ce ma-

b tin pour les représentations. Le criminel a été interprogée e matin par M. le premier président & M. Molé, MM. Sevret & Pasquier, rapporteurs. MM. Portait fut e étran noien trava dans à la c que le dans conncété il

qu'il

d'épai L'a heure: foir. I ordon tion o

de den Ce interro avec 1 infoler avoit r nie, de de déc crimin l'avoit même. ietté a cet ho voir l'a tes fur d'égare avoien qu'il re de l'él

l'avoit

l'affem

<sup>» &</sup>amp; Lamoignon, présidens à mortier honoraires, doi-

<sup>»</sup> veut prendre féance à la grand'chambre. »

qu'il alloit apprendre des choses étonnantes. La curiosité sur encore excitée pendant quelque tems par des saits étranges & romanesques qu'on débitoir, & qui donnoient ample carrière à l'imagination. Elle avoit si sort travaillé chez certains gens, que la vérité ayant percè dans le plus grand jour par le jugement, ils se resuserent à la croire & persisterent à prétendre que les magistrats, que les pairs, que les princes du sang avoient prévariqué dans leurs sonctions, au point de dérober au public la connoissance des autres coupables; que plus ils auroient été illustres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt est du 26 mars. La séance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à sept heures & demie du soir. Il sut condamné au même supplice que Ravaillac; ordonné qu'il seroit préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu

de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monstre soutint son caractere jusqu'au bout: il sut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même sang-froid, la même audace, la même insolence, &, si on osoit le dire, le même courage qu'il avoit montré jusques - là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie & presque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans ; qu'il ne l'avoit communique à qui que ce soit. & que s'il eût pu même foupconner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blesse de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le clergé & le parlement, & du peu d'égard que le roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adressées. Il apostropha plusieurs de ses juges qu'il reconnut pour les avoir servis : il finit par un éloge de l'éloquence de M. Pasquier, son rapporteur, I qui l'avoit harangué fouvent, & à l'instant, en présence de l'assemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer

es mesures er. Un dés Gardesnême, sur is officiers es frais que tà plus de

re à empe-

e ce fût de

x ordre de

onnoissoir

oir un, &

ns', auroit

ui de Ra-

aux mains uthenticité le fuivre,

place de la
, un corps
mes, comant & deux
ngt-quatre
rable ne le
s fa prifon
. On a pris
at, que les
fe trouvât
fenêtres &
avec ordre
On a pris
ette tranf-

eté inter-M. Molé; M. Portail ires, doiTes complices, ) & il pria tous messeurs de dire à S. M. qu'elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour son chancelier.

A la question, à l'hôtel de-ville, sur l'échafaud, Da. miens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite; ensuite il fut tenaillé; on lui jera du plomb fondu dans ses plaies & puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace. de tems de cinq quarts-d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanite, à laquelle le physique ne peut se refuser. Pour le dernier appareil on avoit élevé une petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, sur laquelle il étoit attaché; ses bras & jambes dépassoient. Le bourreau avoit acheté six chevaux 3600 liv., afin que si quelqu'un des quatre premiers venoit à se rebuter, il pût le remplacer sur-le-champ. Quoique ces chevaux fussent très-sorts, après maintes & maintes secousses, ils ne purent reussir, même les deux plus frais; il fallut employer le secouis de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bucher, on les y jeta, & réduits en cendres, elles furent jetees au vent.

On fit à Damiens, pour son exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant sa dérention. La ville & les sauxbourgs surent investis du régiment des Gardes-Françoises, à qui l'on sit prendre les armes. Au reste, le concours étoit simmense, qu'il falloit nécessai-

rement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoisins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux sêtes les plus brillantes. Non-seulement les crossées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix sols; les toits regorgeoient de spectateurs. Mais ce qui frappa sur-tout, ce sur l'ardeur des semmes, si sensibles, si compatissantes, à rechercher ce spectacle; à s'en repastre, à le soutenir dans toute son horreur, l'œil

sec & les ho

les ho
No
histor
affassi
Henri
Riche
de Lo
fanati
si féco
même
voque
qui se
Louis
regne

Nou les dér aux co fastes d cide, i que l'o dant pa & la je la fille bannis d'être, on enje

nemen

ble géi du ded feulem S. M. 1 quelqu l'événe Provid l'impor écartée

Ala

ire à S. M. endre pour

faud, Daeures trois a l'horreur ; enfuite il s fes plaies cet espace. meté intréde l'humaer. Pour le rpente à la étoit attarreau avoit lau'un des remplacer tres-forts, ent réuffir. le fecouis u troncon,

même honention: La giment des armes: Au it nécessai-

its en cen-

dans Paris
bitans des
omme aux
bifées de la
rent louées
pectateurs
s femmes,
fpectacle,
reur, l'œil

set & sans la plus légere émotion, lorsque presque tous les hommes frémissoient & détournoient les regards.

Nous nous sommes étendus davantage sur ce point historique pour sa singularité. En esser, si le cours des assassinates des rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, sur la sin de son gouvernement, où le sanatisme s'étoit relevé au plus haut degré sous la régence, si séconde en crimes de toute espece, où Philippe luimème, accusé des plus horribles sorsaits, sembloit provoquer contre sa personne une vengeance trop légitime; qui se seroit attendu à voir ce crime se reproduire sous Louis le Bien-aimé! Il semble n'avoir été réservé à son regne, que pour qu'il n'y manquât aucune espece d'événement.

Nous avons sur-tout eu à cœur d'en bien dévélopper les détails, asin de le mieux approsondir, & de donner aux contemporains la consolation d'apprendre, que si les sastes de leur siecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il sur le crime d'un seul, le désespoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que sur celui-là. Cependant par un usage barbare que la philosophie, l'humanité & la justice réprouvent également, le pere, la semme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, surent bannis du royaume, avec désenses d'y revenir sous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monstre, on enjoignir l'insamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du roi, dans le trouble général des esprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient restées suspendues, mais un instant seulement, & jusqu'à ce qu'on rût rassuré sur le sort de S. M. pour le présent & pour l'avenir. Alors il se mêla quelque consolation à la douleur des François, regardant l'événement comme un avertissement saluraire de la Providence; ils se slatterent que Louis XV en sentiroit l'importance & se résormeroit. Madame de Pompadour étartée de sa personne sacrée & M. le dauphin entré au

conseil sembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtresse revint bientôt plus puissante, & le jeune prince n'en eut pas davantage la confiance de son auguste pere. Elle étoit trop intéresse à la lui ôter & à semer les soupçons, les désiances & la jalousse dans le cœur du roi. Aussi les choses n'en allerent que plus mal, & les revers affaissant de plus en plus, pour ainsi parler, l'ame du monarque, il n'eut plus de ressort que par sa maîtresse & pour en faire exécuter les volontés.

En vain MM. des enquêtes & des requêtes, profitant de la circonstance pour témoigner au monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprender leur service, le bras de la vengeance ne s'en appésantit que plus fort sur eux : seize surent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-fains, & quand MM. de la grand'chambre restés firent des représentations à ce fujet, on fit répondre S. M. par une escobarderie, [1 fév.] en disant qu'elle les punissoit pour des raisons qui leur étoient personnelles. On lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur remboursement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on la fit reculer, on la fit rendre les démissions, rétablir le parlement dans ses fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégistrées au lit de justice, & rappeller les exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteufe.

[1 févr.] Deux ministres, dont l'un créature de madame de Pompadour, l'avoir soutenue trop soiblement & lui avoit donné des conseils pusillanimes, la croyant perdue lors de l'assassinat du roi, & l'autre son ennemi-constamment, mais respectueux & caché, avoit éclaté dans cet espoir, avoit témoigné une joie insultante, ne tarderent pas à éprouver son ressentiment d'une maniere proportionnée à leur offense. C'est ce qui se juge aisement aux termes de leur lettre de cachet. Dans celle du comte d'Argenson, le roi lui disoit séchement: « Votre p service ne m'est, plus nécessaire; je yous ordonne de

» m'envoyer

))

ſes

1)

))

)) q

)) C

1) de

de l'

confl

géné

cas d

tres .

ment

ainsi

d'un

mérit

doute

renvo

mettr

tion c

Pauln

Il y av

depui

en aus

quoit

politi

que so

plong

toutes

faire f

Ton

Cë

T

change-Mante, & nce de fon ôter & à ie dans le plus mal, nsi parler,

que par fa , profitant arque leur

é à reprens'en appés dans des uand MM. ations à ce

ie, [1 fév.] rs quà leur e, d'affecter nt, de leur

e recevoir. e, on la fit lir le parle-

s les intertrées au lit ere la plus

ure de mafoiblement la croyant fon ennemi voit éclaté ltante, ne ne maniere juge aife-

ns celle du : « Votre

rdonne de m'envoyer n m'envoyer votre démission de secretaire d'état de la » guerre, & de tout ce qui concerne les emplois y joints » & de vous retirer à votre terre des Ormes. »

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault: « Les circonflances présentes » m'obligent de vous redemander les sceaux & la démis-» sion de votre charge de secretaire d'état de la marine.

» Soyez toujours certain de ma protection & de mon

» estime. Si vous avez des graces à demander pour vos n enfans, vous pouvez le faire en son tems; il convient

» que vous restiez quelque tems à Arnouville. Je vous » conserve votre pension de 30,000 liv. & les honneurs

n de garde-des-sceaux. »

Tous deux furent traités très - favorablement du côté de l'argent; car comme le poste devenoit glissant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrace. Cela fit exemple, & la foule des ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter l'état par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles fervices méritoient une récompense proportionnée. Ce sont, sans doute, les deux meilleurs qu'ait eus Louis XV, & leur renvoi n'est pas la moindre injustice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la consolation de se voir remplacer par son neveu le marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à espérer pour la nation que cet éleve, saconné depuis six ans à l'administration par un aussi bon maître: en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'esprit; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportoit ni choix ni réserve; il se plongeoit dans la débauche & la crapule. Esclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire toutes les fottifes qu'elle voudroit. En donnant Tome III.

planté par un homme qui de tout tems avoit ambitionné le département de la guerre sans le perdre de vue un seul instant.

Quant à M. de Machault, il sembloit qu'on lui est choisi exprès le successeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme si le contrôle-général n'eût pas déjà été un fardeau suffisant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du département de la marine, & quelques jours après il fut introduit au conseil en qualité de ministre. Pour compléter l'indignation générale contre ce ridicule atlas de la France, il eut fallu lui confier aussi les sceaux. Louis XV les retint & s'en amusa pendant plusieurs années. Ce méchanisme puérile le réjouissoit & indiquoit bien le caractere minutieux de fon esprit. On compte huit cents expéditions scellées en sa présence. Après la mort du chancelier Séguier en 1671, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de gardedes-sceaux; mais cela ne l'avoit pas empêché de se mettre à la tête de ses armées & de conquérir la Hollande; mais il attribuoit au profit du fite les revenans-bons de cette charge luorative; & Louis XV, par une cupidité fordide, les retenoit au sien & en grossissoit son trésor particulier.

Pour justifier la nomination de M. de Moras, on dit que la marine étant alors très - dispendieuse & le succès de ses opérations déjà très - contrariées souvent par des causes physiques au-dessus de la puissance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôlegénéral, parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus essentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arsenaux promptement & en abondance. Sans doute, si l'émule de Colbert est eu une tête suffisante à ces deux ministères, &, mauvais ministre des sinances, n'est pas encore été plus mauvais ministre de la marine! Heurensement les projets de la campagne de 1757, déjà sixés & exécutés en partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens sa nullité.

Le gravec un mouven des feco en état plus vaft défensive chargé davant de parti à la & trois fiennemis fort, ravapuis s'éto

M. de I

(1) Ce

M. d'Aub

VAISSE L'Intrépid L'Opiniâte Le Saint-M FRÉGAT L'Améthifi La Licorne CORVET

La Calypfo (2) Son VAISSE A Le Tonnani Le Défenfei Le Diadéme L'Inflexible L'Eveillé FRÉGATE

La Brune. La Sauyage Nota. Le S Veau, lieute Vivies à ceti fup.

onné 1 feul

i eat

faire

n'eût

M. de

a ma-

nation

t fallu

k s'en

ouérile

eux de

lées en

11671,

garde-

mettre

; mais

e cette

ordide.

iculier.

on dit

fuccès

par des

ne, de-

pouvoit

ntrôle-

s effen-

rfenaux

mule de

isteres,

ore été

nent les

xécutés

es com-

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calculer li bien tous les mouvemens, d'y mettre tant de précision, que portant des secours suffisans par-tout, il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaste extension à la leur, il auroit sallu rester sur la désensive cette année, sauf l'escadre de M. de Kersaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de se rendre aux isles d'Amérique; & en esset, parti à la fin de novembre 1756 (1) avec trois vaisseaux & trois srégates seulement, ce capitaine avoit surpris les ennemis sans désense en Asrique, leur avoit enlevé un sort, ravagé leurs établissemens, pris plusieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la sûreté des isles du vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de sévrier pour Saint-Domingue, (2) sous prétexte d'y

(1) Cette escadre étoit composée ainsi: VAISSEAUX. Can. M M. L'Intrépide . . De Kersaint, capitaine. 74 L'Opiniatre . . 60 Moeslien , idem. Le Saint-Michel. 60 Caumont, idem. FREGATES. D'Herlie, lieutenar !. L'Améthiste . 20 La Licorne . . Dugué Lambert . ident. 10 CORVETTES. De Cours Lufignet, enfeig. La Calypso. 12 (2) Son escadre étoit composée ainsi: VAISSEAUX. Can. MM. Le ch. de Beaufremont, chef d'es. Le Tonnant . . 80 Le Défenseur. De Blenac, capitaine. 74 Le Diadême . . Rozilly, idem. 74 Tilly , idem. L'Inflexible. 64 L'Eveille . . Merville, idem. 64

FREGATES.
La Brune. . . 30 Prevalais, capitaine.

La Sauyage . 30 Saint-Victoret, lieutenant.
Nota. Le Sceptre, de 74 canons, commandé par M. Claveau, lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette escadre.

porter un général, des troupes, des vivres; mais sa com. mission ultérieure & secrette étoit d'aller à Louisbourg. On favoit que les Anglois se proposoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais fuccès fur terre dans l'Amérique septentrionale: que leur plan d'opérations, fondé fur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du continent. étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve Saint. Laurent, de faire le siege de Quebec, qui en tombant faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer : on faisoit des préparatifs en conféquence; mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg dix-huit vaisseaux de ligne, Outre les deux divisions dont on vient de parler, (1) une troisieme appareillant de Toulon, en mars, maleré les contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à tems, & augmenté l'escadre de quatre

(1) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainsi composée:

VAISSEAUX.	Can.	AIM.
Le Formidable . Le Duc de Bourg. Le Héros Le Glorieux . Le Dauphin-Royal Le Superbe	80 80 74 74 70	Dubois de la Mothe, lieut. gén. D'Aubigny, chef d'escadre. De Châteloger, capitaine. De Chavagnac, idem. Durtubie idem. Le marquis de Choiseul, idem.
Le Bizarre Le Belliqueux .	64	De Montalais, idem. De la Jonquiere; idem. Le chev. de Tourville, idem.
E-in-		

FREGATES.

La Fleur-de-Lys. 30 Le chev. Dubos, lieutenant. L'Hermione. 24.....

vaisse tion d en un mettr il fe h tard . expose depuis voit le bat. I terribl lord A que le en dou Il dura put lui n'eût c feaux & cette m dont le ne firer perdu 8 L'amira le port de l'esca favorabl l'effroi 8 être fait

> M. D Trouin , occasion

> cuter fo

<sup>(1) (</sup> montoit le Fier d

chacun d politique

vaisseaux que commandoit M. du Revest. (1) La jones ouisbourg. tion de toutes ces forces parties d'endroits si différens. éunir tous an un seul point de ralliement, devoit nécessairement nmager de mettre en défaut la prévoyance du conseil Britannique 💸 ue septenil se hâta d'envoyer un renfort à Holbourne : ce fut trop la maxime tard. l'expédition étoit manquée; cela ne servit qu'à ontinent. exposer plus de forces à la fureur des élémens. Cet amiral uve Saintdepuis quelques jours croisoit devant Louisbourg, bran tombant voit le comte Dubois de la Mothe & le défioit au comurs fuccès. bat, lorsque le 24 septembre il essuya un ouragan si: des prépaterrible, qu'un capitaine de l'escadre, compagnon du ant qu'une lord Anfon dans fon voyage autour du monde, déclara M. Dubois que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus ver une de en doublant le cap Horne, n'étoit rien en comparaison. commission Il dura quatorze heur es. La manœuvre la plus habile ne de compter put lui resister ; il fallut se laisser alter à sa rage, & s'il' x de ligne, n'eût changé foudain comme par miracle, tous les vaisparler, (1) seaux Anglois venoient se briser contre les rochers de irs , malgré cette même isle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, voit gagné dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq seulement de quatre ne furent point endommagés. Le Tilbury fut entièrement perdu & les douze autres plus ou moins désemparés: (2) L'amiral Holbourne ne put regagner que le 25 septembre ainsi comle port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le commandant de l'escadre Françoise fat sorti, lorsque le vent devint favorable, il est achevé le défastre de l'ennemi & porté:

is fa com.

lieut. gén.

eul, idem

e, idem.

itenant.

scadre.

aine.

M. Dubois de la Mothe, frere d'armes de Dugué-Trouin, qui auroit été fon rival s'il eût trouvé les mêmes occasions de se signaler, nous est peint par ses contem-

cuter son projet & l'idée d'y revenir.

l'effroi & la désolation dans ses colonies, lui auroit peut-

être fait perdre pour le reste de la guerre l'espoir d'exé-

<sup>(1)</sup> Ces vaisseaux étoient l'Hector de 74 canons, que montoit M. du Revest; le Vaillant & l'Achille de 64, & le Fier de 50. Il avoit aussi quelques stégates.

<sup>(2)</sup> On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaisseaux dans la Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre.

norains comme annoncant par fon maintien, fon ton & ses discours un homme d'une sphere supérieure, peu communicatif. & paroissant toujours occupé de grandes choses, possédé du démon de l'avarier & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuois par un effet rare à le rendre meilleur, serviteur du roi; l'appas de l'or ou la foif des honneurs l'auroient excité à entreprendre l'impossible. Une extrême frugalité le faisoit jouir dans un âge avancé d'une fanté parfaite & d'une tête libre, capable de digérer les plus vastes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier presqu'octogénaire, à la tête de plus de 40,000 liv. de rentes, qui risquoit de compromettre sa réputation, & qui avoit désapprouvé hautement toutes les opérations proposées pour cette campagne. On lui promit de le faire Nieutenant-général, & il y vola avec toute l'audace de sa premiere jeunesse. En lui rendant cette justice, nous fommes forcés de convenir qu'en l'occasion dont il s'agit, il ne foutint pas sa réputation. A son âge deux années de furcroît peuvent changer extrêmement le physique & le. moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de prositer à l'instant de la terreur & du désordre des ennemis, il tint conseil lorsqu'il falloit agir. Les délibérations sont toujours timides en pareil cas. L'escadre, quoiqu'en rade, avoit un peu soussert du coup de vent; il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit survenir; il étoit essentiel de retourner en Europe: on préséra de se mettre en état de partir. M. Dubois de la Mothe avoit si fort à cœur de rentrer sain & sauf à Brest, que le Diadême ayant rencontré à l'atterrage de France le Dublin de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat fut obligé de l'abandonner par un fignal de ralliement qu'il lui fit faire Il-débarqua quatre mille malades, c'est-à-dire, un tiers de son escadre. Ce fut sa derniere campagne, & il auroit été à souhaiter pour sa gloire qu'il ent cessé plus tor de commander. Au reste, il avoit rempli l'essentiel de sa mission, ayant pour objet. de sauver le Canada & l'Isle-Royale, mais en agent.

püre
Angl
infér
par le
reçui
enco
leur j
plus
expéc
fures
même

contr

Sa p'avo bourg projet accélé obliac certé roi im des co maître fidéral arlena qu'on les att

<sup>(1)</sup> curieu ces por

<sup>(2)</sup> Phistoi für cet

nivau constru mees p ouvre laneer

n ton &

re , peu

grandes d'ambi-

et rare à

'or ou la

dre l'im-

dans un

re, capa-

duite de

un offi-

utation, érations

e le faire

ace de fa

e, nous

il s'agit,

nnées de

que & le,

i de pro-

nnemis.

ions font

uoiqu'en

l y avoit

; il étoit ..

e mettre

si fort à

Diadême

lin de 80

x heures.

fignal de

re mille

Ce fut sa

pour fa

reste, il

ir objet

n agent.

purement passifi, (1) & graces à deux sautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des sorces trop insérieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaises nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le sort Saint-Georges, (2) les sortisserent dans leur plan d'invasion maritime. Leur constance en devint plus opiniatre; ils remirent à l'année suivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures messeures. Au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt.

Sa retraite du ministere, pendant quelques mois, n'avoit pas été une des moindres causes du salut de Louis-bourg; ensorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il sût resté en place, auroit par son activité accéléré l'expédition, se par sa prévoyance prévenu les obsacles. Il ne reassit pourtant pas dans un mieux conserté : il s'agissoit de s'emparer de Rochesort, port de roi important, essentiel sur - tout à l'approvisionnement des colonies & aux constructions, où il se seroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors assez considérables. On auroit pillé, dévasté les magasins, les arsenaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait sauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les chantiers, les formes, (3) les atteliers, les bâtimens de toute espece, & par la manière d'embarrasser la riviere de la Charente, peut-

(2) Nous renvoyons aussi aux pieces pour servir à l'histoire, un mémoire mantscrit curieux que nous avons sur cette expédition. N°. VIII.

<sup>(1)</sup> Ne pouvant détailler ici plusieurs particularités curieuses de cette campagne, nous en renvoyons aux pieces pour servir à l'histoire, un journal manuscrit, N°.VII.

<sup>(3)</sup> On appelle formes de vastes enceintes creusées au nivau du lit de la rivière, revêtues de pierre, pour la construction ou le radoub des vaisseaux Elles sont fermées par des portes qui les tiennent à sec, & qu'on ouvre lorsqu'on veut mettre le bâtiment à slot pour le laneer dans la Charente.

être ent-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins sens des dépenses énormes. L'exécution n'étoit point difficile; on avoit choisi l'instant le plus favorable, soit pour entrer en riviere & forcer l'entrée du port, défendu seulement par deux vaisseaux de ligne, soit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de proupes. Les hautes marées secondoient l'une & l'autre entreprise, & Rochefort, fans fortifications & fars défenseurs, n'attendoit que le vainqueur pour le rendre. Il étoit même impossible d'y envoyer un nombre sustifant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eut, c'est-à dire, à environ cent trente lieues. Il est certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere division ne pouvoit pas arriver avant le 12 octobre, & que les ennemis auroient eu le tems suffisant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voisines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repousser.

Les enseignemens nécessaires à l'expédition secrete, c'est ainsi qu'on la qualisioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de consiance, qui déposoient comme témoins oculaires. Le capitaine Clerke avoit sourni une description détaillée du plan & de la ville de Rochesort, qu'il avoit vu & visité en 1754 à son aise & avec la permission même du commandant. Il en résultoit qu'il n'y avoit rien de si facile que d'insulter la place & de l'emporter par un assaut brusqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le soutenir. On ne pouvoit douter qu'elle sût encore aussi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande sécurité.

Un nommé Thierry, matelot François, de la religion protestante, qui avoit été vingt ans & au-delà pilote sur la côte de France, & avoit servi en cette qualité à bord de plusieurs vaisseaux du roi, avoit consirmé la possibilité d'un coup de main sur l'isle d'Aix, Fouras & Rochesort. Il avoit donné des instructions sur la manière d'entrer.

dans la riviere deçà d le déba ment d comme de l'ar

Le g fiance i Angloi & post éclairé d'abord deux h une pr é:onné

Ce p de S. N necessa nombr employ lord H vérifiée de la F & en i celles e fant les il se tro fur la c ce calc quer er coifes femblé feul po Morda jugé n qu'an j âge., q dans la rade & d'en fortir, sur celle de remonter la riviere sans danger jusqu'au Vergeroux, bien avant endeçà de l'embouchure de la riviere : il y avoit représenté le débarquement comme sûr & facile à deux lieues seulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochesort comme sans aucun obstacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de con-

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux personnages, que l'un étant Anglois & ingénieur, n'avoit aucune raison de tromper & possédoit les talens propres à asseoir un jugement éclairé sur ce qu'il avoit vu; que l'autre, plus suspect d'abord, avoit subi un long & sérieux examen pendant deux heures de suite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une présence d'esprit qui avoient éconné & convaincu les ministres.

Ce premier point amplement discuté dans le conseil de S. M. Brit. on en avoit agité un fecond non moins nécessaire: l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ses troupes & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du lord Holderness, qu'on proposa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles. de la France, sur le pied des nouvelles augmentations. & en répartissant celles qui composoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduifant les garnisons de Minorque & des villes frontieres. il se trouva qu'il ne restoit pas plus de dix mille soldats fur la côte, depuis Saint-Valery jusqu'à Bordeaux. C'est ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes Francoifes se trouvoient, comme par miracle, toutes rassemblées d'une étendue immense pour la défense d'un. seul point. Le commandement en sat confié au général? Mordaunt, seigneur de la plus haute naissance. On avoit jugé moins nécessaire de choisir un chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de son age, qualité la plus propre au coup de main dont il.

E S

bli, au n'étoit favoratrée du ligne, e cette oint de l'autre & fars rendre, re fuffilus pro-

eger, do oifines, pattre & fecrete,

ence, la

12 octo-

isant de

par des
pofoient
ke avoit
ville de
aife &
réfultoit
place &
qu'elle
t douter
avoir à

religion ilote fur é à bord offibilité chefort: d'entrer s'agissoite Quant à la flotte, de plus de quatre-vingte voiles, dont seize vaisseaux de ligne, elle étoit sous la direction de trois amiraux distingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier présidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie, la flotte avoit mis à la voile le 7 septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à tems pour le succès de l'expédition, puisque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défense, qu'il n'y avoit pas plus de trois cents hommes de troupes réglées rafsemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'isle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût opposer aux ennemis, sut attaquée & prise en moins de trois quarts d'heure. Une tentative aussi heureuse auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confusion, du désordre & de l'effroi qui régnoient sur la côte & dans le port. On étoit si perfundé de l'inuviliré des efforts qu'on feroit, qu'on songeoit moins à repousser les leurs qu'à pourvoir à la meilloure maniere de se rendre. Non-seulement M. de Rhuis, à la tête de l'administration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'intendance, mais son argenterie & ses effers de toute espece. M. le comte de Goesbriant, le commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient si peu caché leur pusillanimité, qu'elle étoit pasfée dans tous les ordres des ciroyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au secours de la place & à sa désense, l'étoient à ce honteux service.

Ce sut sur-tout la nuit du 25 que l'excès du découragement se manisesta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à souhait; la stotte avoit sait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement; la plage étoit merveilleuse pour sonexécution; point de batteries sur ce lieu, appellé le platin d'Angoulin, trop peu de troupes pour ne pasêtre repoussées à la premiere attaque ou balayées par

l'arti de ré le po offici inten à leur pour : queur les ar Mefni dance clair o la lun faifoit sat le enfin , pour l façabl vaissea qu'elle

On durere mefure troupe

ceinte

midabl un roc & enle de la l polime rus fan leur fu fort fe s'embri de cho de M Fouras re-vingt l'artilletie ennemie ; le chemin étoit ouvert , nul espoir fous la. de réfistance; les gardes-magasins fixés à leur poste dans Brole port, avoient ordre de rendre les cless au premier l'expéofficier Anglois qui se présenteroit. Les commandans & intendans de la marine avoient rassemblé respectivement in d'arà leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, bre, & pour se trouver à l'abri des premieres insultes d'un vainr le sucqueur insolent, ou être compris avantageusement dans rut, on les articles d'une capitulation. Le capitaine de port du 'y avoit Mesnil alloit de tems en tems sur le balcon de l'intenées rafdance observer ce qui se passoit en rade; il faisoit un pas étaclair de lune superbe, à distinguer tous les objets avec le qu'on la lunette. Un profond silence régnoit, mais la peur n moins faifoit quelquefois supposer du bruit ou du mouvement eureule. sur les vaisseaux Anglois; alors la terreur redoubloit: la facienfin, l'heure de la marée étant passée on en sur quitte on avoit pour l'humiliarion de cette scene, tache à jamais inese l'effroi façable à la marine de ce département. C'étoit sur ses it si pervaisseaux, ou sur ses remparts, ou les armes à la main, on fonqu'elle devoit entrer en pourparlers, & non dans l'enla meilceinte obscure d'une maison. e Rhuis, yé, dans

On fur encore en alarmes le 26, 27 & 28, tant que durerent les hautes marées; mais elles diminuoient à mesure, & l'on avoit eu le tems de rassembler quelques

troupes & de faire des retranchemens.

nais son

omte de

us deux...

toit paf-

ns & les

cours de

lécoura-

ht de la

hait ; la

n projet

our fon-

ppellé le

ne pas

ées par

rvice.

Enfin, le premier octobre on vit disparoître cette formidable flotte, sans avoir fait autre chose que conquérir un rocher, jeter quelques bombes inutiles sur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyerent trèspoliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légere tentative de débarquement. Dans leur surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce sameux platin, se sélicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M de Langeron, lieutenant-général commandant à « Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour grossir à leurs yeux sa petite troupe, il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir de soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cet autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'événement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réussi.

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les généraux lorsque le succès ne suit pas leurs entreprises, sui indigné d'une retraite trop semblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit passé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conseil nommé pour les juger; on s'attendoit à voir renouveller la catastrophe de l'amiral Byng; mais quoiqu'au sond plus blâmables que lui, la loi les absolvoit, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de suppositions de faits, dont l'enquête auroit dû se faire en France, chose impraticable & absurde. (1)

L'Inde fut la feule partie du monde où les Anglois, eurent un fuccès marqué cette année 1759: les nouvelles qu'ils en reçurent, les confolerent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarrassante à soutenir contre le souba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, sans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, se maintenir avec gloire dans l'Indostan. Mais cette sois, trop sideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils

donne furpr pouve en fai

Lo garde teurs étoit contin laisté : & c'ét forme protés de cel avoien les tro Lally. que pa à l'exp tion . n'ayan éloigne de par voyoit chands peu he de que obligé des acc feaux c quelqu nation des In esprits fés à le dicte fa

1748 il

la prét

<sup>(1)</sup> Les éclaireissemens desirés auroient sur-tout été tires d'une relation manuscrite, que nous tenons d'un témoin oculaire, & que nous rapporterons à l'article des pieces pour servir à l'histoire. N°. 1X.

donnerent à leurs ennemis le loisir de respirer & de les surprendre. [28 mars.] Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte sit pencher absolument la balance.

en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux couronnes, M. le garde-des-sceaux avoit fait assembler les syndics & directeurs de la compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de suspendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce ministre, leur avoit, laissé aisément entrevoir qu'il desiroit la continuation, & c'étoit un titre suffisant à ces messieurs pour s'y conformer, avec promesse de la part de M. de Machault de protéger la marine des actionnaires de toute la puissance. de celle du roi. En consequence deux officiers généraux avoient été choisis & chargés de commander l'escadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le comte de Lally. Ces deux hommes poussés par l'intrigue, plus que par la volonté du ministre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier, pourvu de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette mission longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plus tôt à la cornette. Il étoit fort haut : il se voyoit avec peine destiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ses campagnes avoient été marquées de quelque défastre. Celle-ci commença de même : il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il survint des accidens dans son escadre. Il avoit alors denx vaisfeaux de roi joints au sien, ce qui donnoir au moins quelque importance à son grade; on en changea la destination: il resta seul avec des vaisseaux de la compagnie des Indes; il crut sa dignité compromise. Quelques esprits brouillons qui le gouvernent, d'autres, intéressés à le mal conseiller, approuvent fort le parti que lui dicte fa morgue, de donner fa démission. C'est ainsi qu'en 1748 il s'étoit démis du commandement de l'Alcide, sur la prétention frivole que ce vaisseau étoit hors d'état de

revue labits k fous gagea dans rme à

terre,

ujours reprielle de s'étoit c génént plus ger : on 'amiral lui, \!a

condiouvoit

auroit

rde. (1)
Anglois,
puvelles
s revers
t moins
Toiblies
nir conencore
rs intéuroient
ent pu,

ge, ils out été us d'un l'article

o fideles.

tenir la mer, & que M. de Kerfaint lui ayant ficced avoit fait cette campagne avec succès. Cette faute lui auroit ôté tout espoir d'avancement, si le comte de Maurepas fût resté au département de la marine. La seconde l'auroit perdu sous M. de Machault, mais M. de Moras recevoir la loi des officiers. Celui ci s'étant repenti de sa boutade, & ayant envoyé un second courier pour se dédire, le ministere déternina le roi à le remercier encore de cette marque de zele & il appareilla. [ \* mai. ] Il n'en réfulta pas moins de ce début une mésintelligence sourde entre les capitaines de la compagnie & le général. Les premiers ne pouvant douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent, & motiverent non comme. M. d'Aché sur une vanité puérile, mais sur son incapacité réelle pour l'expédition. Nous trouverons par la suite que ce motif ne devint malheureusement que trop fondé. D'assez bon officier particulier qu'il avoit été. il parut un mauvais chef-d'escadre.

Quant à M. de Lally, le desir du cordon rouge & la soif de l'or l'avoient conduit vers un autre hémisphere. plus que son devoir ou son patriotisme. Ses camarades connoissoient si bien son goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui conseilloient de ne point partir & lui !! prédirent une fin sinistre. D'un caractere brusque, dur & même féroce; il se brouilla bientôt avec M. d'Aché, de mœurs douces, rempli d'honnêtere & de politesse dans le commerce. M. de Lally d'ailleurs ne pouvoit que déplaire à Pondichery, où il venoit remplacer l'heureux Buffy, le confident, le bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de part à ses combinaisons, pouvoit mieux qu'un autre les faire réussir. Il devoit s'attendre à voir se liguer contre lui tous les serviteurs de la compagnie, les militaires sur-tout, indignés qu'un officier du roi, absolument neuf dans une guerre d'un genre particulier, se sût proposé de leur ravir les honneurs & les récompenses qu'ils croyoient avoir mérités par leurs talens & leurs longs exploits. Ce fur bien pis lorsqu'à ces prétentions personnelles, le nouveau brigadier joipro Ma teus tros dra

com de n évén

N nuoi les n des v narqu pes, geoit en ho habit troph Ce qu d'amii menti que co On rap faveur d'hom

Afin l'andac rélidan Varfov ni ordr

point n

Tani le malcette M disoit q nostre q gnit l'inflexibilité du commandement, la démence des procédés, l'inhumanité, la barbarie des traitemens! .... Mais ne foulevons point d'avance l'indignation du lecteur, en traçant le portrait d'un monftre qui se peindra trop bien lui-même en action, lorsque le momeut viendra de le mettre en scene.

Portons nos regards du côté de la guerre de terre qui commençoit, & ne fut pas moins remarquable que celle de mer, par l'intérêt, la grandeur & la singularité des

événemens.

Nous avons laissé le roi de Prusse en Saxe, où il continuoit à vivre aux dépens de ce malheureux pays. Toutes les nouvelles qu'on en recevoit, faisoient frémir du récit des vexations horribles qu'il éprouvoit de la part du monarque vainqueur, de ses officiers-généraux, de ses troupes, du moindre de ses soldats. Non-seulement il chargeoit les villages d'énormes contributions en argent & en hommes, mais il fembloit vouloir forcer tous les 3 habitans à déferter & à transmigrer dans ses états limitrophes, en ne permettant pas d'ensemencer les terres. Ce qui ajoutoit aux malheurs de la Saxe, c'étoit le ton d'amirié qu'il soutenoit dans ses manisestes, si fort dementi par ses actions; quoiqu'il déclarat n'y être entré. que comme gardien , n'y rester que comme protecteur. On rapportoit que le prince électoral lui ayant écrit en faveur d'un hameau qui ne pouvoit fournir au nombre : d'hommes qu'il exigeoir, il lui avoit répondu de ne se point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit poussé l'audace jusqu'à faire insinuer aux ministres étrangers résidans à Dresde, d'aller joindre le roi de Pologne à Varsovie; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis

ni ordre à recevoir à cet égard que de la cour.

Tant de vexations autorisoient les autres puissances à le maltraiter dans leurs écrits: on se portoit contrecette Majesté aux reproches les plus violens. La France disoit que par une pareille conduite il faisoit assez connostre qu'il ne respectoit plus ni les loix divines ni les loix.

oi à le pareilla.

ne ménpagnie mépris comme incapapar la que trop poit été,

iccede ==

ate lui-

nte de

ne. La

ais M.

d'cou-

s'étant (

ifphere, marades es vexair & lui que, dur d'Aché, politesse pouvoit er l'heu-Dupleix,

s, pou-

t s'atten-

irs de la

d'un offi-

un genre

meurs &

par leurs

lorfqu'à

lier joi-

humaines (1). L'impératrice de Russie saisoit déclarerau ministre Saxon, résidant à sa cour, qu'elle se proposoit une vindicte non-feulement proportionnée au dommage cause dans l'électorat, mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du roi de Prusser Le baron de Ponikau, ministre de Saxe à la diete générale de l'Empiré, dans le mémoire en réponse à celui de S. M. Prussienne, récapitulant les maux de sa patrie, s'écrioit : ce sont des faits si averes, que si les hommes se taisoient. les pierres même parleroient. L'impératrice-reine entrant dans plus de détails, peignoit le caractère turbulent connu de ce prince, ses intrigues sourdes dans les cours. étrangeres, ses contraventions continuelles aux traités, violés aussi-tôt que formes, les agressions alternatives contre ses voisins les plus foibles. Elle l'accusoit de ne connoître d'autre regle de conduite que son intérêt, d'autre droit que celui du plus fort & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, suivant les circonstances. (2) Enfin, l'empereur l'avoit mis au ban de l'Empire; il avoit absous par un décret les sujets de ce prince du ferment de fidélité.

Ces invectives, ces menaces, ces décrets n'intimidoient point Fréderic; & tandis que le roi de France,
tout débonnaire; étoit affaffiné au milieu d'une nation
idolâtre de fon maître; on le voyoit à Dresde au milieu
d'un peuple ennemi; anathématisé du chés de l'Empire,
dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de
l'Europe & le stéau de l'humanité, on le voyoit se
promener seul, ne vouloir ni suite ni escorte, dans l'obseurité, au milieu de la nuit prosonde, sans que du sein
de tant d'opprimés il s'élevât un sujet sidele pour réclamer sa liberté & venger son souverain Mais si sa
grande ame étoit au dessus d'une terreur vulgaire, elle

(2) Voyez la réponse de l'impératrice reine aux motifs

du roi de Pruffe.

n'étoi les jou

de tou publiq ditaire procur Bohen chaque

Le

France maître conféq femble de Dustroi de I entreps Puissan nent à aont pro l'assurant l'assurant pro l'assuran

l'Hôpit auprès de fon acce Pologne préfenta troupes les Rufi vingt m à entrer

[ t m

Le ro traité d entrer fi dans la c pour ven

tous ses ministres dans les cours étrangeres, du mois de septembre 1756.

n'étoit pas sans effroi d'une ligue qui se grossissit tous. les jours pour l'écraser.

[ 17 janvier.] La diete de Ratisbonne arrêta, par un

conclusium, que les divers états de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétablissement de la tranquillité publique, à celui du roi de Pologne dans ses états héréditaires avec-le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'impératrice, comme reine & électrice de Boheme, la fatisfaction qui lui est due : à cet effet que chaque cercle portera fon contingent au triple & le tiendra prêt à marcher au secours des membres opprimés.

Le comte d'Affry, ministre ple ipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats-Généraux que fon maître, comme garant du traité de Westphalie, & en: conféquence du nouveau de Versailles, se propose d'ast sembler un corps d'armée sur le Bas Rhin, à la hauteurde Dusseldorp, pour l'intérêt de ses alliés vexés par le roi de Prusse; mais que ses troupes, bien loin de rien entreprendre qui puisse donner de l'alarm à leurs Hautes-Puissances, seront employées à leur de nse, s'ils viennent à être inquiétés à l'occasion de la eutralité qu'ils ont promise. A quoi les Etats-Généraux répondent par l'assurance réitérée de se conformer à leu parole.

[1 mars.] La czarine, excitée par e marquis de l'Hôpital, ambassadeur extraordinaire ... Louis XV. auprès d'elle, pour faire hâter les secours stipulés dans. son accession au traité de Versailles, sait demander à la Pologne un passage pour ses troupes, & malgré les représentations du roi de Prusse, sa réquisition même detroupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer. les Russes traversent ce royaume au nombre de quatrevingt mille hommes de troupes régulieres & se préparent à entrer dans la Pruse ducale.

Le roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du traité de Westphalie, il ne peut s'empêcher de faire entrer ses troupes dans les domaines du roi de Prusse & cans la division du duché de la Poméranie antérieure pour venger les constitutions de l'Empire violées, pour

on de 1'Em-Prufrioit: soient, ntrant bulent cours . raités. natives . de ne ntérêt , moyens stances.

mpire ; ince du

clarer.

ofoit

mage ' temé-

n'inti-France, e nation u milieu Empire, repos de oyoit\_fe . ns l'obsdu fein our réais si sa ire, elle.

France at mois de.

x motifs'

forcer ce prince à donner les satisfactions demandées &

rétablir la paix de l'Allemagne. (1)

Enfin le roi de Dannemarck, malgré la conformité de religion avec le roi de Prusse, qui se déclaroit le vengeur du protestantisme qu'on vouloit détruire, malgré sa consanguinité avec le roi de la Grande-Bretagne, sait assurer Louis XV, par son ministre en France, qu'il observera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne sourcira aucune troupe à S. M. Prussienne dans la querelle présente.

En voyant tant de forces réunies contre un simple. électeur de Brandebourg, malgré la connoissance de ses talens militaires & de la politique, il n'étoit personne qui ne prévît un fort funeste pour lui à la fin de la cam-Pagne, qui ne crut qu'il s'étoit abusé sur ses propresmoyens & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses alliés. Son discrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille. écus, il ne put les trouver. Les subsides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que George II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses états d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer: Fréderic n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe: il tentoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans: il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la diete de l'Empire: pour ouvrir des négociations d'une paix, sa seule ressource, & le roi d'Angleterre, quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce prince le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. Lá haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses états de Westphalie, & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent

en l gagi ville le re tout teme elle trem retirà bo mona

de no Le mille prélu pandu préfei la plu réchai ainfi . troup repout il eft c de dou est rés Bohen avoua » de la ». conf ") fait

Malifonné o peint co fource furent l & fourn honteur néral au

<sup>(1)</sup> Voyez le manifeste du général Suédois.

ormité de e vengeur malgré fa agne, fait nece, qu'il se qu'il ne ms la que-

un simple. nce de fes t personne: de la cames propres de trouver , qu'ayant cent mille I attendoit! George II de son parfes états t l'avouer; nvasion en! prévenir fa itable à la cherchoit e l'Empire: seule res-'ayant pas it qu'il en La haine s. Déjà les

Vestphalie,

tinue d'at-

es entrent

en Boheme par quatre endroits différens: lui-même gagne la bataille de Prague: [6 mai] il investit cette ville & en sait le siege. Une telle conquête pouvoir, en le rendant maître de la Boheme entiere, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale, resservé étroitement, n'avoit plus que pour quelques jours de vivres: elle avoit été d'autant plus promptement assamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés; elle étoit bombardée à outrance & canonnée, à boulets rouges. Trop de précipitation sit perdre au monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le maréchal Dayn, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit, au secours; le roi de Prusses prélumant trop de les forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec : la plus grande partie de son armée & marche au maréchal retranché fur la croupe d'une colline; il donne sinsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troppes montent jusqu'à sept sois à cet assaut, & sont : repoussées autant de fois & renversées. [ 18 juin.] Enfin il est obligé de céder le champ de bataille, avec perte. de douze mille hommes; la communication de Prague est rétablie & il en leve le siege & évacue toute la Boheme. C'est ici qu'il parut plus grand que jamais; il ayoua sa témérité: " je n'ai point sujet de me plaindre » de la bravoure de mes troupes, écrivoit-il à un de ses.

Malheureusement les François, qui l'avoient chanfonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient
peint comme réduit à l'extrêmité & n'ayant plus de resfource que dans sa rage & dans une mort glorieuse,
furent les premiers à lui procurer l'occasion de se relever
& sournirent un nouveau lustre à sa gloire par la désaite
honteuse de Rosbach. [5 nov.] La lettre même du général au roi exprime mieux que tout ce que nous pour-

» confidens, ou de l'inexpérience de mes officiers; j'ai

rions ajouter, le défastre & l'opprobre de cette journées. Le prince de Soubise mandoit:

« J'écris à Votre Majesté dans l'excès de mon dé-» sespoir: la déroute de votre armée est totale. Je ne » puis vous dire combien de ses officiers ont été tués,

» pris ou perdus....»

Cette lettre, où, pour la premiere fois peut-être en pareille circonstance, un courtisan dit à son maître la vérité sans détour, sans excuse; la modestie qu'eut ensuite le prince de Soubise de remettre le commandement & de servir en qualité de simple lieutenant-général sous le maréchal de Richelieu, réparerent aux yeux de bien des gens sa foiblesse de le charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen, brave foldat, il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais général. On doit ajouter, que ses partifans prétendirent qu'il avoit été forcé par le prince de Saxe-Hildbourgshausen, commandant l'armée des cercles, à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce général de l'Empire, puisque nos troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le commandant François étoit obligé de déférer à ses ordres, ou du moins à son avis-

Quoi qu'il en soit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus sorte que celle du roi de Prusse; qu'on sut dupe d'une seinte de cè monarque, paroissant se retirer & saisant ainsi donner dans un piege, qui non-seulement nous priva de la supériorité du nombre, mais par une position des plus désavantageuses, nous laissoit exposés presque sans désense à tout le seu de son artillerie. Si la bataille ne sut pas aussi meurtriere qu'on devoit le craindre, ce sut graces aux bonnes manœuvres de M. le duc de Broglio & du comte de Saint-Germain. M. de Soubisse eut encore le bon esprit de désèrer à leurs conseils

& de s'abandonner à eux.

Comme c'est la seule circonstance de cette guerre où Fréderic eut à combattre les François, que l'histoire de ce prince n'entre point dans notre plan e nous allons

le per avec control fouh que xatio dout mais

plus des f caufe heure

D

à Vie de fa l'élec juille fenté pouve fait u Wefe Il fe depui princ avoit Biele

Cet l'impa ment voit o contro de fon à l'imp feu de

le W

journée

mon déle. Je ne été tués,

t-être en maître la qu'eut enandement néral fousix de bien i auquel il at, il renéral. On qu'il avoit fen, comu'il falloit

général de

auxiliaires

obligé de

deux tiers
n fut dupe
retirer &
feulement
is par une
it expofés
erie. Si la
it le crainM. le duc
I. de Sou-

guerre où l'histoire ous allons

s confeils

le perdre de vue, le laisser lutter encore plusieurs années avec une alternative de succès & de revers tour-à-tour contre les Suédois, les Russes, les Autrichiens, & sortir enfin par une paix générale de sa position critique. Nous souhaiterions seulement, pour compléter son triomphe, que sa gloire n'eût pas été ternie par une soule de vexations & de cruautés en Saxe, que ses ennemis ont sans doute exagérées, peut-être nécessitées par le désespoir, mais sur lesquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les suites les plus sunestes pour la France, lui sit perdre tout le fruit des succès de la campagne en Westphalie, & devint la cause d'une révolution sans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théatre des calamités de la

guerre.

Dès le mois de mars le maréchal d'Estrées avoit signé à Vienne une convention, où le roi de France s'obligeoit de faire passer le Weser à son armée pour entrer dans l'électorat d'Hanovre. On en avoit sixé l'époque au 10 juillet, ou plus tôt; car dans le plan de la campagne présenté au roi, ce général avoit prévu des dissicultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas sait un crime de les avoir prévues. L'armée rassemblée à Wesel, il en avoit pris le commandement le 27 avril. Il se trouva en tête le duc de Cumberland, sameux depuis la bataille de Fontenoi: il avoit inquiété ce prince par dissérentes marches & contremarches; il lui avoit fait appréhender d'etre ensermé dans le camp de Bieleseld, & l'avoit sorcé de l'abandonner & de repasser le Weser pour couvrir l'électorat.

Cette marche lente & méthodique ne suffisoit pas à l'impatience des Parisiens, & l'on murmuroit généralement contre le maréchal. On n'examinoit point s'il pouvoit opérer disséremment, & si les obstacles qu'il rencontroit du côté des subsistances n'étoient pas la cause de son retard. On s'imaginoit que rien ne devoit résister à l'impétuosité françoise, & l'on savoit que le premier seu de nos troupes une sois jeté, il étoit à craindre

aqu'elles ne se dégoûtassent : c'est ce qui rendoit plus raifonnables les craintes des gens sensés, qui, sans blâmer décidément le général, auroient bien voulu lui faire un coup de parti. Enfin , l'occasion se présenta , [ 26 juillet ] & la bataille d'Hastembeck lui ramena les suffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Estrées, auteurs en partie des plaintes, qui les somentoient & les grossissoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le maréchat de Richelieu. La nouvelle s'en répandit précisément en même tems qu'on apprit sa victoire. Alors on changea de langage dans les fociétés, où elle causa la plus vive sensation. On le plaignit; on le justifia, on le regretta; on eut honte d'avoir douté de ses talens militaires; on vouloit que la cour retractat ses ordres : on fut enchanté qu'avant de se retirer il est au moins à opposer cette action glorieuse à fes détracteurs; on fit des vœux pour que quelqu'autre événement heureux marquat son retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armét apprirent que le jour de la bataille d'Hastembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, si chacun avoit fait son devoir; qu'elle étoit'inévitablement toute entiere prisonniere de guerre ou massacrée, suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres, & que ce beau plan n'avoit pas réussi aniquement par la jalousse d'officiers-généraux. On nommoit entr'autres le comte de Maillebois, maréchal-général des logis de l'armée, en qui M. d'Estrées, qui connoissoit sa haute capacité, avoit mis sa confiance sans réserve. On l'accusoit d'une persidie énorme, au point d'avoir abusé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, & ordonner de son propre mouvement des dispositions capables d'arrêter le succès des armes du roi. Ces plaintes firent la matiere d'un procès, qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du tráftre, & qu'il connoiss tourna.

tourna.
Ce que bois dan c'étoit fa doute averées, que foit poin avoit la qu'il lui pour cri d'autres que le me ceffeu ration il strompé e

Le 10 toire, le avec qui ce renfo du com armées. contenoi On ne fe verain d' ferviteur caprice, qu'il y a part de'l primer e motifs d prouver

Il y av

<sup>(1)</sup> Ve chal d'E

plus rais blâmer
faire un
faire un
faire l'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent,
& qu'il ne pouvoit avoir péché que sciemment & en
connoissance de cause. Nous verrons comment la chose
tourna.
Ce qui rassuroit & encourageoit le comte de Maillebois dans son étrange conduite vis-à-vis le maréchal;

s fomen-

bălé à la

elieu. La

ns 'qu'on

dans lès

. On le

t honte

it que la

ant de le

rieuse à

qu'autre

qu'il ne

fe joi-

l'armée

k auroit

, si cha-

blement

fuivant

ndantes

oit pas

néraux.

, maré-

Estrées.

onfiance

me, au

envoyer

rent des

mes du ui par-

n'y eut

tête du

Ce qui rassuroit & encourageoit le comte de Maillebois dans son étrange conduite vis-à-vis le maréchal,
c'étoit sa collusion avec le ministre de la guerre, & sans
doute avec la favorite, qui vouloit dégoûter M d'Estrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faisoit point sa cour. Il paroît constant (1) que le premier
avoit la correspondance secrette du marquis de Paulmy,
qu'il lui dépêchoit souvent des couriers extraordinaires
pour critiquer la conduite du général & hui présenter
d'autres projets, & que dès le 2 juillet il avoit été instruit
que le ministre avoit proposé au roi de donner un successeur-au comte d'Estrées. Dans les rêves de son ambition il s'étoit, sans doute, slatté de l'être; il sut bien
trompé en voyant arriver le maréchal de Richelieu.

Le 30 juillet, c'est-à-dire, quatre jours après sa victoire, le maréchal apprit que celui-ci devolt le joindre avec quinze mille hommes. S. M., en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif de sa destitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoir des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette maniere basse dans un souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoie. Il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel : il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulse. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punir, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blamer.

Il y avoit alors à l'armée trois princes du fang, M'le

<sup>(1)</sup> Voyez Eclaircissemens présentés au roi par le maréchal d'Estrées, in-4°. Paris 1758.

duc d'Orléans, le prince de Condé & le comte de la Marche. Leurs suffrages auroient dû être de quelque poids: il parut qu'ils n'avoient pas été consultés, & le premier en témoigna son mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir besoin. Cependant il avoit reçu avant la visite du maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ses devoirs à leurs altesses. Ce nouveau général, après avoir conséré avec son prédécesseur, écrivit au roi: [4 aostr] « M. le maréchal d'Estrées m'a remis un état de son armée & de ses projets en bon citoyen. Rien n'est plus sage: il

» est parti comme un héros. »

Le nouveau général, dont l'âge n'avoit point rallenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être ent il bientôt fait oublier au François inconstant & léger son prédécesseur, s'il eût joint à sa valeur bouillante la sagesse & la maturité des conseils; s'il eût eu plus de prévoyance & surtout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame. Sans s'embarrasser, comme le maréchal d'Estrées, en s'avançant en Allemagne, de savoir comment il en ressortioit, il marche au duc de Cumberland, le sorce à se tetirer, le pousse, le presse avec une impétuosité à laquelle rien ne résiste; l'oblige de se rensermer dans Stade, & l'y accule tellement que ce prince devenoit inévitablement prisonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le slegme & la patience nécessaires.

Le maréchal, ébloui par la gloire d'avoir sans coup férir terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta, sous la garantie du roi de Danemarck, promite par le comte de Lynar, son représentant, la trop célebre convention de Closter-Seven, [10 sept.] plus honorable sans contredit & plus utile qu'une bataille gagnée, si, la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eût donné la solidité & l'authenticité suffisantes.

La France prétendit par-là devenir maîtresse absolue, sans contradiction, de tous les états du roi de la Grande-Bretagne en Allemagne & de ceux de ses alliés; l'Angleterre,

terre. de la que les tant pd s'en pr · C'est d'autre quel fu taire . fut la point r général la ratifi bach. ( duc de de conti fans déf cruelle défordre d'après d'autres qui, ma repris le contribu capitula nement tirent l'a force av

Une a c'est d'a puissant pu faire

ce qui a

s'en repo

d'une lo

<sup>(1)</sup> V (2) V

Ton

nte de la quelque ités, & le n partant exta avoir du marées devoirs ir conféré et 1 « M, le

armée &

us fage : il

nt rallenti
ut d'abord
ientôt fait
édécesseur,
& la matunce & surl'ame. Sans
en s'avanessortiroit,
i se retirer,
aquelle rien
tade. & l'y

fans coup tte partie, k, promife rop célebre honorable gnée, fi, la , on lui eût

itablement

eu le flegme

Te absolue, la Grandeés; l'Anglegerre, terre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des sleaux de la guerre l'électorat d'Hanovre en neutralité, ainsi que les possessions des princes voisins. Il n'en falloit pas tant pour occasionner une brouillerie dès que l'occasion s'en présenteroit.

· C'est un problème historique à résoudre, comme tant d'autres qui sembleroient n'en devoir pas être, de favoir quel fut le premier infracteur. Si l'on en croit de Voltaire, toujours zélé à défendre & à prôner son ami, ce fut la faute du ministere de Verfäilles, qui ne voulut point ratifier la convention & les loix imposées par le général François au duc de Cumberland, qui n'envoya' la ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach. (1) Suivant les Anglois, c'étoit, au contraire, le duc de Richelieur, qui au mépris du traité s'enrichissoit de contributions excessives & du pillage d'un pays exposé sans défense à ses armes, réparant de la manière la plus cruelle & la plus barbare sa fortune constimée dans les désordres de la vie d'un courtisan libertin. (2) Enfin, d'après le Journal historique du regne de Louis XV & d'autres mémoires particuliers, c'étoient les Hanovriens qui, malgré la convention de Closter-Seven, avoient repris les armes & passé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du prince de Soubise. Cet événement ranima le courage des troupes alliées : elles fentirent l'affoiblissement de leur vainqueur. En un mot. la force avoit dicté la convention, la force la rompit. C'est ce qui arrivera toujours lorsqu'on aura l'imprudence de s'en reposer sur la bonne-foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'est d'avoir accepté la garantie d'un prince trop peu puissant pour la faire respecter. Le comte de Lynar n'avoit pu faire donner satisfaction à la régence d'Hanovre de

<sup>(1)</sup> Voy. le Siecle de Louis XV, chap. XXXIII.

<sup>(2)</sup> Voy. l'Hist, de la guerre de 1756, écrite en anglois?

fes plaintes & arrêts les exactions des François. Il finit par écrire au maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu; qu'il n'éroit plus question de négociations de sa part & qu'il retournoit en Danemarck, Le prince Ferdinand, frere du duc de Brunswick, vint se mettre à la tête des troupes qui reprirent par-tout les armes, & remplaça le duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, disgracié & ridiculisé à Paris, où, par une carricature grotesque, on le représentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'atritude de la honte & du désespoir. Les Anglois, sans doute, eurent souvent occasion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquerent pas.

Au reste, il étoit plus convenable que ce ne sût pas le général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençat les hostilités. Le successeur du sils du roi d'Angleterre envoya un officier au maréchal de Richelien, pour lui saire part que S. M. Brit. venoit de lui consier le commandement de son armée; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la cour de Londres se justifieroit incessamment par un manisesse; qu'à son égard il alloit désormais tacher de mériter son estime. Le maréchal répondit par la lettre suivante,

au'il faut lire:

"Monsieur. Quoique depuis quelques jonrs je me sois apperçu des mouvemens des troupes Hanovriennes & qu'elles se sormoient en corps, je n'ai pu imaginer que » l'objet de ces mouvemens sût de rompre la convention de neutralité signée les 8 & 10 seprembre entre » S. A. R. le duc de Cumberland & moi. La bonne-soi » que je suppose naturellement du côté du roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre, & de son sils qui a signé » cette convention, m'a aveuglé au point de me saire » croire que l'assemblée de ces troupes n'avoit d'autre » dessein que de se rendre aux quartiers d'hiver qui leur » avoient été assignés. Les avis répétés qui me sont arrivés de chaque quartier de la mauvaise intention des » Hanovriens, m'ont ensin ouvert les yeux, & à présent

n c

» b » g

» ra

» qu

» d'

ν les

) to

в per в les

» réf

» gea » & : Il n fuir à

avoir [25 de ralissir consta

que co qu'à lu & de l

maître tations

le conf 1758.] rieùfes

mais h fes vi& Malgré

Mälgré de s'en Il finit minodei de néemarck. ck, vint tout les tourné à ris, où, t à pied, né, dans ois, fans adre leur

fût pas le ion, qui ils du roi e Richeoit de lui n'entroit a cour de tanifeste; ériter son suivante,

je me fois riennes & giner que a convenbre entre bonne-foi d'Angleai a figné me faire it d'autre r qui leur font arrintion des à présent y on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de » rompre la convention qui doit être facrée & inviola-» ble. Le roi mon maître ayant été informé de ces dan-» gereux mouvemens & de l'infidélité des Hanovriens. » yeut encore donner de nouvelles preuves de sa modé-» ration & & fon desir d'épargner le sang humain. C'est » dans cette vue que j'ai l'honneur de déclarer à V. A. S. » que si, contre toute attente, elle fait une démarche » équivoque, & encore plus si elle commet quelqu'acte » d'hostilité, je pousserai les choses à la derniere extrê-» mité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par p les loix de la guerre. Je mettrai en cendres tous les » palais; les maisons royales & jardins; je saccagerai » toutes les villes & les villages, fans épargner la plus » petite cabane : en un mot, ce pays éprouverà toutes » les horreurs de la guerre. Je conseille à V. A. S. d'y » réfléchir, & de ne me pas forcer à prendre une ven-» geance si contraire à l'humanité de la nation Françoise

» & à mon caractere personnel. » Il ne tint que trop bien parole, & quoiqu'obligé de fuir à son tour & de repasser l'Aller, ce ne sut pas sans avoir commis avant les cruautés les plus inouies à Zelle. [15 décemb.] Il venoit de recevoir des lettres de généralissime des armées d'Allemagne. & c'est en corte circonstance que M. de Soubise se résigna à ne commander que comme lieutenant-général. Une telle dignité ne fervit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le duché d'Hanovre, dont il resta maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux représentations du prince Ferdinand. Enfin, les plaintes & les réclamations furent si vives, que la cour de France n'osa le conferver & le fit relever par un prince du fang. [ Féve 1758.] Il revint dans Paris chargé de dépouilles glorieufes sans doute; s'il les eût conquises en combattant. mais honteuses, puisqu'elles étoient moins le fruit de ses victoires que de son inhumanité & de son avarice. Malgré sa disgrace il n'en rougit pas ; il eut l'impudence de s'en ériger en quelque sorte un trophée par un bâtiment superbe, qu'il sit construire aux yeux de la caplatale, & que les persisseurs, par une dérisson amere,

appellerent le Pavillon d'Hanovre.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter tous les petits saits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays: nous observerons seulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la supérioté qu'une seule campagne leur avoit donnée; qu'il sut souvent la honte de leurs généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de succès & de revers, il fallut sacrisser infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du maréchal de Saxe.

Le comte de Clermont, successeur du maréchal de Richelieu, possédoit sans doute les qualités propres à se saire également aimer de son armée & des ennemis. Humain, doux, assable, populaire, il commença par saire prendre grand soin du soldat, réduit à l'état le plus déplorable. L'esprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. sit mettre au carcan un garde-magasin, qui au lieu de recevoir en nature les rations de sourrage que le pays devoit lui sournir, les avoit prises en argent; & comme il y avoit été autorisé par le directeur-général nommé Milin de Grand-Maison, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le supplice par son évasion.

Après avoir sévi contre les vivriers, le prince sentit la nécessité de punir d'autres coupables. Il manda au roi que son armée ne pouvoit subsister, si l'on ne rétablissoit la discipline en expulsant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient soustraits; mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne le portât à faire grace à la plupart. Le monarque l'assura de sa résolution de n'épargner personne. Alors il lui adressa les listes de cinquante-deux

officiers qui furent cassés.

[14 mars.] Il fut indigné de la maniere dont Minden s'étoit rendu après six jours seulement d'investissement.

ayant qui fu effent partie fage r du rés fentir rieux camar cœur . force rejoin Nous quelle des te figné l emplo coinm. Maifor envoye feul co tulatio

Mall des Proque fer mande pour lu qu'il l'é de S. A cynique main. chargé d'un ai demand une lui général nostic :

faire fa

ts faits les qui rverons inq ans ir avoit aux, & fuccès iommes ictoires

a capi-

amere.

chal de ores à se nnemis, par faire plus déguerre, nple du oyables; i au lieu e le pays comme nommé pendre

fentit la la au roi tabliffoit re d'offinoit que plupart. ner pernte-deux

Minden Tement,

avant huit a taillons & huir escadrons pour arhison? qui furent l'its prisor niers de guerre. C'étoit un post essentiel à conserver, en ce qu' couvro l'armée en cette partie & empêchoit d'avance le prine Ferdinand, trop fage pour le laisser derriere lu . La concuite d'un caporaldu régiment de Lyonnois, nomme la Jeunesse, sit mieux. fentir encore la honte de cette lâche capitulation. Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer prisonnier avec ses camarades-à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur, qu'il en amasse 1500. A la tête de cette troupe, il force le poste ememi qui lui étoit opposé, se fait jour & rejoint avec son corps l'armée du comte de Clermont. Nous sommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse, digne des tems héroiques; mais tous les officiers qui avoient figné la reddition de la-place, furent destieués de leurs emplois. M. de Morangiès, lieutenant - général qui y' commandoit, exilé à cinquante lieues de Paris; M. de Maisoncelle, lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite - Pierre en Alsace. Le feul comte de Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venirfaire sa cour au roi.

Malheureusement ce prince, abbé de Saint-Germaindes Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée
que ses moines Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit à faire à un adversaire trop habilepour lui tenir tête long-tems, eût il été secondé autant
qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité
de S. A. qui donna lieu, sans doute, au bon-mot hardi,
cynique même, mais trop vrai, du comte de Saint-Germain. Cet officier-général, toujours alerte, toujours
chargé de la découverte de l'ennnemi, ayant eu la visite
d'un aide-de-camp du prince de Condé; chargé de lui
demander de sa part où étoit l'ennemi; le comte prend
une lunette, la lui donne, la dirige vers le quartiergénéral & lui dit: regardez bien; c'est-là qu'il est s'Pronostic trop vrai des maux qui sondirent peu-après sur

F. 1.

l'armée Françoise par la perte de la bataille de Crevel?

& la prife de Dusseldorp.

Cette défaite causa la plus vive sensation à Versailles. Le dauphin, qui connoissoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient ressentir, fut surtout affligé de la tache qui en réjaihissoit sur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver sans perdre un instant. Il écrit au roi & lui demande la permis-Son d'aller se mettre à la tête de l'armée battue. Il emploie dans sa lettre les motifs les plus pressans pour le persuader; il prévient les difficultés qu'on pourroit opposer à sa résolution; il proteste qu'il ne sera rien que de l'avis des officiers généraux : « Non, dit-il en finissant, » je suis sûr qu'il n'y a point de François, dont le coun rage ne foit ranimé, & qui ne devienne invincible à » la vue de votre fils unique qui le menera au combat, ». Son auguste pere lui fit cette réponse : « Votre lettre, mon fils, m'a touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas » se laisser accabler par le malheur. C'est aux grands » maux qu'il faut de grands remedes. Ceci n'est qu'une » échauffourée. Je suis ravi de reconnostre en vous les » sentimens de nos peres, mais il n'est pas encore tems. » que je vous sépare de moi. ».

On voit dans cet écrit précieux combien on en imposoit au roi. On lui avoit représenté comme une échaussourée une déroute complette, qui faisoit perdre en un jour plus de quatre - vingts lieues de terrein & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reste, si M. le dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement au comte de Clermont, qui revint à Paris avec le titre burlesque de général des Bénédictins. (1) [8 juillet] S. A. l'avoit remis entre les mains du marquis

de Con favorit 4 400 dans l' afin de bre ] à bataille ci gage d'Angle observe général de cett les plus phe, qu tile. Er guerre . mens R gaghere ennemi prompt veau p accablo le reste chefs, **fources** del con jointes

beauco
placé p
de Fran
fon con
de Ber
premie

funeste

tôt de f

fes pert

<sup>(1)</sup> Il y eut aussi beaucoup d'épigrammes & de vers. Nous recueillerons les meilleures de ces pieces souvent très-importantes pour l'histoire, sous le No. X. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le maréchal de Soubise & celui de Richelieu.

revela failles. decoup ut. furnom de 15 perpermif-Il empour le t oppoque de iffant . le couicible à nbat. ». lettre . aut pas grands qu'une ous les re tems.

n impoéchaufe en un
tous les
cement
t pas ce
le comà Paris
us. (1)
marquis

de vers. fouvent Nous y taréchal de Contades, le plus ancien lieutenant-général, que la favorite sit honorer du baton de maréchal de France. La aost l'non en récompense de ce qu'il avoit fait, mais dans l'espoir, sans doute, de ce qu'il seroit, ou plusôt afin de savoriser le prince de Soubise son cadet, [160êtobre l'à qui elle vouloit procurer la même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays de Cassel, que celuici gagna fur une armée d'Hanovriens, de Hessois Se d'Anglois, en fournit le prétexte heureux. Voltaire observe que Paris, qui avoit murmuré si haut contre ce général vaincu à Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette victoire. C'est que sa défaite avoit en les suites les plus affreuses & qu'il ne sut pas profiter de son triomphe, que les talens supérieurs de l'ennemi rendirent inutile. En général, c'est ce qu'on observe dans toute cette guerre, où les François eurent presqu'autant d'événemens glorieux pour la bravoure, l'intrépidité, où ils gagnerent presqu'autant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci, à peine défaits, se rallioient promptement, & ne tardoient pas à se montrer de nouyeau plus redourables; au lieu que le moindre revers accabloit les autres, les faisoit fuir & se rompre pour le reste de la campagne. Le défaut de principes de leurs chefs, leurs mauvaises dispositions, l'incurie des refsources en cas d'échec ou de déroute complette, le peu de confiance des troupes en eux; toutes ces caufes, jointes au caractere naturel de la nation, s'enflant bientôt de ses succès. & se décourageant plus facilement de ses perres, concourent à rendre raison de cette différence.

Le changement fréquent du général y contribuoit beaucoup aussi. M. de Conrades ne tarda pas à être remplacé par M. le duc de Broglio, qui fut créé maréchal de France. [18 décembre 1709.] La courte époque de son commandement ne sur marquée que par ses batailles de Berghen & de Minden. [13 avril & 1 aost 1759.] La premiere, gagnée par le duc de Broglio; la seconde, perdue sous ses ordres & en personne. Elle sut plus suneste & plus honteuse encore que celle de Crevelt. Le

Angulier, c'est qu'elle pouvoit être très: giorieuse; que les dispositions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades se plaignit que M. le duc de Broglio en eut, par-son inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en soir, ces reproches n'empêcheren: ni la disgrace de l'un ni l'avancement de l'autre, qui passa sur le corps de plus de cent de ses anciens. Quand il eut le bâton, ses partisans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes: « Le duc de Broglio, (1) lieutenant géné-» ral des armées du roi, wient d'être fait maréchal da » France. Cette dignité a prévenu en lui le nombre des » années & l'ancienneté du rang; mais elle n'a dévancé » ni les preuves de ses talens supérieurs, ni l'éclat de p ses services, ni les suffrages du public : si elle avoit été » la récompense immédiate de la brillante victoire de » Berghen, l'ennemi n'auroit certainement pas à nous » objecter la funeste journée de Minden. » Tout cela étoit vrai, mais il avoit un frere, le comte de Broglio, fon confeil, fon mentor, dont il ne pouvoit se passer & qui lui faifoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit aussi détesté des troupes que son ainé en étoit aimé, & l'asservissement de celui-ci à son cadet devoit souvent lui faire perdre le fruit de ses bonnes qualités.

[10 juillet 1760.] Le maréchal signala son avénement par la victoire de Corbach sur un détachement de trente mille Hanovriens. Le prince héréditaire de Brunswick les commandoit. & ce jeune héros, d'une impétuosité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le prince Ferdinand sût à portée de le secourir, sut obligé de reculer, de laisser l'entrée de la Hesse libre, & de ne retirer de sa valeur qu'un coup de seu dans les reins. La désection du comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compensa trop ces avantages aux yeux des connoisseurs. Il renvoya son cordon rouge & ses brevets au roi & passa au service de Danemarck. C'étoit un excellent officier,

Bro esti por & 1

méi grai le li fleu part moi tain déce on l un r voil dû

est

Frai

aille dans bons rabl défa hays la le l'ens aux grac

long
la vi
dans
bon
pu o
l'arr

aux

<sup>(1)</sup> Gazette d'Amsterdam du 28 décembre 1759.

dont on attribua la perte aux tracasseries du comte de-Broglio. Il auroit bien vécu avec le maréchal, dont il estimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit supporter que celui-ci ne sur en quelque sorte que l'organe. & le disciple de son cadet.

[ 16 octob. ] Le combat de Rhinberg sur le Bas-Rhinmérite d'être cité, moins par son importance, assez
grande cependant, puisque le marquis de Castries qui
le livra, sorça le même prince héréditaire de repasser le
sleuve & de lever le siege de Wesel, que par une action
particuliere, presqu'oubliée dans le tems & dont la mémoire doit être immortelle. M. le chevalier d'Assa, capitaine au régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la
découverte, se trouve surpris d'une patrouille ennemie:
on lui impose silence; on menace de le tuer s'il prosere
un mot; il ne grie que plus fort: à moi, Auvergne,
voilà les ennemis! Et ce généreux Curtius, qui auroit
dû voir tomber d'admiration les barbares à ses pieds,
est massacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers confoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors par-tout ailleurs, & les faifoient applaudir au maréchal. On vanta dans le tems la belle défense de Fritzlar par M. de Narbonne, [février 1761] qui en mérita le surnom honorable. Le prince héréditaire qui profitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut mis en déroute à Althenhayn, près Grunberg; [21 mars] affaire qui procura la levée du siège de Cassel & l'évacuation de la Hesse, où l'ennemi avoit fait une irruption subite, & donna lieu aux Parissens d'entendre chanter un Te Deum, action de graces au Tout-Puissant qu'on ne pouvoit rendre depuis long-tems. On restoit ainsi maître du landgraviat, de la ville de Minden, de Gottingue & d'un passage libre dans l'électorat d'Hanovre. Les affaires étoient en trèsbon état; le prince Ferdinand, par son habileté, n'avoit. pu que retarder le succès de nos armes & la réunion de . l'armée de Soubife à celle de Broglio; ce qui donnois aux François une telle supériorité qu'il auroit du êtra e

eufe : true

ue M. de

en eut,

oi qu'il en

ce de l'un

ps de plus

fes parti-

azettes en

ant géné-

réchal de

ombre des

a dévancé

l'éclat de

avoit été

ictoire de

as à nous

Tout cela

Broglio,

e passer &

urbulent,

es troupes

le celui-ci

ruit de ses

vénement

de trente Frunswick

npétuolité

e le prince

obligé de

& de ne.

reins. La

beu après,

noisseurs.

pi & passa

t officier.

ecrafe. Une malheureuse mélintelligence sit son salut-Les deux armées étoient en présence; l'on étoit convenu d'attaquer; mais quand & comment? C'est le nœud du problème. Le prince de Soubise accusa le duc. de Broglio, dans l'espoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire, d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le fecourant trop tard, ou plutôt en ne le soutenant pas du tout. Tel fut le procès occasionné entre les deux généraux dans l'affaire de Filingshausen. [15 juillet.] Elle tire fon nom d'un village, forcé d'abord. par le maréchal de Broglio, mais que reprit le lendemain le duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers, témoins oculaires, & chacun nous a répondu suivant son affection particuliere. Gependant, d'après les dépositions même des partisans du maréchal de Broglio, nous pencherions à lui donner tort. Il est trèsprobable qu'il se laissa trop aller à l'impulsion du comte, à ses conseils peu mesurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant se supporter, semblerent renoncer à tout projet d'agir pour le reste de l'année. Les deux armées se séparcrent: le maréchal de Broglio recula vers Cassel & le maréchal de Soubise passa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle de l'état, ils envoyerent en cour des mémoires respectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en madame de Pompadour : son émule sur rappellé & recut une lettre de cachet qui l'exiloit dans fes terres, [ 19 février 1762.] Le public, toujours porté à plaindre le malheureux, peu instruit d'ailleurs des griefs & ne confultant que son estime pour l'accuse & son mépris. pour l'accufateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir sa disgrace. Le tendemain de son exil on jouoit Tancrede à la comédie françoife; mademoiselle Clairon faisoit Aménaide. Quand elle en fut à ces vers,

l a

&

vé vo

ve

ď'l

pa

le

pai

des

la

de

fig

ma

eft

no

COL

tou

de

par

Mie

Ge:

d'er

<sup>»</sup> On déponille Tancrede, on l'exile, on l'outrage....

n falut: n étoit

C'est le

à le duc. neur de

nier retînt, de lutôt en

calionné

shausen.

d'abord.

ndemain

oup d'of-

répondu

, d'après

échal de

est très-

u comte.

ieux. La.

pouvant

jet d'agir

parcrent:

maréchal

r quetelle

des mé-

n avocat

appellé &

es terres.

plaindre.

efs & ne

n mépris.

n capable

on jouoit

Chairon

utrage....

» C'est le sort d'un héros d'être persécuté. . . . » Tout son parti se tait : qui sera son appui ? » Sa gloire. Un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs....

l'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes, que tous les spectateurs pleins de l'événement du jour sentirent l'à propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le spectacle sur interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens qui se renouvelloient fans cesse.

Ce même public, qui avoit si fort regretté le maréchal d'Estrées, dans l'enthousiaime où il étoit du prédécesseur, parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros; choix qui, au furplus, ne fut soutenu par aucun avantage brillant & décilif. La mauvaise étoile des François voulut même que la joie de la signature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la prife de Cassel, [a novembre] presqu'au moment où l'on signoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choses, mais c'étoit avaler le calice jusqu'à la lie.

Après cette courte notice des événemens de terre, il est tems de revenir au monarque, objet principal de notre ouvrage, de fonder son cœur, d'entrer dans les conseils, de peindre sa cour, d'en développer les orages. toujours fréquens dans ce féjour d'intrigues, de perfidies, de méchancetés & d'horreurs, mais dont les circonstances, par la multitude des concurrens, malgré l'apparence du calme & du repos, augmentoient le nombre & la violence.

Depuis son affassinat, Louis XV, sans en devenir meilleur, étoit plus trifte & plus pusillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient, intéressés à ce qu'un semblable malheur n'arrivât pas une seconde fois, ne faisoient que. d'entretenir dans ses défiances par un soin extrême. AlloitIl à la chasse; non-seulement on ne laissoit approcher personne, mais attentif à ses moindres regards, des qu'on voyoit un spectateur, tel qu'il sût, dont la sigure lui déplaisoit, on venoit l'avertir & il falloit qu'il se retirât. Bouc, le gros Suisse de l'Wil-de-Bœus, se donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire; il l'interrogeoit & lui faisoit subir une espece de question, & si ce brise-raison n'en étoit pas satisfait, il l'empêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent dans les sumées du vin dont il étoit épris, plus insolent il insultoit des gens qualissés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour son maître, auquel il étoit précieux,

ainsi qu'aux principaux officiers de la garde.

Un jour Demures, huissier de la chambre, personnage non moins rustre & brusque, qui faisoit placer au grand couvert, recevant des reproches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ses propos & ses manieres, lui répond presque aussi grossiérement: Sire, je le veux bien, moi, mais ce ne sera pas ma faute si vous êtes frappé une seconde fois. Au reite, comment n'auroit-il pas été foupconneux? il se voyoit trahi par ses courtisans les plus comblés de ses graces, les plus intimes, les plus aimés; par Maillebois, par Richelieu, par fon propre fang. Le. procès du maréchal d'Estrées, à son retour de l'armée contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rhumeur vague, ne lui laissa augun lieu d'en douter. Ce deving une vérité accréditée, publique & confiante, que si, à la bataille d'Hastembeck, les dispositions du général avoient été suivies, s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait infinuer méchamment au milieu de l'action, le succès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le comte pour auteur de la noirceur; on détestoir son ambition excessive & fon abominable jalousie. Son beau-pere, M. le marquis de Paulmy, qui avoit somenté de son pouvoir & de sa correspondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on ofa s'expliquer plus hardiment encore, fur-tout quand on vit cet officier-général rester

impur Cette meille & dar firent répand manuf multip gravite lations des on tendoi cipale

cuffion le pass Len menço fentés : à s'en des ma Il écri permiss mieux partir. Flandre bunal o fils & a la cour calmer loisir le refiifer éclairci On ne i la fagef dévelop montre que si N

qui ont

ocher-

, dès

figure

u'il fe

onnoit

lui dé-

ece de ait , il

t dans

ela en

cieux •

grand

dureté

répond

, moi ,

ıne se-

é soup-

es plus

aimés ;

ng. Le.

'armée

umeur devint

que si,

général

par de

ent au.

oit été

auteur

live &

parquis .

e de sa

mercié

liment

rester

impuni & désigné même pour dissérens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de services auroit été la meilleure justification, sans doute, sous un autre prince & dans d'autres tems; mais sa famille & ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations trop répandues & trop détaillées. Il le sit dans un mémoire manuscrit qu'il leur communiqua & dont les copies se multiplierent bientôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystère, & sous ce prétexte son factum tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le passage du Weser.

Le maréchal d'Estrées, instruit de l'éclat que commençoit à causer ce mémoire, où les faits étoient préfentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire & le dénonça au tribunal des maréchaux de France comme un libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au roi pour lui demander la permission d'y répondre. Le procès se trouva d'autant. mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le comte de Maillebois pour commander en ; Flandres, le maréchal son pere vint déclarer au tribunal qu'il reconnoissoit le mémoire pour être de son fils & avoué par lui. Ainsi cette absence, ménagée par la cour afin de prolonger, de gagner du tems, de laisser. calmer la premiere fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refisser à M. d'Estrées la permission de répandre ses. éclaircissemens. Ils furent imprimés de l'agrément du roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la fagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire & en montre la fausseté. On est convaincu, après l'avoir lu. que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations. qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu auoune à la détermination qui a engagé M. le maréchal d'Estrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux dispositions de la bataille.

Que pendant l'action il a ciu voir une colonne desennemis qui se portoit par l'autre côté du Weser sur le-

camp de M. le duc de Broglio.

Qu'il a dit 'à M. le duc d'Orléans: c'est une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriser la retraite de l'armée Françoise, lui disant mon ami, nous sommes coupés. Qu'il y a lieu de croire que c'est lui qui a envoyé

· Qu'il y a lieu de croire que c'est lui qui a envoyé. L'ordre à M. le duc de Broglio d'abandonner son poste.

Que M. de Puysegur est venu de sa part demander au maréchal d'Estrées deux brigades de cavalerie & deux d'infanterie, pour s'opposer aux ennemis qui paroissoient à la Trouée.

Enfin, que dans toutes les occasions où M. le maréchal d'Estrées a parlé de lui, soit en sa présence, soit en son absence, il a cherché à justifier ses intentions, en disant qu'il le croyoit incapable de lui donner un fauxavis pour saire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phrase remarquable, où se résiéchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure;

"Le public, plus indulgent à l'avenir sur ce qui reme garde M. de Maillebois, pensera seulement qu'il n'a
me pas bien vu les objets & que sa précipitation à orme donner de son propre mouvement & à son insu desme dispositions de retraite, a mis dans les troupes une
me agitation dont je n'as pur d'abord reconnoître la véme ritable cause, & qui m'a sait perdre un tems préme cieux.

Après s'être assemblés phiseurs sois, les maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il sut porté au roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il est consigné dans les registres du tribunal, & il y a lieu d'insèrer, de tout ce qui suivit.

qu'il une àla un e com fes p kerq delle mité donn com dres de L char fon f voul de co l'ado triste plore

» qu » Er » ro

» n'o

» to

écriv

Œ

Ce dispo puissa refuse qui l une d dant de sa

place parm Ma maréchat non plus

onne des fer für le

ne affaire re que de

Palatins
e l'armée
coupés.
a envoyé
n poste.
ander au
e & deux
roissoient

1. le mance, foit tions, en r un faux

de, où felus pure: ce qui reequ'il n'ation à orinfu desupes unetre la véems pré-

naréchaux leur avis amais étés s registres ui suivit 2

qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable àune peine capitale. Paris étoit dans l'attente ; il espéroit. à la contenance des parens mornes & abattus, voir faire un exemple qu'il desiroit, car dans sa catastrophe lecomte de Maillebois avoit le malheur de n'intéresser que ses proches. Enfin on sut qu'il avoit été arrête à Dunkerque avec beaucoup de mystere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de sa décention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ses emplois. Le roi donnoit fon inspection à M. le marquis de Ségur, le commandement du corps à la tête duquel il étoit en l'landres, à M. le cointe de Graville. Quant au gouvernement de Douay, il retournoit au maréchal son pere, & la charge de maître de la garde-robe étoit conservée pour fon fils. C'est à ce châtiment insligé par la cour, qui ne voulut pas adopter la fentence, qu'on eut sur-tour lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puisque l'adoucissement étoit tel. Le vieux Maillebois, dans cette. trifte occurrence, s'étant rendu à Verfailles pour implorer les bontés de S. M., le roi, plein d'humanité, luis écrivit la lettre suivante, en resusant de le voir:

"Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait. Je fens » quel est le chagrin d'un pere en pareille occasion. » Epargnez-moi la peine de vous voir; cela augmente-» roit votre douléur, fans que je puisse l'adoucir. Je-» n'oublierai jamais vos services, & je vous regarderai-

» toujours comme un bon & fidele ferviteur. »

Cette lettre, de la part d'un prince tout débonnaire, disposé si favorablement en saveur du comte, sollicité si puissamment pour lui par cellé à qui il n'osoit rien resuser, prévenu de ses talens par le ministre de la guerre qui les regrettoit, est aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irrésistibles de son crime. Cependant quelques années après cet illustre prisonnier sortit de sa captivité, reparut à la cour, obtint de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges.

Madame la comtesse de Mailfebois attira sur elle toute

la compassion que le public resusoit à son mari, quand, on la vit oublier ses débauches, les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'ensermer avec

lui & partager son désespoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puisqu'elle n'étoit pas insligée par une sentence réguliere de Juges compétens, mais une tour : le duministere pour soustraire le comte au supplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le désordre, l'anarchie d'une cour, dont le souverain n'avoit pas la force ni d'absoudre absolument un coupable, ni d'en laisser le fort à la décision de ses pairs. Tout y étoit absolument inconséquence, contradiction. Le maréchal de Richelieu, qui, moins criminel en apparence que le comte de Maillebois, avoit fait. un mal plus réel, plus grand & plus durable, en énervant la discipline, en introduisant le luxe dans les armées, en autorifant la débauche & le scandale, en donnant l'exemple d'une cupidité infatiable qui ne connoissoit : aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur insolent, avoit été rappellé, en sut quitte pour une légere bouderie, & bientôt après eut des lettres de fervice pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé'M. le comte de Langeron, lieutenant-général. qui, par ses soins, sa vigilance & la bonne distribution des troupes sous ses ordres, lors de l'arrivée de la flotte. Angloise à l'isle d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la descente. On ôtoit à celui-ci. une récompense méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le maréchal de Soubise, objet des sarcasmes & de la dérission de la capitale, étoit accueilli à Versailles : on l'avouoit mauvais général, mais excellent courtifan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint descendre à Champ chez madame de Pompadour, qui s'y émic rendue pour le recevoir. De là il fut souper avec le roi à Choify. En renvoyant du département de la guerre M.

por log en pas tré: ains par dan rer info l'ars & le

vers

thie

près. char; entié M. conomique l'énorifourd vould bomi

mand

verne

, quand. 18 & les ler avec

prement ' **fentence** r: e du e, peint de print le sou**folument** on de ses contrans crimivoit fait en éners armees. donnant onnoissoit : tables de vainqueur pour une lettres de n y avoit général, Aribution e la flotte. oêcher les à celui-ci. ui-là, qui Le maréérision de · l'avouoit core tout escendre à étric rent le roi à

guerre Mi.

de Paulmy, [février] on le trouva encore très-bons pour le conseil; on lui conserva le titre de ministre, son logement à l'arsenal, 50,000 liv. de rentes, dont 18,000 en douaire reversibles à sa semme & à ses ensans. Ce n'est pas tout: il eut l'agrément de traiter de la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, & de se décorer ainsi du cordon-bleu. Qui craindroit une disgrace à pareil prix? Au lieu de reléguer le comte de Clermont dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prez pour y'pleurer sur les malheurs de la France, augmentés par son insouciance, son impéritie, sa vie molle & crapuleuse à l'armée, on ne l'admit pas moins à la cour; il resta l'ami & le compagnon des débauches du roi, par cette sympa, thie secrette qui régnoit entre eux.

Ce sut dans ce tems-là qu'on sit une petite piece de vers allégorique, tableau vis & rapide des événemens du jour:

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus est devenu coquet,
Vénus au confeil a pris place,
Jupin opine du bonnet,
Mercure endosse la cuirasse,
Et Mars est en petit collet!

On devine aisément tous ces personnages, au Plutus près. Il saut savoir que M. de Moras s'étant démis de sa charge de contrôleur-général des sinances pour se livrer entièrement aux affaires de la marine, se a soût 1757 l M. de Boulogne, intendant des sinances, avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raison étoit que la guerre d'Allemagne, très-dispendieuse, coûtoit énormement; que M. de Moras, peu sécond en ressources, étoit d'ailleurs désagréable au parlement qu'on vouloit rétablir, & qu'on espéroit, en choisssant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le besoin le plus urgent. Le gouvernement étoit si dénué de sonds, qu'il saisoit ofirir

fourdement 11 & demi pour cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les lords de la trésorerie promirent une récompense de 200 liv. sterling à quiconque découvriroit un citoyen intéressé dans cet emprunt, parce que c'est un crime de haute trahison d'assister d'argent les ennemis de l'érat au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiseau sort occupé de sa toilette, soigneux de sa perruque, élégant dans ses vêtemens & sans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes vingeres, augmenta le prix du tabac, sorça de sinancer certains possesseurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à saire, sur renvoyé au hout de dix-huit mois.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'administration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient; le ministre en donna avis dans les ports pour ranimer le zele & l'activité: mais ceux de la France diminuoient fensiblement : le défaut de fonds à verser à propos & rapidement; la prise de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M.; le découragement du commerce écrafé de plus en plus; le désordre mis dans le département de Rochefort & ses travaux par l'apparition des ennemis à l'isle d'Aix, qui, sans avoir été aussi funeste qu'elle devoir l'être, leur avoit au moins produit cet avantage; la disette de matelots qu'augmentoit à Brest la maladie épidémique de l'escadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes; les forces du département de Toulon, que rendoient inutiles l'adresse des Anglois & l'impéritie ou la lâcheré des chefs; toutes ces causes concoururent à préparer les défastres de la campagne maritime de 1758; l'impuissance de présenter en forces suffisantes obligea de recourir aux ruses de la foiblesse, de substituer à des mesures rigoureuses la ruse & les petits movens.

Aprés avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'éteadre de M. de la Clue de six vaisseaux de

ligne appa n'ola une cem Bien d'arr tre 8 marc droy de 64 de se beau fut p crut près çois i & à 1 il qu' furve de I vaisse ple q parei au pr trion dans avoit avec tion, d'alle Loui qué,

> (1) Guer & l'H

ion e

ms d'une feau fort , élégant créa des prix du d'offices, au bout ministrarrine. Les en donnal'activité; ement : le t; la prise charge de ë de plus de Rocheis à l'isle lle devoit ntage; la maladie Mothe. rette ville

Angle-

ds de la

sterling

dans cet

trahiton

is ce der-

Toulon .

k l'impé-

concou-

maritime

(uffifantes

de substiles petits ligne (1) seulement & de deux frégates, on avoit fait appareiller en novembre 1757 ce commandant, qui, n'ofant forcer le passage du détroit, où il avoit trouvé. une escadre Angloise supérieure, avoit relâché le 7 décembre à Carthagene sous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il fut bloqué, de façon à déterminer le ministere d'armer de nouveaux vaisseaux qui allassent à sa rencontre & le missent en état de tenir tête à l'ennemi. Le marquis Duquesne eut cette mission : il montoit le Foudroyant, de 80 canons; & étoit accompagné de l'Orphée... de 64; de l'Oriflamme, de 50, & de la Pleyade, frégate de 16. Ces forces, réunies aux premieres, auroient pu beaucoup; séparées elles ne servirent de rien. L'Orphée sut pris à la vue de Mi de la Clue, [ 28 février ] qui ne crut pas prudent de se commettre. L'action se passa si près du Havre, dit une relation, que les bâtimens françois étoient tous garnis de spectateurs sur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaisseau ne se renditil qu'à fon égal & fe voyant assailli par un autre qui survenoit. Mais ce qui sera éternellement l'opprobre de Duquesne, ce fut d'avoir amené au Monmouth, vaisseau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eur subi une parcille loi. C'étoit, s'il est permis de comparer le facré au profane, Goliath vaincu par David. Il firt conduit en triomphe à Gibraltar, & les Anglois virent avec plaisir dans leur possession ce gouverneur superbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuse expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux isles de l'Amérique & de passer ensuite à Louisbourg, déjà trop retardé, fut absolument manqué, & il s'estima heureux de rentrer à Toulon avec son escadre. Cet échec déconcerta absolument tous les

<sup>(1)</sup> L'Océan, de 84 canons; le Redoutable, de 80; le Guerrier de 74; le Centaure, de 74; le Cantent, de 64; & l'Hippopotame de 50.

projets du gouvernement du côté de la Méditerranée. & l'amiral Holbourne, sous les auspices duquel s'étoit passé l'action, en fut sélicité & remercié par le parlement à sa rentrée au nom de la nation.

Une autre escadre Angloise continuoit à croiser dans le golfe de Biscaye, aux ordres de sir Edouard Hawke, Elle interceptoix les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Brest. C'est dans ce tems que le Raisonnable, vaisseau neuf de 64 canons, commandé par le chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le Prudent aux ordres du marquis Desgouttes, trois frégates armées en flûtes (1) & deux flûtes du roi, il avoit échappé, ainsi que tout le convoi. On étoit déjà sur le cap Ortegal, lorsque par une mauvaise manœuvre le chevalier de Rohan tomba si fortement sur le Messager, [9 mars] que cette stûte de 350 tonneaux s'entr'ouvrit & coula bas : on ne put que fauver l'équipage. Le Raisonnable, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y étant réparé, son capitaine, pour achever sa catastrophe, en se rendant à Brest tomba dans les mains de l'ennemi, & baissa pavillon sans beaucoup de résistance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une singuliere mal-adresse, n'a pas empêché ce grand seigneur de devenir lieutenant - général fous le nom de prince de Montbazon & de commander même à Saint-Dominque. Sa seule punition a été de ne lui plus consier de vaisseau.

Malgré tant de contretems, de défastres, de fautes, soit de la part de ceux chargés de donner les ordres, foit de la part de ceux chargés de les exécuter, les colonies du nord se trouverent abondamment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le tems convenable, mais non sans des pertes énormes. Pour faire passer un vaisseau il falloit en facrifier quatre. Il falloit

recou iours prend Arata feuls ; fréqui broui quelle part d d'emb les bâ ports été éc des ci des m glaces feul o ter , é le paff

> incon De janvie léon, mais I pourf plus c fier : i Ces fe Anglo

<sup>(1)</sup> La Diane, la Fidele & la Mutine. Les deux flûtes. étoient le Messager & la Chevre,

<sup>(1)</sup> monte pitain capita

<sup>(2</sup> M. Be Capri Bienfa la Coi

recourit à grands frais aux neutres qui n'étoient pas toujours de bonne-foi, & avoient souvent intérêt de se faire terfanée. prendre pour gagner davantage. On avoit employé des el s'étoit Araragêmes de toute espece; on risquoit des vaisseaux le parleseuls, ou de petits convois sortis des ports les moins oifer dans fréquentés; on prenoit avantage des nuits obscures, des brouillards & même des mers & des saisons, dans les-Hawke. quelles on espéroit de ne pas trouver d'opposition de la ids qu'on part de l'ennemi. Tandis qu'on simuloit des préparatifs ochefort. d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'ouest, ort avec sonnable. les bâtimens de transport & de charge s'évadoient des ports du midi ou des parages dont les Anglois avoient chevalier ax ordres été écartés par des coups de vent. Échappés à la vigilance flûtes (1) des croiseurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du nord. Les brouillards de Terre - Neuve, les que tout orfque par glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le désespoir feul ou la cupidité la plus infatiable pouvoit faire affrontomba fi e slûte de ter, étoient les ressources de ces navigateurs, & sur-tout e put que le passage du détroit de Belle-Isle, très-dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France. ui-même, paré, fon rendant à baiffa pa-

conduite,

finguliere.

r de deve-

de Mont-

inque. Sa

le fautes, s ordres,

les colo-

irvues de

ns conve-

our faire

Il falloit

eux flûtes.

aisteau.

Deux perites escadres étoient parties de Brest. [30 janvier.] La premiere, sous les ordres de M. de la Villéon, composée de deux vaisseaux & d'une frégate; (1) mais un de ces vaisseaux, très-endommagé, n'avoit put poursuivre sa route & étoit revenu à Brest. La seconde, plus considérable, étoit commandée par le sameux Beaus-sier: il avoit quatre vaisseaux de ligne & une frégate. (2) Ces forces ne pouvoient nullement s'opposer aux forces Angloises. On sait cependant que c'est sur-tout dans une

<sup>(1)</sup> Le Magnifique, de 74 canons, que le commandant montoit; l'Amphion, de 50, M. de la Monneraye, capitaine, & la Syrenne de 30, M. Beaussier Château-Vert, capitaine.

<sup>(2)</sup> L'Entreprenant, de 74 canons, commandé par M. Beaussier: le Célèbre, de 64, par M. de Marolles. le Capricieux, de 64, par le chevalier de Tourville; le Bienfaisant, de 64, par le chevalier de Courseran, & la Comere de 40, par le chevalier de Lorgeril.

Escadre puissante que réside la désense d'une colonie. Beaussier non-seulement n'étoit point en état de combattre celle des Anglois, de 33 vaisseaux de ligne & 18 srégates, mais même de se présenter devant elle & de retarder du moins ou gêner son débarquement; il sut obligé de se tenir en dedans & de se borner à veiller sur la rade & le port, & dès-lors on prévit la prise de Louisbourg.

[2 juin.] Ce fut le 2 juin que l'amiral Boscawen, portant seize mille hommes de troupes aguerries, jeta l'ancre dans la baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de transport. Comme on lui avoit Sait parvenir plusieurs avis concernant l'impossibilité de la descente sur un rivage si bien gardé & fortissé, sur le danger de taire manœuvrer ses vaisseaux dans un lieu dont les pilotes ne connoissoient pas le mouillage, il voulut avant prendre confell en particulier de ses officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les discuter avant dans un conseil de guerre général de mer & de terre, lorsque le vieux Fergusson, capitaine qui avoit sa confiance, méprisant l'avis de ses camarades & leurs raisonnemens : « Point » de conseil de guerre, dit il, pour votre propre hon-» neur, pour la gloire de votre pays; déployez l'autorité » dont vous êtes revêtu, ne la compromettez point » par une pusillanimité dangereuse, par des discussions » incertaines. Rappellez-vous ce qui s'est passé à Mi-» norque, à Rochefort & même à Hallifax, & ne perdez » point à délibérer un tems précieux lorsqu'il faut agir.» Ce discours vigoureux ranima l'amiral; il n'envisagea plus les difficultés qui s'élevoient & croissoient à mesure qu'on opinoit. Il notifia sa résolution de ne pas sortir de la baye qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ses instructions. Dès-lors les obstacles & les dangers disparurent, ou plutôt furent surmontés; la descente s'effectua, non fans des prodiges de valeur, car il en fallut sans doute pour résister à l'impéruosité françoise, pour gravir un roc à découvert & s'y établir malgré le seu d'une formidable artillerie.

ce!
cap
ave
dev
n'a
fec
fur
tro

.fut

nad On de 8 cadi dèss'ac

pred

devo

aur

Bler trép tel, mali doul en E

pren essay ferve vérif de b les a

l'enr à plu par l veiller für la prise de Boscawen, erries, jeta 7 voiles, y on lui avoit offibilité de tifié, fur le ans un lieu onillage, il de ses offier aux diffis un conseil ue le vieux , méprifant is: " Point propre honz l'autorité ettez point discussions pasté à Mik ne perdez faut agir.» n'envifagea nt à mesure as fortir de remplir ses gers dispacente s'efil en fallut oise, pour algré le feu

ie colonie.

at de com-

ligne & 18

t elle & de

ent; il fut

Dès que les assiégés virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur rettoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, capitaine de vaisseau, en étoit gouverneur; il se défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoir attendre de lui : mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'est que madame de Drucourt fecondoit for mari par for courage. Continuellement fur les remparts, la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle sembloit lui disputer la gloire de ses sonctions. L'effet de cette résistance auroit dû fauver la colonie, si les secours promis du Canada fussent arrivés, ou qu'il en fût survenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le Formidable, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, chef-d'escadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie, dès-lors très-estimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaisseau n'appareilla que le 11 mai, & vint jouer le rôle du Vigilant dans la guerre précédente: il arriva que l'investissement étoit fait; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & timide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nommer un commandant intrépide, ardent & même d'un enthousiasme téméraire, tel, en un mot, que celui déligné pour l'artillerie, qui malheureusement n'étoit que passager sur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour quand il se vit ramener en Europe, frustré-de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquerir! En effet, M. de Blenac se contentant d'apprendre qu'une etcadre Angloise bloquoit le port, sans essayer aucune tentative d'y pénétrer, sans vouloir observer par lui-même quelle étoit la position de l'ennemi. vérifier du moins les rapports qu'on lui faisoit, revira de bord & revint plus vîte qu'il n'étoit allé. Dès-lors les assiégés se virent privés de tout espoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais succès des sorties qu'ils tenterent à plusieurs reprises & l'habileté des opérations concertées par l'amiral Boscawen & le général Amherst, qui commandoit les troupes de terre, rendirent nécessaire de capituler avant un assaut impossible à soutenir. Le gouverneur répugnoit à se déclarer prisonnier de guerre lui & sa garnison; mais il y sut sorcé par les instances du commissaire - ordonnateur & les larmes des habitans. [27 juillet.] a La capitulation sut honorable, & le vainqueur, dit l'abbé Raynal, sut assez estimer son memi, s'estimes assez lui-même pour ne souiller sa gloire par aucun trait de sérocité ni d'avarice. »

Avant la reddition de la place, toute l'escadre de M. Beaussier, au nombre de cinq vaisseaux, avoit été brûlée ou prise; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la marine Françoise, qui tendoit à l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la prise de l'Isle-Royale facilitoit, pour l'année suivante, la conquête du Canada, retardée, au moins celle-ci, par la belle résistance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir fon ministère marqué-par la perte d'une colonie austi importante, le premier démembrement qu'essuya la France. [1 juin.] Il venoit de fortir du ministère, & c'étoit le marquis de Massiac, lieutenant-ge des armées navales, qu'on lui avoit donné pour meessesseur. C'étoit la suite d'un nouveau plan d'administration pris, en confiant celle de chaque département à un homme qui eût passé par les grades inférieurs & vieilli sous le harnois. (1) On s'étoit servi de ce prétexte pour expulser M. Rouillé, [25 juin 1757] que madame de Pompadour avoit fait aller de la marine aux affaires étrangeres, & qu'elle venoit de renvoyer à la furintendance des postes. On le faisoit monter & descendre comme on vouloit. Cette fois la marquise defiroit élever à sa place l'abbé comte de Bernis, qui avoit été chargé de plusieurs ambassades; auteur du traité de Vienne, & qui, admis au conseil

depuis

de

ter

No

log

de

fav

ind

l'o

fan

M.

fa

fon

cor

La

dép

fior

elle

8 1

cip

le t

reg

de l

dan

folu

on

con

pre

d'ui

peir

nail

tou

d'ét dep

l'efr

glet

fent

cem

<sup>(1)</sup> Il courut dans le tems, manuscrite, une lettre critique sur cet objet, très-plaisante, très-vraie & digne d'être conservée. Nous la renvoyons aux pieces pour servir à l'histoire, N°. XI.

denuis quelques tems, sembloit revêtu de tous les caracteres propres au département dont on le chargeoit. Nous avons vu que dans ce même fystême, M. de Boulogne avoit été créé contrôleur-général. Le maréchal de Belle-Isle qui en étoit l'auteur & l'avoit insinué à la favorite, [29 février] avoit bien eu ses raisons. C'étoit indirectement se désigner pour la guerre. Il venoit de l'obtenir; mais comme il avoit plus d'ambition que de fanté, il s'étoit fait donner en même tems pour second M. de Crémille, lieutenant-général des armées du roisa créature, qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de son ministere, & travailler avec S. M. conjointement ou séparément, inivant les circonstances. La marine sembloit exiger à sa tête, plus que tout autre département, un homme du métier. C'est ce qui occasionna la nomination de M. de Massiac. Voici comme elle arriva, car tout est heur & malheur dans le monde & fur-tout à la cour. Ces scenes intérieures sont principalement de notre ressort; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu, un peu trop tard, fans doute. de l'incapacité de M. de Moras, on s'assembla chez madame de Pompadour pour lui choisir un successeur. Résolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la marine, on ouvre un Almanach-Royal & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux vice-amiraux, l'un presque nonagénaire, ne demandoit que le repos; l'autre. d'un grand nom, petit génie, fort ignorant, fachant à peine lire & écrire, étoit d'ailleurs trop gonssé de sa naissance pour ne pas regarder comme au-dessous de lui toute fonction de la plume, même la charge de secretaire d'état. Il venoit d'être créé maréchal de France, & depuis le commencement de la guerre on le berçoit de l'espoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouvantail perpétuel qu'on préfentoit à celle-ci, qui l'avoit effrayée dans le commencement, mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on Tome III.

une lettre ie'& digne eces pour

effaire de

Le gouguerre lui

tances du

habitans.

te, & le

himer ion

louiller fa

avoit été

icore plus la marine

dans peu.

it, pour

ardée, au

Drucourt.

ministere

rtante, le

[1 juin.]

narquis de

es, qu'on

suite d'un

fiant celle

-passé par

(1) On

. Rouillé,

avoit fait

& qu'elle

es. On le

oit. Cette

bé comte

nbassades;

au confeil

e. » fcadre de

depuis

n'

dd

ve

ad

all

va

l'a

pa

tri

Μ.

po

ch

for

ne

me

vir

on

rép

il n

pré

dor

pre

que

en v

COL

per

Bre

dan

côte

fuir

pav

fois

deu

01

I

parcourut les officiers-généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns-n'avoient jamais servi, n'étoient connus que sur les listes; les autres étoient absens ou prisonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-la étoit dévot, celui-ci bouffon, un troisieme n'avoit point assez de naissance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne savoit sur qui se sixer, dorsque quelqu'un dit: " madame, fans vous tourmenter da-» vantage, vous avez un homme ici tout porté qui peut » convenir à merveille; c'est un ancien lieutenant gé-» néral: il est riche, il est à la cour depuis long-tems. » A la tête d'un grand bien, il a quelque teinture d'ad-» ministration; il est sage; froid, point présomptueux; » il sera docile, on en sera tout ce qu'on voud: c'est » M. de Massiac. D'ailleurs, ajouta-t-il, puisque M. le » maréchal de Belle-Isle a desiré un second, on peut » lui en donner un aussi dans un homme d'un très-grand » mérite & qui a l'honneur de vous appartenir, dans M. le Normant de Mery, ancien intendant de Ro-> chefort, aujourd'hui intendant des armées navales. Il » est d'une probité reconnue à toute épreuve; très-» économe, il entendra à merveille à mettre de l'ordre » & de l'intelligence dans les fonds de la marine, pro-» digués si follement sous le ministre actuel. »

C'étoit prendre la favorite par son soible en proposant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs sermer la bouche aux contradicteurs. Personne n'osa résister aux insinuations du partisan de M. de Massiac. On applaudit en chorus à son avis. Ce personnage, proposé au roi par la favorite, devint l'idole du moment; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui désigné, avec le titre d'intendant-général de la marine & des colonies. Cet essa n'étoit pas propre à justisser le système qui venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette sois, où, pour la premiere, elle voyoit à sa tête deux hommes, sortir l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de l'administration, si M. Berryer ne les eût suivis im-

cacochime, vaporeux, étoit tous les matins uniquement n'étoient occupé de sa toilette & de sa santé. Foible d'ailleurs, il abfens ou n'osoit prendre avec ses camarades la dignité que lui ou dans donnoit sa place. Il avoit épousé une madame Gourdan, bouffon, veuve d'un premier commis, joueuse de profession, , un quaadmettant chez elle indistinctement tous ceux qui avoient un maîtr**e** assez d'argent pour y figurer, conséquemment très-mau-, dorfque vaise compagnie, du moins très-mêlangée. Elle avoit enter dal'ascendant sur son mari, mais étoit elle-même subjuguée é qui peut par un tas de brelandiers qui faisoient de son hôtel un enant-gétripot. Les premiers commis qui avoient toujours jalousé ong-teins. M. le Normant & se croyoient supérieurs à lui, ne ture d'adpouvoient s'habituer à travailler sous ses ordres : ils inptueux; cherchoient de leur mieux à lui faire commettre toutes. dr : c'est fortes de fottises pour s'en débarrasser. Cette association fq. 4 M. le ne put jamais durer plus de cinq mois: ils furent re-, on peut merciés dans la même année de leur élévation & ne se très-grand virent pas même inscrits dans l'Almanach-Royal. Quand nir , dans on vint redemander le porte - feuille à M. de Massiac, il 11 de Rorépondit qu'il alloit chez le roi le lui remettre. Comme navales. [[ il n'y avoit point de lettre de cachet qui lui interdit la ive; trèsprésence du monarque rempli d'une noble hardiesse de l'ordre dont on ne l'auroit pas cru susceptible, il osa, pour la ine, propremiere fois, présenter à Louis XV, plus décontenancé que lui, la figure d'un ministre disgracié, & en arracha propofant en quelque sorte la permission de continuer à lui saire la ouche aux

cour.

fut guere

**finuations** 

h chorus à

fayorite,

acceptât

ntendant-

l'étoit pas

ir. Jamais

que cette

tête deux

e de celui

uivis im-

Dans le court espace que dura ce ministère, la France perdit non-seulement Louisbourg avec les isles du cap Breton & de Saint-Jean, mais le fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'isle de Gorée à la côte d'Afrique; mais dans l'Inde le comte d'Aché faisoit suir son pavillon avec des forces supérieures devant le pavillon ennemi; mais elle se vit insulter jusqu'à trois sois sur ses propres côtes.

[ 5 juin. ] La premiere, le lord Anson, avec vingtdeux vaisseaux de ligne, mouille dans la baye de Cancalle

1)

2)

TIC

env

l'h

per

plu

ieul

les

à fe

enc

d'Y

s'en réfo

cup

deve

fléai

core

eſca

foul

port

garı

l'en plin

tion

le. p fept

cano

cano

Ang

ditio

nuif

[:

près Saint-Malo, y débarque avec quinze bataillons de troupes légeres & d'artillerie: les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du roi, vingt-quatre corfaires, foixante & dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainsi que des magasins de chanvre, de goudron, &c., & au bout de huit jours se retirent sans le moindre échec. On peut juger de la consternation qu'ils avoient jetée par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'évêque, qui ordonna une procession solemnelle en sorme d'actions de graces du départ de l'ennemi. A travers ces sansaronnades religieuses on découvre encore l'essroi dont il étoit saiss.

« Chantons le Seigneur avec les timbales, chantons-le » avec les tambours, &c., car Dieu a brifé les batailles, » car dans le camp, au milieu du peuple, il m'a délivré » des mains de ceux qui me perfécutoient.

» Béthulie étant réduite à la derniere extrêmité, sans » ressource, sans aucun espoir d'assistance, & quand » les habitans effrayés ne desirervient qu'une reddition » volontaire, fut fauvée par une de ces merveilles écla-» tantes, qui manifesta de la maniere la plus sensible » les opérations de la main vute-puissante du Très-» Haut. Votre délivrance, au contraire, n'a d'abord » rien que de très-naturel; mais quiconque fera un peu » attention à toute la suite de cet événement, doit re-» connoître les marques très évidentes de la protection » de Dieu sur cette cité. Vous avez pris toutes les » précautions que le courage & la conduite peuvent » dicter contre les attaques dont vous étiez menacés & » que vous regardiez comme inévitables. Ces pré-» cautions ont été superflues : on n'a pas tiré seulement un coup de canon contre votre ville. Vous espériez » que les troupes envoyées à votre secours chasseroient » l'ennemi, mais l'ennemi ne les a pas attendues. La » nouvelle en est venue & ils se sont retirés avec pré-» cipitation. Les vents s'opposoient à leur retour, » mais il étoit décidé par la Providence qu'ils s'en retaillous de s campent oi, vingtnarchands, nagafins de huit jours juger de la extrait du e, qui or-

chantons-le s bataılles , m'a délivre

'actions de

fanfaron-

oi dont il

mité, fans & quand e reddition eilles éclaus fensible du Très-'a d'abord era un peu , doit reprotectio: toutes les e peuvent nenacés & Ces préfeulement s espériez afferoient ndues. La avec préretour, s'en re» tourneroient par le même chemin par où ils étoient » venus, & ils l'ont fait en dépit des vents contraires.

» Ne devez-vous donc pas dire: fi Dieu est pour nous.

n qui sera contre nous?

Du reste, le duc de Malborough, qui commandoit les troupes de terre, suivant ses instructions, se comporta envers les habitans & autres sujets non armés avec toute l'humanité possible: sept matelots & un soldat surent pendus pour s'être liyrés au pillage.

Les ravages causés par cette descente surent estimés à plus de douze millions de perte en essets de marine

feulement.

La feconde fut plus funeste encore. Elle s'exécuta sous les ordres du commodore Howe, qui commençoit déjà à se signaler, & sous ceux du général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le prince Edouard, depuis duc d'Yorc, suivi de quantité de jeunes seigneurs volontaires, s'embarqua sur l'escadre. Cherbourg sut le lieu qu'on résolut d'attaquer & de détruire. Ce port, dont on s'occupoit à creuser & agrandir le bassin, pouvoit un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand séau de la Grande-Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de roi & des escadres; & celui-ci, vaste, commode, réunissoit une soule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au port de Dunkerque si vanté & si jalousé.

17 août. ] Les Anglois y parurent le 6 août, & le 7 la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de désense, l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever de sortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingtsept navires, encloua cent soixante - treize pieces de canons & trois mortiers de ser. Vingt - deux superbes canons & deux mortiers de sonte furent renvoyés en Angleterre, avec les drapeaux enlevés dans cette expédition, spectacle nouveau pour la génération actuelle, puisque c'étoit la première entreprise sur les côtes des

France depuis plusieurs siecles, qui lui eût porté un dommage essentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardiesse, à l'intelligence & à la capacité de ses généraux. Sur une des écluses on lisoit diverses inscriptions, entr'autres celle-ci qui venge la mémoire du'cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas aussi indissérente:

> Ludovici XV justu Floriæ consilio , Asfeldi ductu In ævum extat hæc moles.

Ars, natura victria, aquarum impetum Refrenat, facilem navibus tempestate actis Aditum dat, tutelam asserit, copiam invehit, Gloriam perpetuat, simulque principem, Sapientem, heroa, posteritati commendat.

fo

ut

fe

nc

ď.

gl

re

to

ét

de

de

m

Ca

ſij

Un officier de terre la parodia de cette maniere, & sit graver la sienne au-dessous.

u Louis & Fleuri avec Asfeld doivent maintenant le veder à George, à Pitt, à Bligh & Howe. Un foussle a

» détruit l'ouvrage d'un siecle. La marée est libre main-» tenant, & la rage des slots commande. Leurs richesses

» & leur fûreté sont perdues. Leur gloire est évanouie, » ainsi que l'orgueil du roi, du ministre & du héros. »

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-dessus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour,

Si le général Bligh s'en étoir tenu à cette victoire, il auroit été le dieu de l'Angleterre, tant la joie & la fatiffaction yétoient grandes; mais le 4 septembre ayant sait une autre tentative à Saint-Brieux en Bretagne, cette troisieme sois les Anglois surent punis de leur audace: le duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint-Cast, les sorça de se rembarquer précipitamment, sit 700 prisonniers, & leur causa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils ayoient mis à terre, il s'en sauva à peine 8000.

té un domonneur à la e ses généseriptions, cardinal de t pas austi

m actis invehit, m, ıdat.

iere, & fit

ntenant le In fouffle a ibre mainrs richesses évanouie, u héros. » militaires rès furent sàlaTour. ictoire, il & la fatifayant fait ne, cette ir audace: Cast, les oo prisonhommes, nes qu'ils oa,

A leur tour les François plaisanterent leurs rivaux; ils firent des chansons à la gloire du vainqueur, & jouant sur le mot, ils dirent qu'on avoit chasse l'ennemi à grands coups d'aiguillon. Malheureusement cette victoire n'arrêtoir qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait für nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli son objet capital, de nous empêcher, par de semblables alertes, de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en alarme & en mouvement, & causé ainsi des dépenses qui ne faisoient que détériorer nos finances, dont ils connoissoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former sous M. de Massiac qu'une seule entreprise maritime bien foible, sans doute, mais qui auroit été d'une grande utilité si elle eût eu le succès qui sembloit inévitable. En feptembre, on arma à Brest un vaisseau & deux frégates pour une expédition appellée secrette. Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un mystere qui échappa à tout l'espionnage des engemis. Nous en renvoyons les détails curieux à une relation particuliere. (1) Nous nous contenterons de donner ici le précis. Il s'agissoit d'intercepter les navires de la compagnie des Indes Angloises par une croisiere établie sur l'isle de Sainte-Hélene, où ils viennent toucher nécessairement à leurretour pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgrétoutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit si excellent, qu'on auroit pu surprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaison. Mais la mésintelligence, la jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'es. cadre Françoise eut la honte & la douleur de se voir ensuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois infultans à fon impuissance.

Le court & pitoyable essai de M. de Massiac dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint

<sup>(1)</sup> Nous l'inférerons à la suite de cette histoire.

aux maîtres des requêtes, & M. Berryer l'obtint. [ 1 novembre.] Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle: on se demandoit si l'on vouloit absolument achever notre perte avec un pareil ministre, dans la crise importante où les colonies & les affaires maritimes se trouvoient. Ce personnage, sorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoir. Il étoit d'affleurs fans humanité, dur, brusque, grossier même : il s'étoit fait détester par-tout où il avoit passé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement servile envers la favorite & une objection profonde auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit fait introduire au conseil des dépêches & peu après au conseil d'état, pour y avoir une voix de plus à elle, & fur-tout un espion en état de lui rendre compre de tout ce qui s'y passoit. Il avoit observé que le maréchal duc de Belle-Isle, y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & il lui avoit fait sa cour. Celui-ci, toujours agité de projets, n'ayant pu réuffir du côté de l'Allemagne, en vouloit revenir i frapper un grand coup. en Angleterre, à ce plan d'invasion si aise à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui, pour s'exécuter, auroit besoin de toutes les ressources d'un. génie vaste, pouvant s'asservir en même tems à la foule des détails, & joignant à beaucoup de hardiesse la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoir en M. Berryer, c'est-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui se prêteroit aveuglément à ses diverses impulsions. 'Il fe trompa: le nouveau secretaire d'état avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de présomption & d'entêtement. Bas quand il avoit eu besoin de capter le suffrage de son bienfaiteur, il devint, selon l'usage, insolent quand il crut pouvoir s'en passer. Minutieux par le caractere & par la place qu'il avoit remplie long-tems, il s'occupa de petites réformes, au lieu de feconder efficacement les mesures vigoureuses que prenoit le maréchal dans son département, car la guerre &

la fir fai

tro fe

pri po cal éto la : dre que refe nas teri

fon par à co fou de mê

pas
il l
efc:
ne
ten
M.

fes C'é aux cor

dé: ce: be:

ma

ou

la marine devoient se prêter la main, ne pouvoient réussir l'une sans l'autre, & celle-ci sit échouer, par son défaut d'harmonie, les savantes combinaisons de l'autre.

nt. [ 1 no-

it à cette

ofolument

ns la crife

ritimes se

ce depuis

u'exigeoit

leurs fans

'étoit fait

oit d'autre

vorite &

t ii avoit

des dépê-

r une voix

lui rendre

rvé que le

bout, en.

-ci, tou-

té de l'Al-

and coup.

former.

ui, pour

ces d'un.

à la foule

le la plus

e qui lui

tastif &

oudroit,

pulfions.

it beau-

présomp-

esoin de

t, felon

Ter. Mi-

remplie

ı lieu de

que pre-

uerre &

M. Berryer parvenu au ministere avec la prévention trop fondée, il est vrai, des déprédations énormes qui se commettoient dans son département, n'eut pas l'esprit de sentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus; qu'il falloit songer au point capital & urgent de la confervation des colonies qui en. étoient le théarre principal, & que ce n'est pas lorsque: la maison brûle qu'on doit se distraire du soin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de détourner quelques effets. Etant à la police, il n'avoit connu pourressorts de son administration que la délation & l'espion. nage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien officier de plume de la marine, chasse de son corps comme mauvais sujet: il en site fon confident, fon conseil, son maître même. N'ofant, par un amour-propre mal-entendu, avouer son ineptie: à ceux qui auroient pull'instruire en grand, il prenoit fourdement des leçons de ce subalterne, non dénué: de quelques connoissances du métier; mais rougissant en même tems d'un pareil précepteur : afin qu'on ne sut. pas d'où & comment il tiroit ses principes de marine,. il le faisoit venir en secret dans son cabinet par un escalier dérobé & à des heures où les premiers commis ne pouvoient l'y surprendre. Ce manege dura quelque tems, fans qu'on s'en doutât. Cependant le mentor de: M. Berryer profitant de la circonstance pour assouvir les haines particulieres, exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordinaire, des lettres foudroyantes, aux chefs, des destitutions, des cassations de sujets, contre lesquels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non privés. La fource de ces vexations se découvrit enfin, & le ministre, sut obligé de disgracier. ce petit Séjan qui, dans son genre, avoit déjà fait; beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécu-, maires très mal employés à coup sûr, & qu'on auroit.

G. 54

pu ranger dans la classe des prodigalités onéreuses que

vouloit supprimer le ministre.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus férieuse à ces petits détails, qu'il supprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des sournisseurs soumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos escadres, achevoient de ruiner notre marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canadaentier, Pondichéry, & ne cessoient de nous insulter jusques chez nous.

16

ta

ne

ce

&

pa

in

[ 2

arı

de

TIV

me

cre

ďa

got

gue

ger

ce

ver

ver

qu'

tio

mo

M.

esci

mo

deu

le f

la 1

les

rep

qui

Ang

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à mesure que leurs rivaux s'assoiblissoient, après celle de l'Isle-Royale songerent, non-seulement à réduire toutes leurs possessions dans l'Amérique septentrionale, mais encore à commencer l'invasion des isles à sucre. La Martinique, la plus importante par sa position au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des secours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur destination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des escadres destinées à traverser cette communication.

Ce n'est pas tout: de nombreux essains de corsaires sortis de ses ports, réduisoient le commerce de la Grande-Bretagne à ne marcher que sous convoi, & cette gêne dispendieuse empêchoit de les saire succèder aussi régulièrement qu'il auroit fallu pour entretenir ses isles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquiemes devenoient leur proie. Ensin, à l'instant de la prise de la Martinique par les Anglois durant la dernière guerre, ses régistres de l'amirauté sont encore mention d'un total de mille quatre cents bâtimens enlevés de cette manière.

Dès le mois d'octobre 1758, il partit d'Europe des

la plus quelques, emens à rnisseurs, ient nos, renoient Canada

infulter

iles que

à mefure le l'Islee toutes le, mais acre. La au vent, parages, nplie de s fecours n vingtpertitude ce & la tte com-

corfaires la Gran& cette der aussi fes isles ardis qui leux cinint de la derniere mention levés de

ope des

vaisseaux & des troupes pour cette expédition, dont le commodore Moore & le général Hopzon surent chargés conjointement. Le premier avoit une escadre de dix vaisseaux de ligne, & le second commandoit huit mille hommes de troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 janvier 1759; mais ayant été repousse par les habitans plus vigoureusement qu'il ne comptoit, l'ennemine jugea pas prudent de consumer son tems & ses forces dans une attaque dont le succès étoit très-douteux. & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout instant par des secours envoyés d'Europe & devant arriver incessamment. Il tourna ses efforts contre la Guadeloupe [23 janv.], conquête plus proportionnée à sa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, effroit des obstacles naturels qu'il falloit vaincre. Il est vrai que les Anglois n'en trouverent guere d'autres. La peste de cette isle fera à jamais la honte du gouverneur Nadau, fiétri d'abord par un confeil de guerre & ensuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réussissent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le fera du marquis de Beauharnois, gouverneur & lieutenant-général pour le roi des isles du vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne fongeant qu'à la propre fûreté, négligea de veiller sur cette portion de son gouvernement, au point d'être plusieurs mois sans lui donner le moindre secours. Elle le sera de M. de Bompar, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui fut six semaines avant de se mettre en mouvement pour aller chercher l'escadre Angloise. Ces deux généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique : en vain ils actuserent la lenteur du ministre qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioir pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le marquis de Beauharnois cât. . G. 6

paru une heure plus tôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonstances sembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y opposer. L'inaction de leur escadre sur telle que, sorcée de séjourner à la Dominique pendant près de onze semaines, elle resta spectatrice immobile des prises des corfaires de la Martinique, enlevant presque à sa vue plus de quatre vingtix vaisseaux marchands de sa nation.

da

de

ce

Fr

qu

fig

Lie

cô

mê

Le

noi

de

qu'

eui

n'e

de

iné

ger

inc

me

qui

offi

val

éto

d'a

àr

res

les

inc

fio

&

n'é

le

mı

for

Les assiégeans avoient déjà perdu leur général, remplacé par Barrington qui, lui-même pris de la goutte au pied, à la main, & à l'estomac, ne pouvoir que donner des ordres imparsaits. Sa petite armée étoit si fâtiguée par un service continuel, qu'il reçut avec empressement la proposition de capituler, [ 1 mai ] & accorda les conditions les plus honorables, non en considération de la valeur du sir de Nadau, mais des circonstances critiques où il se trouvoit, qui ne lui permettoient pas de se rendre plus difficile; c'est ce

qu'on lit dans sa lettre à M. Pitt.

Au reste, ce fut un bonheur pour les habitans d'être. conquis dans cette circonstance où, durant un siege de trois mois, ils avoient vu détraire leurs plantations, brûler les bâtimens qui fervoient à leurs fabriques. enlever une partie de leurs esclaves. Si le vainqueur eût été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'isle restoit sans ressource: la métropole n'avoit plus la force d'aller à son secours, & elle n'avoit aucune denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des subratances. Ils requient donc avec confiance les caresses du général Anglois, qui gagna tellement leur affection, qu'on douta, dit un historien, s'il étoit plus respecté & aimé de ses troupes que des vaincus. La Désirade, les Saintes, Saint-Barthelemi, Marie-Galante, toutes petites isles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle fous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur confervation.

Pendant que Moore & Barington triomphoient dans

l'Amérique méridionale. Saunders & Wolf se signaloient dans l'Amérique septentrionale & formoient le siege. de Quebec. Nous avons déjà observé que la guerre dans: ce continent avoit jusques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des succès : le marquis de Montcalm remporta le 8 juillet une victoiresignalée près du fort Carillon; le 14 septembre M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois ducôté du fort Duquesne; mais ce surent ces succès euxmêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde. nous renversions tous leurs projets, prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvingent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hommes, & nous n'en avions pas mille cinq cents. En vain le marquis de Vaudreuil; prévoyant le siege de Quebec comme inévitable, avoit sollicité des rensorts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du ministère, son ineptie, le découragement général de la marine du roi & le d'encouragement. que recevoient ces braves capitaines marchands appellés officiers bleus, qui, après avoir fait des prodiges de valeur, avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit. d'accabler plus justement leurs rivaux : tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce général.

On auroit en besoin d'une slotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comestibles seuls, indépendamment des subsistances & des autres approvisionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du roi, & qui étoient destinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient pas sou nis à la ration. On n'en expédia pas le quart & il en passa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, sur-tout point d'escadres ensorte que le Canada se trouva réduit à ses propressorces; mais M. Berryer, en ministre très-exact, ne

appoit.

pables,

bter aux

de leur

Domi
i pecta
i Marti
e-vingt-

al, remanda goutte voit que étoit ficut avec mai] & non en mais des ni ne lui c'est ce

s d'être fiege de itations, briques, ueur eût ts, l'isle la force denrées t pu lui vec conna tellerien, s'il vaincus. Marie-

Guade-Anglois on. ent dans

manqua pas de faire passer un commissaire pour aider l'intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le falut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas! que toute la science humaine est peu de chose! A quoi riennent les entreprises les mieux combinées! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le sauvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoir préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on cût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eutelle mouillé à l'isle d'Orléans, [ 27 juin ] que dans la nuit ces machines infernales, furent lancées pour la réduire en cendres; & si l'on eût exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur failit les capitaines qui conduisoient cette opération; ils mirent trop tôt le seu à leurs bâtimens & fe hâterent de regagner la terre sur leurs canots. L'Assaillant, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

re

))

),

))

))

))

le

ap

lie

fo:

Ils comptoient encore sur un autre danger plus caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne servir qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le sleuve un endroit appellé la Traverse du nord, regardé comme un passage très difficile. Chaque année, à l'approche des vaisseaux du roi, on ne manquoit jamais de réparer les signaux destinés à les guider; on prenoit ces précautions pour les frégates les plus lègeres. A la premiere nouvelle de l'entrée de Saunders dans la riviere, on eut grandsoin de supprimer toutes les balises, afin d'augmenter les embarras si redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouerent; ils y passerent avec des vaisseaux de 70 & de 80

canons; ils y passerent le jour & la nuit; ils y passerent même plusieurs ensemble en louvoyant & se montrant

plus expérimentés que les pilotes du pays. (1)

pour aider

t pas, fans

attendre le

rent-ils pas

ant Quebec.

i de chose!

combinées!

oit laissé le

it, malgré

fauvoit &

continent.

pitale huit

fense qu'on

nemie eut-

] que dans

es pour la

les ordres

k vaisseaux.

soient cette

âtimens &

ars canots.

, par cette

ette grande

qui décida

plus caché

ennemis.

des marins

le fleuve un

comme un

proche des

réparer les

récautions re nouvelle

eut grand-

menter les

ivaux s'en

70 & de 80

Cependant les Anglois eurent des obstacles plus sérieuxà surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du sleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance, que les premiers efforts échouerent. Ces malheureuses tentatives durerent six semaines, & l'on peut juger par les lettres très-cir-. conspectes des deux chefs de l'entreprise, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt: « Les intérêts de la Grande-Bretagne requierent les. » mesures les plus vigoureuses, mais il faut seulement » déployer le courage d'une poignée d'hommes braves. » où il y a quelqu'espoir de succès. Cependant vous pou-» vez être assuré que le peu de tems qui reste pour la » campagne, sera employé, autant que je le pourrai, » pour l'honneur de S. M. & le bien de la nation.... » Heureux si nos efforts peuvent contribuer ici au suc-» cès des armes du roi!»

Saunders marquoit de son côté le premier septembre : L'ennemi paroît nombreux. & très - fortement posté; mais tel que soit l'événement, nous resterons ici aussi long-tems que la saison pourra le permettre, à dessein.

» d'empêcher du moins aucun détachement des troupes.

» de Quebec contre le général Amberst. »

Ce ne fut que le 12 septembre, c'est-à dire, après avoir erré près de trois mois dans le sleuve, que l'ennemi eut-le bonheur singulier de faire son débarquement sans être apperçu. Il l'essectua une heure avant le jour, à une lieue & demie au-dessus de la ville. Son armé forte dessix mille hommes, étoit déjà en ordre de batanne, lors-

<sup>(1)</sup> Voyez Lettre de M. Bigot, intendant de la colonie, à M. Berryer, en date du 22 octobre 1759, où il est forcé de conter cette anecdote honteuse pour toute la maine Françoise,

qu'elle fut attaquée le lendemain per un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette bataille sera mémorable à jamais par la perte des deux généraux. Wolf fut frappé lé premier, fans que ses troupes perdissent la confiance & la résolution. Emporté hors des rangs évanoui, il nerevint qu'au cri : ils fuient! Il demande avec empressement qui? On lui répond : les François. Il dit : j'enremercie Dieu, je meurs content; & il expire. Montcalm ne survécut à cet illustre adversaire, que pour avoir la douleur de voir la défection des siens. Il fut blessé mortellement durant la retraite & n'expira pas avec moins. de gloire. Il eut même occasion de développer plus d'héroisme, en songeant encore au salut de sa patrie, en opinant généreusement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit aussi celui du marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choses; un conseil de guerre décida différemment: malgré les renforts qu'on reçut on s'éloigna de dix lieues. M. le chevalier de Levy, accouru de son poste pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foiblesse. On en rougit, on voulut revenir fur ses pas & ramener la victoire: il n'étoit plus tems. Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler. [18 sept.] Le chevalier de Ramsay qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que quatre. heures pour le traité.

A ces deux conquêtes dans le nouveau-monde se joignirent deux victoires navales, qui porterent au plus
haut période de gloire le ministre qui dirigeoit tant d'opérations si bien combinées & si heureuses. La ressource
unique de la France étoit l'invasion que méditoit le
maréchal de Belle-Isle & pour laquelle on se consumoit
en préparatifs immenses. La marine de Brest n'étant point
affez forte pour la soutenir, on avoit songé à y réunir
celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce premier port
tous les vaisseaux en état d'aller à la mer. Mais quoique
depuis la prise de Mahon les Anglois n'eussent plus pour
point d'appui que Gibraltar, rade foraine où les vaisseaux
sont peu en sûreté & ne peuvent tenir contre certains

Pit de' poi nor cha ven dac julg 8x 17 les à l'a M. de d à Ca plat **fent** faire tran gnir répa circo détr & de Péni

d'Af

M
Bofo
tage
plus
exéc
repar
& tr
l'hift
cieux

Elle

vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par les espions, savoit qu'il ne pouvoit pas sortir de Toulon plus de douze vaisseaux de ligne; il ne négligea point de mettre du côté de sa nation la supériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boscawen en fut chargé; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace nécessaire à de pareilles entreprises. Il se présenta jusques devant le port; il y bloqua l'escadre Françoise, & pour la provoquer à fortir il dépêcha quelques-uns de les vaisseaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade. [ 17 juin ] C'étoit encore M. de la Clue qui commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette infulte, qu'il ne se l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaisseaux ennemis en calme plat & ne pouvant exécuter leur dessein téméraire, fulsent très-maltraités du feu des batteries & obligés de sefaire touer, il les laissa manœuvrer & se retirer trèstranquillement. Cet accident. & le mauvais tems contraignirent l'amiral Anglois de se retirer à Gibraltar pour se réparer. Il ne douta pas que fon rival ne profitât de la circonstance pour mêttre en mer & tenter le passage, du détroit : il avoit arrêté que ce ne feroit pas impunément, & deux de ses fins voiliers furent mis en station pour l'évier, l'a à la côte d'Espagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de faisir cet instant de suivre Boscawen qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à sa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ses ordres, & il donna à son ennemi le loisir de repatoître en sorces. L'escadre Françoise étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il est du devoir de l'historien de ne pas laisser périr les noms des héros précieux à leur patrie, il saut qu'il expose aussi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui l'on mal servie.

Elle étoit ainsi composée:

troupes corable à it frappé confiance oui, il nempresse-

dit: j'enlontcalm avoir la esté morec moinslus d'héatrie, en

np de bas•de Vaude guerre reçut on , accouru ma cette

it revenir lus tems. erie de la valier de le quatre

de fe joiau plus tant d'oressource iditoit le onsumoit ant point y réunir nier port

plus pour.

vaisseaux :

certains

CON

jan

Ma

jou

mie

& a

niei

aur

& d

le c

pos

& 1

déro

le le

lieu

cou

du d

tout

Clu

core

ses a

une

dans

rité

cana

emp

s'éto

de n

obse

cesse

à foi les p

fions

011

mati

A

(

VAISSEAUX. Can. Capitaines. MM. L'Océan. . . 80 De la Clue, chef d'escadre.

Le Redoutable . 74 De Saint-Aignan.

Le Centaure. . 74 De Sabran-Grammont.

Le Souverain . 74 Panat.

Le Guerrier. . 74 De Rochemore.

Le Téméraire . 74 Castillon l'ainé.

Le Fantasque . 64 Castillon cadet.

Le Modeste . . 64 Du Loc de Monvert.

Le Lon , . 64 Colbert-Turgis.

Le Triton . . 64 Venet.

- Le Fier . . . 50 Marquison.

L'Oriflamme . 50 Dabon.

FRÉGATES.

La Chimere . . 26 Faucher.

La Minerve. . 24 Le chevalier d'Oppede.

La Gracieuse . 24 Le chevalier Fabri.

Le foir du 16 au 17 août, M. de la Clue, en serrant la côte de Barbarie, s'étoit glissé dans le canal; il avoit presque dépassé toute la côte de Ceuta, quand il sut apperçu par le Gibraltar, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte; il étoit environ huit heures lorique celui-ci le signala, & Boscawen, avant dix heures, étoit déjà sous voiles & hors de la baye. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieusement le timide anteur des Fastes de Louis XV, mais, dit le général François, par une fatalité dont on ne peut rendre raison, (1) cinq de ses vaisseaux & les trois frégates s'étoient féparés du reste, ensorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que le Redoutable, le Centaure, le Guerrier, le Souverain, le Téméraire & le Modeste. C'est dans cet état d'affoiblissement que faisant faute sur faute, il sut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de

<sup>(1)</sup> Voyez sa lettre au comis le Merle, ambassadeur de France à la cour de susbonne, dacée de Lagos le 18 août 1759.

dre.

courage. Son vaisseau tira 2500 coups de canon; il ent une jambe emportée & l'autre griévement blessée. [17 août.] Mais le seul capitaine qui eut tout l'honneur de cette journée, sut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & assailli successivement par cinq vaisseaux, dont en dernier lieu l'Amiral, de 90 canons.

Cette belle défense occupant l'ennemi jusqu'à la nuit, auroit pu sauver l'escadre, s'il y est eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obscurité, le comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de se résugier à Lisbonne. Cette évasion découragea & les chess & les équipages. Ce ne sut plus qu'une déroute honteuse. L'Océan & le Redoutable surent brûlés

le lendemain, & le Téméraire & le Modeste pris.

Affurément, si jamais conseil de guerre eût dû avoir lieu, c'auroit été au sujet du combat de-Lagos, où la couardife, l'ignorance, la défaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eût, fans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses béquilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de décive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté; comment cinq vaisseaux les plus foibles & consequemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eut aucune connoissance, ni pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en-avant; comment,

and il fut i étoit à la se celui-ci étoit déjà t, non par sfement le is, dit le eut rendre is frégates emain à la le Redoule Téméblissement inemi. S'il qua pas de

serrant la

: il avoit

abassadeur agos le 18

fei!

àl

dre

app

Bo

int

rad

vre

me

que

Bre

que

pre

dre

dès

bre

int

aba

em

les

mag

para

tro

que

ni f

cre

foie

nav

pou

qui

pro

roie

non

à la

les

àΣ

déta

C

après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur falut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager ainsi une retraite, ou du moins de vendre cher la victoire à l'ennemi, préférerent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre! Les comment ne finirent pas, tant il y avoit de choses irregulieres & révoltantes dans le combat & de fes fuites. Il étoit assez dans le caractere de M. Berryer de discuterles faits. C'étoit un Rhadamante naturellement févere & malfaifant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice; il ne voulut pas révolter contre lui toute la noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin, il falloit ménager le maréchal de Constans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fît un exemple trop dangereux pour lui-même. La scule pamition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce port, à Paris & à la cour, & honoré d'une pension du roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un trèsmauvais augure pour le surplus de l'expédition projetée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne sût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiroit déjà: on avoit perdu tout espoir de reçouvrer la possession de l'électorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité i. Londres. On poursuivit donc les préparatiss.

De son côté George II prévint son parlement des des-

un ennemi sur eux de nt particure & de fe endre cher brûler, en ancre? Les huses irres fuites. Il de discuterit severe & ace qu'à la i toute la it ces capiindisposer également. recherches i, il falloit. urce de la nent secret à ce qu'on . La feule Gibraltar, voir, au Paris & à

que jamais

un trèsprojetée; reculer; il pour faire se, après out espoir vre. Après ource que t donc les

r des del-

feins de la France, en obtint des subsides proportionnés à la vigueur de la défente exigée, & outre tant d'escadres déjà sorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillerent encore successivement. Le commodore Boyce fut stationné à la hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui fortiroit de cette rade. Le contre-amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magasins d'approvisionnemens & construits des bâteaux plats destinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke se présenta devant Brest avec une flotte formidable & supérieure aux forces que le maréchal pouvoit mettre en mer. La croisiere du premier fut si exacte & si bien gardée, que la petite escadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient signés dès le 17 juin, ne put mettre à la voile que le 15 octobre. Le second fit un feu de cinquante-deux heures sans interruption & aves un tel fuccès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fussent employés sans relâche à donner du secours & à éteindre les flammes. Il y cut beaucoup de bateaux brûles & les magasins furent très-endommagés; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à peu près nuls. Le troisieme bloqua si étroitement le port de Brest durant quelque tems, qu'il ne pouvoir entrer dans le Goulet. ni fortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, sous les forts de la côte, quatre navires qui se glisfoient furtivement entre 'e rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'escadre du maréchal, qu'il fallut remitter; ce qui retarda d'autant son départ.

Ces contretems obligerent de différer l'exécution du projet d'invasion jusqu'à la faison où les vents sorce-roient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient rassemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, sous les ordres du duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maison du roi devoient participer

lui.

ne f

digi

l'eid

tard

pou

con

pou

les

rédu

tout

baye

adve

eut

men

Ava

batt

mar

la fu

band

fuite

quir

ruse

fout

déro

torio

joui

défe

fes I

dre .

toit

n'êt

en c

telle

une

le co

Bea

à l'événement. M. de Flobert, brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cents hommes sur l'escadre de Thurot, parti pour le nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien reconnoître la côte, de se former quelque parti de mécontens & de préparer la descente. On juge par ses instructions qu'on n'étoit pas en esset sans espoir de quelques menées des partisans de la maison de Stuart, & qu'on comptoit sur-tout réussir en Ecosse. Elles portoient désenses de rien entreprendre sur ce royaume, & ordonnoient, si les circonstances l'obligeoient à y débarquer, de ne le saire que comme ami, de ne se servir de ses armes que pour sa désense, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant. (1)

On vit encore en cette occurrence à combien peu de chose tient la destinée des empires les plus formidables. La France, dans sa détresse, pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de sa prospérité, si le maréchal de Conflans, sans perdre de tems, au moment où la tempête du 12 octobre força l'amiral Hawke de quitter legolfe & de recuter jusqu'à Plymouth, fût sorti, ent rassemblé sa flotte & tenté la descente; il étoit impossible que l'ennemi s'y opposat, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand défavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croissere, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équip ges nombreux & l'élite des classes. Mais ce général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le ministre de la marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussi-tôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez

<sup>(1)</sup> Voyez Journal de la navigation d'une escadre Françoise, partie du port de Dunkerque aux ordres du capitaine Thurot, le 15 octobre 1759, avec plusieurs détachemens des Gardes-Françoises & Suisses, & de dissérens autres corps; par M. le marquis de Bragelonne, major du détachement.

s'étoit eml'escadre de n objet étoit uelque parti On juge par ns espoir de de Stuart, Elles porroyaume, & nt à y débarse servir de ns le cas où rendre qu'en

ibien peu de formidables. trembler & périté, si le au moment Hawke de h, fût forti, il étoit imi'auroit pu c une armée & dispersée dans l'état , bien équil'élite des à agir ausli e étoit trop isi-tôt qu'il fes espions rentré chez

scadre Frandres du capiusieurs détade différens nne, nusjor

lui. Enfuire le maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à la dignité. Ces retards durerent jusqu'au 14 novembre, que l'escadre Françoise sortit enfin. L'amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes. Forcé pour la troisseme sois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très - assoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne tût réduite à vingt-trois, il brava les élémens & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles & gagner la baye de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer fon adversaire. La joie sur extrême parmi les siens, lorsqu'on eut signalé l'escadre Françoise. Au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandues dans celle-ci. Avant de fortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu; il n'est pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le maréchal fut instruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, se flattant en approchant de la côte hérissée de bancs de fable & de rochers; de se soustraire à la poursuite, & que son adversaire n'oseroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ses pilotes. Il arriva de cette ruse honteuse qu'il laissa couper son arriere - garde, qui foutint tout le feu Anglois & fut écrafée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'hiftorien, quelque part qu'il jette les yeux, ne respire, ne jouit d'un moment de satisfaction qu'en voyant la belle défense de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ses mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce chef-d'escadre, commandant de la division dont nous parlons, montoit le Formidable de 80 canons. Il fut affez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainsi que son frere, & son vaisseau ne se rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Par-tout ailleurs le cœur se souleve d'indignation : ici, c'est le chevalier de Beaufremont, si vain de son nom & le soutenant si mal,

qui, prenant pour signal de sauve qui peut le signal de ralliement, se couronne de voiles, & par une désection infame entraîne à l'isle d'Aix toute l'avant - garde fous ies ordres sans avoir tiré un coup de canon. Là, c'est une autre division qui, enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleufe, pénetre dans une riviere où l'on ne jugeoit pas que des frégates pussent mouiller, & fait pour cacher son opprobre des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le maréchal de Constans, après avoir lâché quelques bordées, fans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord. m fouffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le Soleil-Royal de 80 canons, de 1200 hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli de meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, & pendant ce tems occupé des soins sordides de son domestique. (1)

La dettinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourut à son désastre. M. de Kerfaint, jusques-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au Théfée, de foixante - quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de former les fabords de sa premiere batterie. On l'en avertit à tems : il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir; il s'obstine à les laisser ouverts: le vaisseau s'engage & il est englouti avec huit cents hommes de son équipage. Vingt seulement furent fauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eût pas commisé un garde de la marine à fa seconde campagne, & qu'il croyoit ensevelir avec lui. Le Superbe eut le même fort, mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le Juste, privé de M. de S. Allouarn. son capitaine, tué dans l'action ainsi que son frere, périt corps & biens par l'ignorance du pilote côtier. Enfin, la fuite du général coûta six

vaisseaux

vail

che

app

mai

perd

téri

Lou

four

ans

brû

que

Elle

mat

du c

mef

char

cour

done

dans

des

cadr

abio

forir

barr

de N

qu'ai

que

vaiſſ

bloq

de M

de 74

de 74

A ce

com

1'*Opi* 

 $T_{0}$ 

( 2 Raife

<sup>(1)</sup> On prétend qu'il faisoit dégalonner sa livrée & renvoyoit ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusques-là par le roi, ne tombassent pas à sa charge.

le fignal de e défection garde fous à , c'est une manœuvre une riviere t mouiller, incroyables entre, c'est ielques borà fon bord. chotier avec mes d'équineuf, reme brûle fous ns fordides

ette affreuse M. de Kerit revirer de nons, qu'il les fabords ns: il rougit bstine à les iglouti avec feulement. k ont révélé le la marine Cevelir avec e façon plus-Juste, prive ans l'action l'ignorance al coûta fix fa livrée & vaisseaux de ligne à son armée, (1) c'est-à-dire, plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fut appellée la bataille de M. de Constons, du nom du lâche maréchal, fans doute, pour que le souvenir ne s'en perdît pas & qu'il restât à jannis l'exécration de la postérité. Elle sut le tombeau de la marine de France sous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été fous Louis XIV, affoiblie de près de la moitié en quatre ans par la perte de vingt-sept vaisseaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre. (2) Il étoit impossible que les constructions réparassent ce vuide en proportion. Elles se rallentissoient elles-mêmes par le manque des matériaux; ils ne pouvoient arriver que sur des bâtimens du commerce, & celui-ci, sans protection, tomboit à mesure. Les neutres n'osoient même apporter des marchandises nécessaires à cet objet, par les risques qu'ils couroient, plus considérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens; on se renferma dans ceux essentiels à l'approvisionnement & au soutien des colonies, dont le nombre diminuant aussi, les escadres devinrent moins nécessaires. Les Anglois resterent absolument maîtres de la mer en Europe. Il fut déformais défendu aux vaisseaux de Toulon de franchir les barrieres de la Méditerranée, & les débris de l'escadre de M. de la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de six mois "'étoit pour la troisseme fois que ce chef-d'escadre reve fur ses pas. Quant aux vaisseaux de la Vilaire i. : te terent dans cette riviere bloqués, un s'y perdis pourrirent, & cette

(1) Le Soleil-Royal, de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conslans; l'Intrépide, de 80, pris; le Héros, de 74, brûlé; le Thésée, de 74, englouti; le Superbe, de 74, englouti; & le Juste, de 70, échoné & perdu.

Tome III.

r que leurs

Tent pas à fa

<sup>(2)</sup> Le Lys, l'Alcide, l'Espérance, l'Arc-en-ciel, le Raisonnable, le Belliqueux, le Foudroyant, l'Orphée. A ces hûit joignez les cinq de Louisbourg, les six du combat de Lagos, les six de la bataille de M. de Constant, l'Opiniâtre & le Greenwick.

division contant énormement pour ses équipages & son entretien; il fallut la désarmer jusqu'au moment savorable d'en tirer quelque parti. Messieurs de la marine royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, déciderent dans plusieurs conseils de guerre qu'il n'étoit pas possible de les en sortir. Il fallut en consier le soin à des officiers bleus, qui se chargerent du salut de ces vaisseaux.

Au reste, si les Anglois régnoient sur l'Océan par la fupériorité de leurs forces, ils se montroient dignes de cet empire par la manière dont ils maîtrisoient les flots. La dureté de la faison, l'inconstance & les bourasques de cet élément ne les empêcherent pas d'insulter nos côtes durant tout l'hiver. Ils vinrent mouiller à la rade de l'isle d'Aix pour voir s'il y avoit quelque attaque à former contre la division qui s'y étoit résugiée, [ 29 nov.] mais les vaisseaux, au nombre de huit, étoient remontés en riviere. L'alarme n'en fut pas moins grande, & cette fois encore, s'ils avoient été plus entreprenans, ils auroient réussi dans leur tentative par la consternation où l'on étoit & le peu de possibilité de s'y opposer. Ils bombarderent le Croisic, & à la vue de cette ville & sous le canon des batteries essaverent de repêcher la mignifique artillerie du Soleil Royal, qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire. Ils descendirent successivement à la perite isle Dieu, à l'isle du Met, dont ils s'emparerent, à Belle-Isle, où repoussés d'abord, ils réussirent une seconde fois. Il falloit soustrir toutes ces humiliations faux de marine pour s'y opposer.

Une guerre malheureuse occasionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les cours. Les sujets esperent toujours être mieux es changeant de ministre, & le souverain est bien aise d'imputer aux expulsés les fausses mesures souvent prises par son conseil. Dans la malheureuse période de tems dont nous décrivons les désastres, il y eut plusieurs changemens de cette espece à Versailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni mécontentement national ni à celui du monarque : il

fire pri avo le pri de favo con ufer mêr

con

le c

lui i nier ne n repr rent de fa Lou

un n

impé

contraccal épian carac arrive le ler Saint

des a tingui ciatio mais c Le des ré

fidies la fin inférie retour en confier le du falut de céan par la t dignes de ent les flots. bourasques infulter nos ler à la rade e attaque à e,[29 nov.] nt remontés ide, & cette renans, ils onsternation opposer. Ils cette ville & êcher la mivendiquoient . Ils descen-, à l'isle du di repousses dloir soudrir s'y opposer. rdinairement es sujets esministre, & expulsés les eil. Dans la écrivons les cette espece 'attribuer ni

ionarque: il

izes & for

ment favo-

la marine

r dans cette

guerre qu'il

fut l'effet de la vengeance d'une femme jaloufe & méprifée. Nous avons vu comment madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'unt faveur austi marquée & austi soutenue exigeoit une reconnoissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes uses pour le monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette éminence. Elle s'appercut du contraire; elle en devint surieuse. Mais avant de perdre le cardinal elle voulut, dans une derniere conversation, lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa derniere ressource. Elle le trouva froid & inslexible. Alors ne mettant plus de bornes à sa rage, elle l'exhala en reproches fanglans. & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obscurité dont elle l'avoit tiré. La veille de sa disgrace il n'en assista pas moins au souper du roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un ministre fidele, mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse, levoit par intervalles les yeux sur lui, puis les détournoit dès que ceux du cardinal rencontroient les siens: tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice! Les courtisans, toujours épians les moindres indices, connoissoient trop bien le caractere du monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le foir, & en effet, le lendemain M. de Bernis fut exilé à son abbaye de Saint-Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y diftinguer, & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles, si funeste alors, mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard.

Le disgracié eut le tems, durant sa retraite, de faire des réslexions sur l'instabilité de la faveur, sur les persidies de la cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la sin presque toujours sinistre des hommes d'une sphere insérieure portés trop rapidement aux honneurs. Il se retourna du côté de l'église, dont les dignités sont plus folides; il reçut l'ordre de la prêtrise & se rendit susceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il sut nommé archevêque d'Alby, où il se livra tout entier aux sonctions de son saint ministere, jusqu'à ce qu'oubliant sa philosophie & ses principes religieux, il se sût replongé dans le tourbillon des affaires, mais avec précaution, mais loin de la cour & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à son rang, resusant un poste plus brillant dont il a craint de décheoir une seconde sois.

[ 1 novembre 1758.] Le cardinal de Bernis fut remplacé au conseil & dans son département par le comte de Stainville, créé en même tems duc de Choiseul. Celui-ci né, ainsi que son prédécesseur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble desir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déjà illustre, il étoit entré dans la carrière des armes; mais son génie étant moins tourné du côté de la guerre que de la politique, il se livra bientôt aux négociations. D'abord ambassadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournit les moyens de perfectionner son talent naturel pour l'intrigue, & passé ensuite à Vienne, la maison d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un ferviteur zélé à celle de France, & forma en sa faveur un puissant parti.

Il jetoit ainsi les sondemens de son élévation. Il auroit pu cependant ne pas réussir encore, si, dérogeant à sa franchise, à la magnanimité de son ame, il ne se sût permis une noirceur, qu'il espéra sans doute d'ensevelir dans les ténebres où elle se tramoit. Une semme de la cour, de ses parentes, commençoit à plaire au roi; leur liaison se resservoit & elle en étoit déjà à recevoir des lettres du monarque & aux rendez-vous. Un courtissa moins sin que le duc de Choiseul auroit regardé cet événement comme l'occasion la plus heureuse de se pousses d'aller à son but. Il n'auroit pas manqué de somenter la nouvelle passion de l'auguste amant, & de chercher à

fupp avoi Mil préf n'êti conf dans fes c vent un b dam celle la m » co » ď » fe » ro mêm comn il s'ez & le la jug objet Louis fois q trigue rivale qu'au la cre arden Berni manie perdu pouvo

il tro

le rôl

du mg

autan pathic rendit fufcependant archevêque ons de fon ilofophie & ans le tournais loin de négociations dus briliant

ris fut rempar le comte le Choifeul. s un état de conne heure purmenté du elle un nom des armes; de la guerre négociations. setre cour lui alent naturel e, la maison allié, crut France, &

ion. Il auroit érogeant à fa, il ne se sût te d'ensevelir semme de la e au roi; leur recevoir des Un courtisant ardé cet évéde se pousser de somenter le chercher à

supplanter la favorité en titre par celle-ci, qui sembloit avoir des moyens de triompher plus présens & plus irréfslibles. Il calcula différemment; il fut au plus sûr & préféra de facrifier sa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à madame de Pompadour, dont la consistance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le consultoit sur ses démarches. Un jour que l'amour de Louis XV, parvenu à fon comble, demandoit une entrevue décisive par un billet pressant, le duc de Choiseul qui aidoit cette dame à faire les réponses, semble vouloir résléchir sur celle-ci; il l'emporte, & muni de cette piece il va chez la marquise: " Madame, lui dit-il, vous me regardez » commé un de vos ennemis; vous me faites l'injustice » d'imaginer que je m'occupe avec eux de complots » fecrets pour vous faire perdre les bonnes graces du » roi: tenez, lisez & jugez-moi.» Il lui montre en même teins le tendre & vif écrit de S. M.; il lui raconte comment il le possede & lui sait envisager à quels risques il s'expose pour la servir. Mais il préfere le bien de l'état & le bonheur de son maître à sa propre grandeur, & il la juge plus nécessaire que personne à ces deux importans objets. Madame de Pompadour connoissoit trep bien Louis XV pour n'être pas sûre de le ramener toutes les fois qu'elle seroit prévenue à tems. Instruite de cette intrigue, elle la dissipa promptement & sit retomber sur sa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès lors il devint la créature & le confident de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intrépide; il répara les torrs du cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la marquise de maniere à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au conseil un chef redoutable, qui, prévoyant le rôle que son concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laisser dominer en sa présence & le contrarioit autant par salousie que par diversué d'opinion & antipathie naturelle.

Le secretaire d'érat de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ce x-ci l'avoient eu en horreur lieutenant de police, ils le méprisoient ministre. Son corps voyoit avec peine à fa tête un bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite trans. cendant; qui ne vouloit pas se hisser gouverner; dont il n'y avoit ni graces, ni grades à espérer. Enfin le duc de Choiseul cherchant déjà à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du collège des secretaires d'état, dont les autres rougissoient & dont il dévoroit déjà la dépouille. Le coup étoit porté : on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner, lorssu'un incident ménagé pour accélérer sa chûte l'arrête. M. Berryer voyoit avec peine & non fans raison ces vaisseaux emprisonnés dans la Vilaine, monument subsistant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles démandes de la part des officiers indifcrets, qui vouloient entretenir avec le même éclat cette escadre fugitive, qu'une escadre armée & prête à voguer pour le faiut ou la gloire du pavillon. Dans un momentd'humeur, à laquelle ce ministre étoit fort sujet, il ne ménagea pas ses termes & leur répondit durement, Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient point abattu. l'orgueil, se réunirent en corps, & répondirent par une lettre insolente, où, croyant se justifier à sorce de bravades, ils osoient exaiter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un confeil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux, & tenant aux plus illustres maisons de la cour, ce sut une rumeur, une fermentation dont on fentit le danger. Les autres secretaires d'état ne voulant pas que leur dignité fût zinsi compromise en la personne d'un de leurs confreres, le réunirent en sa faveur & demanderent à le conferver. Il n'y eut pas de confeil de guerre, mais tous ces capitaines furent démontés; on défarma les vaisseaux; M. Villers de la Brosse, le plus ancien,

l'a de

ia ten plu exa fon dar Ber

jalo

me

class hôt fon que roit nou une dév

neff voy fina men corr app;

il a

M 1
de la
poit
l'éle
enth

par l'équ les

que trig l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de le rendre au château de Saumur.

lors le plus

ux malédic-

en horreur

inistre. Son

ois obscur,

iérite trans-

erner: dont

Enfin le duc

ne célébrité

er, n'auroit

a college des

nt & dont il

porté : on

onner, lorf-

ıûte Parrête.

s raison ces

inment sub-

ur c'étoient

s indifcrets,

t cette esca-

te à voguer

un moment-

fujet, il ne t durement.

point abattu. Indirent par

r à force de

re & deman-.

nerre. Tout

k tenant aux ne rumeur,

Les autres

dignité fût

eurs confre-

derent à le

uerre, mais

désarma les

lus ancien,

D'ailleurs, ayant été accordé au conseil de réduire la marine aux armemens de pure nécessité, & de la tenir du reste dans la plus entière inaction, il n'étoit plus besoin à ce département que d'un homme sévere, exact, tracassier, économe, qui consommat peu de sonds, résormat beaucoup. & sur-tout rétablit l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il se trouva placé ainsi à merveille & n'excita la salousie de personne. Le duc de Choiseul conçut parsaitement que la marine ne lui convenoit pas en ce moment.

C'étoit principalement sur le contrôle-général qu'éclatoient & se succédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans fon sein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des ressources triviales & impuissantes, on soupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette: une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né, disoit-on, avec un esprit observateur, il avoit été accoutumé au travail dès fa plus tendre jeunesse; il avoit passé presque par tous les emplois; il avoit voyagé; il avoit écrit fur la morale, la philosophie, les finances, l'administration; il étoit conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes; il tenoit à différens corps; il avoit beaucoup de consistance & de crédit; il appartenoir au premier prince du fang : chancelier de M le duc d'Orléans, il étoit en même tems commissaire de la compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'onl'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il sut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres, d'arrêter les déprédations, d'empêcher que les revenus du roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante dix mille actions de mille livres chacune, intéressées en icelles, auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, sur fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'état & grévoit seulement des publicains engraissés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les sussers, qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la seime. (1)

q

te

de

&

re

re

pr

ľι

ch

ta

m

oči

pe

de

de

an

les

po

de

la 1

pu

cor

lor

ind

étr

rec

ou

qu'

en

l'ex fut

des

La déclaration porta suspension de plusieurs privileges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin, celle tendant à la réduction des pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtifans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabales, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au conseil d'état quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le maréchal de Belle-Isle qui l'avoit porté, le foutenoit de tout son crédit, ensorte que tout ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le foulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire

<sup>(1)</sup> A M. de Lage, son parent, son héritier & son légataire, un des travailleurs entre les fermiers généraux,

nille livres attribua foiwante. vingt-quaapplaudie. évoit seue. Elle lui parut détenoit par . (1) s privileges npagnes & celle tennultiplicité royanme, lustres perde se faire fon devoir k le crédit. quel furent nt intérieuirent, & la ances critiion, priten eur unique rès fa nomie. Le marénoit de tout osa fut acqu'à laisser des projets ment & la ie des opés à lui faire

itier & fon

s. généraux.

s dans les

perdre son crédit au-dehors & à la ruiner au-dedans. [ 22 septembre. ] Un lit de justice tenu à Versailles pour l'enrégistrement de son fameux édit de subvention. appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'alarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature. tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus désastreuses. Les cours réclamerent & contre la forme & contre le fond; enforte que l'édit commença par rester sans exécution, & que le crédit public en ayant recuin échec effrayant, il ne fut pas possible de se procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des besoins. Aucun financier ne vouloit se charger d'assignations anticipées sur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la ressource extrême & inouie de fouiller dans toutes les caisses [ 21 octobre], d'en enlever tout l'argent & de suspendre pendant un an le paiement des billets des fermes, des rescriptions & le remboursement des capitaux qui devoient être faits par le trésor-royal & la caisse des amortissemens. 1 24 octobre. 1 En même tems il exhorta les sujets du roi à porter leur vaisselle à la monnoie pour être convertie en especes applicables aux besoins de l'état. & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la sienne.! C'étoit joindre à l'atrocité du despotisme une puérilité ridicule. Par le premier acte il anéantissoit la confiance, en énervant ses soutiens. Eh! dans quel tems ? lorsque par le second il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de la politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui; on reconnut la variation & l'inconféquence de ses principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il ne cherchoit qu'à se tirer d'un embarras momentané en se replongeant dans un autre plus cruel; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure; il fut assimitié à ceux des Cartouche, des Raffiar, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent

H 5

ta chose moins au grave & plaisanterent. On sit des portraits à la Silhouette, des culottes à la Silhouette. Les linéamens de ceux-là tracés fur l'ombre & le manque de gousset dans ceux-ci, en formoient l'épigramme; ils indiquoient à quel point le contrôleur-général avoit réduit les individus & leur bourfe. Il n'étoit pas possible de conferver à la tête des finances un personnage aussi décrié: il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la capitale, ce fut, non la philosophie, mais l'impudence avec laquelle il foutint sa disgrace. Avant fa grandeur, parmi fes apparentes vertus on comptoit la modestie, Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus de besoin. Il afficha une arrogance & un faste déjà incroyables dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison dans l'état d'humiliation où il auroit dûêtre. Au lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa honte, il loya un hôtel considérable dans le quartier le plus brillant; des équipages magnifiques, une riche & nombreuse livrée, tout chez lui annonçoit une opulence injurieuse pour les a tres ; il sembloit s'élever feul fur les ruines de la foule de ses conciroyens; il mangeoit dans l'or, & les plus grands feigneurs n'avoient que de la faïence ou de la porcelaine,

b

fa

E

au

ati

ca

ce

le

gu

api

vir.

qua

ho

à r

fer

roi

rou

épr

Bla fon

fieu fina

il e

lett

fes

En effet, à l'imitation du monarque, chacun porta son argenterie à la monnoie; les corps religieux n'oserent s'y resuser. Messieurs de Notre - Dame ayant sait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le roi leur répondite tout. excepté les vases sacrés. Asin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il sut arrêté qu'on imprimeroit des listes de ces citoyens zélés, qu'elles seroient insérées dans les seuilles périodiques & qu'on en seroit lecture à Versailles. Ce véhicule d'une vanité ensantine est infaillible en France. Il n'est pas jusqu'aux courtisannes qui desirerent de figurer sur le catalogue patriotique. Ily eut cependant des gens sages qui ne s'en piquerent point, & ils se contenterent de faire disparoître leur vaisselle de la table. D'autres n'en porterent qu'une portion. Ce recélement, joint aux strais,

aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avann fit des rageux qui, ont toujours lieu dans ces métamorphoses. lhouette. réduisit la ressource d'une douzaine de millions en totale manlité à peu de chofe. Le viol des dépôts publics & le mangramme; que de foi aux engageniens, en procurant pour l'instant ral avoit des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptepos posiment, eurent des fuites affreuses. erfonnage comble à losophie, difgrace. ertus on

neut où il

ance & un

espece, à

auroit dû y ensevelir

e quartier

une riche

t une opu-

oit s'élever

itoyens; il

meurs n'a-.

n.porta fon

oferent s'y:

t une dépu-

roient de la

rafes sacrés.

is connus,

es citoyens.

les périodi-

Ce véhicule.

ce. Il n'est

figurer fur.

s gens fages

enterent de

autres n'en

nt aux frais,

Deruis Samuel Bernard, la cour avoit toujours eu un banquier, c'est-à-dire un homme qui, par son crédit national & étranger, lui procuroit des secours prompts en argent, sur lesquels il bénéficioit. Un état bien rangé, fans doute, n'auroit pas besoin de pareils supports, les réferveroit du moins pour des crises rares & extrêmes. En France, c'est devenu un moyen de plus de fournir aux dépradations des ministres, à la voracité des favoris, aux prodigalités des femmes & du maître, enfin une cause plus immédiate de ruine & de destruction. Mais. ce mal, qu'il auroit fallu réformer en tems de paix, vu le désordre des finances, étoit devenu nécessaire dans la guerre présente.

M. de Montmartel, le successeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de. vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien, il n'itoit point odieux aux; honnêtes gens, comme ses semblables; il en étoit aimé. à raison du bon emploi qu'il faisoit de ses revenus, des, fervices pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à sa bourse. D'ailleurs, né dans l'obscuriré, il ne rougissoit point de son extraction. Il étoit modeste; éprouvé par l'adversité, compagnon de disgrace des le Blanc, des Belle-Isle, des Sechelles, son mérite perfonnel lui avoit acquis une considération fondée. Plulieurs fois le roi l'avoit sollicité de se mettre à la tête des. finances; mais s'il ne voulut pas être contrôleur-général, il en faisoit, & l'on conserve encore dans sa samille des: lettres de Louis XV, où S. M. le consulte sur le choix de ses ministres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume. s'étoit souse.

s'i

gr

de

dé

ďi

dr

S.

co

fe

fée

eff

av

ne

cri

fin

eff

po

les

toi

1'A

pas

la

rer

ent

écì

avo

tre

réd

avo

divifée entre plusieurs financiers. M. de la Borde, qu'on avoit vu naguere porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coun sur le pinacle, créature du duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le paiement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en estigie à Borde lux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de madame de Pompadour, & conjointement avec MM. d'Harvelay garde du tréfor-royal, Michel tréforier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Goossens banquier, avoit contracté une soumission avec le roi de sournir trois millions par mois pour le fervice de la marine, c cents mille liv. dans le même espace de tems pour cele des fortifications & du génie, & une espece de p via d'avance de deux millions au tréfor-royal. Pour ren plir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des rescriptions sur les recettes générales des finances; mais la suspension dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit satisfaire à ses engagemens; il fallut venir à son secours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de surséance. Cet acte de justice envers ces messieurs, prescrit par la nécessité, sut une source d'injustices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, frustrés des secours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute. & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux s'étendant & se sous-divisant à l'infini. Il en survint un bouleversement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que causa le coup de désespoir de M. de Silhouette, ce sut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à se lasser eux-mêmes. A l'entrée de l'hiver le prince Louis de Brunswick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux ministres de France, de Vienne, de Russie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des rois d'Angleterre & de Prusse, de leur dire que, touchés des calamités d'une guerre allumée depuis plusieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particuliérement

rde, qu'on

es, monté

e Choifeul.

l'espoir de

Pentretien

figie à Bor-

de madamo

l. d'Harve-

l'artillerie,

banquier,

ournir trois

arine, c

e de p

pour celi

. Pour ren.

npagnie des

ances; mais strée de ces

nens ; il fal-

accorda un

rs ces mel-

irce d'injus-

tour, frus-

rcés de faire

effets de ce

. Il en fur-

merce, qui

oir de M. de

nt les enne-

A-l'entrée de

ur du jeune

ministres de

de Pologne,

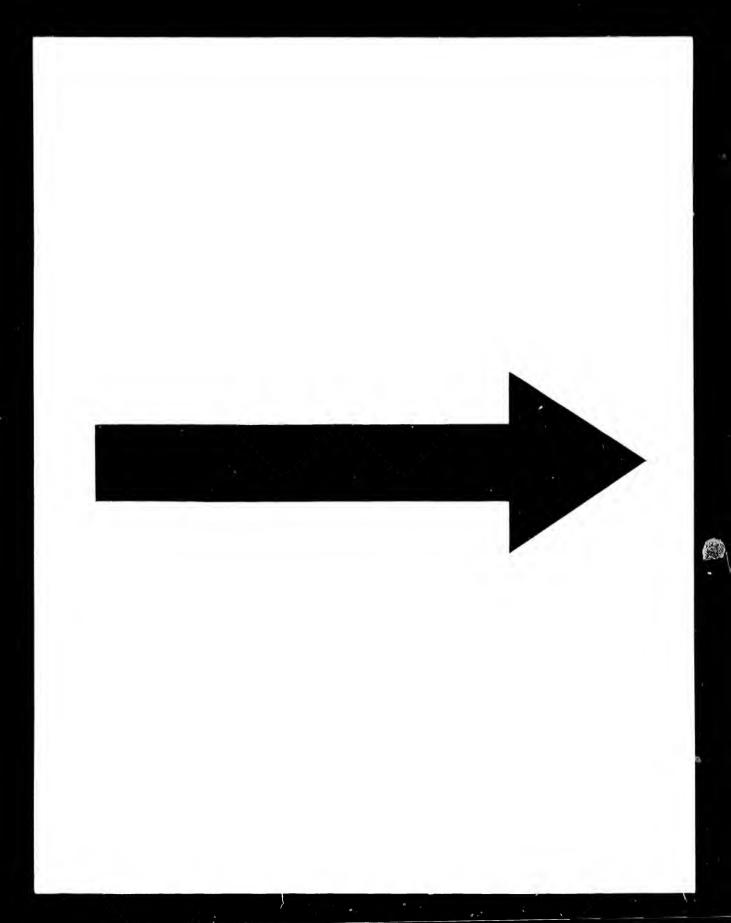
eterre & de

mités d'une

s croiroient culiérement au tendre intérêt qu'ils portent à leurs sujets respectifs. s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un si cruel stéau; que dans cette vue, & à dessein de manifester la pureté de leurs intentions, ils déclaroient être prêts à envoyer des plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable, pour y traiter conjointement d'une paix folide & générale. M. Pitt avoit réitéré à Londres la même déclaration aux ministres étrangers. Mais S. M. Brit. jugeant par les opérations extravagantes du contrôleur-général le royaume dans la dernière détresse, se refroidit bientor & les ouvertures ne furent pas pousfées plus loin. Peut-être aussi n'ésail - re de sa part qu'une espece de parodie du procédé suble de Louis XV, qui avoit éronné l'Europe durant la dessière guerre. Georges ne voulut pas être en reste de générosité avec lui, & se crut quitte par fà déclaration, vraisemblablement moins fincere que n'avoit été celle du monarque François. En effet, son ministre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la feule entre les fouverains, celui qui est dans le cas de l'imposer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre ent suivi cette maxime, elle ne se trouvoit pas dans la crise où elle se trouve aujourd'hui. (1) Puisse la France ne pas commettre la même faute à fon tour!

L'année 1760 s'ouvrit donc par des nouveaux combats & par de nouvelles pertes, qui continuerent & s'accrurent durant son cours. La mort du brave Thurot, qui
entraîna la ruine totale de son escadre, sut le premier
échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il
avoit donné au maréchal de Belle-Isle, & que ce ministre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande
expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit se
téduire à une campagne très - pénible, très - coûteuse,
sans causer beaucoup de dommage aux Anglois. Après
avoir battu les mers du nord dans la faison la plus rigoureuse, éprouvé toutes les horreurs du naustrage & de la

<sup>(1)</sup> En 1779, où l'on écrit ceci.



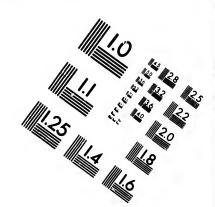
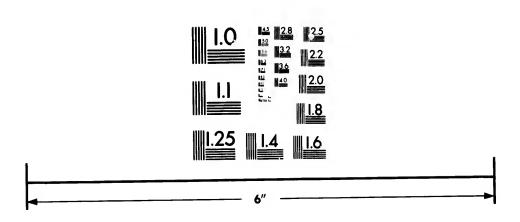


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503



famine, Thurot surmontant ces obstacles, malgré les représentations du commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France sans avoir sait quelque chose. Il ieta fuccessivement l'alarme fur les côtes des trois royaumes & finit par tenter une descente à Carrick-Fergus au nord de l'Irlande. [ 17 fév.] Elle réussit; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la défertion du grand nombre de ses habitans ne permirent pas d'en tirer grand secours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfaste, ville commerçante, distante d'environ quarre lieues; Thurot le proposoit, & si le général des troupes de terre eût secondé son activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence entre les chefs. les pourparlers, les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-Fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer, & quelques. heures après, l'escadre réduite à trois frégates, (1) rencontra [28 févr.] une escadre Angloise à peu près d'égale force (2) en apparence, mais tellement supérieure en canons & en hommes, (3) d'ailleurs toute fraîche. Après

(2) L'Eole, de 32 canons, la Pallas, de 36, & la

Brillante, de 36.

Ainfi plus gue. terre mom

The capital que que logne de cel

Th en Ar Isle , repail faifit même entre comin expéd & de de ter iur T paix c appro d'acqu mens s'étoit aveca dont i fort i métie quistu mener minist

<sup>(1)</sup> Le Maréchal de Belle-Isle, de 40 pieces de canon, que montoit le commandant, la Blonde, de 32, & la Terpsycore, de 26. Cette escadre, dans le principe, étoit partie ayec trois autres bâtimens: le Begon, de 36 canons, l'Amaranthe, de 18, & le Faucon, de 8.

<sup>(3) «</sup> Ces frégates [dit M. de Bragelonne dans son p. Journal, où il n'est pas savorable à Thurot] étoient incomparablement plus sortes d'échantillon & mieux armées que les nôtres; car, quoique Belle-Isle eût 44 canons, il n'étoit pas de force à cela, & les gros tems que nous avons essuyés à la mer, nous avoient obligés d'en mettre une partie à sond de cale, entr'autres nos pieces de 18, & M. Thurot ne les sit pas remonter pour le combat, ensorte que nous n'en avions pas plus de 32 ou de 34; il en étoit de même de nos autres fréque 2 gates à proportion. D'ailleurs les Anglois avoient tous.

<sup>»</sup> bor

un combat assez opiniatre où périt Thurot, tout sut prise Ainsi périt ce marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa carriere eût été plus longue. Il en avoit déjà une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand-pere étoit capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce monarque quitta son royaume. Depuis il vint s'érablir à Boulogne, y tomba dans la misere, & y laissa un fils, pere

de celui dont il est question.

Thurot-commença à naviguer-fort jeune. Prisonnier en Angleterre, en même tems que le maréchal de Beile-Isle, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir : il se faisit d'un canot, s'y embarque seul & arrive à Calais en même tems. Le maréchal étonné de la hardiesse de son entreprise en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque. expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Des qu'il ent été résolu à Versailles. de tenter une descente, M. de Belle-Isle jeta les yeux; sur Thurot, qui, ayant passe une partie du tems de la, paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local; qui d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit retiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins. avecune grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours fous un maître habile, il éto't. fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier; mais il avoit de l'esprit & une facilité à s'énoncer qui lui servoit à persuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ses vues. Il s'en servit avec succès auprès des ministres. Peut-être le projet qu'il leur sit adopter, au-

empara de vreté & la permirent s avanta-, diftante, & fi le tivité, on les chefs, e l'attaque rendirent quelques, (1) ren-

nalgré les ne voulut

chose. Il

ois royau-

Fergus au

(1) renès d'égale rieure en the. Après

de canon,
32, & la
ipe, étoit
de 36 ca8.

dans fon

3. étoient:
8. mieux.
sle eût 44
gros tems
nt obligés
tutres nos
remonters pas plusutres fré-

bient tous.

 <sup>»</sup> bons matelots à leurs bords, & nous n'en avions point,
 » ou presque point, »,

roit-il mieux réussi en ce qui le concernoit, s'il y eut eu plus d'harmonie entre les officiers de terre & lui. Mais la mésintelligence sut extrême, & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, le menaça de le faire arrêter & de le destituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déjà le pistolet baudé contre lui, lorsqu'on fit entendre au brigadier qu'il passoit ses pouvoirs. Cette querelle s'appaisa, non sans un levain d'animosité qui fermentoit fans cesse, occasionnoit des piques continuelles & tourna au détriment du fervice. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de justesse dans les idées, avoit manqué de sens en cette occasion. Il auroit du prévoir ce qui arriva & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mêlangée pouvoit le faire échouer en l'empêchant de donner à sa témérité tout son essor. Cette témérité étoit fondée fur la fortune qui l'avoit tonjours accompagné & tiré des dangers les plus pressans, sur son mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & sur l'envie démesurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illustrer: ne perdant jamais de vue son but, opiniâtre dans la réussite de ses projets, il bravoit tous les obstacles. Malheureusement prodigue de sa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excusoit son défaut de prudence par une maxime singuliere, détestable en général, mais que lui suggéroit le sentiment intime de son courage & de ses ressources. Il disoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais user de précautions; qu'il doit tou "s prendre confeil du moment seul, qu'autrement c'e. ... icher une méfiance honteuse de soi-même. On voit par-là que la modestie n'étoit pas sa vertu favorite. Il sla consondoit avec la timidité, prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'est où il visoit, & il y seroit parvenu si la mort ne l'eût arrêté à la fleur de l'âge & au moment où fa carriere commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aifée, beaucoup de feu, une belle figure, le caractere aimable, infinuant auprès de ses supérieurs, facile avec ses égaux; mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de

Flo ferv lui a par il de qu'i enfo que le li la p post préf si no de I àla fe d ne f ralli fallu feul rive siens bord man plus feu c voul dern

> forti M fente le fa dans par

fur l

proc

com de S

Flobert qu'il ne le craignoit pas, & qu'il fauroit conferver aux dépens de sa vie le commandement que le roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ses inférieurs, moins par sensibilité que par ardeur pour la rigidité du service : il déployoit toute fa compassion envers ceux des ennemis qu'il faisoit prisonniers, ce qui lui gagnoit leurs cœurs; ensorte que ceux-ci lui étoient souvent plus affectionnés que fes propres gens, qui l'admiroient fans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans sa derniere action, où la plupart des canoniers de sa frégate quitterent leur poste & se cacherent, sans qu'on pût les ramener. Sa présomption sut cause de tous les malheurs de la journée, si nous en croyons l'historien. Confiant dans la légéreté de Belle-Isle, Thurot se flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la course; il négligea d'employer du moins le tems à fe disposer au combat, quoique chacun l'en pressat; il ne fit pas mettre de bastingues: il n'ordonna le signal de ralliement pour les deux autres frégates que lorfqu'il llustrer: ne fallut faire celui de l'attaque; enforte qu'il se trouva feul contre trois, & que la Blonde & la Terpsycore n'arriverent que pour se faire prendre. La détection des siens rendant son artillerie inutile, il voulut tenter l'abordage; il n'avoit ni grenades ni grapins préparés, & manqua son objet. Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage sans défense, exposé au feu continuel des Anglois, on le follicita de se rendre, il voulut essuyer encore une bordée, c'est-à-dire, recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit, celui d'être tué fur le champ de bataille & de ne rester exposé ni aux reproches du ministere ni à la dérission de l'ennemi, & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurence.

Malgré son désastre la cour regretta Thurot. Elle sentoit le besoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le falut & l'approvisionnement du reste de ses colonies: dans l'impuissance où l'on étoit désormais de les soutenir par des escadres du roi, on imploroit le secours du commerce, & il avoit si peu de confiance aux officiers de S. M., que M. de la Touche-Tréville, capitaine de

'il y eût eu & lui. Mais obert , qui aire arrêter er. & avoit it entendre te querelle fermentoit

es & tourna lus de vivaqué de fens ui arriva & utorité mêant de don-

nérité étoit ccompagné mépris de la k fur l'envie

is la réuffite lalheureusee des autres.

maxime finui suggéroit s ressources.

doit jamais ndre conseil ine méfiance

la modestie doir avec la eut aller au

arvenu fi la au moment illante.

coup de feu, want auprès mais altier voir à M. de fet vaisseaux, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, auquel le roi donnoit de ses bâtimens à des conditions très-avantageuses, les négocians de Bordeaux resussement de s'y intéresser, sous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la marine royale; ils dirent qu'ils faisoient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic, que des de la Clue, des Duquesne, des Conslans.

Il étoit essentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes & des munitions au Canada. Le marquis de Vaudreuil, pour former des instances plus vives & plus efficaces, avoit charge M. Mercier, commandant de l'artillerie, de se rendre en France & d'exposer sa situation, d'annoncer qu'il ne désespéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec si l'on secondoit son plan. Dans l'espoir qu'on en seroit frappé à la cour, il se con l'ussit pour la campagne suivante d'après cette supposition, & tout sut prêt au mois d'avril. Une armée de dix mille hommes se trouva combinée des diverses troupes rassemblées aux ordres du chevalier de Levy & se mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec fans que l'ennemi s'en doutât: elle touchoit presque à un détachement avancé de quinze cents hommes qu'on auroit surpris & mis en déroute, lorsqu'un accident impossible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défiloient sur deux bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces; chaque soir elles mettoient à terre. Un canonier en sautant de sa chaloupe tombe dans l'eau, il saisit un glaçon, & entraîné par cet appui il flottoit au gré du courant. Comme il rasoit la rive de la ville, une sentinelle l'apperçoit, crie au secours; on vole au malheureux, on l'atteint, on le trouve sans mouvement; son unisorme le fait reconnoître pour un soldat François. On le transporte chez le gouverneur, on cherche à le rappeller à la vie autant par curiosité que par humanité; on le reconsorre par des liqueurs spirtueuses; il reçouvre l'usage de la voix : il déclare qu'une

arm & il man valid mais l'arr appe on I C'ét qu'e & ui Fran maga prote com enne ce q l'équ de gu

d'Eurintere fepten mois. tôt; colon millio penfer étroit ne lui il fupp

frega

un bl

Der recevo ne por qu'on & qui e la Clur, s vivres. Canada. instances. Mercier. France & ésespéroit bec si l'on oit frappé fuivante. au mois uva corordres du étoit parnemi s'en nt avancé & mis en.

agnie de

bâtimens

cians de

texte que

ers de la

e cas des

un chenal mettoient pe tombe cet appui la rive de fecours; rouve fans e pour un uverneur, riosité que eurs spiriare qu'une.

evoir & à

armée de dix mille François est aux portes de la capitale & il meurt. Le coup de main projeté échoua de cette maniere, & il fallut former un siege en regle. Le chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions jusqu'à l'arrivée des secours de France. [ 27 mai. ] Enfin on. apperçoit dans l'éloignement un pavillon fur le sleuve; on ne doute pas que ce ne soit un pavillon François. C'étoit une escadre Angloise : à peine est-elte arrivée qu'elle détache un vaisseau de soixante pieces de canon & une groffe frégate pour s'emparer de la petite flotte Françoise, mouillée auprès du cap & qui lui servoit de magasin. L'Athalante, de trente canons seulement, la protege & lui donne le tems de se sauver. Elle essuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien supérieur en forces. Elle se désendit jusqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reste obligé de se rendre prisonnier de guerre. On juge aisément que le capitaine de cet.e. frégate n'étoit pas un officier de la marine du roi; c'étoit un bleu, & il se nommoit le sieur Vauquelin.

Cet échec obligea de lever le siege, & les secours d'Europe, consistant en six navires seulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'ensuivit. [8. septembre.] La réduction entiere sut esse cu quelques mois. Le bon esprit françois sit qu'on s'en consola bientôt; on dit que c'étoit une charge de moins; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit sur-tout la façon depenser de M. Berryer, mesurant les objets à son génie étroit. Il sut enchanté d'être débarrassé de celui-ci, qui ne lui causoit que de la sollicitude. Sous ce point de vue il supporta du même sang-froid la prise de Pondichéry.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & cene pouvoit guere être autrement. Le retard des fecours qu'on avoit réfolu de faire passer dans l'Inde dès 1755 e & qui ne partirent qu'en 1757, une diminution consiste.

dérable des troupes, des vaisseaux & de l'argent destinés à certe expédition, que des besoins plus pressans de l'état firent appliquer ailleurs; le choix des chess, dont il devoit résulter bientôt une mésintelligence personnelle, & ensuite une désunion générale entre les subalternes, tout cela faisoit présumer aux gens instruits qu'à moins d'un miracle les François devoient être encore humiliés dans cette partie du monde & en sortir expulsés honteufement.

h۱

VO

qu

pe

ce

fav

loi

de.

for

aux

ver

ma

bat

il e

rop

aux

rec

pui

mu

Co

fur

Au

an

de r

an i

que

plei

la p

à la

un !

ce

pari

raus

M. de Sechelles qui, en qualité de contrôleur-général, avoit la compagnie des Indes dans son département, dès le commencement de la guerre avoit, au nom du roi, déterminé cette compagnie à continuer fon commerce, en l'affurant de la plus forte protection de S. M. En conséquence le comte de Lally, initié dans cette administration comme syndic, désigné pour commander les troupes qu'on y devoit envoyer, conféra de bonne heure avec ce ministre. Il fut convenu qu'on lui donneroit trois mille hommes, six millions & trois vaisseaux du roi, auxquels on joindroit les bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guerre. L'état des forces que les Anglois possédoient dans l'Inde, dont on s'étoit procuré des renseignemens exacts, n'en exigeoit pas davantage en 1755. Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas endormie comme sa rivale, & loin de diminuer ces renforts il auroit fallu plutôt les augmenter, deux aus après qu'on arrêta de les envoyer. Au contraire, au moment du départ on retrancha sur la totalité deux bataillons, quatre millions & deux vaisseaux de roi, c'està-dire, les deux tiers. Le général, furieux, refusa de s'embarquer; il reçut l'ordre de ne point reculer & promesse qu'on remplaceroit ce vuide l'année suivante; ce qui n'étoit pas la même chose.

Quoi qu'il en foit, il partit avec M. d'Aché, [5 mars 1757] qui de fon côté avoit débuté par une mauvaile manœuvre, dont s'en étoit suivi un retard de deux mois. Tous les momens sont précieux dans une expédition maritime. Il y eut encore d'autres délais, d'autres négli-

mouilla que le 16 décembre à l'Isle-de-France, environ

, dont il huit mois après son départ d'Europe, taudis que ce fonnelle, voyage peut n'être que de quatre mois & ne doit durer alternes. que six au plus en escadre & avec les contrariétés qu'on u'à moins peut supposer. Quoi qu'il en soit, nouveaux retards dans humiliés cette colonie. M. d'Aché vouloit y attendre la mousson s honteufavorable, (1) lorsqu'un confeil général décida qu'il falloit appareiller, d'après la déclaration des chefs de l'Isler-général, de-France qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit nent, dès fournir de la subsistance aux équipages des vaisseaux & m du roi, aux soldats de débarquement jusqu'à la saison plus conommerce, venable pour le départ. Il partit donc, [27 janv. 1758] I. En conmais relâcha bientôt à l'Isle-Bourbon; & après avoir adminifbattu la mer encore durant trois mois, [19 avril 1758] lander les il eut connoissance de l'escadre Angloise envoyée d'Euonne heure rope, qui, plus diligente que lui, venoit de se réunir donneroit aux vaisseaux de l'amiral Pokock. [24 mars 1758.] On isseaux du reconnut alors combien la célérité eût été nécessaire, ient qu'on puisque six semaines plus tôt on eût intercepté la coms que les munication, foutenu l'honneur du pavillon à la côte de oit procuré Coromandel, obligé l'ennemi de disparoître & triomphé davantage fur lui pour toute la guerre dans la presqu'isle de l'Inde. s'étoit pas Au contraire, il en réfulta deux combats qui tournerent ninuer ces an désavantage de la France. & obligerent M. d'Aché deux ans de regagner honteusement l'Isle-de-France, de rester un traire, au an fans ofer fe remontrer dans ces mers, où il ne reparut é deux baque pour être battu une troisseme fois, pour s'enfuir à roi c'estpleines voiles plus vîte qu'il n'étoit venu & occasionner , refusa de la perte de Pondichéry, le seul boulevard qui nous re lât ler & proà la code de Coromandel.

t destinés

s de l'état

ivante : ce

, [s mars

e mauvai!e

deux mo's. expédition

itres négli-

Dans l'épisode de la guerre de 1756, où la marine joue un rôle si considérable, nous nous attachons sur-tout à ce qui la concerne. Nous avons observé que c'est la partie soible de tous nos historiens, même de Voltaire,

<sup>(1)</sup> On appelle dans l'Inde mousson, des vents généraux qui soussent six mois du nord & six mois du sud.

qui raisonne très-peu pertinemment sur cet objet. Il exige si essentiellement la connoissance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle est consacrée, qu'autrement les journaux des chess des diverses actions maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les consultent qu'une source d'erreurs & de balourdises historiques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au sait de la matiere par des instructions prises de gens du métier. C'est dans cet esprir qu'outre les relations de dissérentes especes que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de sa conduite dans l'Inde, nous avons consulté une soule d'acteurs & de témoins de ces scenes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuses descriptions de ces récits, plus ennuyeux encore que ceux des combats de terre, nous nous arrêtons au résultat & aux circonstances essentielles. Il paroît constant que M. d'Aché étoit supérieur à l'ennemi. (1) Déjà même il avoit obligé deux frégates Angloites de se brûler & commencé à répandre la terreur, lorsqu'il commit plusieurs fautes qui lui sirent perdre ses avantages & lui donnerent de l'insériorité: par une pique mal

## (1) Comparaison des deux escadres.

## ESCADRE FRANÇOISE.

VAISSEAUX. Can. Capitaines. MM

Le Zodiaque . . 74 D'Aché, chef d'escadre.

Le Cointe de Prov. 74 De la Chaise.

Le Bien-aimé . . 58 Bouvet.

Le Vengeur . . 54 Palliere. Le Condé. . . 50 Rosban.

Le Duc d'Orléans. 50 Surville cadet.

Le Saint-Louis . 50 Joannis.

Le Moras . . . so Bec-de-lievre.

Le Duc de Bourg. 50 D'Après de Mennevillette.

FREGATES.

La Diligence . . 30 Marion. La Sylphide. . . Mario.

ente pas cort ferve de 7 faut trou enco mais enne Men hom feme M. d cet o aucu l'a&ti les n Quoi

> V<sub>A</sub> L'Ya

qui,

le ve

L'Eli Le Ci Le W Le T

Le No Le Sa FR

Le Q

Voye: Journ

objet. Il langue & onfacrée . les actions ux qui les rdifes hifautionner fait de la lu métier. différentes ombats de ous avons ces scenes

& minueux encore rrêtons au roît conf-. (1) Dėjà ites de se , lorfqu'il fes avanpique mal

E. 1. dre.

llette.

entendue contre le comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dus à ce général, au lieu de l'escorter à Pondichéry avec route son escadre & de se conserver ainsi entemble, il en détacha un vaitseau de ligne de 74 canons & une frégate. C'est dans ce moment que, faute de s'être informé de la situation de Pokock, il s'an trouve surpris & sous le vent. [29 avril 1758.] Il étoit encore à forces égales ; il se bat bien , il est même blesse : mais la défection du Duc de Bourgogne est très-utile aux ennemis. Ce vaisseau étoit commandé par M. d'Après de Mennevillette, capitaine de vaisseau de la compagnie, homme instruit, de l'académie des sciences. Malheureusement le cœur ne répondoit pas chez lui-à la tête. M. d'Aché, dans sa lettre au ministre, (1) se plaint que cet officier ne garda jamais son poste, n'y fut même en aucun tems; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il fortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaisseaux, dont il se garantissoit. Quoi qu'il en soit, ayant fait arriver ses vaisseaux, ce qui, en terme de marine, veut dire fuir lorfqu'on est sous le vent, le général François ne profita point du fuccès

## ESCADRE ANGLOISE.

Can. Capitaines. MM. VAISSEAUX. 70 \ Pokock, amiral. Harison, capitaine. L'Yarmouth . 70 \ Kemperfelt, capitaine. Stewens, amiral. L'Elisabeth. Le Cumberland 66 Brereton. Le Weymouth. Michel Vincent. 60 Le Tyger Thomas Latham. **6**0 Le Newcastle George Legge. 54 Le Salisbury J. H. Somerier. 50 FRÉGATES. Le Queenborough. 36 Le Protecteur . 14

<sup>(1)</sup> Datée de l'Isle-de-France, le 30 octobre 1758. Voyez cette piece inférée sous le No. XII, ainsi qu'un Journal des deux actions.

prétendu dont il se vante; il donna même droit à l'amiral Anglois de se glorisier puisqu'il sit manquer à M. d'Aché l'objet de la station actuelle. Il étoit de se tenir à la hauteur de Goudelour & du sort Saint-David, qu'assiégeoit en ce moment le comte de Lally & dont il étoit essentiel de ne laisser approcher aucun bâtiment, soit pour y jeter du secours, soit pour en emporter les essets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois, il est vrai, ne remplirent pas non plus leur projet, mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reste, repassant sous le vent à la vue de l'escadre Françoise, ils surent se réparer à Madrass, & se remirent à la mer dix jours après.

Cependant M. d'Aché étoit embossé à Pondichery. Affoibli d'un vaisseau (1) qui s'étoit perdu après le combat, il avoit résisté à toutes les sollicitations de sortir fous prétexte d'impuissance. Il se contentoit de faire des vœux pour la réussite du comte de Lally, au fort Saint-David, en lui marquant, tout ce que je trouve de terrible est que nous ne puissions nous aider réciproquement. (2) Celui-ci est obligé de se rendre à Pondichéry en personne & de forcer le chef-d'escadre à lever l'ancre, en commandant les grenadiers, & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refusoit de venir se montrer dans le fort Saint-David, pour ôter aux assiégés l'espoir de recevoir du secours. Ce procédé violent nous est attesté par M. de Leyrit, gouverneur de la place pour la compagnie. (3) Nous ignorons si M. de Lally avoit le droit d'en user ainsi; il fut du moins employé très-à-propos. car à peine M. d'Aché est-il paru, que le fort capitula.

[ 2 juin 1758.] Après avoir pris ce boulevard de la puissance Angloise à la côte, il auroit été instant de pro-

fite

Fr.

roi

la

por

ma

tru

con

le c

opě

enti

chel

men

bord

Frai

Ang

& à

com

pour

les A

ville

marc

deux

comp

de l'a

d'évit

où fo

toute.

prend

le ler

ver; M. d'

jetten

difant

(1) Mont

Toi

perd

<sup>(1)</sup> Le Bien-aimé.

<sup>(2)</sup> Ce sont les propres termes d'une lettre du comte d'Aché au comte de Lally, datée de Pondichéry le 18 mai 17.8.

<sup>(1)</sup> Voyez les lettres que les sieurs Duval de Leyrit & de Lally se sont écrites dans l'Inde avec un commentaire du premier.

our y jeter les munit vrai, ne niquement Tant sous le t se réparer après. ondichéry. rès le coms de fortir oit de faire lly, au fort e je trouve réciproque-Pondichery lever l'anonnant l'orontrer dans s l'espoir de us est attesté our la comvoit le droit es-à-propos, kt capitula. levard de la stant de pro-

à l'amiral

M. d'Aché.

r à la hau-

l'affiégeoit

it essentiel

re du comte lichéry le 18

de Leyrit & commentaire

fiter d'un premier succès qui faisoit respecter le nom François dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du roi, inspiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en est presque toujours suivie, & de se porter à Madrass, le second point, qu'il étoit recommandé aux généraux de terre & de mer dans leurs instructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du comte de Lally, qui fit l'impossible pour y déterminer le comte d'Aché, fans le concours duquel il ne pouvoit opèrer avantageusement. La jalousie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordassent. Le chef. d'escadre se souvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier : il prétexta la nécessité d'aller d'abord au-devant des secours qu'il attendoit de l'Isle-de-France, d'intercepter, s'il étoit possible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madrass & à Pondichery. L'alarme se répandit hientôt dans ce comptoir, & le conseil lui dépêcha une embarcation pour le sommer de revenir, non plus à dessein d'attaquer les Anglois qui s'étoient rassurés, mais de préserver la ville de leurs infultes. On lui propose de nouveau de marcher contre l'escadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois : il s'obstine à résister, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du roi. Enfin, Pokock menace de l'attaquer à l'ancre; il est forcé d'appareiller, afin d'éviter ce défavantage. Second combat, [ 3 août 1758] où fon adversaire lui enleve encore le vent & il éprouve toutes sortes de contretems & de malheurs. Le feir prend à un vaisseau de la compagnie; d'autres ne peuvent se servir de leur premiere batterie & sont obligés d'arriver; le Zodiaque perd trois fois son gouvernail, & M. d'Aché craint de fauter par des artifices que lui jettent les Anglois. Il aborde le Duc d'Orléans, il perd beaucoup de monde, il est blessé, & tout en disant d'un côté, qu'il a bien chauffé l'ennemi; que (1)

<sup>(1)</sup> Termes de ses dissérentes lettres, ou de M. de Monteil, maître de l'escadre.

l'ennemi n'en avoit plus voulu; que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon; il convient de l'autre que son escadre n'est plus en état de ne rien faire; (1) il est obligé d'abandonner la mer à son ennemi & de courir à trente lieues sous le vent pour regagner Pondichery. Il ne s'y croit pas encore en fûreté; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement si les Anglois viennent l'y brûler, & malgré les secours qu'on lui offre, malgré les instances du comte de Lally & du conseil pour l'engager à rester, au moins aussi loug-tems que l'ennemi, il part six semaines avant la saison & contre mousson, abandonnant la côte & la mer à son rival. D'après cet exposé des faits nous laissons prononcer définitivement le lecteur; mais, quoiqu'un général ne soit pas responsable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage, à un jeu où le favoir & le hasard sont mêlés, lorsqu'un homme perd toujours on est bien tenté de le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que son adverfaire.

Le singulier, c'est que le comte d'Aché partoit, pour motiver sa retraite du même principe qu'on lui opposoit assin de l'en détourner. Il disoit que son escadre devoit être le salut des établissemens François dans l'Inde, & on lui représentoit que sous prétexte de leur être utile l'année suivante, il commençoit par les abandonner celleci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les saisons, & qui pouvoit profiter de son absence & tenter un coup décisif, qui rendroit le retour de son escadre supersu l'année suivante. Le singulier, c'est qu'il quittoit Pondichéry malgré le conseil pour se rendre à l'Isle-de-France, où le conseil trembloit de le revoir, & lui annonça à son arrivée qu'il n'àvoit pas de quoi sournir à sa subsistance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaisseaux se pourvoir de vivres au cap de Bonne-

Εí for me y r 8e fup roi les fon qui lui . cou pre dan préc fon les 1

contin'élu
continue quatri
tre, si il y a
malhe
blie si
feau
& dé

inut

eût

L

il-eft

<sup>(4)</sup> Voyez sa lettre du 21 août 1758 au comte de Lally.

<sup>(1)</sup> Le M L'Illu L'Aā

n'en n'ayar

Espérance. Cette expédition retarda, sans contredit, n'avoit fon retour à la côte: mais cependant ces approvisionneonvient mens furent faits d'assez bonne heure pour qu'il eût pu ne rien y reparoître très-long-tems avant le mois de septembre n enne-& après plus d'un an d'absence. Cette fois il avoit une gagner supériorité qu'il avoue lui-même : trois vaisseaux de ; il déroi (1) & plusieurs de la compagnie l'avoient joint sous Anglois les ordres de M. de l'Eguille, autre officier - général, i'on lui son cadet. Il auroit bien desiré que cet excellent marin. & du qui étoit déplacé en second, l'eût relevé d'une mission ig-tems lui déplaisant beaucoup, & il eût été à souhaiter que la aison & cour l'eût 'ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entrer à fon prenant, infatigable à la mer, d'un service accommopronondant, & loin de faire naître les obstacles comme son général prédécesseur, les eût applanis. La mauvaise combinaieur préfon du ministere qui ne savoit pas destiner & faire valoir le savoir les talens, rendit ceux de ce second chef-d'escadre toujours inutiles roire un

que son

oit, pour

opposoit

re devoit

Inde , &

être utile

ner celle-

puis trois

voit pro-

qui ren-

fuivante.

malgré le le conseil

rivée qu'il

ands frais

e Bonne-

de Lally.

Le 10 septembre 1759, avant que le comte d'Achéent pu parvenir à Pondichérv, les deux escadres se rencontrerent, & malgré son insériorité l'amiral Pokock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaisseaux (2) contre onze, dont trois de soixante-quatorze canons, quatre de soixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, suivant le propre compte de M. d'Aché. Assurément il y avoit de quoi prendre une belle revanche: mais le malheur s'en mêle encore: l'escadre de France est affoiblie tout-à-coup par l'accident du seu arrivé à un vaisseau du roi. Quatre vaisseaux de la compagnie suient & désertent; l'ennemi a le vent; le général est blessé, il-est obligé de faire sa retraite: il mouille à Pondichéry

<sup>(2)</sup> L'amiral Anglois dans sa relation prétend qu'il n'en avoit que sept, le Weymouth & le Cumberland n'ayant pu le joindre à tems.

& dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux isles avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette conduite. Dans ses deux premiers combats, il avoit toujours affecté. maigré son désavantage évident, de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il foutint aux députés qu'on lui envoie pour le déterminer à rester, qu'il a été battu. On l'affure que l'ennemi l'a été davantage; qu'il est en très-mauvais état; qu'après tout il est essentiel de faire bonne contenance & d'en imposer aux Noirs; qu'à ce dessein on vient de faire chanter un Te Deum pour les convaincre de sa victoire. A l'instant une salve de cent pieces de canons confirme ce discours & chatouille agréablement les oreilles du général. On y joint des représentations, des prieres, des protestations; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'escadre Angloise pour l'écraser, ou s'il ne veut rien risquer, au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux fon amour-propre, en ajoutant que la défaite & la fuite de son escadre, le seul soutien des établissemens de la nation, seront constatées jusqu'à Dely; qu'outre l'opprobre dont le nom François va être couvert, il en résultera une telle idée de sa soiblesse, que tous ses alliés l'abandonneront. Enfin, rien ne pouvant réussir, on lui signifie un protêt national, par lequel, en lui déclarant qu'après avoir épuisé tous les moyens capables de le retenir, le conseil & tous les habitans rassemblés le rendent responsable seul de la perte de la colonie, & lui font part des plaintes qu'ils adressent au roi & aux ministres contre lui pour en demander justice.

 $\mathbf{B}$ 

ju

m

A

m

ta

ſi

Dr

ex

&

lai

roi

pro

vai

d'A

no

179

dar

à N infi

pro

no

Tout étoit inconséquence, contradiction, absurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois combats où son sang avoit coulé, où il avoit payé de sa personne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ses accusateurs; mais la valeur n'est pas la premiere qualité d'un genéral;

r pani-

ant de

re dans

. Dans

ffecté .

il avoit

députés

il a été

e; qu'il

:sentiel

Noirs:

e Deum

ne falve

& cha-

y joint

ons; on

l'escadre

quer, au

cherche

ajoutant

l soutien

tées jus-

François

le fa foi-

ifin, rien

national,

uisé tous

1 & tous

feul de la

tes qu'ils ur en de-

absurdité

it affuré-

fon fang

& donné

usateurs;

ı general;

il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manguer continuellement. Il étoit agité de passions sourdes, qui rendoient sans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un esprit & sertige sembloit diriger ses démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichery brusquement, fous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour les opérations de son escadre; qu'elle manquoit même de vivres pour ses troupes & ses habitans; & dans le protêt national cité ci-dessis, piece foudroyante, (1) on lui offie une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en fouhaitera; on fe charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ses vaisseaux incessamment, Bien plus: M. d'Aché se condamne lui-même; il veut iustifier fon évasion subite par un projet secret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues sons le vent de l'établissement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas si dénué de subsistances & d'équipages; ses vaisseaux n'étoient donc pas si délabrés, puisque de gaieté de cœur il cherchoir à prolonger ainsi la campagne & à courir les hasards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'exposer à un nouveau combat, qu'il disoit n'être pas en état de foutenir.

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcusable, c'est d'avoir laissé prendre Pondichéry, non-seulement sans reparoître après dix-huit mois d'absence, mais sans lui avoir procuré le moindre secours durant cer intervalle. En vain sait-il dans ses mémoires un tableau pathétique de

<sup>(1)</sup> Voyez les représentations saites à M. le comte d'Aché par MM. du conseil-supérieur de Pondichéry au nom de la nation assemblée en corps le 17 septembre 1759, & la prorestation faite par la nation assemblée dans la salle du gouvernement de Pondichéry, signifiée à M. d'Aché le 17 septembre 1759. Ces deux pieces sont insérées & répétées tout au long dans différens mémoi, es produits au sameux procès du comte de Lally, ce qui nous dispense de les répéter.

D

re

eı

el

ef

pa

la

bé

fai

dr

ala

lut

&

rap

mo

noî

les

atra

min

La

défi

enn ferv

rien rédu

des du l

Lall

Ren

men

raife

ces ford

date qu'il

fif d

l'ouragan du mois de janvier 1760, qui jeta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya fes fureurs pendant deux jours confécutifs, & réduisit l'Isle-de-France à l'extrêmité la plus trifte. En vain objecte-t-il pour colorer son inaction, les craintes du ministère de France pour cette colonie, les avis secrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menacoient. Du mois de janvier au tems de la mousson favorable il y avoit plus de loisir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages causés par les élémens; il étoit aisé de juger que les craintes de Verfailles étoient dénuées de sondement & de vraisemblance; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à se porter contre Pondichéry, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus fûr rempart qu'on pût opposer pour la défense des isles Françoites; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer sans replique la résolution de se rendre à la côte, c'est la famine, le plus cruel des sléaux dont l'Islede-France étoit menacée, l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaisons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puissant des Anglois, s'ils investissoient l'isle. Le gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puissans pour se débarrasser de l'escadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation protester à Pondichéry contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, sans en être ému, le conseil de l'Isle-de-France protester contre lui, de ce que, par le séjour trop long qu'il faisoir à cette isle, il en causoit la ruine. Il voit ses propres officiers (1) se joindre à la colonie; il voit le trouble, le désordre, les dissentions, l'effroi qu'il y cause; il persiste à rester où l'on desire qu'il ne soit pas, parce que, loin d'y être utile, il en augmente les malheurs; & il ne veut pas aller où l'on desireroit qu'il

<sup>(1)</sup> Entr'autres M. de Ruis, capitaine de l'Illustre.

restât, parce que son escadre en faisoit la sûreté. Il dit par-tout que cette escadre est l'espoir de l'Inde, la ressource à employer pour sa conservation; que sa perte entraîneroit celle de l'Inde; que tout son salut réside en elle, se Pondichéry est pris en un moment où cette escadre est la plus slorissante, se reste dans une sécurité

parfaite à mille cinq cents lieues! Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cause essentielle de la prise de Pondichéry, ou, si l'on veut, le ministre imbécille qui, adoptant légérement les infinuations que lui faifoit peut - être suggérer adroitement la cour de Londres, lui inspira de fausses alarmes pour l'Isle-de-France; alarmes dont le chef des opérations maritimes se prévalut volontiers, en ce qu'elles favorisoient son indolence & son éloignement du comte de Lally, qui s'étoit, au rapport de ses accusateurs, rendu redoutable à tout le monde, excepté aux Anglois. Il est tems de faire connoître ce personnage, qui, pendant quelque tems, a tenu les yeux de l'Europe fixés sur lui. C'étoit un homme dur, atrabilaire, tourmenté à l'excès de la frénésie de la domination qu'il exerçoit avec un despotisme intolérable. La compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde, autant pour la désendre contre ses ennemis domestiques, que contre ses ennemis du dehors. Les premiers étoient ses plus chers serviteurs, qui, enrichis de ses dépouilles, n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détresse où ils l'avoient réduite, desiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois, afin de couvrir leurs défordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre à remédier au mal, Rempli de préventions, il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raison, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts fe joignoit un vice bas & infame, une avarice fordide, qui le rendoit ardent à la poursuite des déprédateurs, mais pour tourner à son profit les restitutions qu'il en exigeoit. Il semble se réserver le privilege exclusif d'achever seul la ruine de la compagnie. Plein d'esprit

Illustre.

te-deux

nt deux

l'extrê-

colorer

ce pour

arme-

mena-

n favo-

ur répa-

aité de

uées de

forts de

dichéry,

otection

opposer

ot, crai-

celui qui

ui devoit 1dre à la

nt l'Isle-, invin-

naisons ,

e renfort

l'isle. Le

loir tous

adre, &

protester

donnoit,

e-France

rop long

il voit le

i qu'il y

foit pas,

les mal-

roit qu'il

dans ses écrits, ses actions étoient souvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichéry & déjà brouillé avec son collegue pour les entreprises maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de la ville, le confeil, le militaire, la bourgeoisse. Il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient & qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienséances, ni la décence, il devenoit séroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui suggéroit sa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.

ſ

q

gı

QL

ur

lu

R

me

qu

ch

to

me

ba

qui

aui

plo

COL

Ma

les

ent

บก (

Pap

exp

Affi

la G

defe

men

Cependant, matgré le choe de tant d'intérêts opposés, de passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions, le comte de Lally qui n'étoit pas un général sans talens, durant une mission de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts. Réduit à sept cents hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bateau pour sa désense, soutint un blocus & un investissement de neuf mois, [15 janv. 1761] & ne rend la place que lorsqu'il ne lui reste pas un grain de riz ni ancune espece de nourriture pour sa garnison, déjà exténuée de misere & de satigue.

Une circonstance singuliere rendit la capitulation de Pondichèry, dictée par la nécessité, plus dure encore. Un sentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les instructions données aux comte de Lally & d'Aché par la compagnie. Elle leur désendoit d'accorder aucunes conditions aux établissemens Anglois dont ils s'empareroient. Le gouverneur de Madrass, qui s'étoit transporté à l'armée Angloise pour diriger les articles, sit valoir ces dispositions des François & exigea la même rigueur. On sit embarquer pour l'Europe, non-seulement les troupes de la garnison, non-seulement les chefs civils & le conseil, mais encore tous les subalternes attachés à la compagnie. On démolit les fortisications, & l'on sit passer la charrue sur cette ville

superbe, n'offrant désormais qu'un monceau de ruines. Les dissentions qui l'avoient agitée ne firent que chan-

ger de théatre, & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti suivant ses intérêts, ses affections ou ses préjugés, & il en résulta ce procès sameux dont nous aurons lieu de parler dans la suite. Il sut, ainsi que celui des Canadiens, le seul fruit que la France recueillit du sang & des trésors qu'elle avoit prodigués pour la conservation de ces immenses

possessions.

ées au

& déjà

itimes,

e con-

insi des

crimes.

gards,

roce &

nature.

rage, il

encore.

ppofés,

de ven-

ally qui

ission de

, prend

de trou-

oupes de

l bateau

iffement

lace que

ne espece

e misere

ation de

encore.

du vain-

nées aux

Elle leur

établisse-

rneur de

pise pour

es Fran-

uer pour

on, non-

core tous molit les

ette vilke

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre sur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, sans lui laisser aucun espoir de compensation. La prise de l'Isle-Royale, cles du sleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique septentrionale, qu'ile n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichéry, tombé saute d'escadre, mettoit en leur pouvoir toute la presqu'isle. Ils devenoient maîtres, non-seulement de la côte de Coromandel, mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé. I 10 févr.] Il ne restoit plus que les isles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems sans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux isles voisines de la Martinique servirent ensuite à la resserrer & à en faciliter les approches. Elle sur conquise quelques mois après & entraîna la désection de toutes les autres du vent. C'étoit un capitaine de vaisseau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le Grand la Touche, non à raison de ses exploits, mais de sa superbe taille & de sa belle sigure. Assurément si Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après plusieurs mois de résistance & avoir désendu le terrein pied-à-pied, que dire du gouvernement de la Martinique, réduite en entier en moins de six

femaines! (1) Mais il étoit d'un corps où tout ressoit impuni: il échappa, comme tant d'autres, à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans, présérant en esset de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise, à mourir de saim sous celle de la métropole. Saint-Domingue, Gayenne, Louissime devoient éprouver bientôt le même sort, & la France étoit menacée, si la position des choses ne changeoit, de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes.

p

m

de

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déjà à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-Isle, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs sois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils y réussirent dans cette guerre, où la foiblesse & le découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de mars ils avoient préparé un armement considérable à cet effet. [8 avril.] Ayant été repoussés à une premiere descente, ils s'y prirent mieux une seconde fois, & malgré la brave résistance de l'officier qui commandoir dans la forteresse, ils subjuguerent toute l'isle en moins de deux mois. [7 juin.] Lors de la capitulation, le major-général Hodgson & le commodore Keppel, en la signant, ne manquerent pas de rendre justice à la valeur de la garnison; ils dirent : Accordé, en faveur de la belle défense faite par la citadelle fous les ordres du chevalier de Sainte - Croix.

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fut applaudi, entouré, fuivi comme un perfonnage rare. Il survécut peu à sa gloire, & ayant été chargé de la désense de Saint Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais si la résistance de Belle-Isle sit honneur à son généreux désenseur, il n'en étoit pas moins

<sup>(1)</sup> La descente sut essectuée le 7 janvier 1762, & la reddition totale le 14 sévrier.

( 207 )

restoit

peine

ompte

ahon-

m fous

Loui-

& la

chan-

ie dans

goient Belleolfe de le profement. Te & le de tout préparé ] Ayant prirent tance de Ljugue-.] Lors le comt pas de dirent : · la cita-Croix: e voir de roix, dès omme un ayant été urut dans e fit honas moins

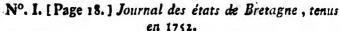
62, & la

honteux pour la France-de voir enlever ainsi à ses yeux un de ses boulevards sans lui porter le moindre secours; de voir les Anglois la dominer jusques chez elle; pouvoir insester plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baye de Biscaye, gêner ses armemens, son cabotage & son commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des descentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élèmens.



## PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR A CETTE HISTOIRE.



JES trois ordres qui composent les états de Bretagne, ont demandé unanimement aux commissaires du roi la suppression de l'imposition du vingtieme, comme étant intolérable & dans le fond & dans la forme. M. le duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ses instructions qui concerne le vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes représentations à ce sujet, Cette réponse a excité la plus grande sermentation dans les états, & a donné lieu à une seconde députation pour remontrer aux commissaires que les états, dépouillés du droit naturel de faire des représentations sur un objet aussi important que le vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'évêque de Rennes & M. de Lannion, président de la noblesse, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir sur la levée de cette imposition, pour motiver leur résistance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'assemblée. M. le duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouteroit jamais rien de vague & de général sur l'article du vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui représentat les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer sur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir se prêter à leurs instances, & en même tems la ferme résolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du roi.

du no ord n'a éta mis des laq fuiv Van M.

qu'

COL

non

l'au dée était Sétait men tinu des fut mai

étoi

vois

que libé les r mên L'aft ticit

Les lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent. que les états étant assemblés dimanche, les commissaires du roi leur avoient fait signisser un ordre par écrit de nommer aux commissions pour le travail, & que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été appaisé que par la proposition que sit le tiersétat d'envoyer une députation pour prier MM. les commissaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des états sur le vingtieme. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'évêque de Quimper. & les deux autres suivantes, réitérées pour le même objet, M. l'évêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuses. M. le duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signisse; qu'il n'écouteroit point les griefs sur le vingtieme qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffriroit pas que l'autorité du roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçoit de la part des états un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'évêque de Vannes aux états, il sut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du vingtieme continueroit ses séances & dresseroit un mémoire détaillé des griess au sujet de cette imposition. La délibération sut prononcée par M. l'évêque de Rennes, président, mais interrompue par plusieurs membres de la noblesse, & qui entraînerent presque toute l'assemblée, qu'elle étoit irréguliere & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamerent contr'elle avec un grand bruit & empêcherent qu'elle ne sût inscrite sur les registres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 octobre, que l'opposition de la noblesse a eu son esser ; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inscrite sur les registres, & que la commission du vingtieme n'a pas même été autorisée verbalement à continuer son travail. L'assemblée des états a borné le sien à établir l'authenticité du réglement de 1607, qui justisse sa conduite & qui lui étoit contesté par M. le duc de Chaulnes, qui a

IRE.

IES

ne , tenus

Bretagne, du roi la ime étant M. le duc uant l'artieme, & à ce fujet. ition dans ation pour ouillés du un objet nt s'occu-1. l'évêque noblesse, hoins artivoir sur la ésistance, des autres a répondu e vague & irroit tout bus partiception de s le regret instances, toir d'exé-

s du rei.

toujours été inflexible sur les ordres dont on sollicitoit la révocation. Les états de leur côté ont persisté opiniàtrement dans le dessein de ne rien faire; ils ont été jusqu'à resuser d'accorder la gratisication de 1500 liv. qu'il est d'usage de donner au capitaine des gardes de M. le duc de Chaulnes, qui a porté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibérations des états, ils n'ont pas voulu faire, selon la coutume, une députation d'humanité pour visiter les membres des états malades. M. le duc de Chaulnes a expédié le 5 au soir un courier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois, que les états ont fait une députation à M le duc de Chaulnes, pour lui demander si S. M. ayant témoigné sa satisfaction au sujet de son don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ses commissaires de n'entendre les représentations des états sur le vingtieme, ni pour le sond ni pour la forme. On ajoute que cette députation a été tout aussi inutile que la précédente, & que M. le duc de Chaulnes leur a dit d'un ton très-haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puisqu'ils n'avoient pas nommé aux commissions. L'assemblée suivante vit ensin éclorre une délibération, dont la noblesse, un peu radoucie, sit ellemême la proposition, & qui sur sur-le-champ adoptée

par les autres ordres. Ce fut de dresser un mémoire justi-

ficatif de la conduite de l'assemblée; d'y faire travailler

dans le moment la commission du vingtieme, & de l'en-

voyer à M. le duc de Penthievre, à M. le garde-des-

fceaux & à M. le comte de Saint-Florentin.

M. l'évêque de Rennes ayant prononcé aux états de Bretagne un discours très - pathétique & très - éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances & à se prêrer aux volontés du roi, un député de la noblesse qui parla après lui, dit que tout son corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes, mais qu'il de encore plus touché de son exemple & de ceiul au clergé, qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le roi a enfin dépêché un courier en Bretagne,

'qui

l'avi du re été n P: états nobl

anto

com

nistr

juge

en 1: mille livre pour com

fupp

de M nion de C a mi écha dans n follicitoir isté opiniàont été jusont été jusont été jusont été du le 
ouvelle du 
e de travail 
oulu faire, 
pour visiter 
Chaulnes a

ne les états ilnes, pour isfaction au é les ordres représentaond ni pour té tout ausli le Chaulnes t ni ne vounommé aux éclorre une cie, fit ellemp adoptée moire justire travailler . & de l'engarde-des-

es - éloquent ances & à fe nobleffe qui niroit l'éloencore piss rgé, qu'il fe

Bretagne,

qui porte une lettre de cachet pour féparer les états. Par une lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernieres assemblées des états avoient été plus tumultueuses que jamais; que M. l'évêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits; que la noblesse s'étoit opposée à toute espece de délibération; que le 10 à neuf heures du matin, les. états étant assemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les commissaires du roi un ordre qui porte que le roi, informé de la résistance de la noblesse à obéir aux ordres de ses commissaires de nommer à leurs commissions ordinaires, & des prétextes dont ils l'avoient autorifée, four ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer; & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses commissaires à les entendre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à proposer sur l'administration du vingtieme, pour y avoir tel égard qu'elle jugeroit juste & raisonnable. Après quelques débats. l'avis des trois ordres fut unanime d'enrégistrer les ordres du roi & d'y obeir. En conféquence les commissions out été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les états avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la noblesse avoit proposé d'insister sur la demande de la suppression du vingtieme avant de passer outre.

On a informé les états que l'évêché de Rennes, qui en 1740 n'étoit imposé pour le dixieme qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751 à cent ciaquante-cinquaille livres pour le vinguieme; qu'il en étoit ainsi des autres. La commission est chargée de constater ces griefs.

Les lettres de Bretagne ne sont remplies que d'éloges de M. l'évêque de Vannes & de M. le marquis de Lannion. Cela est excessivement différent pour M. & madame de Chaulnes & pour M. l'évêque de Rennes, à qui l'on a mis sur la porte une assez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé sort indiscrétement, quoique très-éloquemment, dans une séance, & le lendemain il a trouvé assiché à la

porte les mots suivans: On donnera aujourd'hui la seconde représentation des fureurs de Guerassin, [c'est le nom de famille de M. l'évêque] qui sera suivie des faux frères.

On a mis ausii sur la porte du sénéchal de Rennes une

carricature où il est représenté pendu.

Les lettres de Bretagne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre chose, dans la séance du vendredi 13, que d'écouter & de suivre la proposition qui fut faite de faire demander au directeur du vingtieme l'état-général par évêché de cette imposition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la commission voulant en prendre connoissance pour servir de base & de motif au mémoire des griefs. Le sieur Ferré, directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'intendant, à qui l'on s'est adressé, mais qui a refusé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le garde-dessceaux. Les états s'adresserent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les états se crussent en droit de demander compte au roi & à ceux qui le représentoient d'une imposition dont l'administration se faisoit en son nom; qu'au reste, il ne pouvoit s'empêcher de leur représenter qu'ils devoient s'occuper plus férieusement à hâter le travail de leur mémoire, fans l'interrompre par des incidens qui ne pouvoient que retarder & peut-être disgracier la décission. Sur le rapport de cette réponse, l'assemblée suivante sut un peu vive. Cependant le clergé & le tiers-état convintent de ne plus insister sur la demande des rôles de cette imposition. Quoique cet avis ne fût pas agréable à la noblesse, il passa; mais il n'y eut point de délibération à ce sujet.

Par les lettres de Rennes du 18, on mande que la commission du vingtieme a ensin présenté son mémoire à l'assemblée des états. La lecture en a été faite dans deux séances confécutives & y a reçu les plus grands applaudissemens. Cependant y ayant quelques observations à faire de la part des trois ordres, on est convenu que chaque ordre l'examineroit en particulier, & pour éviter

tou fire per refi pre de

pré

en

Sain L M. de M. fuje que l'ini

par les i à l'é ralit On que est o dem

pas

au l rôles ratio mois de s mên

été j être expr dem:

dem. par hui la seconde lest le nom de faux frères. e Rennes une

qu'on n'a fait 13, que d'éfaite de faire it-général par e des années nt en prendre if au mémoire ondu qu'il ne le M. l'intenrefusé de le le garde-des-Chaulnes, qui és, qu'il étoit de demander ient d'une imen son nom; ur représentes ent à hâter le pre par des inpeut-être disréponse, l'asidant le clergé ster fur la debique cet avis a; mais il n'y

mande que la é fon mémoire faite dans deux trands applaubfervations à convenu que & pour évizer la confusion ils ont nommé des commissaires dans chaque chambre pour leur en saire rapport, & définitivement à toute l'assemblée. Cela sut précédé de la demande que firent les états aux commissaires du roi, qu'il leur sût permis d'élire un second syndic; ce que les commissaires resuserent, alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet, & qui leur enjoignent expressément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les états ont arrêté qu'il en seroit écrit à M. le duc de Penthievre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20, marquent que le 18 M. l'évêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblée de trois lettres écrites à M. le duc de Penthievre, à M. le garde-des-sceaux & à M. de Saint-Florentin au fujet du vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthievre: ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second syndic: sur quoi les trois ordres parurent vouloir sur-le-champ procéder à l'élection, sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la noblesse le mémoire avec les changemens que ses commissaires y avoient faits, dont le principal est dans les conclusions, qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du vingtieine, au lieu que celles du mémoire sont, que les nouveaux rôles de 1753 foient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils foient fixés à la moitié des fommes du dixieme de 1749; que les rôles de 1750, 1751 & 1752 ne foient exigibles que sur le même pied, & qu'on fasse raison sur 1753 de ce qui aura été payé de surplus; que les déclarations ne puissent être rejetées, sous prétexte de défaut de formalités, & exprimées dans les rôles de supplément; que les présentes demandes feront autoritées dans la préfente assemblée par un arrêt du confeil. Le tiers agréa tous ces chan-

gemens & y ajouta la demande de l'exemption du ving. tieme des terres en franc-fief. & de la diminution du huitieme pour les réparations des maisons dans les villes. & d'un dixieme pour celles des maisons dans la campagne. Le mémoire, ainsi réformé, sut envoyé aux deux ordres; mais la noblesse n'en voulut point adopter les conclusions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le clergé n'eût adopté les siennes; ce qui ayant été refusé, on remit le travail au lendemain. Le tiers-état per. fistant dans fon avis, la noblesse a toujours constamment refusé de donner le sien, dans la certifiede que celui du clergé seroit conforme au tiers, & qu'ainsi le sien seroit sans ester. Les états, dans certe position, sont restes assemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le clergé, à dix heures du soir, envoya demander à la noblesse si elle persistoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de se retirer; ce qu'il fit, ainsi que le tiers, & la noblesse ne désempara pas. Mais M. le comte de Lannion, dont la fanté n'étoit pas bonne, alla se coucher dans un lit de l'infirmerie des cordeliers.

On ajoute qu'il transpiroit le matin, que MM. les commissaires du roi devoient saire la demande de la ca-

pitation & des autres affaires du roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois ordres, après la pernoctation de jeudi, se trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres; qu'ils y sont restés, & depuis y sont encore, dans la même situation des choses, sans que les demandes que MM. les commissaires du roi leur firent faire vendredi matin, qui les ramenerent au théatre pour les entendre, les en aient tirés. Ces demandes sont celles des souges, des droits sur les louages, des droits rétablis & deux sols pour livres du dixième, & la lecture de l'arrêt du conseil de 1738, qui désend d'accorder aucune pension ou gratification sans la permission ou l'autorisation du roi. Sur ce dernier point seulement les états ordonnerent la lecture de l'arrêt, mais la noblesse resus de délibérer

fur fide leve pro fa v de l qu'a

avoi fent nati long & d posihier

parti

le di rien chair

Querédig depui moig en pui gular oblig tater il n'a & qui rejeté insiste & qui de la l'on p

& qu

tion du vingiminution du dans les villes. dans la camvoyé aux deux nt adopter les roit point que ayant été retiers-état perconstamment e que celui du i le sien seroit n, sont restés étoient encore eures du soir, persistoit à ne n ce cas qu'il , ainsi que le

rdeliers. que MM. les nande de la ca-

is M. le comte

bonne, alla se

mande que les eudi, fe trouurs chambres; ncore, dans la demandes que faire vendredir les entendre, es des fouages, tablis & deux e de l'arrêt du aucune pension utorifation du ts ordonnerent fa de délibérer

fur les autres. Même par un tardé à délibérer, M. le préfident du tiers ayant pris les voix de son ordre & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il sut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étousserent sa voix, & l'avis de son ordre sut de tout accorder. Celui de l'église étoit le même, mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la noblesse l'empêcha de le prononcer.

Les choses en cet état, M. l'évêque de Rennes, après avoir fait à la noblesse de nouvelles, mais inutiles représentations sur l'irrégularité & le danger de leur obstination, en prit occasion de leur proposer de ne pas prolonger les séances de l'assemblée au-delà de quatre heures & d'en faire même un réglement pour toujours. La proposition en sut acceptée pour la journée seulement, & hier elle sut renouvellée & sixée à deux heures après midi.

Il transpiroit que M. le duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des états & demander les ordres du roi.

Les lettres de Bretagne du 25 octobre mandent, que le dimanche les états demeurerent aux chambres sans rien faire du tout, & se séparerent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de se retirer aux chambres, on rédigea & signa ce qui devoit être porté sur le registre depuis jeudi. Enfuite, que M. le comte de Lannion témoigna à son ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur situation, il se croyoit obligé, dans une circonstance aussi critique, de constater dans la plus exacte vérité le vœu de son ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix affez exactement. & qu'il proposa le scrutin; que sa proposition sut d'abord rejetée; mais que la complaifance qu'il eut de n'y pas infister en ramena un assez grand nombre à y confentir, & que le nombre s'en accrut assez pour que ce fût l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au scrutin pour savoir si l'on persisteroit ou non dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de cent foixante-fept voix

contre seize; que cela fait, les états se leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce sut le même refrein; que tous les pour-parlers, les négociations, les propositions de conciliation respectives entre les ordres, ont été inutiles; qu'on attendoit ce jour-là [25] le retour du courier de M. le duc de Chaulnes, qui seul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 17

de ce mois.

Le courier de M. le duc de Chaulnes est arrivé hier matin à dix heures; à onze, M. le procureur-général est venu aux chambres, & là il leur a notifié les ordres du roi portés dans la lettre de S. M. à M. le duc de Chaulnes, dont la teneur s'ensuit.

«Mon Cousin,

» Je vous ai, par une lettre du 7 du présent mois, » autorifé, ainsi que mes autres commissaires, à re-» cevoir les représentations des états & à écouter leurs » griefs fur la manière dont les ordonnances rendues en » conféquence de leur demande pour l'imposition du » vingtieme ont été exécutées, & je vous ai en même » tems marqué que je n'entendois pas que fous prétexte » de dresser le mémoire de ces prétendus griefs & d'en » attendre la réponse, les états différassent leur travail » ordinaire; que je voulois, au contraire, qu'il fût » commencé & suivi conformément à ce qui s'est tou-» jours pratiqué. J'apprends néanmoins que M. le pro-» cureur - général desdits états leur ayant remis par » votre ordre quatre articles des instructions que je » vous ai données, afin qu'ils en délibérassent, l'ordre » de la noblesse l'a refusé sous prétexte d'une délibé-» ration commencée à l'occasion du mémoire que lesdit » états ont fait dresser au sujet de l'imposition du ving-» tieme. Et ce refus étant directement contraire à mes » intentions, que je vous ai expliquées par ma dite » lettre & que vous leur avez notifiées, je vous fais » celle-ci pour vous dire de leur ordonner expressément » de ma part, & sous peine de désobéissance, de déli" bére " instr

» man

» grief» remi» juge

» Eo

La le ordres o fous pei s'est rec faulle q fur les i la condi n'y avoi quatre a la part qu'à leu s'ils ne cune in parce qu leurs ré que pou fur-le-c articles Mais la roi & de ordre au à fon av es com de l'acci pour pri

ne fût

pour lui

erent à deux k qu'hier ce lers, les néin respectives attendoit ce l. le duc de naction.

lettres du 17

lt arrivé hier ar-général est les ordres du uc de Chaul-

résent mois. Maires, à reécouter leurs es rendues en mposition du is ai en même fous prétexte griefs & d'en nt leur travail ire, qu'il fût qui s'est touque M. le proant remis par Etions que je assent, l'ordre d'une delibéire que lesdin fition du ving. ontraire à mes s par ma dite , je vous fais expressément ance, de délibérer sur-le-champ sur lesdits quatre articles desdites ninstructions que vous leur ferez remettre; vous commandant, & même enjoignant d'y tenir la main, no comme aussi de m'envoyer leurs représentations & no griefs tels que ci-dessus, aussi-tôt qu'ils vous les auront no remis, pour y être statué par moi, ainsi que je le no jugerai juste & convenable.

» Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrieme jour

» d'octobre 1752. »

Signé, Louis. Et plus bas, Phélippeaux.

La lecture ayant été faite de la lettre du roi & des ordres de MM. les commissaires d'y obéir sur-le-champ, sous peine de désobéissance, & de l'enrégistrer, la noblesse s'est recriée en tumulte & avec chaleur sur l'accusation faulle qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer. & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de fa conduite à ce sujet, soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des commissaires du roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que pour en faire une preuve, ils étoient prêts d'obéir fur-le-champ aux ordres du roi & d'accorder ces quatre atticles, ce que les trois ordres ont fait unanimement. Mais la noblesse ayant à cœur de se justifier auprès du roi & de ne point laisser de traces sur leur registre d'un ordre aussi injurieux, & l'ordre de l'église s'étant rangé à son avis, il fur ordonné de faire une députation à M.M. les commissaires du roi, pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du roi, & pour prier M. le duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enrégistré, & d'envoyer au roi un courier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser

S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendu à l'ordre de la noblesse. L'avis du tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les commissaires du roi pour leur représenter simplement que l'intention de l'assemblée n'avoit jamais été de resuser de délibérer sur ces quatre articles.

MM. les commissaires du roi reçurent la députation fur les six heures. M. le duc de Chaulnes y répondit en fomme que la noblesse cherchoit à se faire illusion à ellemême par un épilogage de mots pour justifier sa conduire; que les ordres & le mécontentement sur leur inaction & le dessein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de sa part; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ses ordres; que la plus fûre justification de leur conduite feroir de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires qu'ils y avoient apporté jusqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enrégistrement de la lettre du roi, il consentoit avec plaisir à les en dispenser, partageant avec eux la peine d'en laisser aucun vestige dans leurs registres, & les assurant de l'empressement avec lequel il faisiroit les occasions que les états lui offriroient de faire valoir dans la suite leur zele & leur soumission, &c.

Mais ces réponses ayant été relevées par plusieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoir pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux pour ne pas les leur annoncer d'avance, de presser les affaires du roi & de n'y pas souffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'assemblée du succès de son audience, l'ordre de la noblesse n'en paroissant pas satisfait, on crut bien saire de finir la séance: il étoit alors près de sept heures.

La noblesse, peu satisfaite des réponses de M. le duc de Chaulnes à la députation de la veille, s'occupa trèsvivement dans la séance du vendredi à suivre avec chaleur l'affaire de la justissication & autres dissérens moyens d'y

parve qu'ell par ur l'adhé mémo terme: chamt préside ordres tête di fentire de M. I les imp de leui partir M. ľév avec to pouvoit froidem que les le justifi foin ; c moire; feroit pa états, pa ne s'y fe M. l'évê qui ont e

heures,
Il est à
tions de
que de l
paroissoit
états de s
tée contr
du roi; s

ne fur pas Hier m l'ordre de r les quatre nissaires du itention de élibérer sur

députation épondit en usion à ellefier sa connt fur leur i aucune de u'il leur en S. M. par obéir à ses ur conduite ffaires ordietardement, e du roi, il partageant e dans leurs vec lequel il ient de faire on, &c.

ar plusieurs que chaleur voit pas leur pour ne pas ffaires du roi

assemblée du esse n'en pae de finir la

de M. le duc occupa trèsavec chaleur s moyens d'y

parvenir. Elle se fixa à un mémoire en forme de lettre. gu'elle projeta de faire préfenter à M, le duc de Chau'nes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhétion des deux ordres de l'éghte & du tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'assemblée, étant conçu en termes peu mesurés, l'ordre de l'église demanda les chambres pour en délibérer, & là, par la sagesse des présidens, il sut arrêté, par conciliation entre les trois ordres, de se contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les présidens surent priés & consentirent de se mettre; elle sut chargée d'insister auprès de M. le duc de Chaulnes, pour le folliciter de détruire les impressions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier & informer les états de la réponse. M. l'évêque de Rennes portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre, & M. le duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politesse & plus d'adresse encore, que les états ne desiroient pas plus que lui que la noblesse k justifiat auprès du roi, & qu'elle en prit elle-même le soin; ce qu'elle pouvoit faire en lui présentant un mémoire, qu'elle enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir sur-le-champ. Cette réponse, rapportée aux états, parut y mettre plus de calme dans les esprits qu'on ne s'y seroit attendu, & ils s'en remirent sans peine à M. l'évêque de Rennes & à M. le comte de Lannion, qui ont été priés de faire le mémoire. Il étoit alors six heures, & la séance finit là.

Il est à remarquer qu'après la signature des délibérations de la veille, M. le président du tiers représenta que de la maniere dont elles avoient été couchées, il paroissoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des états de n'y laisser aucunes traces de l'accusation intentée contre l'ordre de la noblesse, & du mécontentement du roi; mais fa représentation, toute juste qu'elle étoit,

ne fut pas écoutée.

Hier matin, M. le comte de Lannion, qui avoit eu la

fievre pendant la nuit, s'étant excusé de venir aux états. & M. l'évêque de Rennes ayant pris les voix dans l'ordre de la noblesse, comme c'est l'usage en ce cas-là. M. le comte de Lorge fut élu pour premier président. Alors M. le comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux états les demandes que MM. les commissaires du roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la capitation, du casernement & des milices, & un ordre à l'assemblée de se faire rendre compte sans délai des différentes commissions qu'elle avoit nommées sur les affaires ordinaires & entr'autres de celle des conditions des baux, dont leurs instructions les chargeoient expressément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du vingtieme; mais M. l'évêque de Rennes ayant représenté fortement l'inconséquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les états étoient si vivement occupés à se justifier de l'accusation qu'on leur en avoit saite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu l'intention, quoique fa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de son ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le président du tiers proposa à l'ordre de la noblesse, que si elle vouloit consentir à terminer le mémoire du vingtieme sans exclusions, son ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejeté, M. l'évêque de Rennes répéta que l'ordre de l'églife demandoit les chambres pour délibérer fur les demandes du roi, & il ajouta, en même tems sur l'affaire du vingtieme, & il fortit avec son ordre. Cependant l'ordre du tiers étant demeuré sur le théatre & parlementant avec celui de la noblesse dans le dessein de se rapprocher mutuellement, plus de deux heures se passerent dans ce choc de tempérament, proposés & rejetés. Enfin l'ordre du tiers se détermina à se retirer dans sa chambre & sortit; mais cédant aux sollicitations de la noblesse, il rentra un moment après; mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages aussi nutiles que les premiers. Ensorte qu'il sortit une seconde

fois ten dre teri ceti

» 1; » 1' » a

)) g

y ajo nous T & d'

de la
dres
C'
de m
au m
de l'
dema
pas fi
qu'av
ordre
L'ord
mand

Dir famed y déli tre pa ordres parmi rendre

avoit

drois

 $T_{OI}$ 

fois pour aller dans sa chambre, & M. Daillon, quelque tents après, étant revenu seul sur le théatre pour reprendre la négociation, la noblesse parut se sixer à l'avis de terminer le mémoire du vingtieure sans conclusions, avec cette dissérence que le tiers se proposoit de le faire dans les termes suivans.

aux états.

lans l'ordre

-là. M. le

lent. Alors

trouver un

les deman-

t chargé de

afernement le faire ren-

ions qu'elle

entr'autres instructions

vail. Le cri

vingtieme;

é fortement

libérer dans

ement occu-

avoit saite,

l'intention,

lement bien

l demandoit

le president

ie si elle vou-

ngtieme fans

rant été hau-

éta que l'or-

ur délibérer

ême tems fur

rdre. Cepen-

éatre & par-

dessein de se

ures se passe-

es & rejetés.

tirer dans fa

tations de la

s ce fut pour

hentages ausli

une seconde

fois

"Si le roi veut écouter sa justice, il nous accordera la suppression du vingtieme; mais si les besoins de l'état y sont obstacle, sa bonté paternelle nous en accordera l'abonnement, comme le seul & unique moyen de concilier les intérêts de S. M. avec le soulame gement de ses sujets. » Au lieu que la noblesse vouloit y ajouter les autres mots: Et que nous la supplions de nous accorder.

Tant & tant fut débattu sur cela sans se rendre de part & d'autre, qu'ensin huit heures arrivant, & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde, les trois ordres se remirent à tarder de délibérer sur le tout ce matin.

C'est ainsi qu'il est quelquesois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée, & de se trouver à la sin au même lieu dont ils sont partis. Cependant l'ordre de l'église avoit soussert très - impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré, le tiers ne l'eût pas suivi. Le tiers prétendoit justisser sa conduite en disant qu'avant de se retirer aux chambres, il falloit que les ordres sussent convenus de l'objet de la délibération. L'ordre de l'église soutenoit que la proposition des demandes du roi ayant été faite, l'objet de la délibération avoit été déterminé; qu'ainsi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvellât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la fignature des délibérations du famedi, les trois ordres se retirerent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du vingtieme, & sur les quatre papiers de la veille. Se commissaires du roi. Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux états de se faire rendre compte de leurs commissions & sur-tout des con-

Tome III.

ditions des baux. Cet ordre avoit été inscrit la veille dans les registres, comme les autres. La noblesse l'y vir avec déplaisance lors de la signature, & proposa de l'y rayer, comme n'érant ni nécessaire ni d'usage d'inscrire ces sortes d'ordres. Et elle le persuada à l'église & l'ordre sur rayé. Cependant l'église mieux instruite & éclairée par l'avis du tiers, qui sur que l'enrégistrement qui avoit été fait la veille devoit subsister, revint à cet avis-là. Mais ce qui se passa dans la suite de cette journée ne permit pas de remettre cette assaire en regle.

de

fo

ils

lei

or

gé

qu

av

l'ir

mê

tol

reg

ord

l'ou

ble

il d il le

mai

vell

parl

tran

& p

avoi

rem & d

L: ratio

Λ

Les états étant donc aux chambres, on y commença à délibérer sur le mémoire du vingtieme, & l'on sut deux heures avant de le sinir irrévocablement. L'église y sit quelques changemens dans les conclusions, qui ensinfurent adoptées & qui ne conclurent en rien. Le mémoire sut mis au net & remis le soir avec la justification de la noblesse par MM. les présidens des ordres, à M. le duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui

partit lundi à une heure après-midi.

Ensuite on délibéra sur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la capitation & l'imposition & l'administration du casernement & des milices. La noblesse sur d'avis de nommer une commission, pour examiner ce qui feroit le plus avantageux dans les circonftances préfentes, d'abonner out non la capitation & de laisser ou prendre l'administration du casernement & des milices. L'avis de l'églife & celui du tiers furent uni-Jormes à députer vers MM. les commissaires du roi pour demander la diminution de la capitation à 1,400,000 l. & à ordonner l'imposition du casernement & des milices, dont l'administration seroit faite par la commission intermédiaire. Les avis des trois ordres ayant été envoyés respectivement dans les chambres, les chambres se rassemblerent sur le théatre, & là, les présidens répéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur ordre; & les avis des deux ordres de l'église & du tiers étant uniformes, M. l'evêque de Rennes prononça en conséquence la délibération. Mais ce fur au milieu des clameurs les

la veille effe l'y vit ofà de l'y d'inferire & l'ordre & éclairée ; qui avoit is-là. Mais permit pas

ommença à n fut deux l'églife y fit qui enfin n. Le méuftification es, à M. le courier qui

iers concerposition & es. La no-, pour exales circonstation & de ment & des furent unidu roi pour 100,000 1. & les milices, ission interenvoyés refes fe rasseméterent chardre; & les tant uniforconséquence clameurs les plus vives dans l'ordre de la noblesse; ce qui les détemina un moment après à remettre les états au lendema & il sortit avec l'église & le tiers. La noblesse, dans le plus grand tumulte, sit mine de vouloir rester; M. le comte de Lannion l'en dissuada, mais ce sut sans lui saire abandonner sa prétention que la délibération étoit nulle & que sur la matière dont il s'agissoit, la pluralité des deux ordres ne sussission pas & que l'unanimité des trois y étoit nécessaire.

MM. les présidens ayant informé à la conférence du soir MM. les commissaires du roi de cette contestation, ils jugerent conformément à ce qui leur est prescrit dans leurs instructions, ne pouvoir se dispenser d'y mettre ordre; & en conséquence ils remirent à M. le procureurgénéral-syndic, un ordre qui déclaroit de la part du roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit sussi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du roi dans tous les cas sembsables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au sieur Bertolet, commis du gresse, d'inscrire la délibération sur les registres, & enjoignoit à MM. les ptésidens des trois ordres de la signer, & aux états d'enrégistrer ledit ordre.

M. le procureur-général-syndic se présenta lundi à l'ouverture de la séance, & sur le resus que sit la no-blesse d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du roi à ce sujet, & il le remit au commis du gresse pour en faire la lecture; mais la noblesse s'y opposa, avec une sureur qui se renouvelloit toutes les sois que M. l'évêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des réquisitions qu'il leur sit à dissérentes sois & par compassion pour M. le comte de Lannion qui avoit eu la sievre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les états au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La no pour fonder fon opposition à la délibération de le disoit qu'elle n'étoit pas en regle.

1°. Parce qu'un avant faire droit

aux demandes du roi, & qu'ainsi les deux autres ordres ayant opiné sur le sonds, leur avis ne pouvoit pas saire pluralité, puisqu'elle n'avoit pas opiné sur le même objet, 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle est opiné, il n'étoit pas vrai que, s'agissant d'imposition ou d'abonnement, la pluralité des deux ordres sussit, & qu'il y falloit l'unanimité des trois; & c'est pour éviter la décisson de cette question, qu'elle s'opposa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de MM. les commissaires du roi, sentant bien qu'il la décidoit contr'elle.

Cependant MM. les commissaires du roi avoient été mandés chez M. le duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux états, afin d'y faire enrégistrer l'ordre & d'y saire signer la délibération en leur présence, lorsqu'ils ap-

prirent que les états étoient levés.

Toute la soirée se passa en négociations, exhortations, sollicitations pour ramener, persuader, intimider les chess de la noblesse. La plupart consentoient bien à revenir à l'avis des deux ordres, mais ils vouloient que ce sût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille sût regardée comme non avenue, & que sur-tout il ne sût pas question de l'ordre de MM. les commissaires du roi.

D'un autre côté, MM. les commissaires du roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la radiation de l'ordre du samedi & le resus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier sût rétabli & que le second sût enrégistré & la délibération signée en conséquence. Et ils ne dissimulerent pas que le sort de l'assemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choses étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La scene changea tout-à-coup: M. le comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de persuasion qui lui est naturel & qui lui a toujours réussi, il exhorta la noblesse à prévenir l'entrée des commissaires du roi en revenant à l'avis des deux ordres, & il y réussit. Cela fait, & la délibération ayant été signée, on négocia auprès de

du 29 bis'é cu fid tat vra me cet qu'

M

qui una Entible une prétibon le le tout

l'av.

l'ég

nob

COL

dans Le s nob faite élire de fi

du r fond de c

com

bien

pas faire me objet. At opiné, ou d'abon-& qu'il y ster la déec tant de mmissaires e.

voient été ntrer avec & d'y faire lqu'ils ap-

cortations, timider les bien à reent que ce e la délibéavenue, & de MM. les

lu roi, ree S. M. la
tumultueux
uloient imie le second
onséquence.
semblée en
i à cet effet.
l'ouverture.
de Lannion
ii lui est nala noblesse
en revenant
is fait, & la
auprès de

M. le duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30, qui étoit devenu inutile au moyen de la date du 29, qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y confentir. Ainsi l'on reprit le chemin dont on s'étoit écarté dimanche. On sit trois députations consécutives à MM. les commissaires, dont la derniere, les présidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1,400,000 liv. Et toutes trois ayant été inutiles, vraisemblablement on prendra ce matin de nouvelles mesures pour se dispenser de délibérer définitivement sur cet article jusqu'à la réponse du mémoire du vingtieme, qu'on attend samedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les séances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois ordres. On délibéra unanimément sur le rapport de M. le président de Bedéc. Ensuite les trois ordres se réunirent à l'avis que la n. blesse avoit pris le 29 au sujet de la capitation, de nommer une commission pour examiner si dans les circonstances présentes il seroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la séance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection du substitut, laquelle a occupé toute la féance d'hier. Le sieur Chapelier a été élu de l'avis de l'église & du tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'église, vingt dans le tiers, & quarante-cinq dans la noblesse. Le sieur Gelin avoit eu soixante-dix-sept voix dans la noblesse, seize dans l'église & seize dans le tiers. Le sieur Abeille n'a eu que quarante-neut voix dans la noblesse, une dans l'église & cinq dans le riers. L'élection faite, on requit encore le desir d'avoir la permission d'en élire un second, & il passa à l'unanimité des trois ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à MY. les commissaires du roi, à laquelle M. le duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promettre d'en écrire.

Il semble qu'il est arrangé que MM. les commissaires du roi feront faire ce matin aux états la demande du fonds ordinaire de deux cents mille liv. pour les étapes, de cinquante mille liv. pour les haras, & de huit mille liv. pour la maréchaussée, & qu'on commencera le

rapport de la commission intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 novembre, que le courier du roi a apporté à M. le duc de Chaulnes une réponse au dernier mémoire des états, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le roi s'en tenoit à sa première réponse & vouloit être obéi.

L'assemblée des états, tenue en conséquence, a été sort vive. Il y a eu sur-tout une grande sermentation contre M. l'évêque de Rennes, & l'on s'est séparé sans xien conclure. On devoit se rassembler le lendemain, Les choses étoient en cet état au départ de la poste.

La féance de dimanche se passa en négociations assez tranquilles de l'ordre de la noblesse avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord cruement, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendroit rien à moins de se rapprocher d'eux, & du desir qu'ils avoient de favoir les réponses ultérieures que MM, les commissaires avoient sur le vingtieme, il proposa de faire demander à M. le duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à l'assemblée la lettre qu'il avoit recue en réponse à leur mémoire. L'ordre de l'église trouvant la demande de la lettre malhonnête & indifcrete l'adoucit, en proposant de le prier seulement de faire part aux états des réponses qu'il avoit reçues à leur mémoire; & la noblesse y consentit. Le tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponfes à leur mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conféquence, & la députation passa à l'avis des deux ordres de l'églife & de la noblesse; & les états, après avoir nommé la députation & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la séance. Il étoir alors quatre heures.

M. le duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il teur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il cût à

nencera le

e, en date orté à M. le némoire des mais qu'il a la premicre

ence, a été ermentation féparé fans lendemain, a poste.

iations affez deux autres. r à faire une abord cruet qu'il n'en r d'eux, & s ultérieures ngtieme, il e Chaulnes e qu'il avoit e de l'église ête & indifulement de oit reques à Le tiers y e réponfes à es que celles irent pris en is des deux états, après e d'en rendre l étoir alors

tation , qu'il e qu'il eût à leur faire, quant à la suppression & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les rassembler tous & charger une commission de les déduire & d'en conférer avec MM. les commissaires du roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autorités à statuer dans la présente tenue sur ceux qui lui avoient paru bien sondés.

Cette réponse, rapportée lundi à l'assemblée, y sur reçue avec plus d'indisposition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général, aux chambres! & les ordres s'y retirerent & y sont encore, car la séance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont sini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoir convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes, en date du 10 de ce mois, on mande que les états s'assemblent tous les jours aussi infructueusement depuis dix henres du matin jusqu'à deux heures après midi & se séparerent toujours, chantbres tenantes, sans rien faire; que la noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres ordres perlistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les commissaires du roi avoient envoyé ordre au procureur-général-syndic, de faire à l'ouverture de l'assemblée lecture d'un arrêt du conseil, du 2 novembre, firvant de réponfe au mémoire des griefs fur le vingteme, ce qui avoit été exécuté; que l'ordre de la noblesse, sans autre réponse ni délibération, après la lecture de cet arrêt, demanda les états au lendemain; ce qui avoit été fait maigré les représentations de M. l'évêque de Rennes & de M. le comte de Lannion, qui desiroient que cet arrêt fût envoyé à l'examen de la commission du vingtieme pour en rendre compte à l'assemblée & y faire des obiervations; que cet arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même rétroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contie ceux qui auront fait de fausses déclarations.

Réponse des états de Bretagne à MM. les commissaires du roi.

rei

l'a

CO

la

qui

MI

M.

ave

de

dél

une

de i

de :

Αu

 $\operatorname{fid}\epsilon$ 

rev

pur

du i

dui

à to

nob

vers

tire

régi

pou

voy

qu'à

celu

troi

bres

que

mit

fur

D

« Les états de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchises & de libertés de leur pays; ils ne peuvent, en honneur ni en conscience, consentir qu'il soit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont transmis comme la portion la plus précieuse de leurs héritages.

Le plus essentiel de ces droits est, qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays sans leur consentement, ni au-delà de la durée de ce consentement. Ce point sondamental de la constitution de leur gouvernement, que leurs anciens souverains juroient à leur couronnement de maintenir, & dont l'observation a été promise avec solemnité en 1532, lorsque la Bretagne sut unie à la France par le consentement de nos peres; ce droit, reconnu dans tous les contrats que les états ont passé depuis avec les commissaires des rois prédécesseurs de S. M. & avec ceux de S. M., a été violé dans l'imposition & la perception du vingtieme, & il est évidemment menacé de l'être encore dans la suite.

Ce grief touche si sensiblement les états, & il est si important pour eux qu'il soit réparé, qu'il leur fait oublier dans le moment présent tout ce qu'ils ont souffert de la part des régisseurs du vingtieme, quelque grand qu'il soit. Ils ne sauroient penser qu'un souverain aussi équitable que leur glorieux monarque veuille anéantir de fait un droit si authentique, droit qu'il maintient & qu'il conserve lui-même par les promesses solemnelles qu'il fait aux états dans les contrats que ses commissaires passent tous les deux ans en son nom avec eux.

Les états méritent d'autant plus que ce droit leur soit conservé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter autant qu'ils ont pu aux besoins de l'état; & c'est avec ces sentimens qu'ils persistent à offrir d'imposer eux-mêmes le vingtieme, & de lever jusqu'aux états prochains qu'ils tiene dront en deux ans, sur les sonds assujettis au dixieme,

nmissaires

cher que ys; ils ne entir qu'il êtres leur se de leurs

peut être s dans leur a durée de la consticiens sountenir, & é en 1532, le consenis tous les s commisc ceux de ception du etre encore

& il est si ur fait ount souffert que grand erain aussi méantir de ent & qu'il nelles qu'il mmissaires

t leur foit tant qu'ils fentimens s le vingqu'ils tient dixieme, une somme de neuf cents mille livres par an, & de faire remettre cette somme à la caisse des amortissemens pour l'acquit de cette composition, à laquelle ils ne peuvent consentir qu'à cette condition; toute autre maniere de la lever étant trop onéreuse au peuple de Bretagne. »

Lettre écrite de Rennes le 12 novembre.

« Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puisse nous en retirer. Hier matin, à l'ouverture, MM. les commissaires du roi firent notifier aux états par M. le procureur-général-syndic l'ordre du roi ci-joint. avec injonction d'en faire la lecture, de l'enrégistrer & de l'exécuter suivant sa forme & teneur, sous peine de désobéissance. L'ordre lu, deux heures se passerent dans une confusion effroyable, un grand nombre de l'ordre de la noblesse s'animant les uns & les autres pour sortir de l'assemblée, & tous résolus à ne point l'enrégistrer. Au milieu de ce tumulte, où les représentations des présidens sur le respect & l'obéissance dus à un ordre du roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutées ou le furent inutilement. L'ordre du tiers demanda les chambres, & l'ordre de l'église étant du même avis, ils s'y retirerent, & là, après avoir résisté à toutes les conférences & infinuations de l'ordre de la noblesse, qui vouloit les engager à faire une députation vers MM. les commissaires du roi, pour les prier de retirer l'ordre du roi, l'ordre du tiers envoya le sien d'enrégistrer l'ordre. L'église demeura long-tems en panne. pour donner le tems à l'ordre de la noblesse de lui envoyer son avis; mais après l'avoir attendu en vain jusqu'à fept heures, elle envoya le sien, qui étoit, comme celui du tiers, d'enrégistrer l'ordre, & à neuf heures les trois convinrent de se retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le fache.

Dans la féance de vendredi, M. l'évêque de Rennes mit en avant de se retirer aux chambres pour délibérez sur l'arrêt du conseil du 2 de ce mois & demanda les

chambres en conféquence. L'ordre du tiers fut du même. avis & ils y allerent. Mais l'ordre de la noblesse s'obstina à l'objet général du vingtieme, fans faire mention de l'arrêt du confeil. Cependant on lut dans l'ordre de la noblesse un mémoire de réslexions contre les dispofitions dudit arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente; & l'ordre de l'église de son côté travaille sur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés sur l'exécution dudit arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on ait rien fait à cet égard. L'avis du tiers avoit été d'envoyer ledit arrêt à la commisfion du vingtieme pour, les observations qu'elle y auroit Laites être portées par une députation à MM. les commissaires du roi, après avoir été approuvées dans l'af-Camblée. »

DEPARLEROL

" Le roi étant informé que par un abus qui s'est introduit depuis peu de tems dans l'assemblée des états de Bretagne, un des ordres voulant empêcher qu'il ne foit pris de délibération for les affaires portées aux états, refuse de former aucun avis. Ensorte que l'expédition desdites affaires est entiérement arrêtée : & voulant faire cesser un abus austi préjudiciable à son service qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun defdits trois ordres fera tenu de délibérer & donner son avis sans aucun délai sur toutes lesdites affaires, de quelque nature qu'elles soient. Et qu'auffi-tôt qu'un desdits ordres aura donné son avis, les deux autres feront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, fans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'usage d'observer entre eux de le donner: le tout à peine de désobéissance. Et où un desdits deux ordres, lesquels auroient été en retard de donner leurs avis, refuseroit de donner le sien dans les vingt-quatre, veut S M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraite à celui Les deux autres ordres, la délibération soit & demeure

p

it du mêmedesse s'obsire mention s l'ordre de e les dispoe bien loin & l'ordre de bjet, & no de grandes la journée gard. L'avisla commiselle y auroit M. les comes dans l'af-

ui s'est introdes états de qu'il ne foit s aux états, Pexpedition voulant faire rvice qu'aux ordonné & fera tenu de ai fur toutes s soient. Et né fon avis, leur dans les u rang qa'il re eux de le t où un desn retard de sien dans les ce refus ne traire à celui & demeure

formée par la phiralité des deux ordres contre un, & comme telle couchée sur le registre & signée par le prèsident des trois ordres. Ce que S. M. veut être exécuté, nonobstant toutes protestations, oppositions & autres actes contraires. qu'elle a dès à présent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un desdits ordres refusant de donner son avis, la délibération puisse être réputée formée par les suffrages des deux autres ordres, dans les cas où, suivant les réglemens desdits états, les délibérations ne peuvent se former que par les suffrages unanimes desdits trois ordres. Enjoint S. M. à ses commissaires auxdits états, de faire lire le présent ordre dans leur assemblée, de le faire transcrire sur le registre de leurs délibérations, & de tenir exactement la main à son exécution. Fait à Fontainebleau, le 24 octobre 1752. »

[Signé] Louis.

Et plus bas, PHELIPAEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la noblesse avoit fait son possible pour engager l'ordre de l'églife à faire une députation à MM. les commissaires du roi pour leur faire part de leurs observations sur l'arrêt du conseil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'assemblée, l'ordre du roi étoit venu à contre-tems, mais que l'église n'avoit pas voulu s'y prêter, & que la noblesse avoit député quatre de ses membres pour supplier MM. les commissaires du roi de retirer cet ordre ; que M. le duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politesse que leur demande ne pouvoit être accordée; que les témoignages de bienveillance dont cette réponse sut adoucie, la firent recevoir sans indispositions de la part de la noblesse; que M. le comte de Sannion s'y transporta lui-môme, & en reçur lamême réponse, avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complais fance; que lundi matin, M. le duc de Chaulnes & MM. les commissaires du roi firent savoir à l'assemblee qu'ils

dé

re

au

ľe

ét

ré

cla

ré

m

po

cle

pa

cle

ave

qu

pri

M.

ďo

ren

leti

l'au

leu

fur

de i

tion

de .

exh

fur

réit

qu'i

le 1

blef

la r

alloient s'y rendre : que M. le duc de Chaulnes ayant pris séance, & s'étant couvert & assis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du roi n'avoit pas été enrégiftré, il venoit pour le faire enrégistrer en sa présence, le fit relire par le greffier, enrégistrer sur le livre des délibérations, & signer par MM. les présidens des ordres, & s'en fit transcrire sur-le-champ une expédition; que M. le comte de Lannion avoit engagé l'ordre de la noblesse au respect & au silence, qu'ils tingent très-exactement, ainsi que les deux autres ordres: qu'après la sortie des commissaires du roi, l'ordre de la noblesse se partagea en différens avis, mais sans tumulte, pour faire des remontrances au roi fur ledit ordre; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'assemblée & approuvé des trois ordres, qui ordonnerent qu'elles seroient inscrites sur le registre & portées par une députation à MM. les commissaires du roi, qui seroient suppliés de les appuyer de leurs bons offices; ce qui fut fait. L'objet des remontrances est de constater le droit & la possession des états d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit, ce qu'ils ofent ne pas craindre de la bonté du roi; ou celui de les punir d'en avoir abusé. ce dont ils s'efforcent de se justisser : que le 15 ils étoient aux chambres au départ de la poste pour délibérer au fujet de l'arrêt du confeil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les états assemblés le 15, s'étoient retirés aux chambres pour délibérer sur le plan de fixer l'objet des griess; qu'après quelques débats, il sur arrêté que, sans perdre de tems sur l'abonnement & la régie, MM. les présidens des ordres conféreroient tacitement avec MM. les commissaires du roi pour, sur leur réponse, être délibéré le lendemain; que M. le duc de Chaulnes, pour toute réponse aux présidens, leur avoit montré trois lettres, une du roi, l'autre de M. le garde des sceaux & la dernière de M. de Saint-Florentin, qui lui désendoient expressément de ne plus entendre

qu'ayant enrégilprésence, livre des es ordres. tion; que de la notrès-exacu'après la noblesse se pour faire e le 14 au semblée & t qu'elles s par une ui seroient ce qui fut er le droit térieure de e faire voir que de leur indre de la oir abusé, ils étoient élibérer au blés le 15,

ies ayant

fur le plan débats, il mement & nféreroient pour, fur M. le duc dens, leur re de M. le Florentin, s entendra

parler de l'affaire du vingtieme, sous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela il vouloit bien prendre sur lui d'en écrire, si les états lui faisoient une députation à ce sujet, persuadé que, S. M. n'ayant refuse l'abonnement à la Bretagne que parce qu'aucune autre province d'états ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faisoit espérer pour les états de la même administration du vingtieme : que cette réponse ne satisfit point du tout la noblesse, qui se déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les états auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois ordres nommerent les députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dre l'és au nombre de six; qu'il sut arrêté par les états que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le duc de Chaulnes en conférer avec lui, fans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux états mêmes des délibérations prifes en conféquence; que ces députés ayant exposés à M. de Chaulnes le desir & les raisons de l'assemblée d'obtenir une administration du vingtieme qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes lettres que ci-deffus, & que la seule raison qui pouvoitl'autorifer à écouter & à proposer aucune demande deleur part sur la matiere du vingtieme, & qu'il prendroit fur lui, si les états lui en faisoient la proposition, étoit de supplier le roi de leur accorder la même administra-. tion fur le vingtieme que S. M. avoir accordée aux états de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il. exhortoit les chefs à résléchir sur le danger d'insister fur autre chose, & qu'il n'avoit cédé qu'aux instances réitérées des députés d'entendre le plan de leur régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponse, rapportée le 17 à l'aisemblée, n'y rallumât dans l'ordre de la noblesse le feu qui étoit déjà fort vif la veille.

Par les lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponse de M, de Chaulnes n'avoir point fatisfait la

noblesse; mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indisposition qu'on ne craignoit, & que sur les représentations du président des trois ordres, qui leur avoit remontré que c'ésoit la seule que M. le duc de Chaulnes avoit pu prendre sur lui, les états étoient convenus de faire une députation à M. le duc de Chaulnes, pour le prier d'écrire conformément à la réponse, & de savoir quel seroit le traitement que la Bretagne pourroit espérer relativement à sa situation malheureuse, à ses droits & à la dissérence de la nature de ses biens, pour, fur la réponse de la cour communiquée à l'assemblée, être pris par les états le parti qui fevoit jugé convenable; qu'en conséquence M. le duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit la réponse mardi au soir : que le reste de la séance sur rempli par la continuation du rapport de la commission intermédiaire; que M. l'évêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq grosses fermes, & fur lesquelles il fut statué; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres commissions, mais que la noblesse s'y étoit opposée, & qu'il paroissoit qu'il n'en seroit fait aucun juiqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les lettres de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre chose depuis dimanche que de continuer le rapport de la commission intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, sur lesquels il avoit été délibéré; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la cour arrivées la veille, mais qu'il transpiroit qu'elles n'étoient pas savorables; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le

foir & apporter la réponfe.

On mande de Rennes le 24, que MM. les commissaires du roi étoient entrés la veille aux états; que M le duc de Chaulnes y avoit fait lire & enrégistrer trois lettres, une du roi, qui défend sous aucun prétexte aucunes représentations sur le vingtieme, S. M ayant prononcé définitivement là-dessus par son arrêt du conseil du 2 de ce mois, sous peine de désobéissance; l'autre de M. le

garde-des-sceaux, qui marque dans les termes les plus. coutée avec forts le mécontentement du roi de la conduite des états ... que fur les & ordonne de les féparer, au premier refus qu'ils feront es, qui leur de délibérer au bout de vingt-quatre heures; que S. M. l. le duc de veut bien par grace leur accorder la même administraétoient contion fur le vingtieme, que celle qu'elle vient d'accorder e Chaulnes. aux états de Languedoc : ¿ celle de M. de Saint-Floponse, & de rentin, qui explique les intentions du roi au sujet de gne pourroit l'ordre de S. M. du 24 octobre dernier, dont il ordonne reule, à ses l'exécution à toujours, & en cas de résistance de séparer piens, pour, l'assemblée. Et après les avoir fait signer par les présil'assemblée, dens, qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le convenable; tout s'étoit passé dans le plus profond silence de la part s avoit fait des états; qu'après la sortie de MM. les commissaires, nfe mardi au plusieurs de la noblesse avoient proposé, comme unique par la contiressource dans la circonstance présente, de faire un proiédiaire ; que cès-verbal de la conduite des états depuis l'ouverture s affaires qui & d'en demander ensuite la clôture à M de Chaulnes: quelles il fut mais que la plus grande partie des états s'y étoient oppoles rapports ses formellement; que l'évêque de Rennes ayant voulu: noblesse s'y remontrer dans les termes les plus forts & les plus pan seroit fait thétiques le péril & les conféquences de la plus légere Chaulnes. rélistance aux volontés du roi, cela avoit occasionné le. 2 on mande plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit. inche que de demandé les chambres pour y continuer le rapport des termédiaire,

> [26 novembre.] La derniere féance a été aussi tumultueuse que les précédentes. La proposition qui y sut faite de la part des commissaires du roi de procéder au nonveau bail des fermes, excita l'opposition la plus vive de la part de la noblesse, & il fallut, pour calmer co feu, toute l'éloquence & la fermeré de M. l'évêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adresse de M. le comte de Lannion. Ils ont en tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoic mise dans les esprits, qu'ils adoucirent au point de jes porter à obéir à l'ordre

affaires commencées, affaires affez peu importantes.

des commissaires du roi.

[29 novembre.] Après bien des débats sur le rapport;

ignoroit le a veille, mais rables; qu'on voit arriver le commissaires que M le duc trois lettres,

u importans,

exte aucunes ant prononcé onseil du 2 de autre de M. le

de la commission au sujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les commissaires du roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les états devoient faire au bail actuel. M. le duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres commissaires sur les deux changemens qui étoient l'objet de la contestation, adoucit le premier, qui consistoit à communiquer aux parties intéressées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en justice, & il refusa nettement le second, qui étoit de laisser fixer le prix de l'eau-de-vie par les états. Deux autres députations faites aux commissaires sur le même sujet, à la sollicitation de la noblesse, ont été tout aussi infructueuses. M. le duc de Chaulnes a fait procéder de son autorité par les héraults des états à la premiere publication du bail; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la noblesse dans une fureur qui vraisemblablement rendra nulle la prochaine séance, comme les deux précédentes.

ın

pΙ

pr

fun

liv

du

du

arr

fier

pou

fans

reco

vre

& fi

tion

fons

àla

char

mên

lorid

avoi

doyd

tion

poni

P.

Dans l'assemblée des états du premier décembre, le ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cents mille livres, malgré les menaces & protestations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, sous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au gresse des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 décembre, on mande que les féances avoient été des plus vives au sujet de la bannie faite contre la volonté des états & des encheres reçues, & contre laquelle la noblesse avoit voulu protester dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'ensuivre, & exposer toutes les infractions qui ont été faites dans la présente tenue aux droits, libertés & franchises de la province; mais que l'église avoit cherché à calmer les esprits autant qu'elle avoir pu, & avoit ensin fait consentir les états à sormer la délibération suivante.

« Les états voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites ayant le dépôt des conditions

baux, on roi, pour s que les le Chaul-Maires fur contestamuniquer rebellion nettement eau-de-vie aux comn de la nole duc de es héraults le refus de blesse dans

ille la pro-

cembre, le tre les trois tre millions & protestaqui étoient te qu'elle ne conditions. , on mande la sujet de la les encheres voulu pros faites des roient s'ennt été faites & franchises thé à calmer it enfin fait uivante. publications

s conditions

au gresse, contre la disposition de l'art. III, chap. VII, du réglement de 1687, & sans garder les intervalles prescrits par ledit réglement, protestent contre la forme dans laquelle les bannies ont été faites; en contéquence chargent M. le procureur-général-syndic & MM. les députés en cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit réglement soit exécuté selon sa sonne & teneur.

La feconde enchere qui fut bannie par MM. les commissaires du roi, est demeurée au sieur Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la noblesse, dont le plus grand nombre s'est retiré. Précédemment on avoit proposé de délibérer de la part de MM. les commissaires sur dissérentes gratisications à accorder, entr'autres 15,000 liv. à M. le duc de Chaulnes & 15,000 liv. à madame la duche se de Chaulnes. La noblesse s'est opposée à ce qu'il y sût délibéré.

Par les lettres de Rennes du 8, on mande que l'arrêt du conseil pour la régie du vingtieme, n'est point encore arrivé; que les états en paroissent fort impatiens.

Que dans le dernier travail ils avoient accordé plusieurs passions, & acheté 1,500 liv. un étalon Limosin pour les haras de l'évêché de Quimper.

Que le jeudi matin, M. le duc de Chaulnes, seul & sans gardes, suivant l'usage, vint dans l'assemblée, recommander au nom de S. A. S. M. le duc de Penthievre, MM. les évêques de Vannes, marquis de la Riviere, & sieur Du Bodan, maire de Vannes, pour la députation à la cour; M. l'abbé de Cué, le marquis de la Maissons, & le Kerebal sénéchal de Léon pour la députation à la chambre des comptes. Les états se retirerent aux chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems sur la continuation dans l'emploi de leur trésorier. Sur quoi les avis des trois ordres surent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10, on mande que l'on avoit élu pour président de la noblesse, M. de Lorgeril, doyen de la noblesse, & délibéré pour faire des gratissications extraordinaires à M.M. les présidens des ordres, pour les dédommager de la dépense extraordinaire de

tr

le

10

m

gé

fe

de

qu

1: 1

mi

Rea

ral

inf

mê

tier

ila

l'op

rer

ordi

l'ég!

mai

fuiv

deve

de re

pofit

cure

du r

bleft

bloi

acce

giftr

ont .

à Mi

Ce ir

L

L

leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 95,000 liv. de gratification, outre 40,000 liv. de leurs présidences ordinaires; qu'on avoit aussi accordé les gratifications ordinaires à MM. les procureurs généraux-syndics, & une gratification extraordinaire de 6000 liv. à M. le cointe de Quelen.

Que M. l'évêque de Rennes pria les états de prendre en bonne part le resus qu'il se croyoit obligé de saire de là gratification de 30,000 liv. qu'ils avoient accordée, & M. de Chaulnes resusta avec beaucoup de politesse les 15,000 liv. que les états lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoissance, sa place ne lui permettant pas d'accepter ce présent sais un ordre du roi.

Qu'il fut ensuite arrêté un sonds de 139,250 liv. pour l'ouvrage de la statue du roi, dont est chargé le sieur le Moyne, & l'on despota des différentes pensions vacantes

en faveur des cadets militaires.

Que l'ordre du tiers a pris fait & cause pour M. Duclos contre l'ordre de la noblesse, qui a resusé de le joindre à MM. les dépurés en cour pour les soins à donner à l'ouvrage de la statue du roi, comme il y avoir été associé dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été per-

sonnellement chargé d'en faire l'inscription.

Par les lettres de Rennes du 13, les commissaires ont sait proposer de nouveau l'enrégistrement des quatte arrêts du conseil dont il a été question. Les états n'ont point déséré à cette proposition, & il transpire que les commissaires doivent venir à l'assemblée pour faire enrégistrer ces arrêts. Le clergé & le tiers-état ayant été d'avis de saire sonds de 600,000 liv. pour les grands chemins, M. l'évêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte & la noblesse a proresse de nullité, à canse du désaut d'unanimité dans les troisordres.

De Rennes, le 15. Les états ont chargé leurs députés en cour de tâcher d'obtenir du roi des conditions qu'ils veulent apporter au sujet des grands chemins, pour lesquels il a été arrêté une somme de 600,000 liv.

Les commissaires du roi sont entrés mercredi au théa-

e 95,000 liv. préfidences gratifications fyndics, & M. le cointe

s de prendre sé de faire de accordée, & politesse les rtes pour lui de lui permetdu roi.

,250 liv. pour rgé le fieur le lons vacantes

pour M. Duinfé de le joinins à donner à avoir éré affooù il a été per-

numissaires ont nt des quatre es états n'ont anspire que les our faire enréayant été d'avis ands chemins, télibération au a protesté de les troisordres, é leurs députés inditions qu'ils hins, pour lefoliv.

rcredi au théa-

tre, où M. de Chaulnes y a fait enrégistrer en sa présence les quatre arrêts que les états avoient resusé. Après leur sortie, la noblesse s'émut beaucoup contre cet enrégistrement, & détermina à charger le député & procureurgénéral-syndic à sormer opposition auxdits arrêts, & de se rendre à la cour après la clôtune des états pour y saire des remontrances au roi à ce sujet.

Ensuite, le procureur général-syndic sit saire lecture de l'arrêt du conteil concernant la régie du vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les commissires de cette commission, ce jour la noblesse obligea les états de prendre l'avis par scrutin, & il yeur pluralité de 107 voix contre 28 de resuser la régie, comme insussitante à réparer la ruine totale de la province, & même de resuser la ruine totale de la province, & même de resuser stant au théatre tous d'avis dissérens, il a été tardé à demain à en sormer la délibération; mais l'opposition décidée de la noblesse ne permet pas d'espérrer aucun bon succès.

La noblesse persistant dans son avis, & les deux autres ordres n'étant point d'accord dans le leur, le tiers & l'églife vouloient qu'il n'y eut point de délibération; mais la noblesse prétendant que le refus de la régie s'ensuivoit de droit & de fait, des trois dissérens avis le sien devoit prévaloir & former la délibération, non-seulement de refuser la régie, mais même son consentement à l'impolition, on fut obligé de lever la féance & M. le procureur-général-tyndie rapporta à MM. les commissaires du roi l'arrêt de la régie qu'ils ont repris le 16. La noblesse persistant toujours dans ses mêmes principes, sembloit ne voutoir point céder; mais enfin elle se rendit, & accepta la proposition d'inscrire les trois avis sur le registre, & d'y ajouter ces mots. En consiguence les états ont chargé M. le procureur général-tyndic de rapporter à MM. les commissaires du roi l'arrêt du confeil du 8 de, ce mois, & l'instruction ci-jointe.

La commission de la capitation doit faire son rapport

sur lequel les états auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernières séances de l'assemblée des états de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuses, suivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils sont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il sussir de dire que la noblesse s'est toujours soutenue dans son système, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans son esprit. Elle a fait un mémoire en sorme de remontrances au xoi, que les députés en cour sont chargés de présenter, & dont la minute a été déposée au gresse. On comptoit que les états pourroient être clos le 21 au soir, mais la séance ayant sini tre tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la cloture des états s'étoit faite le 23, avec protestation de la part de la noblesse de tout ce qui s'est fait contre son avis & ses privileges. M. & madame de Chaulnes sont de retour d'hier 25 à Paris.

Liste de ceux qui ont des lettres de cachet de la noblesse de Bretagne & le lieu de leur détention.

M. & madame de Pyré, à Saintes.

MM. de Kerfauson, à Issoire en Auvergne.

M. de la Bernerais, à Angoulême.

M. de Kerquesec, à Ganat en Bourbonnois.

M. de Keratrice, à Issigny en Normandie.

M. de Begas son oncle, à Vitoux en Bourgogne.

M. de Begas son neveu, à Gueret en Marche.

M. du Lattay S. Péon, à Nevers.

M. du Thoya baron, fénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.

M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.

M. Deschard, aux Charitains à Pontorson.

M. Bédoyere, à Angoulême.

MM. Troussier, de Langourla, de Sceaux, le Mantier, doivent être ensermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la maréchaussée & à leurs frais.

accepteront

tats de Bre-, fuivant les de peu d'iminfira de dire fon fystême, délibérations t un mémoire

t un mémoire s députés en minute a été ts pourroient yant fini troe ce mois.

s s'étoit faite blesse de tout vileges. M. & 25 à Paris.

: la noblesse de tion.

ne.

nois. ie. ourgogne. larche.

ntin, à Mont-

hel. fon.

ux, le Mantier, le les deux prééchaussée & à On ne fait point où M. l'évêque de Rennes a reçu ordre de rester dans son diocese.

N°. II. [ Page 49. ] Etat des vaisseaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.

Nombre. Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

Navires pris par le Clochester.

La Marie-Louise, du Havre, venant de la Martinique.

Un navire venant de Bordeaux à Saint-Valery.

Le Chenonceaux, allant de Rouen à Morlaix.

Un vieux brigantin, forti d'Honsleur charge de lest.

Le Victorieux, venant de la Rochelle à Dieppe.

La Flore, allant du Havre à Saint-Domingue.

La Ville de Rouen, venant de la Rochelle. Le Pascal, venant de Bordeaux.

Le Banquier, venant de la Rochelle à Saint-Valery. Pris par l'allege du Clochester.

Navires pris par le Monmouth.

Le Triste, venant de Bordeaux à Dunkerque.

Le Duc de Parme, allant de Nantes à 4 Saint-Domingue.

La Bonne-foi, barque de l'Isle-Dieu. Le Marquis, navire de Bayonne, venant du Groënland, chargé de quatre baleines.

Navire venant du cap Breton à Dunkerque. Pris par l'Embuscade.

Deux bateaux de pêcheurs. Pris par l'allege du Bristol.

La Conception, allant de Marseille à Rotterdam. Pris par deux alleges.

Deux brigantins; un fénault; [du Croisic] l'Espérance, venant de la Rochelle à Dunkerque. Pris par l'Expérience.

2 T

2

Ci. . . 21 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

L'Eternité, allant de Bordeaux à Porto. Pris par l'York. Ci

Le Saint-Thomas, allant de la Rochelle à Honsleur. Pris par le Rochester.

1 La Diligence, allant de Bordeaux au Havre Pris par le Cigne.

L'Aimable-Susanne, venant de la Rochelle à Calais. Pris par l'allege du Boston.

La Providence, allant de la Rochelle à Boulogne. [ Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laissée. ]

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

L'Actif, allant du Havre à Saint-Domingue.

Le Saint-Joseph, allant d'Honfleur à

🛊 🕻 Bordeaux.

I

La Bienheureuse de Chantal, venant de Terre-Neuve à Dieppe.

Le Dauphin, allant de la Rochelle à

(Calais.

Navire dont on ne fait pas le nom. Pris par la chaloupe le Curieux.

Navires pris par divers vaisseaux & conduits à Portsmouth.

La Marie-Catherine, venant de la Martinique au Havre.

Le Prince-Charles, allant de Saint-Vale-

ry à Marseille.

La Lunette, venant de la Martinique à Dunkerque.

La Marie-Anne, allant du Havre à Marfeille.

Les Deux Amis, allant de Briac à la Rochelle.

L'Elisabeth, allant d'Honsleur à Brest.

Le Jean-Baptiste, allant de Guernesey à Nantes

L'Aimable, allant du Havre à Bordeaux. Le Saint-François, allant de Saint-Martin-de-Ré à Dunkerque. capteurs. aux à Porto. Ci. . . 31

la Rochelle er. ordeaux au

: de la Roge du Boston. a Rochelle à de relâcher à

ix & envoyés

à Saint-Do-

d'Honfleur à

l, venant de Rochelle à

le nom. Pris

ux & conduits

nt de la Mar-

le Saint-Vale- ,

Martinique à

Havre à Mar-

le Briac à la

eur à Brest. Guernesey à

e à Bordeaux. de Saint-MarNoms des vaisseaux pris & des capteurs.

Le Saint-Marc, allant de Nantes à Sain -Dominique.

Les Treize-Cantons, allant de Nantes à la Martinique.

Un bateau, allant de Morlaix au Croisic. Un brigantin, dont le nom est inconnu. Le Jason, venant de la Martinique à Nantes.

Le Laurier; la Gracieuse; venant de Terre Neuve.

Le Saint-Jean , chargé de fel.

Le Duc d'Ayen, venant de Saint-Do-

L'Aimable, venant de Terre-Neuve au Havre.

Le Placiliane, venant du cap François à Nantes

La Marie-Anne, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Navires pris par divers vaissaux & envoyés à Plymouth.

L'Espérance, venant de Saint-Domingue au Havre.

La Marie-Anne, allant de Bordeaux à la Martinique.

La Catherine, venant de Terre-Neuve au Havre.

La Pouponne, venant de Terre-Neuve à Dieppe.

Le Jean; on ne fair pas d'où il est.

Le Belviseau, venant du Canada au

La Marie-Elisabeth, venant de Saint-Martin-de-Ré.

Le Saint-Louis, de Calais.

Le Bon Dévot; le Hardi; venant de Terre -Neuve à la Rochelle.

La Sophie, allant de Bordeaux à la Mar-

Brigantin du Croisse. Pris par divers vaisseaux & envoyés à Montsbay.

Noms des vaisseaux pris & des capteurs. Ci. a . 64 Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Falmouth.

> 2 Navires venant de Saint-Domingue. 2 petits bâtimens venant de Terre-

2 barques.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

Le Trudaine, allant du Havre à Saint-Domingue.

La Comete, venant de Saint-Domingue à Nantes.

Le Dauphin, venant de la Rochelle à Calais.

Les Deux-Fils; le Saint-Esprit; allant de la Rochelle à Nantes.

L'Aimable, allant de Nantes à la Martinique.

Le Saint-Jean, venant de Terre-Neuve au Havre.

La Prudence: le Duc de Penthievre: venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

Le Diadême, allant de la Rochelle à

l'Isle-Royale.

La Sainte-Catherine, allant de la riviere de Seudre à Dunkerque.

Le Saint-Joseph, venant de Cette au

Havre.

La Demoiselle Marie, allant de la Rochelle à Dunkerque.

L'Union, venant de Cette à Dunkerque. La Tartane, allant à Dunkerque.

L'Aimable, venant de la Martinique à Nantes.

L'Espérance, allant de Bordeaux à Saint-Domingue.

La Providence, venant de Marennes à Honfleur.

Le Poli, allant de la Rochelle à Dieppe. L'Aimable, allant de la Rochelle à Calais. Le Beau-Fils ; l'Astrée ; venant de Terre-Neuve à Nantes.

es capteurs. ux & envoyés

-Domingue. 11 de Terre-

aux & envoyés

Iavre à Saint-

int-Domingue

la Rochelle à

Esprit; allant

ites à la Marti-Terre-Neuve

Penthievre ; ve-

Bordeaux. Ia Rochelle à

nt de la riviere

t de Cette au

lant de la Ro-

e à Dunkerque. unkerque. Martinique à

rdezux à Saint-

de Marennes à

helle à Dieppe. chelle à Calais. nant de TerreCi. . . 70 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

L'Hercule, allant de l'Orient en Guinée. L'Astrée, venant du Sénégal à l'Orient,

chargé de 130 tonneaux de gomme. Le Solide, venant de Saint-Domingue.

au Havre.

Le Charles, venant de Saint-Domingue

Le Charles, venant de Saint-Domingue à Nantes.

L'expédition; la Nouvelle-Concorde; la Pureté; le Comte de Mirepoix; venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

Le Michelet François, venant d'Islande

aux Sables d'Olonne.

L'Aigle, venant de Lisbonne à la Ro-chelle.

Le Saint - Nicolas, venant de Terre-

(Neuve à Dieppe.

La Victoire, venant de la Martinique au Havre. Pris par le Nassau & envoyé à Ports-mouth.

Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes.

Pris par le Jesis.

Le Marchand, de Dunkerque, venant de Léogane à Dunkerque.

Le Jean de Wit, venant de Terre-Neuve

à Benique, avec 154 hommes.

L'Aventure, v. de Terre-Neuve à S. Malo.

La Bravine, venant de Terre-Neuve à
Honsleur.

L'Espérance, allant de Bayonne à Bilbao. La Marianne; le Charles & Marie; la Françoise; la Madeleine; l'Annibal; venant de Terre-Neuve.

La Marie-Françoise, venant de la Ro-

Le Duc de Bourgogne, venant de la Mar-

tinique au Havre.

L'Hélene, venant de la Rochelle à Dun-kerque,

La Marie, venant de Louisbourg. La Fidelité, venant de Terre-Neuve à

Granville, Envoyé à Plymout par le Cheval-

Tome III.

L

Ci... 120 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Plymouth.

Le Saint-Jean; le Jean-Robert; le Jean-Catherine; venant de Terre-Neuve à Granville.

L'Aimable - Union , venant de Terre-

Neuve au Havre.

La Badine, venant de Léogane à Nantes. Le Saint-Esprit, venant d'Amsterdam à Bayonne.

L'Aimable-Marie, venant du cap Fran-

çois à Dunkerque.

La Malversée, venant du Canada à Brest. La Marie-Madeleine, venant de Terre-Neuve à Granville.

La Marie-Louise, allant de la Rochelle

à la Martinique.

L'Heureusc-Marie, venant de la Martinique à Honsleur.

La Gentille-Marguerite; le Jacob & Marie, venant de Terre-Neuve à Granville.

Le Triomphe; la Jeune-Henriette, venant

de Terre-Neuve au Havre.

La Constance, venant de Saint-Domingue à la Rochelle.

L'Aimable - Marthe, venant de Terre-

Neuve à la Rochelle.

Le Jaques & Marie; l'Hirondelle; le Jeune Saint-Jean; venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

La Jeune - Amitié, venant de Terre-

Neuve à Saint-Malo.

Le Dauphin, dont le voyage n'est pas

mentionné.

Le Maréchal de Saxe, venant de Terre-Neuve à Honsleur. Pris par la chaloupe le Pélérin, envoyé à Plymouth.

Suite des navires conduits à Plymouth.

La Thétis; le Lange; venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Duc de Luxembourg, venant de Terre-Neuve à Bordeaux.

112

1

22

247

capteurs. x & envoyés

ert ; le Jeaneuve à Gran-

de Terre-

ne à Nantes. Amsterdam à

lu cap Fran-

nada à Brest. it de Terre-

la Rochelle

de la Marti-

Jacob & Ma. Granville. riette, venant

int - Domin-

at de Terre-

irondelle; le Terre- Neuve

t de Terre-

ige n'est pas

nt de Terrea chaloupe le

Plymouth. nt de Terre-

ant de Terre.

Noms des vaisseaux pris & des capteurs. Ci. . 143

La Fidelle, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

L'Achille ; l'Américain ; venant de Saint-Domingue à Bordeaux.

La Reine des Anges, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.

Le Viarme, de 14 canons & 200 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-19 / Malo.

L'Aimable Rose, venant du Canada à la Rochelle.

La Colombe, venant de Porto à Bordeaux. Le Bon-Teins, venant de Gaspé à Bordeaux.

La Jeanne - Pierre, venant de Gaspé & Saint-Malo.

L'Aimable Marguerite, venant de Gaspé à Bordeaux.

L'Assurance; la Pucelle; la Cérès; venant de Terre. Neive à Honfleur.

Le Télémoque, venant de Terre-Neuve

à Saint-Malo.

La Subtile, venant de Saint-Domingue & Bordeaux.

L'Espérance, venant de Terre-Neuve & Honfleur.

Navires pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

La Fortune, venan de la Martinique au Harre.

La Paix; le Marquis de Vaudreuil; venant de Saint-Domingue à Nantes.

La Marie-Thérese ; la Grange , de Terre-Neuve : l'Olivier ; venant de Terre-Neuve 10 j à Honsieur.

Le Jeune Russe, venant du Croisic.

Le Neptune; le Saint-Mathieu; venant de Terre-Neuve à Honfleur.

Un gros vaisseau venant de Saint-Do-

Un navire pris par le Bedford, vaisseau de guerre, en allant à Gibraltar.

248 Noms des vaisseaux pris & des capteurs. Ci... 172 La Reine des Anges, venant de la Marti-'n nique au Havre. Pris par le Colchester, & envoyé à Falmouth. La Rencontre, venant de la Martinique au Havre. Pris par l'allege le Caskeo, & envoyé à Falmouth. Navire François. Pris par la chaloupe la Fortune. Sénault, allant de Marseille à Cadix, sa cargaison estimée 1,000,000 liv. Pris par la chaloupe le Spiedweld. La Margarida, navire de Marseille. Pris 1 par le Humber, & conduit à Madere. La Rosette, venant de Louisbourg à Bordeaux. Pris par le Kingston, & envoyé à Portsmouth. Gros navire percé pour 20 canons, venant ī de la Martinique. Pris par la chaloupe le Sauvage, & conduit à Plymouth. Bâtimens chargés de vivres, venant de 25 Laurent. 1

Bordeaux & de Brest. Pris par les amiraux Boscawen, Mostyn, Holbourne, pendant le tenis qu'ils ont croisé à la hauteur de Louisbourg & dans le golfe Saint-

La Délivrance, allant de Terre-Neuve au Havre. Pris par le Wigmouth, & conduit à Plymouth.

L'Aimable-Catherine, venant de Terre-Neuve au Havre. Envoyé à Plymouth.

Le Vainqueur, allant de la Guadeloupe à Bordeaux. Conduit à Plymouth.

Le Saint-Denis, allant de Terre-Neuve à Honsleur. Pris par le Rochester, & conduit à Plymouth.

La Société, allant de la Guadeloupe à Honfleur. Envoyé à Portsmouth.

Le Phénix, allant de Saint-Domingue à Bordeaux. Idem.

Le Jean-Louis, allant de Terre-Neuve à Nantes. Idem.

Le Vilembere, allant de Terre - Neuve à Honfleur. Idem.

1

Ŧ

capteurs. de la Martiolchester, &

Martinique Caskeo, &

chaloupe la

à Cadix, sa Pris par la

arfeille. Pris idere. oourg à Bor-& envoyé à

nons, venant chaloupe le

s, venant de par les ami-Holbourne, ifé à la haugolfe Saint-

Terre - Neuve th, & conduit

int de Terrelymouth. Guadeloupe à

Terre-Neuve er, & conduit

Fuadeloupe à th.
Domingue à

erre-Neuve à

rre - Neuve à

Ci. . . 112 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

La Vénus, allant de Saint - Domingue à Nantes. Pris par le fénault Herness.

Vaisseau, allant de la Martinique à Marseille. Pris par le sénault la Fortune, & conduit à Gibraltar.

Le Prince d'Angola, joli vaisseau, percé pour 18 canons, ayant 40 hommes d'équipage, venant de Saint-Domingue au Havre. Pris par l'Essex, & conduit à Portsmouth.

Navires pris par l'escadre du commodore Frantelan & envoyés à Antigues.

Un vaisseau venant de Saint-Domingue, chargé de sucre & d'indigo, conduit à Mahon par la Princesse Louise.

Un vaisseau venant de la Martinique, chargé de sucre, conduit à Mahon par la

Princesse Louise.

1

1

227

Le Saint-Pierre, venant de la Martinique, à Marseille.

Le Grand - Duc, allant de Bordeaux au cap François.

Le Partein, ayant 280 esclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint-Domingue.

L'Alcion, autre négrier, allant de la côte d'Afrique à Saint - Domingue, avec 511 efclaves

L'Infante, de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bord-aux.

Les Deux-Petites, venant de la Martinique à Bayonne.

L'Aimable, venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 esclaves.

Un navire, venant de Terre-Neuve. Envoyé à Portsmouth par le Seaforth.

Les Ames du Purgatoire, venant des isles de l'Archipel. Pris par le Portland, & conduit à Libourne.

Le Prince de Dombes, allant de Bordeaux à Louisbourg. Pris par la chaloupe de guerre la Loutre, & conduit à Hallifax. Ci... 227 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

I

La Marguerite, de Nantes, allant en Guinée. Pris par le Humber, frégate de 40 canons, & envoyé aux Barbades.

France. Conduit à la Jamaïque par la chaloupe le Hind.

Navires envoyés à Mahon par la frégate le Phénix.

Le Marville, allant du Havre à Morlaix; envoyé à Douvres par le Falmouth.

9 Navires envoyés à la Jamaïque par le chefd'escadre Coate, commandant le Sévern.

Autres envoyés au même lieu par le Greenwich.

Le navire l'Amitié, venant de la Martinique, estimé 1,200,000 liv, chargé de huit cents bariques de sucre & sept cents balles de casé. Pris à deux lieues de Cadix & conduit à Gibraltar par la frég. l'Espérance.

La Seine; la Marianne; l'Hector; [de Nantes] le Roi de Juda; le Sérieux; [de Bordeaux.] Pris par le commodore Coate & conduits à la Jamaïque.

La Gabrielle, de Nantes allant à Rochefort; l'Hirondelle, allant de Bayonne à Nantes Envoyés à Plymouth par la frégate le Lynne.

Le fénault l'Adrien, venant de Saint-Domingue à Nantes, Envoyé à Douvres par la même frégate.

Navires pris par le chef-d'escadre Froakland & conduits à Saint-Christophe.

Deux navires venant de la Martinique en France, chargés de fucre, café & coton. Deux fénaults & deux chaloupes chargés de fucre & de melasse, allant de la Martinique à Saint-Eustache.

Un fénault revenant de Saint-Eustache à la Martinique, chargé de munitions de bouche.

Navires conduits à Lunegarde par la frégate le Sorland, de 24 canons & de 176 273 hommes d'équipage. capteurs.
, allant en
frégate de
ides.
omingue en
par la cha-

ir la frégate

à Morlaix; uth. par le chefle Sévern.

par le Gre-

de la Mar-, chargé de fept cents de Cadix & PEspérance. lector; [ de rieux; [ de rieux ; [ de rieux ; [ de rieux ; ] de rieux ; [ de rieux ; [ de rieux ; ] de rieux ; [ de ri

lant à Ro-Bayonne à er la frégate

t de Saint-Douvres par

e Froakland ophe.

artinique en e & coton. pes chargés e la Marti-

-Eustache à initions de

e par la fré-& de 176 Ci... 273 Noms des vaisseaux pris & des capteurs.

Navires conduits par l'Oxford à Plymouth.

Vaisseau allant au Cap-Breton, ayant à son bord 133 soldats.

Sénault chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.

La Vestale, venant de Saint-Domingue

à Nantes. Pris par le Dunkerque.

Le bon Ami, fénault allant de Borde

Le bon Ami, sénault allant de Bordeaux à Quebec. Pris par le Lyncalst & conduit à Portsmouth.

avec 180 foldats à fon bord. Pris par le Lyncalit & conduit à Portsmouth.

Le Dauphin, venant de la Martinique à Bordeaux. Pris par le Medway & conduit à Portsmouth.

Le duc d'Anjou, allant de la Rochelle à Louisbourg. Conduit à Eymont par le Chern.

1

2

2-89

Le grand Urfin, allant à Quebec, avec 130 foldats à son bord. Conduit à Eymont par le sénault Herness.

L'aimable-Cathérine; le Comte de Clermont, venant de la Martinique en France. Pris par le Winchester & conduits aux Barbades.

Navires conduits à Portsmouth par les frégates le Gibraltar & le Feret.

L'aimable Victoire, allant de Bordeaux en Poiton, chargé de vin & eau-de-vie. Le Saint-Michel, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.

La vigilante Madelaine; le Vautour, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.

La Fortune, du port de 450, allant de Rochefort au Mississipi, ayant 140 soldats à bord & 30 semmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.

Le Brillant, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, chargé de fucre, d'indigo & de café; conduit à Waterford.

L 4

		( 251	. )				
Ci 189	Noms d	es vaissea	ux pris	& de	s cap	teur	s.
1		delle, all Pris &	ant de	Borde	aux à	la M	Mar-
1		nisbe, ve aux. Pri	enant d	e Sain	u-Do	mir tsnu	igue outh
*	La Ve Bordeau	nus; ven	ant de E envo	Saint yé à I	Dom	ing:	ne à par
1	Canada.	intonge, Pris &	allant envoyé	de la à Ply	Rock	ielle h pa	e en
2	Cheval-N Le Tr Saint-Do	iton; le					
,	Cheval-N L'aima	Aarin. ible Cath	érine, v	enant	de la	Ma	rti-
r	nique à N par le Ya L'Héle	irmouth. ne-Olym	pe . all	ant d	e Sain	nt- I	Do-
1	mingue a l'Eagle &	u Havr de Hari t chargé	vischer.				
•	de Léoga de la Tori	in <b>e à</b> Lo tue par la	uisboui <i>chalou</i>	rg. Pr	is pro Weaz	ès l' le.	isle
1	Françoife a la Jama		ant d' 700 neg	Afriques. P.	ie au ris & d	x i	sle <b>s</b> luit
1	Autre negres. P	vaisseau i	enant o	l'Afric	que av	/ <b>ec</b> :	280
Total 300	D B S E					4	
Dans les	trois cent	s bâtim	ens que	les A	Ingloi	s n	ous
Venant de		ration de	ia guei	116, 14	y eu	avo	
Négriers c		nula da e	lane mi	Ho no	e	•	74
Bâtimens						ns	5
à nos isles.		• •	•	•	•	•	26
Bâtiment			* 1	•		•	i
Navires de			Indes,	un al	iant a	ıu	
Sénégal & l'a		venant.	•	•	• *	•	2
Terre-Nei	aviers.	• •	•	• 5	•	•	66
					,	1	74

P BBLNSGHLDDM

de de troce

## t 253 )

s capteurs.

Aux à la Marimouth par le

Le-Domingue

Portsmouth

Domingue à

Plymouth par

Rochelle en
mouth par le

, venant de Pris par le

de la Martié à Plymouth

e Saint-Do-

fucre, allant is près l'isle IVeazle.
ue aux isles ris & conduit

que avec 280 la Jamaïque.

Anglois nous y en avoit:

5

26 I

2 66

174

gres.

ovitions

lant au

Ci-co				• •			• •	•	174
Bâtimens									1
Bâtimens								ale	
& au Canad					• /	•	•	•	22
Bâtimens								•	27
Barques .	go	bosso	s ot a	antre:	loos	Assed	a Era	12 1	
faifant le pet que dans nos				ne iui	162 C	ofe2 (	e I la	nce	20
que dans nos	COL	Ollies	• •	•	•	•	•	_	75
							To	tal	300
On comp			s vill	es no	ommé	es c	i-dess	suc	ont
Bayonne, au	mo	ins na	vires			•	•	•	5
Bordeaux.		•			•	•		•	40
La Rochelle.		•	•	•	•	•	•	•	15
Nantes.	•	•	•	•	•	•	•	•	35
Saint-Malo.	•	•	•	•	•	•	•	•	1 🕏
Granville.	•	•	•	•	•	•	• _	•	9
Honfleur.	•	•	•	•	•	•	•	•	17
Le Havre.	•	•	•	•	•	•	•	•	2.7
Dieppe.		•	•	•	•	•	•	•	3
Dunkerque.	•	•	•	•	•	•	•	•	6.
Marseille.	٠	•	•	•	•	•	•	•	13
									185
Le furplu	e de	s pri	les fo	ont d	es hâ	time	ns de	nei	ı de
conféquence									
tiennent aux									
de petits po		7,4					,		
On a repri		ze bâ	timer	is à N	<b>I</b> ahor	ì.			
Les Espag							ite l'	Am:	itié.
de Marfeille									
très-confidén	rable	. No	nobít	ant l	a déd	uatio	n à fai	ire r	our
cet objet, o	n ef	time !	a val	eur de	e ces	vaisse	aux r	ris	. au

moins 30,000,000 de livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaisseaux de guerre l'Alcide, le Lys & l'Espérance, ont

de

to

pa

fii qu M

m

CO

a m

ré

gr

fit

pli

jul

de

av

for

de

ga

CO

dé

qu

qu

dr

fir

qu

ful

les

cr

il :

ni Pa

in

jo

fait au moins six mille officiers, mariniers & matelogs prisonniers, & mille cinq cents soldats ou gens de nouvelles levées.

No. III. [Page 51.] Précis de la vie de Louis Mandrin,
(1) chef de contrebandiers; avec un récit de sa prise
& de l'exécution de son jugement.

Jouis Mandrin, d'une famille obscure, né à Saint-Etienne de Saint Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes des qu'il fut en âge de porter le mousquet. Il déserta: il rentra bientôt dans le royaume, où deux de ses freres & lui se mirent à faire de la fausse monnoie. Recherchés & jettes en prison à Grenoble. l'un d'eux sur pendu. l'autre fut envoyé aux galeres; Mandrin échappa à la justice: on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par contumace à la potence. Se voyant proferit & ne fachant où donner de la tête, son premier métier fut celui de maquignon', qu'il exerça pendant quelques années; mais avant commis un affaffinat, il fut encore condamné à être rompu vif par airê! du pailement de Grenoble. Il se porta ensuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens fans aveu & proferits comme lui. Ses exactions, ses meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, font connus par le jugement rendu à Valence le 24 mai 1755.

Mandritt, avec Saint-Pierre, frere de son major, & cinq à six autres de ses gens, surent surpris la nuit du 10 au 11 mai par les commis des sermes du Dauphiné, qui s'étoient déguisés; il ne sit aucune rétistance, & ils le conduisirent à Valence sous une sorte escorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le moude

<sup>(1)</sup> Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du roi & l'a été fans l'aveu de la cour.

Mandrin ,
de fa prife

k matelogs

ns de nou-

né à Saintote Saintles troupes Il déferta: le ses freres Recherchés fut pendu, chappa à la dit-on, par t ne fachant ur celui de mées ; mais iondamné à noble. Il fe rebandiers, exactions, irs pendant ent rendu à

major, & nuit du 10 phiné, qui le, & ils le

t le monde

vernement, pris par les de parler au prisonnier. Il répondoit assez poliment à toutes les questions qu'on lui faisoit quand elles n'étoient pas indiferetes; d'autres fois il répondoit brusquement. fur-tout aux religieux & aux eccléfiastiques: il est vrai qu'il ne s'est échappé que lorsqu'il étoit dans le vin, M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il est faux que Mandrin lui ait tenu des discours infolens, comme on l'a dit; bien loin de là, il lui a toujours parlé avec respect. On l'examinoir soir & matin. On le confronta avec deux de ses valets; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux, nommé le grand Bertier, qu'il ne falloir pas s'en tenir à la déposition d'un valet. Le nomme la Pierre, conducteur de ses chevaux & déserteur des volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le suspecter d'en imposer à la justice de la terre, se trouvant sur le point d'aller parostre devant le fouverain Juge. Il sut successivement confronté avec d'autres prisonniers de sa troupe, témoins de ses forsaits; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire fur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi fur la preuve établie, après la déposition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin, le supplice de deux de ses camarades, & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes. firent fur lui quelque impression, au moment sur-tout que l'exécureur de la justice s'en faisit pour les conduire für l'échafaud; mais il alla bientôt noyer dans le vin. les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux eccléfiastiques; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une danie de la Charité, qui l'avoit vu tous les jours dans fa prison, renouvelle ses instances pour l'engager à se confesser le samedi 24 mai, jour auquel il avoit été jugé; mais cette dame respecta,

ble ne put rien obtenir. Le lendemain elle sut plus heureuse: elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui sit verser des larmes. Le voyant touché, elle lui proposa pour consesseur le pere Gasparini, jésuite italien, homme de mérite de la maison de Tournon, qui étoit pour lors chez M. l'évêque de Valence. Elle sut dire à M. Levet l'état où elle avoit laissé Mandrin. M. Levet se sit porter à la prison, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme son juge, mais comme son ami; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit besoin; qu'il ne pouvoit assez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha si sort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le révérend pere Gasparini, dont il lui avoit sait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce pere entra d'abord en conversation avec lui sur des sujets indissérens; qu'il jui parla ensuite de l'assaire de son salut, & qu'ensin il le détermina à se consesser. Le criminel vouloit le remettre au lendemain; mais ce pere, qui savoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer sa consession le dinanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eût lu son jugement. Il sit cette œuvre de religion avec les démonstrations de

la plus vive douleur.

Ce grand criminel sur exécuté sans avoir été appliqué à la question, parce qu'à l'instant qu'on commençoit à l'y présenter, il avoua quesques crimes dont il n'avoit pas vonlu convenir auparavant. Il porta sur l'échasaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ses crimes ne sembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter; il étoit bien disserent de lui-même & du moment où, parlant à l'un des siens pris avec lui, il disoit d'un ton de sansaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attrister; qu'un mauvais quart-d'heure est bientôt passé. Sa physionomie, qui n'avoit vien de sarouche au premier coup-dœil, intéressoit tout

le lui fes me ton ras exa fàn mo ten moi on fois tan tout de cett frot

N fign eftmen cinq tern qui & qı finit Man autre dans cinq regar & le figur quali

eût c

on p

auff

le monde. Ses juges, forcés de le condamner, ne purent lui refuser de la pitié; le bourreau même ne put retenir ses larmes. Ce n'est pas moi, lui dit Mandrin, ce sont mes crimes que tu dois pleurer; puis l'embrassant : fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras. Il s'étoit arrêté à deux pas de l'échafaud pour en examiner la construction, avec une hardiesse qui étoit, sans doute, le signe d'une parfaite résignation. Il y monta avec fermete, il paria peu, & l'on ne put entendre que ces paroles : jeunesse, prenez exemple sur moi; & vous, employés, je vous demande pardon. Auroiton cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit causé de si grandes alarmes? Dans l'instant où l'on alloit le frapper : J'ai besoin, dit-il, de toutes mes forces; donnez-moi, s'il vous plast, de l'eau de la côte. Le révérend pere Gasparini, qui avoit de cette liqueur lui en présenta. Mandrin en but. On luifrotta le visage. Le pere, qui se trouva mal, s'en servit auffi.

Mandrin s'étoit déshabillé lui même; il avoit fait figne qu'il étoit inutile de lui couvrir le visage. A peine eût-il reçu les neuf coups qu'il fut étranglé: adoucissement qui honore l'humanité de ses juges. Ainsi expira à cinq heures & demie du foir, le lundi 26 mai 1755, & termina sa bruyante carriere, ce ches des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fischer, & que le hafard favorifa au point de lui échapper. Ainsi finit, moins troublé que tous ses spectateurs, Louis Mandrin, âgé, disent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres, de trente-neuf, deux années après son entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouzes, très-bien prise; il avoit le regard vif, la jambe beile, le vifage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux : tout prévenoit dans safigure. Il n'étoit pas absolument dénué de certaines qualités de l'ame ; il avoir la repartie vive & juste. S'il eût cultivé en lui les bonnes influences de la nature, on présume qu'il eût pu être autre chose qu'un grand

lus heue lui fit
proposa
italien,
on, qui
Elle sut
drin. M.
il venoit
mme son
t besoin;
ui-même

fort qu'il

On raption avec enfuîte de mina à fe indemain; re exécuté dinanche, jugement, rations de

appliqué
mençoit à
il n'avoit
l'échafaud
aune & de
e nombre
promettie.
'exhorter;
ment où,
d'un ton
rer, qu'il
vais quartqui n'avoit
essoit tous

feélérat. Il étoit très-robuste, juroit beaucoup, sumoit sans cesse, buvoit & aimoit excessivement la bonne chere; il étoit en tout tems moins sanguinaire que ses camarades. Le marin de l'exécution, son consesseur lui parlant d'un commis au coche du Rhône, à qui il avoit donné la vie sauve, Mandrin répondit : j'oublie aisément mes biensaits.

Il avoit demandé d'un autre ton à la dame qui lui parloit de confession & de salut, combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis, ajoutant qu'il n'avoit que six livres à dépenser sur la route. Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin, serviront à caracté-

p

q

fi

fa

8

ch

ci

vi

cir

ap

gad

tue

ru! dei

noi

en

alle

àc

me. ferr

dud

Linix

au

Vriz

ble

que

rifer le fond de fon ame.

Il est certain qu'il conduisoit toutes les marches & contre-marches, & qu'il dirigeoit les opérations de sa troupe. Quelques personnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers, prétendent qu'aucun fauroit entiérement le remplacer. Du Rhin à la Méditerranée, sur cent quarante lieues de large, il n'ignoroit pas un fentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet, il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occasion, s'il l'ent vonlu, de le tuer ou faire enlever par sa troupe, & il lui en cita les

circonstances.

Jugement souverain, qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en Dauphiné, principal chef des contrebandiers qui ont commis les crimes & désordres mentionnés au jugement du 24 mai 1755; exécuté le 26 dudit mois.

p, fumoit la bonne ire que ses confesseur e, à qui il it: j'oublie

qui lui pary avoit de voit que six d'autres ret à caracté-

marches & ations de fa connoître le ent qu'aucun à la Médi-, il n'ignoroit

que Mandrin s différentes de le tuer li en cita les

ia roue Louis aint-Geoirs en diers qui ont inés au jugedit mois.

al confeiller, , nommé par 742 & 2 avril lent & en deremployés inuteurs & complices dans les provinces du Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue-& Quercy.

Vu ledit arrêt du confeil du 3 décembre 1738, & la commission du grand sceau sur icelui du même jour, &c.

Nous commissaire du conseil susdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit arrêt du 3 décembre 1738, de l'avis des gradués, juges-assesseurs de la commission, au nombre requis par l'ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natifde Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement arreint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quirter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occafion des poursuites saites contre lui pour raison d'accufations de fabrication & exposition de fausse monnoie, & d'un affassinat : & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détacherent au village de Curson, le 7 janvier de l'année derniere, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laisserent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette furprife, les fusillerent, entuerent deux, en blefferent deux autres. dort un mourut deux jours après de ses blessures, volerent les arme desdits employés, le cheval du brigadier, qui sut qu. nombre des morts, son manteau & son chapeau borde en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du 8 au o allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ses armes, & obligerent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le chevaldudit Dutret : de celle de plus de trente qui, le 7 juin snivant, attaqua les employés dans leur corps de-garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par furprise, tua un desdits e nployés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & esfets, ainsi quequelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son

habitation près dudit corps-de-garde : de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande, qui, le 10, firent feu près du village de Laine, sur des employés de la brigade de Taulignam, qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour se rendre à leur poste, en tuerent un, en blesserent trois autres, dont un mourut peu de jours après : du nombre des trois de la même bande, qui le lendemain 11, étant restés au cabaret de Ticelle, paroisse de Saint-Bazille en Vivarès, sustilevent devant ledit cabaret un sergent du régiment de Belsunce, la suppofant être un employé ou espion : laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs désordres, & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, pourfuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier; le 30, sorça l'entreposeur de Rhodez à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrie fixa: & elle écrivit au fubdélégué de l'intendance, pour faire rendre des armes déposées à la maisonde-ville, faisse quelques années avant sur d'autres contrebandiers; le 3 juillet suivant sit aussi prendre de force des tabacs à l'entreposeur de Mende; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, se retirant en Savoye ou en Suisse, & passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etiennede-Saint-Geoirs, tué le nommé Sigismond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été canse que Pierre Mandrin son frere, qui a fubi la peine de mort pour fausse monnoie, avoit été arrêté; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra fur la fin du mois de juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa & vola plusieurs employés des brigades de Mouthe & Chameuve, & aussi le principal chef de celle qui pénerra de Savoye en France le 20 août suivant; força le 26 l'entreposeur du tabac à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous prétexte d'un dépôt dans son bureau de quelques balots de tabac; le 28, les débitans de Cranças à lui payer aussi

C

nı

fie

ro

de

le

le i

bei

une

éto

tre

20,

enti

Sair

brif

lieu

Voir

leg,

tion

bleff

ceux

burg

vola.

entre

pofés

Didie

Saint

lieux

Où Ei

faifant la firent feu a brigade de cette e, en tueourut peu ne bande . le Ticelle, nt devant lfunce, le elle bande eurs déforenceinte à articulier, diers, voule Rhodez à ix que ledit de l'intenà la maison-'autres conadre de force dudit mois, ou en Suisse, int-Etienne-Jacques Moix-huit mois ledit Moret frere, qui a e, avoit été qui pénétra la Francheoyés des brile principal France le 20 du tabac à t, sous préies balots de ui payer ausi

une somme, pour raison de la remise de quelques tabacs; ainsi que l'entreposeur de Montbrison, où elle sorça les prisons & en sit sortir onze prisonniers; acrêta le 2 septembre, passant à Pont-de-Vele en Bresse, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs; & le 5 tira près du château de Joux sur des employés qu'elle rencontra, dont un sut tué & d'autres blessés; d'avoir été de la nombreuse bande, aussi comme principal chef qui pénétra de Savoye en Bugey la muit du 3 au 4 octobre dernier, fit des exactions sur piusieurs receveurs de l'adjudicature général des fermes du roi, sous prétexte qu'elle leur laissoir quelques balots de faux tabac; le 4 à Nantua; le 5 à Bourg-en-Bresse; le 6 à Châtillon-les-Dombes; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour; les 10, 11, 12, 13 & 14, à l'hiers, à Amberg, Marsal, Arlan & la Chaise-Dieu; le 16 fit payer une somme de 600 liv. aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maison occupée par l'entreposeur, du Puy, pour ne pas les enlever; les 17, 18, 20, 21 & 22, continua fes exactions fur les receveurs, entreposeurs & débitans, à Pradelle, Langogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bonnet-le-Château; le 23 à Montbrison & à Boën, & le 24, pour la seconde sois, à Charlieu; tira sur le postillon conduisant la diligence, pour voir si quelques personnes qu'il cherchoit n'y étoient pas : leg, en passant à Saint-Just-en-Chevalet, yesit perquisition des employés, sur lesquels il fut tiré, & l'un d'eux blessé dangereusement, ses armes & essets, ainsi que ceux du brigadier, furent pilles & voles; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maison de l'entreposeur; vola, pilla, ou brifa le tabac, effets & meubles dudit entreposeur; blessa deux employés qui avoient été proposés à la garde dudit entrepôt; pilla aussi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonner, le 25 à Clugny & le 27 à Saint- Privier , les maifons de différens employés desdits. lieux, ainsi que le 23 à Saint-Laurent en Franche-Comté, che de rug un employé; vola austi disterens effets dans

une maison d'Orgelet le 27; força les prisons de Bourg; Rouanne, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de - Vaux, Saint - Amour & Orgelet, & y enleva plusieurs prisonniers; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche - Comté la nuit du 14 au 15 décembre dernier; tira le 16 sur des cavaliers du régiment d'Harcourt, qui passoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola fes armes; habit, chapeau & manteau; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquitition des employés, vola les effets du capitaine - général, après avoir enfoncé les portes de son appartement & commode: força les receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une somme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoissance d'un nombre de balots de faux tabac qu'elle laissa dans son bureau, où il fut obligé de les recevoir; força le 18 la garde bourgeoite d'une des portes de la vulle de Beaune, après avoir fait ses dispositions à quelque distance de ladite ville pour y réussir, sur l'avis qu'elle eut qu'on y montoir la garde, tua deux bourgeois qui en faisoient partie & en blessa d'autres, tua aussi un soldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui se mouva par hasard sur le rempart près ladite porte; obligea le maire à venir au faubourg parler audit Mandrin, pour traiter de la somme qu'elle vouloit exiger; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la fomme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20,000 liv., ce qui sut exécuté par lesdits receveurs; laquelle bande força encore le 19 le maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en escalader les murs, de mettre les fauxbourg à seu & à fang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes ecclésiastiques qu'elle avoit rencontrés à quelque distance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'ôtages jusqu'à ce qu'elle eût reçu la somme

qu po ma tro éta le i les tua fare en tren àla 21, liers boni emp deina lieu pas l qu'ils jour mena à leur lieu, des fe l'ouvr bleffu Chair Volon Sauve

logis;

figné !

deldits

ques -

ne lui

menuc

d'écroi

par lui

Clugny, & y ende s'être Suisse en inbre derent d'Haradite bande es, habit, Seurre en s, vola les enfonce les ; força les pôt du ta-& ce der-'un nombre fon bureau, 18 la garde eaune, après ice de ladite on y montoir ent partie & ni étoit dans hasard fur le re à venir au r de la somme naire d'écrire oôt du tabac, ledit Mandrin ts receveurs; k les habitans lle, menacant exbourg à feu ibre de jeunes elque distance s à Châlons, & gardés par ecu la somme

de Bourg;

qu'elle vouloit du receveur du grenier à fel & de l'entreposeur du tabac, laquelle sur réglée & convenue dans la maison de-ville, où ledit Mandrin & deux autres de sa troupe se rendirent, la plus grande partie de la bande étant demeuré au-devant dudit hôtel-de-ville; combattit le 20 au village de Guenand, paroisse de Brion, contre les troupes du roi, sur letquelles elle sit seu la première, tua & blessa plusieurs officiers, foldars, dragons & husfards', & tant à Seurre qu'à Autun, força les prisons & en fit fortir les prifonniers; d'avoir raffemblé ensuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels Mandrin se mit, lesquels volerent le 11, quatre chevaux, armes & équipages de quatre cavaliers de maréchaussée, au lieu de Dompierre en Bourbonnois; le 22, affassinerent, au lieu du Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu; le même jour & le 24, obligerent par différentes violences & menaces, les receveurs de Cervieres & de Noire-Table. à leur compter une somme d'argent, & dans le dernier lieu, tirerent contre la porte de la maiton du brigadier des fermes, blesserent sa femme qui étoir derriere pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu, & le 26 sirent seu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat dans le Melay, & tuerent un maréchal-deslogis; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées désdits receveurs, entreposeurs & débitans, dans quelques - uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menuces, & d'avoir écrit lui-même sur des registres d'écroue, des prisons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait sur lesdites prisons: Pour réparation de quoi,

& des autres crimes réfultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la hautejustice, qui le menera nu en chemise, la corde au col, ayant un écriteau où feront ces mots, en gros caracteres: Chef de contrebandiers, voleurs & pertubateurs du repos public; & tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au-devant de la porte de l'églife cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolerie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au roi & à la justice de tous ses crimes & attentats; fera ensuite conduit à la place des Clercs, & là aura les leus, jambes, cuisses & reins rompus vif, fur un échafaud qui fera à cet effet dresse, mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours; après quoi son corps-mort sera par ledit exécuteur exposé aux fourches partibulgires de cette ville; préalablement ledit Mandrin exposé à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits réfultans du procès, & la révélation de ses complices: Déclarons tous chacuns ses biens configués au roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté; & encore sur iceux pris la somme de mille livres aussi d'amende envers ledit Jean-Baptiste Bocquillon, adjudicataire-général des fermes, & les dépens du procès ; esquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à sa requête du jour d'hier. Et sera le présent jugement imprimé, lu publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & par - tout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la chambre criminelle du préfidial de Valence en Dauphiné, le 24 mai 1755. Signes, Levet, Gaillard, Luillier, Bolozon, Bachasson, Rouvere, de l'Etang 3: Cozon.

Et plus bas so écrit: Le 26 mai 1755, le jugement cidevant a été lu par moi greffier de la commission soussigné, audit Louis Mandrin, & exécuté même jour suivant sa forme & teneur. Signé, N. Léorier. de de pa

tio que mit fan; plu

V.

V.∧ **~=** 

No.

ord

F

Entoit

ligne mate

matel fourn

La ne co Discours de M le comte de Noailles au roi de Sardaigne.

ns condamné

de la haute-

orde au col.

s caracteres:

eurs du repos

cire ardente, ite de l'église

la rue de la genoux, fera

oix qu'il de-

ce de tous ses

la place des

ises & reins

t effet dreffe.

s le ciel, pour

fera par ledit

ires de cette à la question r sa bouche la

, & la révéla-

cuns ses biens pris la somme

tion n'ait lieu

iceux pris la rs ledit Jean-

des fermes,

dépens avons

uillon, ayant

présent juge-

ns toutes les

- tout ailleurs

pre criminelle

24 mai 1755

Bachasson,

e jugement ci-

mission soussiême jour suiSIRE. Le roi mon maître de devoit à lui-même le défaveu qu'il a fait de ce qui s'est passé sur le territoire de V. M. & le soin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les sentimens qu'il a toujours eus pour la personne de V. M., ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvoit satisfaire que la justice; il a voulu que cette circonstance servit à resserrer les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins à V. M. que ceux du sang. Je viens de sa part lui en porter le témoignage le plus solemnel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du roi mon maître, & d'assurer V.M. que votre amitié lui sera toujours chere & précieuse.

N°. IV. [ Page 53.] Précis des forces maritimes des états de l'Europe.

## Moscovie.

E<sub>N 1750</sub>, la marine de l'impératrice de Russie consistoit en 50 vaisseaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres; mais les matelots classés ne montoient qu'à 25,000.

SUEDE, 1753.

La marine de ce royaume consiste en 22 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi galeres & 20,000 matelots.

DANEMARCK, 1754.

33 vaisseaux de ligne, 16 frégates, 50 galeres. Les matelots passent 25,000, en y comptant ceux que peut sournir la Norwege.

HOLLANDE, 1754.

La marine de cette république est peu de chose; elle ne consiste que dans 20 ou 22 vaisseaux de ligne & 12 ou 15 frégates. Elle est plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choses nécessaires pour la construction & l'armement des vaisseaux étant en grande abondance en Hollande, cette république peut rétablir promptement sa marine.

VENISE, 1753.

Les forces maritimes de cette république consistent en 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 20 galéasses & 25 galeres; NAPLES.

Deux vaisseaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

T O S C A N E , 1751.

Un vaisseau & 4 frégates.

MALTHE.

Trois vaisseaux de ligne, 2 frégates & 5 galeres.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaisseaux de ligne, 13 frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755. Quarante-un vaisseaux de ligne, 29 frégates, 2 paque-

bots, 4 bombardes & 3 brûlots.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

Cent trente-un vaisseaux de ligne. & 112 autres bâti-

Cent trente-un vaisseaux de ligne, & 112 autres bâtimens armés.

FRANCE, 1755.

Auti

Soixante-sept vaisseaux de guerre, 31 frégates; 10 slûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

No. V. [ Page 82.] Chanfon sur le roi de Prusse. Air:

Voilà mon cousin l'allure.

LAIRE pour ses sujets, mon cousin, Un admirable code; Mais suivre en ses projets, mon cousin, Toute une autre méthode, mon cousin, Voilà d'un Mandrin l'allure, mon cousin, Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force foldats, mon cousin, Les mener au pillage; i; elle en a our la confen grande eut rétablir

onsistent en

ebecs.

aleres. n chebec.

es 2 paque-

, 1755. autres bâti-

frégates; 10 corvettes.

Pruffe. Air:

ſin,

lin, lin, pulin, Les payer en ducats, mon cousin, Qu'on prend sur son passage, mon cousin, Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon cousin, Dire aux gens que l'on pille, Qu'on est leur protesteur, mon cousin, Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & fans raifon, mon cousin,
Tenir dans l'esclavage,
D'une auguste maison, mon cousin,
Le plus précieux gage, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre-humain, mon cousin,
Devenir méprisable,
Au seul Anglois ensin, mon cousin,
Se rendre comparable, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanson. Air : De tous les Capucius du monde.

Out, Fréderic, ton entreprise T'ôtera jusqu'à la chemise, T'armant contre plus fort que toi. Les dieux ne sont jamais propices. A qui présume trop de soi, Serré par deux impératrices.

Autre Chanson. Air: Voilà mon cousin l'allure.

L'ANTI-MACHIAVEL, mon cousin,
Est d'un roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon cousin,
Erfait tout le contraire, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

## Palinodie.

Roi, qui sus mériter par ta grandeur stoïque, L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix: FREDERIC, quelle est donc l'indigne politique Qui te porte à trahir, à dépouiller les rois? La force & le pillage annoncent mal tes droits. Jusqu'ici bienfaisant, ton cœur juste, héroïque.

Eut en horreur de tels exploits: Chéri de l'univers, ton humeur pacifique, Tes talens, tes vertus par-tout donnoient des loix: Parmi les noms fameux l'affection publique Plaçoit déjà le tien, si digne de ce rang.

Roi philosophe & conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'assurent aux héros notre amour & l'histoire.
Mais le charme est détruit, qui te rendit si grand:
Insidele à ta soi, ciel! qui l'auroit pu croire?
De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat! Tu n'es plus, après certe victoire,
Qui fera pour jamais détester ta mémoire,
Qu'un faux sage & qu'un vrai brigand.

No. VI. [Page 88.] Très-humbles & très-respectueuses remontrances, que présent au roi notre très-honoré & souverain seigneur, les gens tenants la cour-des-aides.

le fi tr fu ill

te

tir

le

pro

CO

éta

nui

ďé

Vot

Sire. La guerre que vous venez de déclarer à vos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos sujets; leur juste indignation la leur faisoit regarder comme indispensable dans un tems où la modération de V. M. lui faisoit employer tous les moyens possibles pour la prévenir.

Il n'est personne, sans doute, qui ne sente la nécessité des secours extraordinaires qu'exige V. M. & personne qui ne s'empresse d'y consacrer une partie de sa sortune.

( 269 )

La nation Françoise s'est distinguée dans tous les tems par son attachement pour la personne sacrée de ses maîtres; pourroit-elle se démentir dans une circonstance, où c'est moins le peuple qui combat pour la gloire de son souverain, que le souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de son peuple? Pouvoit-elle être insensible à des insultes & à des violences réitérées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entiere, tandis que la justice de votre cause en a fait la cause commune de tous les souverains?

Pourroit on se plaindre d'une contribution, dont l'emploi est justifié d'avance par de puissans secours donnés à notre commerce & à nos colonies, par une augmentation prodigieuse dans votre marine, & par des

conquêtes aussi utiles que glorieuses ?

Non, Sire; c'est toujours le même esprit qui anime vos sideles sujets; ce sont aussi les mêmes principes qui dirigent les démarches des cours auxquelles V. M. n'a consié une partie de son autorité suprême, qu'en les chargeant spécialement de lui représenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre cour-des-aides, à qui ses fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impositions, & la forme irréguliere dans laquelle il n'est que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu sermer ses yeux sur le préjudice que porteroit à vos sujets l'exécution illimitée des trois déclarations du 7 juillet dernier.

Elle auroit été coupable, si elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ses très-humbles & très-respectueuses remontrances sur un objet aussi intéressant: mais le tems dans lequel ces trois déclarations nous ont été présentées, étoit trop voisin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux subsides qu'elles établissent; tout délai, tout retardement auront pu nuire à un recouvrement devenu nécessaire; la raison d'état l'a emporté sur toute autre considération. & votre cour-des-aides a procédé sur-le-champ & sans

Tome III.

oïque.

ique,

oix:

ique

oits.

3

istoire. fi grand:

victoire,

rès-respectueuses otre très-honoré nts la cour-des-

e déclarer à vos patience de vos faisoit regarder la modération de moyens possibles

sente la nécessité. M. & personne tie de sa fortune.

balancer à l'enrégistrement qui lui étoit ordonné: elle n'a pas craint que ses représentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdissent rien de seur force; elle s'est statée, au contraire, que ses ardentes supplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que sa prompte obéissance lui sourniroit un nauveau titre pour présenter avec confiance à V. M. des résexions qui n'ont d'autre but que le bien de son ser-

vice & le foulagement de ses peuples.

Le paiement des subsides qu'occasionne la guerre la plus juste & la plus indispensable, seroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vis sujets pourroient ils être soutenus par cette espérance, puisqu'on leur impose de nouvelles charges, tandis qu'ils supportent encore une partie des impôts établis pendant la dernière guerre, sans pouvoir envifager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puisfent s'en promettre la suppression! Votre cour-desaides ne perdra jamais le fouvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable , & il lui est facile de présumer que ce qui a préparé le succès de yos armes, a pu produire un dérangement considérable dans vos finances.

C'est en qui a engagé V. M. à conserver après la paix le premier vingtieme; & si le terme n'en a pas été sixé pour lors, c'est qu'en n'avoir encore achevé la liquidation des detres à l'extinction desquelles les deniers de ce vingtieme étoient destinés; mais il n'est pas vraisemblable qu'après huir années de tranquillité, l'état

de ces dettes ne foir pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cause les plus vives alarmes de vos peuples; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie: & il est bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils considerent les assurances que V. M. leur a données & vient encore de leur renouvéller, que le produit de l'ancien vingtieme sera employé à l'amortif-

onné: elle projent dû eur force; les supplidans votre priroit un V. M. des de son ser-

a guerre la un fardeau n'en regares que doit , comment cette espé-es charges, des impôts ouvoir envielle ils puifre cour-desprieux événelui est facile accès de yos considérable

après la paix en a pas été pre achevé la les les deniers 'est pas vraiuillité, l'état

es alarmes de por les effraie: rudes, quand, que V. M. leur veller, que le é à l'amortic

fement des dettes de l'état; & que d'une autre part, ille voient qu'au lieu du terme fine qu'on pouvoir assigner à cette imposition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix; ensorte qu'on sait dépendre la cessation de l'impôt, d'une é, oque qui lui est absolument étrangere. Si les dettes n'évoient pas connues, ou que les états n'en sussent pas sixés, ne seroiril pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, sût insussitante pour rempsir un objet dont on ignoreroit l'étendue? Mais si, comme on n'en peut pas douter, les dettes qu'on se propose d'amortir sont constatées, nul motif ne peut empêcher V. M. de déterminer avec certitude le tems où elle pourra faire cesser l'imposition.

Le premier vingtieme sut présenté à vos peuples en 1749, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des detres de votre état, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que V. M. se proposoit d'apporter dans l'administration de ses sinances, devoit lui fournir des ressources capables d'assurer, dans les tents de nécessité, la gloire de son état, & la tranquillité des alliés de sa couronne, sans être sorcée de recourir à des moyens extraordi-

naires

Une espérance si flatteuse rendit plus léger le poids de la nouvelle imposition, & ce suit ce qui diminua la vivaciré des démarches que vos cours sirent pour lors à l'effet d'en demander la suppression, ou du moins d'obtenir la sixation de sa durée. Mais quelle a été la douleur de vos sujert, quand ils ont appris qu'après sept années on étoit encore si éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le payement annuel du premier vingtieme! Ils ont déserpéré de voir jamais la sin de leurs manx; puissu'au préjudice des espérances qu'on leur avoit sait entrevoir, le premier instant de la nouvelle guerre étoit marque par l'imposition d'un nouveau vingtieme, & que Votre Ma-

jesté étoit déjà obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiferet & téméraire fur l'emploi ni fur la distribution des sondsimmenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que, si les secours que vos peuples s'empresseront alors de fournir à Votre Majesté, joints à ceux qu'elle a pu tirer de ses conquêtes, ont été insuffisans; si l'état s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cents millions, comme la longueur proposée pour la durée du premier vingtieme semble l'annoncer, la crainte de vos sujets, sur celui qui vient d'être établi n'est que trop excusable.

La parole de Votre Majesté les rassure, quant à ce qu'elle contient de précis & de certain; mais l'obscurité dont elle semble enveloppée à quelques égards ne peut que les alarmer dans un tems, malheureux sur-tout, où il est permis de prévoir tous les événemens possibles,

Il est arrivé plus d'une sois que la cessation réelle de la guerre n'a pas été suivie immédiatement de la publication de la paix; nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majesté, & elle donna dans cette occasion un témoignage éclatant de son amour pour ses peuples, en saisant cesser l'imposition au même instant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que si de pareilles circonstances se présentoient. Votre Majesté ne regardât ce qui s'est passé en 1737 comme la regle de sa conduite; mais les inquiétudes de vos sujets ne peuvent être dissipées que par des assurances précises: votre peuple alarmé vous les demande. & votre cour-des-aides, qui connoît la ser-sibilité de votre cœur, ose se slatter que cette grace ne lui sera pas resusée.

Il est, Sire, encore d'autres instances que nous oserons faire à Votre Majesté, & nous ne craindrons point de dire que l'objet n'en est pas moins intéressant, puisqu'il est question d'obvier à une soule d'injustices qui se commettent, sous prétexte de l'exécusion de vos ordres & à l'ombre de votre autorité.

ê:

C

ens extraor-

& téméraire mmensesqui erre passée; erver que , si rs de fournir tirer de ses st trouvé enone, comme er vingtieme ts, fur celui

ble. , quant à ce is l'obscurité ards ne peut fur-tout, où posibles.

on réelle de la de la publixemple récent e donna dans on amour pour on au même it été établie. circonstances t ce qui s'est ite; mais les diffipées que larmé vous les onnoît la fercette grace ne

e nous oferons rons point de ant, puisqu'il s qui se comvos ordres &

Le poids des impositions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos justes plaintes; il est cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'imposition en elle-même.

Une taxe qui le répartiroit sur tous & un chacun de vos sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, seroit sans doute l'imposition la plus juste & la plus égale; mais elle devient plus onércuse que toutes les autres quand elle est fixée fur des estimations idéales & trop éloignées de la justice.

Or, quelle justice peut-on attendre quand le travail du laboureur, l'industrie du fabriquant, le crédit du

négociant sont devenus des objets d'imposition?

L'article XI, de votre édit du mois de mai 1749, ordonne qu'il sera levé une contribution sur les particuliers commerçans & autres dont la profession est de faire valoir leur argent; &, comme en rédigeant cet article on en a prévu les inconvéniens, il est ajouté, qu'il ne fera exigé d'eux de déclarations d'autres biens que de ceux énoncés dans les articles IV & V du présent édit.

Votre Majesté, par une restriction si sage, a sans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la dispeation rigoureuse de l'article, & empêcher que, sous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulut établir une inquisition odieuse dans l'intérieur

de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été possible de prescrire aucune regle pour cette répartition, qui, en suivant les termes de l'édit, devoit être proportionnée aux re-

venus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux vingtiemes d'industrie sont obligés d'attendre leur fort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines; décision contre laquelle néanmoins il seroit inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice qu'il ne l'a été au commissaire de V. M. de la rendre avec justice & avec connoissance de cause.

Tel est, Sire, l'état où sont réduits les commerçans & les artisans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'état, qui travaillent aussi efficacement dans le sein de la paix qu'au milieu de la guerre à rendre votre empire de plus en plus slorissant, & à augmenter vos richesses votre puissance.

n

q

ſe

eı

dι

fa

ch

ta

cu

pr

ce

de

de

no

en

de

ces

&

en

le

est

l'in

CO

COI

por

por

de

reg

CO

C'est sur eux que porte en entier cette imposition, que nous ne craignons point de nommer odieuse, &

dont nous ofons vous démander la suppression.

Parmi vos autres sujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils consomment annuellement le produit sans augmenter ni diminuer la richesse nationale; ceux là n'ont jamais été compris dans la disposition de l'article XI de l'édit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des tréfors considérables, par les gains qu'ils ont saits dans le recouvrement des deniers royaux ou dans la perception des droits établis au profit de V. M.; il semble que ceux-là devroient être compris plus que personne dans la classe des particuliers, dont la profession est de faire valoir leur argent, & qui à ce titre sont plus sujets au paiement du vingtieme d'industrie; personne cependant n'ignore qu'ils ont été assez heureux pour s'en saire exempter.

C'est donc le commerce seul & les arts qui en dépendent, qui sont devenus l'objet d'une imposition, la plus dure de toutes, puisque c'est la plus arbitraire; & c'est cet assujettissement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont en brassé des prosessions si

miles.

Ceux d'entr'eux dont la fortune est la plus considérable faiscient autresois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit; ils sont obligés aujourd'hui de cacher soigneusement un gain légitime pour échapper aux recherches des régisseurs de vos droits, ou de s'exposer à une taxe exorbitante, s'ils veulent soutenir ce crédit qui fait quelquesois toute leur richesse.

Déjà plusseurs resusent de se livrer à une entreprise

( 275 )

précieux à précieux à le fein de otre empire richesses &

imposition, odieuse, &

i patrimojne lellement le chesse natioles la dispo-

même accuins qu'ils ont
aux ou dans
de V. M.;
ris plus que
dont la proqui à ce titre
d'industrie;
affez heureux

ts qui en dénposition, la arbitraire; & agement & le prosessions si

plus considépulence pour ujourd'hui de our échapper , ou de s'exnt soutenir ce sse.

ne entreprise

incertaine, ayant appris par une facheuse expérience qu'on évalue lour fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire, sans considérer quel en est le succès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvés.

Bientôt tout établissement considérable sera ruineux pour ceux qui oseront l'hasarder, s'ils n'ont eu l'art de se mettre sous la protection des arbitres de l'imposition, en les persuadant de l'utilité de leurs entreprises.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre industrie; on verra éteindre l'émulation, cette base nécelsaire du commerce; & les étrangers, libres de tan. de chaînes, pourront entrer en concurrence avec un avan-

tage prodigieux.

Que de grands objets! Sire, qu'ils sont dignes d'occuper V. M.! & que le moment dans lequel nons les lui présentons est propre à lui en faire sentir l'importance! Les citoyens dont nous désendons ici les intérêts sont ceux qui, par un travail assidu, des risques continuels & des combinaisons presqu'infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos arts aux nations étrangeres & de nous enrichir du produit de leur luxe; ce sont eux qui entretiennent une circulation nécessaire d'especes & de denrées entre la métropole de vos états & vos colonies, ces colonies précieuses qui sont la richesse de la France & l'objet de la jalousie de tant de nations; ce sont eux, en un mot, & eux seuls, qui portent l'abondance dans le sein de votre royaume.

Il est supersu de s'étendre sur une vérité dont V. M. est déjà pleinement convaincue: si elle a pu douter de l'importance dont il est de soutenir & de protéger le commerce de ses sujets, ses ennemis le lui auroient fait connoître par les essorts qu'ils ont fait en dernier lieu pour l'anéantir. V. M. a senti l'atteinte qu'on vouloit porter à sa puissance en détournant la source des richesses de son peuple: elle s'est armée pour se désendre; elle a regardé l'avantage du commerce, ainsi que la sûtreté des colonies, comme les véritables objets de la guerre ac-

M. 4

tuelle, & comme un des fruits qu'eile se propose de

retirer de ses conquêtes.

Après des marques d'une protection si puissante, persisteroit-elle à soumettre les commerçans & les artisans à une imposition qui ne peut jamais être qu'une source intarissable de vexations & d'inquiétudes?

C'est avec la confiance la plus respectueuse, Sire, que sous avons osé vous présenter ces observations; nous

les avons cru dignes de frapper un grand roi.

Qu'il nous soit permis d'y joindre un autre tableau, propre à faire impression sur le meilleur & le plus tendre

d

q

P

CC

e!

le

p.

QI

ie

ju

he

r.e

Po

m.

Luj

né

rep

der

aie

tri

de tous les peres.

Nous venons de vous présenter cette classe puissante de négocians, dont les vastes entreprises nous ont paru dignes d'attirer les regards de V. M. Mais il est un autre ordre de citoyens dont l'industrie ne peut être trop encouragée, & dont cependant l'industrie devient un prétexte à de nouvelles taxes; ce sont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la masse des richesses réelles; sujets nécessaires à l'état, pussque c'est d'eux seuls que le commerce général du royaume tire toute sa force & toute sa substance; hommes livrés à la peine & au rravail, dont l'indigence seroit seule un morif pour les secourir, & dont l'obscurité leur sait éprouver des injustices toujours impunies, parce qu'elles sestent roujours ignorées.

Les magistrats à qui V. M, a donné l'administration de chaque province, choisis par elle-même, sont dignes, sans doute, de la consiance dont elle les a honorés; mais est-il possible que tous ceux entre qui ils sont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de V. M. seront éga-

lement capables d'en abuser }

C'est cependant à ces ministres subalternes qu'est commise l'évaluation des facultés & de l'industrie du malheureux artisan, & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette estimation que sur le rapport de quelques hommes d'un rang encore insérieur auxquels ils sont forcés d'accorder leur consiance.

e propose de

les artifans à u'une fource

se, Sire, que vations; nous

utre tableau, le plus tendre

lasse puissante ious ont paru il est un autre eut être trop ie devient un ceux dont le productions de jets nécessaires commerce gétoute sa substravail, dont s secourir, & stroujours gnorées.

ninistration de font dignes, honorés; mais ont obligés de 1. seront éga-

lternes qu'est l'industrie du vent procéder lques hommes u forcés d'acQue d'abus doivent naître de cette subdivission d'une autorité arbitraire! & quelle ressource reste-t-il à un malheureux qui n'a ni le loisir ni la hardiesse nécessaire pour faire entendre sa voix & réclamer contre l'oppression? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute espece une pareille administration ne doit-elle pas donner lieu?

C'est ainsi que sous le plus juste des rois, l'injustice qui n'oseroit se montrer à découvert, n'en est que plus active dans l'obscurité. C'est ainsi qu'une opération, fausse ex vicieuse en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe; & ce sont-là précisement les objets sur lesquels doivent porter les très-humbles & très-respectueuses remontrances de vos cours.

La grandeur de V. M. & les soins importans dont elle est occupée, ne lui permettent pas de descendre dans les démils ni d'appercevoir des maux auxquels elle seule peut remédier. C'est pour s'en instruire & pour y mettre ordre, qu'elle nous a constitués non-seulement les juges de ses peuples, mais aussi leurs patrons & leurs défenteurs, & qu'elle nous a chargés du soin de faire parvenir jusqu'à sa personne sacrée les justes plaintes des malbeureux.

Ne négligeons donc point une occasion précieuse de vous faire connoître l'oppression dans laquelle votre peuple gémit depuis long-tems, a ne dissimulons pas à V. M. que ce que nous venons de mi présenter comme l'objet le plus digne d'exciter sa sensibilité, n'est que la moindre partie des taxes arbitraires qui se levent sur ses sujets sous dissertes prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulières & nécessairement injustes, nous fixerons seulement nos regards sur celle qui se perçoit dans votre royaume depuis plus de soixante années, sans que vos suje saient des sormes judiciaires pour se pourvoir, ni de tribunaux auxquels ils puissent s'adjetser; impositions

MS

qui est dirigée par les mêmes principes que le vingtieme d'industrie, qui se leve dans la même forme & qui produit le même abus; imposition d'autant plus onéreuse, qu'elle frappe indistinctement sur toutes les têtes, & que depuis son établissement elle a été augmentée par de simples, ordres émanés de votre conseil, sans que V. M. en ait donné connoissance à ses cours, & sans qué cette augmentation soit connue des contribuables & dans une forme régulière.

Ce feroit manquer au plus essentiel de nos devoirs & abandonner l'intérêt de vos peuples, qui nous est confié, que de garder plus long teins le silence & de ne pas joindre aux représentations que nous avons saites à V. M., sur le vingtieme d'industrie, de très-humbles supplications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la capitation qu'à celle des autres impositions qui se levent arbitrairement dans votre

royaume.

Que ce jour sera fortuné pour vos peuples & qu'il sera glorieux pour V. M., si nous sommes assez heureux pour la convaincre de résormer les abus d'une régie insoutenable, & pour l'engager à y apporter des à-présent en remede prompt & essicace! C'est alors que vos cours ne seront plus obligées de vous présenter des alarmes & des crainces au sujet de la perpétuité des impositions: vos sièces au sujet de la perpétuité des impositions: vos seines au sujet de la perpétuité des impositions: vos seines au sujet de la perpétuité des impositions et vos seines au sujet de leurs malheurs & des soins qu'elle se serours donnée pour les soulager, seront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude sur l'emploi ni sur la durée des secours que dans ces tems malheureux vous aurez jugé nécessaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puisse être à votre peuple, le zele de votre cour-des-aides ne seroit pas pleinement satisfait, si, contente de vous représenter les abus déjà introduits, elle négligeoit de re-

monter à leur cause primitive.

Cette cause, Sire, n'est ni incertaine ni difficile à connostre; elle se trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins respectables encore

le vingtieme.

k qui produiteufe, qu'elle

k que depuis
ir de fimples;
V. M. en air
ué cette aug-.

8k dans une

os devoirs & pus est confié, & de ne pas vons faites à très-humbles les certaines, elle des autres at dans votre

les & qu'il sera heureux pour e régie infoues. à-présent 1-10. le vos cours ne alarmes & des positions: vos uit fur V. M. s qu'elle se fera loignés d'avoir. irée des secours ugé nécessaires. ie puisse être à -aides ne feroit de vous reprégligeoit de re-

e ni difficile à ion des loix de eCtables encore par leur antiquité que par la fagesse qui les a dictéesse; C'est au préjudice de ces loix augustes, que la connoissance des contestations, survenues au sujet du vingtieme & de la capitation, a été enlevée aux tribunaux réglés, & qu'on n'a laissé à ceux de vos sujets qui se sont crus lésés, que l'alternative de se sounettre à une raxe injuste, ou de recourir à l'autorité de celui qui en est l'auteur, en lui demandant de résormen son propre

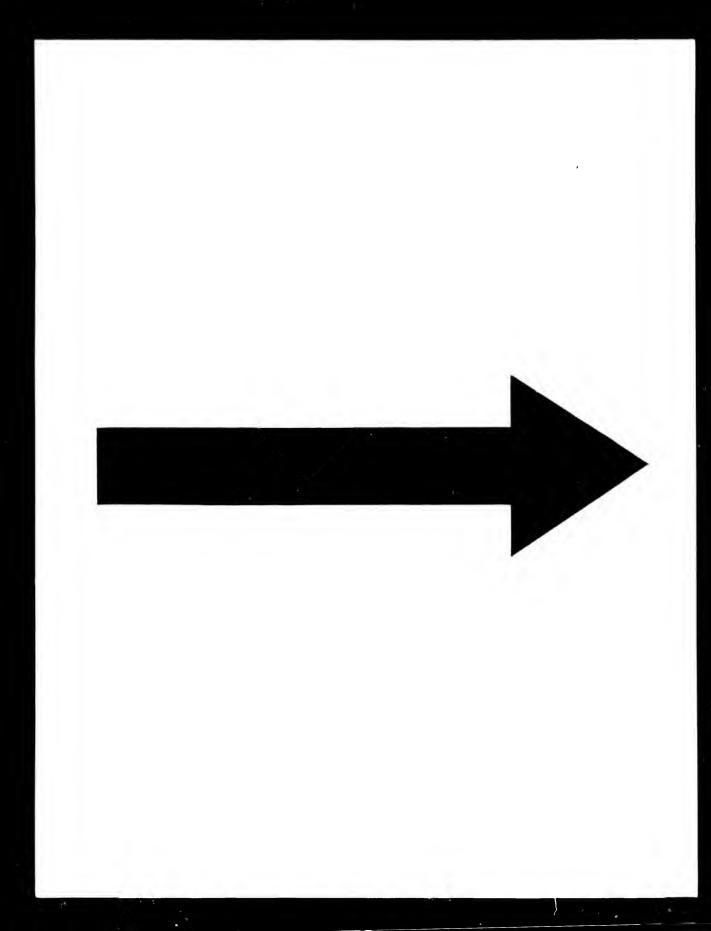
C'est à l'aide de ces attributions, austi onéreuses à vos. peuples qu'irrégulières, qu'on a pu établir la régie arbigraire dont nous vous avons fait confirmés à ne prononcer qu'après de fussificamment instruirs?

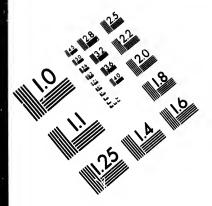
Votre cour-des-aides, seule compétente pour connostre de tous les impôts qui se levent sur vos sujets, ne prétend point revendiquer sa jurisdiction, si pour la conserver il faut adopter la forme établie dans la perception des impositions arbitraires.

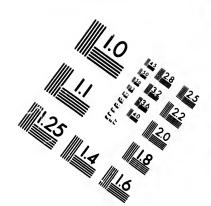
Ce n'est point la connoissance des contestations relatives au vingtieme d'industrie qu'elle vous demande, c'est l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais se percevoir avec équiré; & si elle vous représente les atteintes qu'elle teçoit des fréquentes attributions, ce n'est que pour faire connoître à V. M. le préjudice qui en résulte pour ses peuples.

Votre cour-des-aides, créée en même tems que les premieres impositions sur lesquelles sa jurisdiction a été; établie, ne doit perdre aucune occasion de retracer à V. M. son origine, comme un monument prétieux de la justice & de la bonté de nos rois.

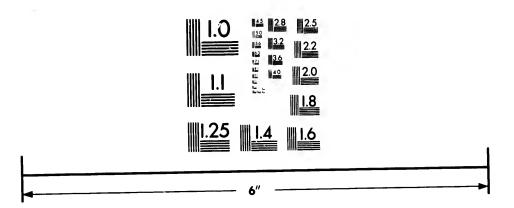
Ce fut aux supplications de la nation entiere, repréfentée par ses députés, que l'établissement des anciens: généraux des aides sut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de son souverain, sut celui où les trois ordres de l'état venoient de donner une preuve écla-







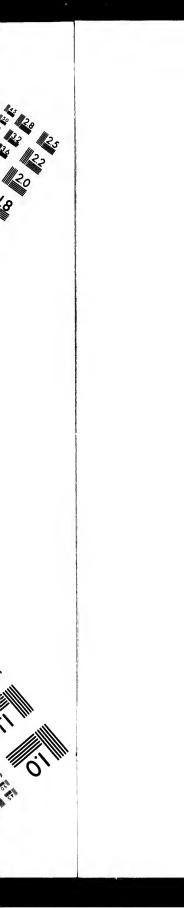
## IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

To the state of th



tante de leur zele; par leur empressement à offrir une contribution nécessaire.

Pour en faire une juste répartition, on demanda des juges qui sussent étus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux tribunaux, on créa une cour supérieure composée des principaux personnages de chacun des trois ordres. Les sujets destinés pour cette importante sonction, surent choisis par les états eux-mêmes & présentés par eux au monarque, qui daigna les agrées & leur consia l'exercice de son autosité souveraine.

Bientot des guerres cruelles & devenues plus dispendieuses que dans les siecles passes, des ligues puissantes formées par les ennemis du nom François, la nécessité d'entretenir en tems de paix un nombre considérable de troupes réglées, mille autres circonstances réunies, changerent la sorme du gouvernement intérieur de votre royaume, comme celle des autres états de l'Europe; les secours momentanés sournis par les peuples en tems de guerre, surent insussissants par les peuples en tems de guerre, surent insussissants les impôts établis pour un tems limité devinrent perpétuels; les loix qui en reglent la perception se multiplierent à tel point, que les juges institués pour en connostre, surent obligés d'abandonner toute autre occupation pour se livrer à cet état pénible.

ti

é١

te

pa

de.

eft

pri

la

jul

&

que

dér

tes

née

dro

été

Ouv

fôn

C'est alors que votre cour-des-aides prit une sorme semblable à celle des autres cours, mais sans jamais s'écarter de son institution primitive, & sans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conservée, d'apposer, par son enrégistrement, le dernier sceau à l'autorité royale, aux édits portant l'établissement des impositions, & de connoître seul des contestations qui y sont relatives: droits dont elle ne peut jama a se départir, puisqu'ils sont inhérens à sa constitution & à son essence.

Tels sont , Sire, les titres authentiques que nous serions valoir aux yeux de V. M. si, après lui avoir préfenté le specacle des malheurs publics, nous pouvions être occupés de l'intérêr personnel de notre compagnie.

Mais ce n'est point aujourd'hui le moris qui nous

firit une manda des cevoir les ribunaux, rincipaux ijets desti-

हामादि को लाग जा**ह** 

us dispenpuissantes a nécessité dérable de réunies. ur de votre urope; les en tems de is pour un i en reglent ue les juges bandonner tat penible. forme femis s'écarter droit dans er, par fon royale, aux , & de conves.: droi!s s sont inhe-

s que nous.
ii avoir préis pouvions
compagnie.
if qui nous

anime; nous ne réclamons nos droits, que parce qu'il a font les droits de votre peuple; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions essentielles, que parce que ce trouble est le commencement & la cause des vexations auxquelles vos sujets sont exposés. C'est en leur nom, & non point au nêtre, que nous supplions V. M. de kaisser à ses cours-des-aides le libre exercice de leur jurisdiction, & de rendre à ses peuples leurs juges naturels.

La taxe qui se leve sur l'industrie, impôt vicieux par sa nature, n'auroit jamais pu soussirir les regards de la justice; il n'est pas surprenant qu'on ait voulu la sous-traire à notre connoissance. Mais la partie principale de l'imposition, celle qui a pour objet la taxe des biens immeubles, est susceptible d'une regle plus exacte & d'une évaluation plus juste. Par quel motif & sous quel prétexte a-t-elle été comprise dans une attribution donnée par V. M. aux commissaires départis dans chaque province?

En vain s'efforcera-t-on de vous prouver que la levée de cette imposition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée sur une estimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume, & que cette estimation n'a pu être faite que par des informations prifes sur les lieux mêmes, ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en instice réglée.

Ce motifétoir plaufible dans l'origine de l'imposition. & votre cour-des-aides a fait connostre, par son silence, que l'intérêt de sa jurisdiction n'est jamais l'objet de ses, démarches, quand il est balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvellé en trois occasions différentes, se leve à présent sans interruption depuis quinze aunées. Quelle a donc été jusqu'à présent la régie de ce droir, si après un terme si long les évaluations n'ont pas, été saites? Elles ont dû l'être, sans doute; se si cet ouvrage n'est pas encore conduit à sa persection, que sont devenus les avantages qu'e se promettoit de l'administration des commitsaires de votre conseil ?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, sur un objet si intéressant St qui a déjà fait tant de sois le sujet des trèshumbles St très-respectueuses remontrances de vos cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreufes par lefquelles toutes évocations ont été proferites, ni l'aveu de nos plus grands rois qui en ont reconnu l'abus dans plufieurs occasions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point sur les inconvéniens qui se trouvent à dépouiller les tribunaux, pour leur substituer un seul magistrat, qui ne peut même porter sur les objets qu'on lui présente, qu'une application momentanée, & qui est distrait sans cesse par des occupations d'un autre genre.

dr

té

éti

aic

de

ju

60

V.

fer

ble

ďu

car

V.

gra

im

mê

liar

aux

aux

qui

qu'

mas

rep

fanc

c'ef

just

Ces considérations importantes sont trop présentes à V. M. pour qu'il soit nécessaire de les lui rappeller passes

Qu'il nous suffice de tenir sous un seul point de vue le grand nombre d'abus qui résultent des commissions & des attributions particulieres, données dans la seule matière des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du vingtieme, de la capitation & des autres impositions, dont la connoissance est induement attribuée à des commissaires, ajoutons-y la création de ces tribunaux informes, établis sur les frontieres de votre royaume, pour y juger souverainement des désits qui con ment les droits de vos sermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces commissires; mais en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les sonctions qu'ils exercent, arrê-tons-nous à des faits constants.

Deux malheurs très réels tont, d'une part, la terreur que ces tribunaux irréguliers imposent aux peuples; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont saites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande a été le prétexte de ces établissemens adoutables. Jugeons, d'après des

confeil 3 un obiet fi et des trèse vos cours. fes par lefni l'aveu de

nconveniens pour leur nême porter application ar des occu-T 12. 1, 11 1

us dans plu-

présentes à peller. int de vue le nmissions & ans la seule

sisse de ceux vingtieme, dont la conommissaires ; formes, étabour y juger es droits de

conduite de utes les quarcent, arrê-

t, la terreur peuples; & nglantes-qui existent. La prétexte de d'après des exemples récens, si elle est détruite ou même diminués dans votre royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & si nous considérons, en citoyens & en sideles sujets de V. M., des objets situés au - delà de notre ressort, objets qu'il nous est interdit de connoître en qualité de juges : quel desordre dans l'administration de la justice ! quelle consternation dans les compagnies!

Une de vos cours s'est vu enleven presque l'universalité de ses fonctions sur la simple demande du fermier des droits de V. M.; des plaintes respectueuses ont été portées au pied du trône; des justifications très - fortes ont été présentées à votre conseil, sans qu'il paroisse qu'elles: aient été écoutées: cette espece d'interdiction dure déjà depuis sept années; & pendant un si long intervalle, un. juge subalterne est autorisé à remplir les fonctions d'une cour, à la charge, dit-on, d'un appel au confeil de V. M.; comme si la plupart des affaires qui intéressent le fermier de vos droits, avoient un objet affez confidérable, pour que les particuliers opprimés vinssent du sond; d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre compagnie, digne autrefois des bontés de V. M., se trouve accablée aujourd'hui du poids de sa disgrace; après avoir été privée de ses fonctions les plus importantes, ses chess sont dispersés, la compagnie ellemême est slétrie par les condamnations les plus humiliantes; coups également finestes à la magistrature & aux peuples qui lui sont subordonnés; actes de sévérité auxquels V. M. ne se porte jamais qu'avec douleur, & qui coûtent toujours à son cœur paternel, lors même

qu'elle croit les devoir à fa justice.

Nous n'entreprendrons point ici la justification de ces. magistrats infortunés; c'est un objet étranger à nos représentations, & dont nous n'avons aucune connoisfance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur, c'est celle de la province dans laquelle ils rendent la justice à vos sujets, & qui a été témoin de seur conduise.

& de leur malheur; la consternation qui y regne est un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reste une résexion qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'est que la disgrace de cette compagnie & les malheurs qui en sont une suite nécessaire, ont eu pour prémiere cause une de ces attributions irrégulières qui sont l'objet de nos plaintes & de nos représentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettrons pas, Sire, d'exposer dans le même détail les inconvéniens des différentes impositions comprises sous le nom de droits rétablis & autres droits, dont vous avez ordonné la levée par une des déclarations du 7 juillet.

On aura sans doute sait observer à V. M. que les impofitions ne tombent que sur les habitans de votre capitale, & on aura sait valoir l'aisance de ces habitans & les ressources qu'ils peuvent tirer des richesses prodigieuses qui abondent & sont consommées dans cette ville immense.

Mais qu'il nous foit permis de vous représenter, que c'est sur la portion la plus pauvre de ce peuple que tombe une partie de ces impositions; & que cette capitale, si riche & si propre à sournir de puissans seçours, a toujours été honorée de la bienveillance particuliere, & . si mous ofons le dire, de la prédilection de V. M. & des rois ses prédécesseurs.

V. M. a tellement été frappée de cette réflexion, qu'elle s'est déjà portée à àccorder sur cet objet une diminution considérable. Oserions nous regarder cette marque de sa bonté comme un motif pour espèrer une remite totale de ses droits? Et si les malheurs de la guerre n'en permettent pas la suppression quant à préfent, ne pourrions nous pas au moins nous slatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis?

m

gu

fe

&

du

qu

qu

qu.

ne

de

du

Les circonstances qui obligent V. M. à établir des impôts onéreux à son peuple, suspendent en même tems la voix de vos cours, & ne leur permettent pas de vous

ne est un

ut jamais
ifgrace de
une fuite
ces attriplaintes &

léjà traités
us permetl les inconles fous le
t vous avez
juillet.
le les impo-

re capitale, is & les refligieuses qui le immense. Lenter, que

e que tombe : capitale, fi ours, a tou-

uliere, & fi

e réflexion, et objet une garder cette efpérer une lheurs de la juant à préflatter qu'ils ar laquelle ils

établir des n même tems t pas de vous roprésenter la misere où ce peuple est réduit, avec toure

l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'est-là le principal objet de toutes nos démarches, c'est ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aspect des nouvelles impositions; & ce motif bien puissant sur le cœur de V. M., nous fait espèrer de sa bonté, encore plus que de la force de nos représentations, qu'après avoir humilié ses ennemis, son premier soin sera d'apporter un soula-gement nécessaire aux malheurs de ses sujets.

Mais si la nécessité de sournir des secours à l'état serme pour un instant nos yeux sur la situation des particuliers, il n'est aucune considération qui doive nous empêcher de vous exposer nos alarmes sur la prorogation anticipée

de droits dont V. M. avoit limité la durée.

Nous ne pouvous nous empêcher de représenter en cette occasion à V. M., qu'une partie des droits qui se levent sur son peuple, ont été pareillement imposés, dans leur origine, pour les besoins actuels de l'état & pour un tems déterminé, & que c'est par des prorogations successives qu'ils sont devenus perpétuels.

Nous ne craindrons point de remettre encore une fois fous vos yeux cette impolițion funeste que nous vous avons déià présentées comme la plus onéreuse de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle se perçoit.

Etablie dans des tems semblables à ceux où nous sommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux besoins de laquelle elle étoit consacrée. Le seu roi, votre auguste bisaïeul, en donna sa parole royale, & il joignit celle de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires; promesses que la nécessité oblige trop souvent d'ensreindre, mais qu'il seroit à desirer qui ne sussent jamais données, que quand on est sûr de pouvoir les exécuter sidélement.

Les malheurs dans lesquels votre royaume sur plongé, ne permirent pas à vos suiets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de V. M. surent employées à acquitter des dettes immentes, & il ne lui fut pas possible de renoncer à un secours aussi nécessaire que dans le tems de la guerre. Cependant il s'est trouvé depuis des tems plus heureux; les malheurs publics ont cessé; nous avons vu l'ordre ritabli dans vos finances, & l'imposition subsiste encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons sous les yeux, & que nous nous rappellons des qu'il est question d'une prorogation de droits. Si votre cour-des-aides a négligé, en plusieurs occasions importantes, de vous faire à ce sujet ses justes représentations, elle a cru, sans doute, que toutes les réslexions possibles vous avoient déjà été présentées, & peut-être a-t-elle craint de vous sariguer par des répétitions inutiles.

Tä

fe

VC

af

CO

fe;

No

P

Lo

M.

lon

No

rev

rô2

aut

Dia

Bri

l'ef

bru

& d

le I

Mais pourquoi chercher à dissimuler none faute l'Convenons du reproche que nous avons à nous faire: nous avons manqué à un de nos principaux devoirs; en dissérant si long-tems de mettre sous les yeux de V. M. des objets si important pour l'administration générale de sou

rovaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le filence, & nous ne pouvons saisir une occasion plus convenable, que le moment où vos sujets vont supporter de nouvelles impositions; charge nécessaire, à la vérité, mais dont le poids n'est pas moins accablant pour le peuple.

Plus votre cour-des-aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos loix, & plus elle est obligée de vous reprétenter avec sorce, les abus qu'elle y a remarques, & les adoucisse-

mens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement son devoir, si elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois déclarations.

Le vice radical de plusieurs impositions ne pourroit être apperçu & senti dans toute son étendue, qu'en rapprochant toutes les conséquences.

C'est ce tableau général qui ne peut manquer de faire

renoncer
la guerre.
heureux;
vu l'ordre
fte encore

f fous les ft question les-aides a de vous a cru, fans ous avoient int de vous

aute l'Confaire: nous s; en diffée V. M. des érale de fou

in à rompre ceafion plus it supporter à la vérité, lant pour le

é dans l'exeition de vos étenter avec es adoucisse-

itement fon ontenus dans

ne pourroit ndue, qu'en

quer de faire

fur l'esprit de V. M. une impression sorte & durable; & si les circonstances actuelles & la grandeur même de l'objet ne sui permetrent pas d'apporter aux maux de ses sujets un remede aussi prompt qu'elle le desireroit, votre cour-des-aides se slatte que les importantes réslexions qu'elle vient de tracer, vous resteront toujours présentes, & elle supplie V. M. de vousoir bien permettre qu'elles sui soient présentées dans des tems plus favoirables.

Ce font-là, Sire eles très humbles & très-respectueuses remontrances qu'ont cru devoir présenter à V. M. vos très-humbles & très-obéissans, très-sideles & trèsassectionnés sujets & serviteurs, les gens tenant votre cour-des-aides, les chambres assemblées, le mardi 14 septembre 1756.

Signé, DE LAMOIGNON.

No. VII. [ Page 107.] Mémoire de ce qui nous est arrivé à Louisbourg, depuis le 20 juin 1757.

Nous sommes arrivés le 20 juin 1757 dans la rade de Louisbourg sur les trois heures après midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a sait mettre pavillon carré au mât de misaine, distinction de vice-amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaustremont, qui étoit revenu de Saint-Domingue depuis le jour de la pentecôte. Il avoit le commandement du Tonnant, & les autres vaisseaux de son escadre étoient le Désenseur, le Diadême, l'Insteadle & l'Eveillé, & pour frégates la Brune & la Cometé.

M. Dureveste étoit arrivé deux jours avant nous avec l'escadre de Provence, à l'exception du Vaillant, que la brune avoit séparé des autres quelques jours avant nous & qui n'est entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée, les vaisseaux le Bizarre & le Célebre ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient

chargés du bataillon de Berry. La Fleur-de-Lys est partie quelques jours après pour escorter un petit bâtiment chargé des ballots du bataillon; mais s'étant séparés dans la brune, un corsaire a pris le bâtiment; cependant l'équipage s'est tout sauvé à terre. La Fleur-de-Lys est revenue après dix jours de croisière, sans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui est entré ici fort heureusement: il apportoit des vivres pour l'escadre.

Le chevalier de Grace est revenu le 10 de juin avec la goëlette, sur laquelle il étoit allé pour croiser autour d'Halisax; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que sont les Anglois. Il avoit débarqué sur la côte un nommé Gautier, qui sait la langue des sauvages: celui-ci en a pris deux avec lui de sa connoissance. Ils ont été ensemble jusqu'aux portes d'Halisax, ont rué cinq Anglois & ont amené un prisonnier, qui dit qu'on attend d'Angleterre l'amiral Holborn avec 28

vaisseaux & 80 bâtimens de transport.

Le 19 juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 sauvages & autant de Canadiens, qu'il a conduit au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils sont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là se griferent hier & entrerent chez une semme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refusa; ils ont voulu l'étrangler; on a crié à la garde, qui est venue aussi-tôt; un des sauvages a mis la main sur le fusil du caporal des qu'il est entré; mais le soldat qui le fuivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher prife. Les fauvages ont entouré les trois hommes qui voulgient faire seu; mais fort prudemment le caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de sortir de la maison. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là sont dans le cas d'être punis des galeres; ce qui n'est point encore arrivé : mais si une bonne sois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver fi fouvent d'aussi triftes aventures.

[20 juillet.] Nos équipages commencent à se rétablir: ceux qui se portent bien vont faire du bois & de l'eau. fai da où qui par me

(

l'is

N

n'y
iin
va j
don
poù

est 1

Fra

un f

cap quar batt Le appa fecoi

d'ici

Le effuy marc
Le chance

lever de l'e trois Marin

faire,

le - Lys est petit bâtiais s'étant bâtiment; La Fleur. , fans avoir est entré ici ur l'escadre. juin avec la ifer autour lle certaine it débarque langue des fa connoiss d'Halifax . sonnier, qui

orn avec 28

Canada 150 nduit au traup de peines d'ici : quinze z une femme ir en refusa; rde, qui est a main fur le le soldat qui ade & lui a uré les trois prudemment bourrade ils qui donnent re punis des mais si une fera . on ne aventures. à se rétablir : s & de l'eau. Nous sommes tous réparés à présent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faisons toujours faire un jardin, d'où nous espérons tirer de la salade dans quelque tems d'ici; c'est beaucoup dans ce pays, où elle est fort rare. Tous les jours on va à la pêche, qui est fort abondante; ce qui sait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres rafraschissemens.

On va faire construire une batterie à la pointe de l'islotte, qui puisse porter au large; car auparavant il n'y en avoit point, de sorte qu'on ne pouvoit tirer sur un vaisseau que quand il étoit dans la rade même. On va prendre pour cela les canons de la batterie-royale, dont les Auglois s'étoient servi dans le dernier siège pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête desquelles est M. de Franquet, premier ingénieur de la Nouvelle-France & brigadier des armées du roi. On dit que c'est un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le cap Noir, qui est une montagne de roches à un deiniquart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates la Comete & la Brune ont appareillé pour aller croiser pendant quelque tems & fecourir un bâtiment marchand qui est à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25 elles sont rentrées avec le bâtiment, qui avoit essuyé un combat assez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le premier d'août nous est arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes sortes de marchandises & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corsaire, qui l'a chassé pendant quelque tems. Ordre de lever trois compagnies de volontaires tirés des pilotins de l'escadré. Le 2 M. Grenouil a passé en revue les trois compagnies de volontaires & le bataisson de la Marine. Le 3, sont arrivés une demi-douzaine de sauvages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours; ils ont amené trois prisonniers Anglois, dont

un rapporte des choses assez intéressantes.

Nous sûmes hier voir le camp des sauvages que M. Boisheberr a amené du Canada. Ils sont 150 & autant de Canadiens. Ils sont tous assez bien armés & paroissent avoir bonne envie de servir le roi, qu'ils nomment leur pere de Paris. Ils sont campés dans une anse du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois sirent leur descente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canons, pour empêcher le débarquement, en cas que les Anglois y veuillent yenir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fair former des retranchemens dans presque tous les endroits praticables pour les descentes. L'anse la plus propre à cela éroit celle du grand Laurembec; aussi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'août j'eus un ordre du commissaire de l'escadre de quitter le vaissen & d'aller camper à Laurembee.

pour pourvoir à la subsistance des troupes.

Le 8 je m'embarquai sur la goëlette pour y faire porter les vivres nécessaires pour 12 jours à 800 hommes, qui vinrent le lendemain. Mon premier soin sur d'y faire construire des barraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes destinées pour la garde de ces trois anses se rendirent à leurs postes; outre 600 hommes des soldats de la Marine, il y avoit 200 volontaires tirés des pilorins de toute l'escadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande consusion tant pour la distribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poste. Mais à présent tout est en bon ordre. On attend les Anglois de pied serme : comme il y a encore plusieurs autres endroits qui sont propres à débarquer, le général a eu

foin

Le

nomb & le : la vill font d cus, a caché

douze fair a roiffe jours les co de ver dre le très-r

dans l dans l toute No

. Le

les Ar Il enz de viv

la Mo le dé p de La comm les te prend

Qu

. . .

de fauvages, viron quinze nglois, dont

vages que M.
150 St. autant
15 St. paroiffent
10mment leur
10mment leu

fotte a reçues tentatives., il esque tous les L'anse la plus nbec; aussi y

re de l'escadre Laurembec, s.

r y faire por-Boo hommes, n fut d'y faire les vivres à

de ces trois o hommes des ontaires tirés indés par des cemens il y a stribution des poste. Mais à des Anglois usieurs autres e général a eu

foin d'y envoyer assez de troupes pour s'y opposer.

Le 10 au soir nous avons vu 21 voiles angloises, au nombre desquelles étoient 16 ou 17 vaisseaux de ligne & le reste des frégates. Ils sont venus assez proche de la ville pour distinguer très clairement les vaisseaux qui sont dans la rade. Le 20 nous les avons encore apperque, au matin; mais la brune est venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fair aucung tentative. le général craint qu'ils ne reparoissent; ainsi il nous fait délivrer pour douze autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les consommions tous; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large: s'ils étoient surpris à la côte, ils seroient très mal dans leurs affaires.

Le général a donné ordre aux vaisseaux qui étoient dans le fond de la baye de se touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de sortir avec toute l'oscadre au premier signal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois se décident, ou d'une façon ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'escadre Angloise dans le San Que au manuel de la Rochelle.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les volontaires au cap de Laurember sainfi il a donné ordre à M. de Castillon, commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une lettre cir-

il en en med a folding som er fris to

प्रतिकृतिक स्टार्टी की में और ने

radige in the state of the state of

N'. VIII. [ Page 107.] Copie d'une lettre écrite de Quebec le 10 août 1757, au sujet des affaires qui se sont passées dans le Canada.

EPUIS la prise de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoises se sont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutre. Ils out envoyé au mois de novembre dernier une ambassade à M. le général, composée de 200 de leurs principaux chefs. Ils ont fait un séjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes fortes de témoignages d'amitié; ils ont préfenté à notre gouverneur plusieurs colliers portant des paroles importantes pour la colonie. Un des colliers étoit pour nous assurer qu'ils avoient vu avec plaisir le succès de notre entreprise sur Oswego ou Chouaghen; un autre, portant leurs engagemens pour ne jamais permettre que les Anglois vinssent faire de nouveaux établissemens sur le lac Ontario, ni dans les environs; un autre, pour nous engager à etablir au milieu de leurs villages de magasins pour leur sournir leurs besoins, & y recevoir le produit de leur chasse; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très - favorablement, & pour leur en donner de fûrs témoignages, on les à combles de présens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 27 de janvier M. de Rouilly, saisant fonction de major à Saint - Fréderic, prit les ordres de M. de Lusignan, commandant au fort de ce nom, pour se rendre à celui de Carillon, pour y transporter des vivres & autres provisions, avec huit trasnées attelées chacune de deux chevaux, & escorrées de quinze soldats, un sergent & deux officiers de Royal-Roussillon & de la Marine. Trois trasnées & dix soldats avoient pris le devant, & étant à la presqu'ille, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui sortoient du bois au nombre de 70 à 80

hommes.

u

q

vi

C

8

le.

ut

de

ľa

m

по

ne

op

pri

Ca

tio

ter

ab:

bay offi

qui

ble

Ge

per

cha

en :

gue

bre

die

pou

en (

capi

N

ire de Quebec qui se sont

villages des és à prendre it énvoyé au M. le général, Ils ont fait s, où ils ont ages d'amitié; ieurs colliers onie. Un des ient vu avec

Ofwego ou gemens pour flent faire de , ni dans les tablir au mifournir leurs nasse; un aurs pour nous s paroles ont ur en donner résens, avant

fonction de M. de Lufiour fe rendre les vivres & lées chacune foldats, un lon & de la pient pris le illy apperçut re de 70 à 80

hommes,

hommes, qui attaquerent les trois traînées, sept de nos hommes furent faits prisonniers & trois se sauverent en rebroussant chemin sur leurs chevaux. Les ennemis les pourtuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Lusignan, qui envoya promptement à leur secours 100 hommes sans vivres & peu de munitions, tant fauvages, que foldats Canadiens, ou volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés ensuite pour porter les vivres & munitions, & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit l'attendre; une heure après il apperçut les Anglois qui marchoient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreré & dura jusqu'à la nuit; l'ennemi, en fuyant, prit un terrein avantageux. A huit heures du foir deux Canadiens vinrent avertir le commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter; ils se rendirent à neuf heures, pour lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blesses; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un fauvage; nous y avons en 26 blesses, dont M. de Basserode, capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le sort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, capitaine des grenadiers du régiment de Béarn, 300 de Tome IH.

un fai

bo

fire

rei

8

de

par

fe f

gar

que

ren

tan fair

ces .

rope s'est

de To

pu fi

Vaud

néce

gré l

cau .

figna

home de fix

retra

espec

Saint

qu'il

grand

les ho

ne pa

M.

L navi

la marine, 600 Canadiens & 400 fauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du gouverneur-général, ayant sous ses ordres M de Longueil. lieutenant de roi de Quebec; M. Dumas, capitaine des troupes de la colonie, faisant fonction de major-général & M. le Mercier, commandant d'artillerie, faisant celle d'ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de mars & ne se rendit, à cause des mauvais tems, que le 9; d'où il partit le 15, en passant au sud du lac Saint - Sacrement; il fut campet le 18 à une lieue & demie du fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raymond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce fort à un quart de lieue : ils appercurent. l'ennemi en mouvement : ce qui leur fit douter du succès de l'escalade, qui avoit été projettée, & sur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les sauvages & quelques Canadiens fulllerent jusqu'au pied du fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoir quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, se réfugierent dans le fort : 300 bateaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à scier, quantité de bois de chauffage & de construction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le commandant, fut sommer celui du fort de se rendre; mais il répondit que, dût - il périr avec toute sa garnison, il vouloit aussi bien se défendre dans un mauvais poste, comme dans un bon. Dès-lors on se retira.

Les Anglois n'ont fait aucune sortie. Les sauvages affurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient fortis

du fort; mais on y ajoute peu de foi.

-Notre perte a été de cinq hommes tués & de six blessés. M. Wolf, officier partisan à la suite des troupes de terre, désespéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre reprises différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore sur le chantier & sous le canon du fort, demanda la permission d'y aller avec vingt hommes, assurant qu'il la brûleroit fans faire usage des artifices ordinaires: on le lui permit; il sit des sagots de bois sec, prit un pot de graisse, avec une hache, dont il se servit pour saire cinq trous dans le corps du bâtiment, y insinua son bois & sa graisse le brûla à la barbe des ennemis, qui sirent un grand se de dessus les remparts; mais ils n'oserent sortir.

On a fait dans le mois de juin divers partis de fauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en dissérens endroits, qui se sont tous accordés à dire que le fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le fort Lydius par 5 à 6000 que leur grande armée, ainsi que mylord Loudon, s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos généraux à faire le siège de ce premier fort, &, selon les circonstances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à-la-sois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe; par conséquent l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé, de forte que les dernières divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la sin du mois de juin au fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artilerie & tout l'attirail nécellaire pour un siege, y ont été rendus aussi-tôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau, qui a été fait capitaine d'artillerie cette année, y signale son zele; il a inventé un bateau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le service d'une piece de canon de fix, qui tire aussi avantageusement en se battaut en retraite, qu'en poursuivant l'ennemi; je crois que cette espece de bateau sera d'un très grand service sur le lac Saint-Sacrement, attendu que son mouvement est facile qu'il tire très-peu d'eau, & qu'il n'est pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes sont à l'abri de la mousqueterie, & le canon ne paroît que lorsqu'il tire.

M. le marquis de Montcalm partit de Montréal le 13

N:

e détachere du gou-Longueil, pitaine des or-general aifant celle al au comes mauvais t au fud du une lieue & mpagné de rent ordre ; ils apperr fit douter ttée, & sur les fauvages ied du fort. it fortin, où che de notre oo bateaux, al, quelques is de chaufûles. M. le fut sommer que, dût - il

es fauvages toient fortis

ussi bien se

ens un bon.

te fix blesses, s troupes de latre reprises canons, qui ton du fort, mmes, assurtifices ordi-

de juillet & se rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de Saint-Ours, officier de la colonie, avec dix Canadiens choisis, dont cinq freres nommes les Paul de Sorel. pour aller à la découverte dans le lac. Lorsqu'ils furent vis-à-vis du pain de sucre, cinq berges Angloises de 60 hommes chacune, fortirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre : le canot de M. de Saint-Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite isle; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorsqu'il fut à demi-portée du pistolet, il fit une décharge qui mit le désordre dans les berges; la seconde & la troisieme acheverent de les déconcerter; ils se retirerent hontensement & M. de Saint-Ours se rendit à Carillon avec sa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois; il ne lui en a coûté qu'une légere blessure. Un des Paul a eu

cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit dessein d'insulter nos gardes avancées pour tâcher, sans doute, de faire quelques prisonniers, détacha M. Marin avec 300 fauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courfes par la route de la riviere du Chicot. Il partit de Carillon le 21: le même jour il se rendis au fond de la baye & trouva là une patrouille de 10 Anglois qu'il sua; les sauvages leverent les chevelures & une centaine relâcha à Carillon: il continua sa marche du côté du fort Lydius, & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poste de 50 hommes, qu'il tua également, à la réserve d'un seul homme qui sut fait prisonnier. Il v eut encore une containe de sauvages qui, après avoir levé des chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il poursuivit sa route & arriva le 23 à la vue du camp ennemi, sous le canon du fort Lydius; il y sit sa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde & mit l'alarme dans le camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte & sortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 brayes, qui

10

le

ten un efq Sai

app vag firei le la fut

inili terr étoi tena Geo

bate

nos été p parm écha que

c'est dans T

pure

mois hom il détacha dix Canaul de Sorel, u'ils furent loifes de 60 qui formoit Anglois qui e eut le bonisle; là ils requ'il fur à qui mit le offieme acheonteufement rec fa petite

'Anglois; il

des Paul a eu

tre à M. de infulter nos de faire quel-300 fauvages s par la route llon le 21: le & trouva là fauvages lena à Carillon: ius , & le 23 e so hommes. omme qui fut e de fauvages retournerent mes avec M. 23 à la vue du us; il y fit sa beaucoup de Environ 2000 fortirent de o braves, qui

s'étoient retirés sur le bord du bois; ils sussillement pendent deux heures & demie avec ce nombreux corps, dont ils abattirent bien des membres. Ce qui parostra de plus surprenant, c'est qu'ils eurent le bonheur de ne pas perdre un seul homme, si ce n'est un Canadien qui mourut de satigue deux jours après. M. Marin s'est rendu au camp le 25.

Le 22 M. de Montealm détacha aussi 400 hommes sous les ordres de M. Corbiers, officier de la colonie, savoir: 300 fauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises qui avoient attaque M. de Saint-Ours. Ils ne furent pas longtems sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent, un peu au delà du pain de fucre, 23 berges & deux esquis anglois. Nos gens gagnerent l'iste, où M. de Saint-Qurs s'étoit si bien défendu. L'ennemi voulut s'en approcher, mais quand il fut à demi-portée, nos fauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge si heureuse, que les Anglois prirent le large pour trouver leur falut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos bateaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entierement defait; il étoit composé d'un colonel, de 4 capitaines, 4 lieutenans, 4 enstignes & 360 soldats. Il étoit parti du fort George, dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés: vingt-une berges & les esquiss ont été pris; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers, parmi lesquels il y a 6 officiers. Les deux berges qui ont échappé sont extrêmement maltraitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité, & ce qui doit paroftre plus surprenant, c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le fort George. Elle est composée de 4000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000

fauvages: 4000 hommes vont par terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montealm, & le restant occupera quelques postes qu'il est nécessaire de garder. Nous aurons à certe entreprise quarante bouches à seu. Dieu veuille nous y donner un heureux succès!

L'apie d'une lettre écrite de Quebec le 17 août 1757, au sujet de la prise & de la capitulation du fort George.

Nous avons appris hier par un courier extraordinaire que le fort George est dans la possession du roi de France.

Voici la capitulation.

Articles de la capitulation accordée au lieutenantsolonel Monro, pour la garmion de S. M. Britannique du fort Whiam-Henri ou George, camp retranché qui y est joint St ses dépendances, par M. de Montcalm, général des troupes de S. M. Tr. Chr. en Canada, le 9 août 1757.

ARTICLE PREMIER. La garnison du fort William-Henri & les troupes qui sont dans le camp retranché y joint, sortiront avec les armes & bagages des officiers & soldats seulement. Ils se retireront au sort Edward, escortés par un détachement des troupes Françoises & par quelques officiers interpretes attachés aux sauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

ď

g

CC

le

ta

de

an

de

ac

9.

qu.

lie

ART. II. La porte du fort sera remise après la signature de la capitulation aux troupes de S. M. Tr. Chr. & le camp retranché au moment du départ des troupes

de S. M. Britannique

ART. III. On remettra de bonne-foi aux troupes de S. M. Tr. Chr. toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche, & généralement tout, excepté les effets des officie s & foldats, ainsi qu'il est spécifié dans le premier article; & pour cet effet il sera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui font l'objet de cet article, en observant qu'il s'étend sur les forts, retranchemens & dépendances.

ordres de à leur tête ques postes à cette enille nous y

t 1757, au t George.

rraordinaire i de France.

lieutenant-Britannique tranché qui Montcalm, anada, le o

rt Williamretranché y des officiers ort Edward, Françoifes & ux fauvages,

près la figna-M. Tr. Chr. t des troupes

troupes de de guerre & les effets des ns le premier capitulation ai font l'objet ur les forts,

.outhout

ART. IV. La garnison du sort, camp retranché & dépendances, ne pourra servir de 18 mois, à compter de ce jour, contre S M. Tr. Chr. ni contre ses alliés; & l'on remettra avec la capitulation un état exact de ces troupes, où sera compris le nom des officiers-majors, autres officiers, ingénieurs, artilleurs, commissaires & employés.

ART. V. Dans le cours de trois mois feront remis à Carillon tous les officiers, foldats, Canadiens, femmes & fauvages qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique fepteusrionale, & moyennant le reçu des commandans François, auxquels on les remettra, pareil nombre de la garnison du sort George pourra servir suivant le contrôle qui en sera remis par l'officier Anglois qui conduira les prisonniers.

ART. VI. Il sera donné un officier pour ôtage jusqu'au retour du détachement, qui escortera les troupes de

S. M. Britannique.

ART. VII. Tous les malades & blesses qui seront hors d'état d'être transportés au fort Edward resteront à la garde du marquis de Montcalm, qui en prendra le soin convenable & les renverra aussi-tôt après leur guérison à leur garnison.

ART. VIII. Il ne sera pris de vivres pour la subsistance des troupes de S. M. Brir. que pour aujourd'hui & demain.

ART. IX. Le marquis de Montcalm voulant donner au lieutenant-colonel Monro & à fa garnison des marques de son estime par rapport à leur désense honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de six.

Fait dans la tranchée, sous le fort William-Henri, le

9 août 1757, à midi.

Accordé au nom de S. M. Tr. Chr., suivant le pouvoir que j'en ai du marquis de Vaudreuil, son gouverneur & lieutenant général en la Nouvelle-France.

Les Anglois se sont un peu moins désendu dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée

N. 4.

le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils se sont rendus le 9 à midi. Leur perte a été de 150 hommes, dont six officiers de marque. Leur garnison étoit composée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune espece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, savoir: 14 sauvages, 6 Canadiens & 5 soldats. Nous avons eu àpeu près pareil nombre de blesses. Je erois que nous ne formerons pas d'autres entreprises cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaireir le commencement de la guerre, qui auroit du être placée plus tôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DETAIL du fort Duquesne, situé par 40 degrés, 30 minutes de latitude, sur le conssuent des rivières de

Ci

pi

ta

av

Cé

de

in

Où

le

ain

qu

ror

ref

Ba

de

Malanque & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une espece de fort auprès de la riviere de Malanqué, à 400 lieues de Quèbec, où pour lors elle se décharge dans l'Oyo: quelques traiteurs vinrent sur cette dernière riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller à Mississipi on descend l'Oyo, l'on craignit que cet établissement ne devint par la suite assez considérable pour empêcher la communication de ces deux colonies; pour prévenir cet incident on résolut aussi d'y faire un établissement fortissé. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de sauvages, qui, ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenerent prifonniers à Quebec. L'on fit sur-le-champ une levée de milices & de troupes, qui se rendirent sur cette même riviere au printems de 1753. Ils y construisirent un fort sur la fourche de l'Oyo & Malanqué, composé de quatre bastions, dont un répond à l'angle des rivieres. Cette partie qui borde l'eau est simplement palissadée, & celle du côté de terre est faite d'une terrale foutenue d'un encadrement de bois. Le tout consiste en vingt-six toises

de dehors en dehors, & c'est ce qui perte le nom de for Duquesse, nom qu'il tire du capitaine de vaisseau qui commandoit alors dans cette colonie.

Quand cet établissement sur en état, on envoya un

s se sont

nommes ,

oit com-

i d'artil-

ant cette

voir: 14

ons eu à-

e nous ne

ir le com-

lacée plus

legres, 30

ivieres de

tirent une

né, à 400

large dans

erniere II-

ité de leur

mme pour

nit que cet

onsidérable

colonies;

'y faire un

un déta-

ant trouve

fonniers à

milices &

riviere au

fort fur la

de quatre

eres. Cette

e, & celle

tenue d'un

et-fix toiles'

uis peu.

gne.

Quand cet établissement sut en état, on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour sommer les Anglois d'abandonner le fort qu'ils avoient bâti sur notre terrein, fondés sur ce que nous sommés en possession de tout ce pays, jusqu'aux montagnes qui nous separent de la Nouvelle-Angleterre. Cet officier n'eut pour toute réponse qu'une décharge de mousqueperie dont il fut tué avec partie des siens, le reste fut fait prisonnier. L'on envoya sur-le-champ un détachement de 250 hommes, composé de milices & de fauvages, qui firment investir le fort & l'obligerent à capituler. La garnison étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de guitter cet établissement & reconnurent que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient assassiné à la porte de leur fort l'année précédente. On convint qu'il resteroit deux capitaines en Stage jusqu'au retour des prisonniers, qu'ils avoient envoyé à la Virginie & qu'ils promirent de rendre fous deux mois ; en conséquence on les laissa aller sans les inquieter, & les deux ôtages furent conduits à Quebec. où ils font encore.

Pendant l'hiver de 1714, on eut avis que les Anglois faisoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le fort Duquesne. Sur cet avis on sit mettre en marche les milices du détroit & du sort de Michili Makino, ainsi que les sauvages des environs; l'on détacha aussi quelques troupes de Quebec; ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant sauvages que Canadiens; il en restoit encore une partie au passage de la riviere aux Bœuss, qui n'a pu avoir part à l'assaire dont il est question.

Selon les personnes qui ont quelques connoissances de ce pays, l'on prétend que si l'on veut conserver ce poste, il saut y saire un établissement plus considéra-

NS

Die Si Si le mettre en état de pouvoir attendre du lécours, qui ne peut être que très-long-tems à s'y rendre, tant du détroit que du Niagura, qui sont les postes les plus voisins.

## Affaire du 9 juillet 175%.

On entavis du fort Duquesne, que les Anglois étoient partis pour venir le surprendre. Le commandant sorina aussi-tôt un détachement de 250 François & 650 sauva-

ges pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti se mit en marche le 9 à huit heures du matin & se trouva à midi en présence des Anglois qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du fort. On engagea l'affaire fur-le-champ ; le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les norres par deux fois. M. de Beaupreau, commandant, fut tué à la troisseme décharge. M. Dumas fe remplaça & s'acquirta parfaitement bien de son devoir. Nos François, soutenus des sauvages, firent plier les Anglois quoique fans artillerie : l'ennemi commença à fe battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de le rallentir. ne faifoit qu'augmenter, enhardis par le fuccès, il fift oblige de ceder après quarre heures d'un feu très-vif. M. Dumas, à qui il ne restoit que très peu de François. auprès de lui, ne voulut point s'engager à la pourfuite des ennemis; il crut plus prudent de rentrer dans le fort : mais le lendemain il chargea de cette expedition les fauvages du détroit & ceux de Machilimakins : nous restantes donc mastres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, 100 bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caiffe, leur artillerie, &c.

De notre côté; nous n'avons perdu que 3 officiers;

Le 13 août on marquoit que M. Dieskaw, brigadier d'armée, envoyé pour commander les troupes qui ont passe dans l'escadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de

Readille

( :303 F

lecours , les plus

s étoient nt forma so fauva-

eures duglois qui fort. On rie ennede Beaudécharge. ent bien auvages , ie : l'enite , mais rallentir . ès, il fuit tres-vif. François, pourtuite r dans le e expedilimakins: aiffe.m. and ite à 1500

officiers , brigadier

x leurs

s qui ont tre, étoit ine & de Bearn, pour aller secourir le fort Fréderic sur le fleuve-Saint-Laurent.

Le zele a été si grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raison ne leur a paru pouvoir les dispenser de suivre ce commandant.

No. IX. [ Page 112. ] Sommaire de ce qui s'est passé pendant l'apparition & le séjour de la stote Angloise, commandée par l'amiral Hawke, sur les côtes d'Aunis & de Saintonge, depuis le 20 septembre jusqu'au 1 octobre 1757.

Rochefort, à p heures du foir, sur l'apparition de la flotte Angloise dans les Pertuis. Le Prudent & le Capricieux, commandés par MM. Desgoutte & la Filliere l'ainé, capitaines de vaisseaux, étoient alors en rade; ils travaillerent à rentrer en riviere & y réus-firent.

Le mercredi 21 à 6 heures du soir autre générale, pour avertir que l'escadre approchoit, qu'elle étoit composée de 18 (1) gros vaisseaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiètes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures & demie du foir près de Fouras. L'isle d'Aix la cachoit : il ne s'en fallut pas de dix toifes que le premier vaissaure l'abordat. M. Dupin de Belugarg, capitaine de vaissaur, qui commandoit dans la fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes formes y dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état : il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre, & environ 700 gardes-côtes. Le fieutenant-colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

<sup>(1)</sup> Il y avoit 18 vaisseaux, 4 frégates, 2 gallotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de transports.

qu

au

d'A

d'A

les

l'is

de

arr

cha

ent

s'y

rég

COL

COIL

St r

poli

ave

de la

cand

nos M.

8 1

Mad

voit Mar

Surg

bon

cand

qu'e

tom

loup

de ... Féro

L

Le vendredi 23, M. de Langeron, lieutenant-genéral; y arriva à fix heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la Marine & des Suisses, qui compodoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyet, capitaine de vaisseau, qui étoit campé au Vergeroux. On visita le matin un petit bois qui étoit entre le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaisseaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaisseaux : à midi & demi le Magnanime, l'un de leurs vaisseaux, s'échoua sur une roche qui est vis-à-vis la batterie de l'isle d'Aix : deux autres valsseaux approcherent aussi le plus qu'ils purent, & le seu du Magnanime sur si vif, que la batterie de 16 canons que commandoir M. de la Boucherie Fromenteau, lieutenant d'artillerie, fut entiérement bouleversée, & les canonniers qui ne purent soutenir la mitraille, mirent ventre à terre; & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à 8 blesses : M. de Puibernier, enseigne de vaisseau p reçut un coup de fusil dans la cuisse & une contulion au visage. Un officier de milice qui commandoit dans le fort, amena le pavillon; d'autres assurent qu'il sur coupé par un coup de canon, qui emporta la driffe. Quoi qu'il en soit, l'attaque du fort & sa reddition mont duré que trois quarts-d'heure. (1) A sept heures du soir le régiment Royal-Dragons se rendit à Fouras : on craignoit avec raison & épouvante qu'ils n'attaquallent pas Fouras & n'entrassent en riviere, où les défenses n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus fans ressource. & il n'auroit plus été question du port de Rochefort that a comor action for the his analysis

Le famedi 24 ils ne furent pas plus entre renans, & notre crainte augmentoit toujours.

Li V. Gott 18 van aux a transact 2 in alle (1)

r le peu

compo-

idés par

t campé bois qui

rgeroux.

des plus rouillent

Magna-

ne roche

ent, &

terie de

erie Froent bou-

itenir la

oucherie

n canonenfeigne

cuisse & lice : qui

d'autres

ion, qui

e du fort

eure. (1)

agons fe

nouvante

Ment en

rrangées

dus fans

DERESHAY

nans, or

Le dimanche 25 elle sut poussée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution ; les plus gros vaisseaux, au nombre de neuf, resterent au mouillage de l'isle d'Aix & le reste de la slotte se rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne; on ditoit que dans cette disposition les gros vaisseaux attaqueroient le fort de Fouras & de l'isle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeroient leurs troupes de débarquement sur leurs chaloupes & bateaux plats. & partiroient de là pour entrer en riviere & faire leur descente au Platin; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les régimens de Béarn & de Bigorre, qui, n'étant point complets, avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Roussac: enfin ils n'ont rien tenté & nous ne devons notre falut qu'à leur inaction & à la Providence; la flotte à demeuré toujours dans cette polition jusqu'à son départ.

Les 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par plusieurs de leurs chaloupes à sonder la côte & nos forts les faisoient retirer, lorsqu'ils s'approchoient à la portée du canon: pour lors nous avions environ 8000 hommes sur nos côtes; savoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Roussiac; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000 dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame jusqu'à Soubise, sans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouages & de Marennes: ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pour lors à Rochesort en assez bon ordres Hey avoit sur nos remparts 62 pieces de

canons depuis 8 jusqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 20 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toises du fort. Nos deux chaploupes canonnières, qui étoient dans une petite anse de Fouras, commandées par MM. Beaumanoir & Féron, enseigne de vaisseau du port de Brest, s'avant

dont trois porterent à la galiore. Sur le signal qu'elle sir, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent; elle étoit déjà à la bande; d'autres disent qu'elles ne sirent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout sut tranquille. & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laissernt la rade de l'isle d'Aix & surent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin; & on s'apperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jussant dans la rade de chef de baye: plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix sirent la même manœuvre; ensorte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'apperçut qu'une frégate revenoit à la voile; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier octobre ils évacuerent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire, & dans la matinée disparurent entiérement. q

fa

di

21

fo

au

V

Le dimanche 2 dudit mois, des le matin le camp sur levé en partie, & nos troupes de matine, ainsi que les Suisses, rentrerent à Rochesort.

On ne fair quelle route l'escadre a prise; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a disparis.

Il y a apparence que la maison du roi, qui a commencé à partir le 29 recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les généraux Anglois.

LA garnison a été faite prisonnière de guerre; le régiment de milices; les canonnière & matelots ont été enbarqués sur la stotte Angloise painsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du roi: ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis fur leur parole, & ne pourront fervir pendant toute la guerre. £ 307 1:

Les fortifications ont été rafées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers, ainsi que la eloche du fort & celle de l'église, ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont casse les tourillons aux canons qu'ils ont laissé.

Les vivres qui se sont trouvés dans l'isle, appartenant au roi, ont été donnés par les ennemis aux habitans, pour les indemniser de leurs pertes, sous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont aussi donné environ 2000 liv. pour être distribuées aux dirs habitans, en considération du dommage

qui avoit pu leur être fait.

Un matelot qui vouloit violer une femme de l'isle, en a été empêché par plusieurs officiers Anglois; ils l'ont fait punir à leur bord & ont boursillé entreux une somme de 50 écns, qu'ils ont fait remettre à cette semme, pour l'indemnisser de l'incendie que la sureur de ce matelot avoit occasionné dans sa maison.

Voici quel étoit l'état du port lorsque les Anglois y fost venus : on pourra juger des pertes que notre marine

auroit faites.

Vaisseaux armés au port de Rochesort, à la fin de 1756.

VAISSEAUX. Can. M.M. Command. Destination. Le Duc de Bourg. 80 D'Aubigny, chef d'escadre. FA

Le Glorieux. 74 Chavaga capit. [A Louisbourg.]
Le Florissant . 74 De Maureville, capir. [Encore dans le port sans armement &

Le Lufte . 100 70 Le chevalier de Macnemara. [ A. Breil, fait partie de l'escadre de

M. de Condans. 1

; ce qu'il y a

non de 24.

gnal qu'elle

s chaloupes

la bande;

compagner.

meura dans

x de guerre

rent joindre

ne devant le

se laissoient

ef de baye:

s en rade de

sforte que la

le foir on

le : elle resta

un bon vent

arence de le

le camp fut

e, ainsi que

ntierement.

ix.

re en route, eter.

tans de l'isle

erre; le régis ont été eninquante maux du roi : ce

ont été remis dant toute la

Le Dauphin-Roy. 70 Le Hardi 64 L'Inflexible 64 Le Capricieux . 64 Le Capricieux . 64 Le Raisonnable. 64 Le Raisonnable. 64 Le Canuphin-Roy. 70 Durtubie. [A Louisbourg.] Durtubie. [A Louisbourg.] L'Inflexible 64 De la Filure. capit. [En route pour Brest.] Le Capricieux . 64 Le Capricie
Le Hardi 64 De la Touche le Vaner, capit.  [A la Martinique & à Saint- Domingue.]  L'Inflexible . 64 De Tilly, capit, mort [A Louis- bourg, de l'escadre de M. de Beaufremont.]  Le Capricieux . 64 De la Filure, capit, [En route pour Brest.]  L'Eveillé 64 De la Merville. [A Louisbourg]  Le Raisonnable. 64 Le chev de Rohan. [Non encore
[A la Martinique & à Saint-Domingue.]  L'Inflexible . 64 De Tilly, capit, mort [A Louisbourg, de l'efcadre de M. de Beaufremont.]  Le Capricieux . 64 De la Filure, capit, [En route pour Brest.]  L'Eveillé 64 De la Merville. [A Louisbourg]  Le Raisonnable. 64 Le chev de Rohan. [Non encore
Domingue. 1  L'Inflexible . 64  De Tilly, capit, mort [A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont. 1  Le Capricieux . 64  L'Eveillé 64  Le Raisonnable. 64  Domingue. 1  De Tilly, capit, mort [A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont. 1  De la Filure, capit, [En route pour Brest. 1  Le Raisonnable. 64  Le chev de Rohan. [Non encore
L'Inflexible . 64 De Tilly, capit, mort [A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont.]  Le Capricieux . 64 De la Filure, capit, [En route pour Brest.]  L'Eveillé 64 De la Merville. [A Louisbourg]  Le Raisonnable. 64 Le chev de Rohan. [Non encore
bourg, de l'escadre de M. de Beaufremont. 1  Le Capricieux . 64  L'Eveillé 64  Le Raisonnable. 64  bourg, de l'escadre de M. de Beaufremont. 1  De la Filure . capit, [En route pour Brest. 1  Le Raisonnable. 64  Le chev de Rohan. [Non encore
Beaufremont. 1 De la Filure, capit, [En route pour Brest.] L'Eveillé 64 Le Raisonnable. 64 Le chev de Rohan. [Non encore
L'Eveillé. 64 De la Filure, capit, [En route pour Brest.]  L'Eveillé. 64 De la Merville. [A Louisbourg]  Le Raisonnable. 64 Le chev de Rohan. [Non encore
pour Brest. 1 L'Eveillé 64 De la Merville. [A Louisbourg 1 Le Raisonnable. 64 Le chev de Rohan. [Non encore
L'Eveillé 64 De la Merville. [A Louisbourg ] Le Raisonnable. 64 Le chev de Rohan. [Non encore
Le Kaijonnable. 64 Le chev de Rohan. I Non encore
Le Kaijonnable. 64 Le chev de Rohan. I Non encore
lancé à l'eau & déjà en arme-
ment.
L'Aigle 50 [A Brest.]
L'Aluin 50
Le Warwick 50 Duchaffault; capit. [A Brest.]
EN CONSTRUCTION.
L'Impétueux . 90 [Les couples & la quille faits,
mais non encore montés. ]
La Bellone 30. [Atrois quarts faite, mais encore
fur le chantier, fans ouvriers, l
L'Orion
L'Astronome.
In Income.
La frég, la Reveche 30 ) ment.
FREGATES.
L'Hermione 26 Dubos, lieut, de vaisseau.
L'Athalante 34 De Lizardais, capit. [A Cayenne.
nous a te de la martinique de la Martinique de la
Le Zephir 30 De Beauchesne, capit.
La Diane 30 [ Défarmée. ]
La Fidelle 26 De Vaudreuil, lieut.
La Fripponne . 24 Boscal de Réal, lieut. s En croi-
fiere.]
La Valeur 20
La Hyacinthe . Garnur, cap. de brûlot. [Armée
moust no de direction incomment.
pour une destination inconnue.]
FEUTES.
L'Outarde . 16 Pingnest. [ A Saint-Domingue.]
La Fortune Riouffe lieut de nott f A PIcle
La Fortune Riouffe, lieut. de port. [A PIsle-Royale. ]

Gi Ida Gi

( 309 )

VAISSEAUX. MM. Command. Destination.

Le Rhinoceros . [A une mission inconsue.]

Le Messager. . [En Angleterre, vaisseau parlementaire.]

GABARES, ou bâtimens de cabotage.

La Chevre. La Caille. La Perdrix. La Pie.

TRAVERSIERS.

Le Cormorand . Commandé par M. Soulard, officier-bleu.

Le Saint-Jean .

CHALOUPES CARCASSIERES.

L'Anguille . . Feron, enseigne. L'Aventure . . Beaumanoir, idem.

Etat des troupes à passer dans le pays d'Aunis.

Régimens. Bat. Li. où ils sont. Dép. Arr. à la Roch. Gardes-Franc. . 2 Paris. . 29 sept. 12 octob. Paris. . 1 octob. 14 Idem . . . 2 Paris. . 3 octob. 16 Gardes-Suisses . 2 Limousin. . . 2 Caen. . 27 fept. 13 Royal-Vaisseau. 2 Valogne 29 fept. Languedoc . . 4 esc. Saint-Lo 2 octob. 17 Bouillon . . 2 bar, Mezieres 28 fept. 19 Gardes-du-Corps. Verfailles 30 fept. 22 Mousquetaires. Paris. 2 & 4 octob. 23 & 24 Gendarmes & Che-Versailles octob. 26 , vaux-légers. Grenadiers à cheval Troves 5 octob. 27



Teau.
[A Cayenne, ique.]

[ A Louis-

de M. de

[En route

ouisbourg'l

Non encore

A Brest. ]

uille faits.

s ouvriers. 1

e question,

papier seule-

ontés. ] mais encore

N.

ià en arme-

t. En croi-

lot. [Armée n inconnue.]

Domingue. ] et. [A l'IsleNo. X. [ Page 130.] Chanson sur M. de Clermont. Air de Joconde.

Au lieu du comte de Clermont L'on devoit cette année, Nommer Christophe de Beaumont (1) Pour commander l'armée. Plus brave qu'un carcassien (2) Qui jamais ne recule, Il eût fait à l'Hanovrien Comme il a fait à la bulle.

Autre sur le même.

Est-ce un abbé? l'église le renie.
Un général? Mars l'a bien mal traité:
Mais il lui reste au moins l'académie;
N'y sût-il pas muet par dignité! (3)
Qu'est-il ensin? Que son mérite est mince!
Hélas! j'ai beau lui chercher un talent;
Un titre auguste éclaire son néant,
Pour son malheur le pauvre homme est un prince.

Autre sur le même.

Moitie casque, moitie rabat, Clermont en vaut bien un autre; Il prêche comme un soldat, Et se bat comme un apôtre.

Autre sur le même. Air: Laire la lire lanlaire.

SAVEZ-vous pourquoi l'on nous bat? Le général porte un rabat,

(1) L'archevêque de Paris.

(3) Il n'y fit point de discours à sa reception,

<sup>(2)</sup> Docteur de Sorbonne : on nommoit alors la Sorbonne carcasse.

ermont. Air

Le ministre a ses ordinaires : Laire la lire lanlaire, Laire la lire lanla.

Sur M. de Soubife.

Soubise dit, la lanterne à la main,
J'ai beau chercher, où diable est mon armée?
Elle étoit là pourtant hier matin;
Me l'a-t-on prise ou l'aurois-je égarée?
Ah! je perds tout, je suis un étourdi:
Mais attendons au grand jour, à midi;
Que vois-je do ciel, que mon ame est ravie!
Prodige heureux, la voilà, la voilà:
Ah! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela?
Je me trompois, c'est l'armée ennemie.

Autre sur le même.

Soubtse, après ses grands exploits Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere; Sa semme en sourniroit le bois Et chacun lui jette la pierre.

FRÉDERIC combattant & d'estoc & de taille, Quelqu'un, au fort de la bataille, Vint lui dire, nous avons pris.... Qui donc? Le général Soubise: Ah! morbleu, dit le roi, tant pis, Qu'on le relâche sans remise.

En vain vous vous flattez, obligeante marquise,
De mettre en beaux draps blancs le général Soubise;
Vous ne pouvez laver à sorce de crédit
La tache qu'à son front imprime sa disgrace;
Et quoique votre saveur fasse,
En tout tems on dira ce qu'à présent en dit,
Que si Pompadour le blanchit,
Le roi de Prusse le repasse.

un prince.

nlaire.

lors la Sor-

Soubise agira prudemment,
En vendant son hôtel dont il n'a plus que faire;
Le roi lui donne un logement
A son école militaire.

Vers contre le prince de Clermont, qui s'est laissé battre.

Moitié plumet, moitié rabat, Aussi propre à l'un comme à l'autre, Clermont se bat comme un apôtre, Il sert son Dieu comme il se bat.

Chanson à l'occasion d'une sête publique, où la ville de Paris arrêta de marier des filles, sous la prévôté de M. de Bernage.

GRACE à monsseur de Bernage,
On va bientôt,
A maint joli pucelage,
Donner l'assaut;
Six cents, c'est le nombre heureux,
Vivent les gueux!

Pour entrer dans cette bande,
Chaque pasteur,
A chaque fille demande
Son fréquenteur;
Le mot est neuf & nerveux,
Vivent les gueux!

A concourir n'est habite,
Aucun métif,
Il faut de la bonne ville,
Etre natif;
C'est le lot des vrais badauds,
Vivent les sots!

Deux cents écus font les dotes,
De ces tendrons,
Y compris habits & cotes,

Et violons: Sans pâtés de périgueux, Vivent les gueux!

Qu'il fera beau, ce me semble, Voir en un jour, Tant d'amans unis ensemble, Faire à l'amour, Un sacrifice joyeux, Vivent les gueux!

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain, (1)
De peur que nos prétendues,
Au pied poupin,
Ne gâtent leurs souliers neuss,
Vivent les gueux!

Pour compléter cette fête.

De l'opéra,

Notre prévôt, bonne tête,

Régalera,

Ce bataillon d'amoureux,

Vivent les gueux!

Sur un si louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple,
De nos deniers,
A nos dépens généreux,
Vivent les gueux!

Vive monsieur de Bernage Et son conseil, Vive ce prévôt si sage, Au teint vermeil,

<sup>(1)</sup> Entrepreneur chargé du pavé des rues.

Et pour terminer nos vœux, Vivent les gueux!

Chanfon, fur l'air : Ces braves infulaires.

Pour raser l'Angleterre
Nous avons dans notre ministère
Perrine, (1) de qui le pere
Rasoir dans le Vigan
Proprement, &c.

Chanson, sur l'air : Voilà la différence.

Nous avons deux généraux, (2)

Qui tous deux sont maréchaux;

Voilà la ressemblance.

L'un de Mars est le favori,

Et l'autre l'est de Louis,

Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux, l'ait divers exploits fameux, Voilà la reffemblance.

A l'un Mahon s'est soumis, Par l'autre il est été pris, Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats, La gloire eut toujours d'appas, Voilà la ressemblance. L'un contre les ennemis, L'autre contre les maris, Voilà la dissérence.

D'être utile à notre roi, Tous deux se sont une loi,

(1) M. Berrine de Moras, contrôleur-général & sninistre de la marine, fils d'un barbier du Vigan.

<sup>(2)</sup> M. d'Estrées & M. de Richelieu. Cette chanson fut faite en 1757, lorsque le second remplaça le premier.

Voilà la ressemblance. A Cythere l'un le sert, Et l'autre sur le Veser, Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux, Et cherche à s'éloigner d'eux, Voilà la ressemblance. De l'un il fuit la valeur, De l'autre il fuit l'odeur, (1) Voilà la dissérence.

Dans un beau champ de lauriers,
On apperçoit ces guerriers,
Voilà la ressemblance.
L'un a su les entasser,
L'autre vient les ramasser,
Voilà la différence.

Sentimens d'un François sur l'élévation de l'abbé comte de Bernis à la pourpre.

SANS doute, Clément est jaloux
De réunir à son grade sublime,
Ce tribut d'amour & d'estime
Que son prédécesseur a mérité de nous.
Son exaltation à peine est déclarée
Que répandant sur nous ses premieres faveurs,
Il éleve Bernis à la pourpre sacrée;
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

Chanson, sur l'air : Qu'on ne me parle plus de guerre. ]

Anglois! ne partez pas si vîte,
Pressez-vous moins;
Vous avez fait courte visite
Chez nos Malouins.
Que diront vos compatriotes?

énéral &

chanson

premier.

<sup>(1)</sup> Le maréchal de Richelieu est infecté d'odeurs.

Dans leurs chansons: Vous n'avez pas quitté nos côtes Sans Aiguillon.

Apostrophe au mieux composé des corps possibles.

INDIGNES successeurs de Barth & de Trouin, De quoi sett à l'état votre illustre naissance? Ces héros roturiers ont enrichi la France, Et vous la réduisez à deux doigts à sa fin. (1)

No. XI. [Page 148.] Lettre d'un intendant à un mastre des requêtes.

Tour est perdu, mon cher ami; les intendans font avilis. les maîtres des requêtes sont moins que rien; on éreint toute émulation de s'avancer par de l'argent; on étousse une pépiniere de grands hommes; en un mot, on prend des secretaires d'état par-tout où l'on croit trouver des gens capables de l'être : la grande naissance. les plus grandes dignités ne seront qu'un droit de plus à ces places; comment l'état pourroit-il subsister? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états: autrefois un homme achetoit une charge de maître des requêtes : il affistoit, il rapportoit au conseil; montroit-il quelque talent pour l'éloquence, on le faisoit intendant : c'étoitlà que commençoit l'homme d'état. Ministre, ou plutôt monarque dans sa province, il se faisoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerrissoit aux resus; peu à peu un homme s'élevoit au - dessus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, sachant tout; la guerre, assez pour hasarder un projet de campagne & désavouer un général; la marine, assez pour démentir un militaire & en croire un commis ;

<sup>(1)</sup> Ces vers contre les officiers de la marine ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

les finances, assez pour demander de nouveaux mpo ; les affaires étrangeres, assez pour reconnoître & entre tenir les ambassadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succès.

Tout est changé, mon cher ami; on appellera aux affaires de la guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems. Ne sût-ce que par amous propre, il ne manquera de les estimer.

Pour les affaires étrangeres, avec un nom & du mérite, fans autre apprentissage que l'ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'état, des négociations, un homme pourra influer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la marine. quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre diredans le conseil avec un ton d'autorité: cette flotte que vous faites partir n'est pas à moitié équipée; ces colonies dont vous parlez, je les ai vues; cet officier qu'onaccuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés; ce commissaire est un insolent; ce commis est un frippon. Vous sentez bien, mon cher ami, tout le désordre qui part de ce principe. Chaque ministre, parvenu par les: fonctions de son métier, portera dans son département l'esprit & l'amour de son corps; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être suspects.

Les belles actions, si on les récompense toutes, vont devenir ruineuses, & le roi, qu'on servoit pour rien, n'est pas assez riche pour payer les membres qu'on auraperdus à son service. Par une suite de ce système, on supprimera les survivances. Les soins, l'habileté des peres seront donc inutiles pour les enfans; il faudra suivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu! Le brillant de la cour nepeut se soutenir que par les assaires; c'est démontré. Si

Tome III.

oJibles.

uin , e }

(1)

à un maître

endans font ue rien; on 'argent; on n un mot, l'on croit e naissance, it de plus à ter? II faut s: autrefois s requêtes : t-il quelque nt ; c'étoit-, ou plutôt charmes du ; peu à peu de citoyen, défait des rrivoit tout hafarder un la marine . n commis:

ine ont été

**Tes** 

m

m

c'i

in

pl

ľ

ca

pç

V

fa

sont fe fait par justice, qui voudra payer le crédit ? Madame la duchesse de .... va perdre cent mille écus par an, & ses amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette noblesse, que nous, avions le soin & l'occasion de mortisier. Qui voudra: déformais languir dans nos antichambres & ramper devant nos commis? Il faudra que madame l'intendante soit fort honnête, si elle veut avoir des femmes; si elle n'est que jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous e quelle peut être notre perspective? A quoi bon chercherle fort & le foible d'une province? A quoi sert d'en rendre le compte le plus flatté; de dire toujours; le pays Est peuplé, les terres sont sertiles, le commerce est florissant; augmentez les impôts, vous augmenterez l'industrie? Tant de soins ne nous meneront qu'à vieillir intendans de justice, police & finance. Monseigneur en province, à peine monfieur à la cour. Avec tous ces beaux tirres imposez quelque chose de nouveau, sût-cepour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on criera; vous emprisonnerez, le commandant s'en mêlera; vous écrirez, il gagnera; vous ferez une ordonnance, le parlement la cassera; vous demanderez des lettres de cachet, vos confreres ne sont plus en place, qui vous écoutera? Vous êtes bienheureux, mon ami; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre votre droit. Vous êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir besoin du droit que de l'escrime. je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc. comme un vrai fage, un philosophe, un enragé, me retirer dans mon château: heureusement que de monregne j'ai fait faire un beau chemin pour-y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue, j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau; la maison d'un particulier m'offusquoit, je l'ai culbutée : j'ai fait écrêter une montagne & fauter un rocher; diz à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin : leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à

payer le crédit y cent mille écus outez à tous ces blesse, que nous, fier. Qui voudra: ibres & ramper ame l'intendante s femmes; si elle ans. Pour nous oi bon chercher quoi sert d'en toujours: le pays ommerce est floigmenterez l'inont qu'à vieillir Monseigneur en Avec tous ces nouveau, fût-ce & le plus comprisonnerez, le il gagnera; vous. cassera; vous onfreres ne sont s êtes bienheunter à cheval & tre droit. Vous ur moi, qui ne ie de l'escrime, en vais donc. in enragé, me t que de mon, -y arriver. Le ai fait faire un un particulier êter une monmmes ont péri leurs femmes

fait mettre à

l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondirmon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger; c'est bien la moindre chose qu'on puisse accorder à un intendant qui se retire. Je vous conseille de vendre auplus tôt votre charge, si vous trouvez quelque sot quil'achete. Faites votre équipage, soyez des premiers encampagne; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire quevous desirez, si tant est que la gloire & les honneurs vaillent qu'on les desire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

N°. XII. [Page 195.] Nota. C'est pour égaliser, autant que possible, l'épaisseur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce N°. autome IV, où le commencement se trouve placé à la page 255.

Fin du Tome troisieme.

In the

